

Dossier pour une
Habilitation à Diriger des Recherches

Antoine LE BLANC

Volume 2
Curriculum Vitae et publications choisies

Les territoires rassurants

Présenté et soutenu le 9 novembre 2018

Discuté avec un jury composé de :

Christophe Gibout (garant), professeur, Université du Littoral Côte d'Opale, TVES

Nadine Cattan, directrice de recherches, CNRS, UMR Géographie-Cités

Louis Dupont, professeur, Université Paris 4 Sorbonne, UMR ENeC

Anne-Peggy Hellequin, professeure, Université Paris Nanterre, UMR LADYSS

Emmanuel Jaurand (rapporteur), professeur, Université d'Angers, UMR ESO

Renaud Le Goix (rapporteur), professeur, Université Paris 7 Diderot, UMR Géographie-Cités

Helga-Jane Scarwell (rapporteuse), professeure, Université de Lille, TVES

Université du Littoral Côte d'Opale
Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (EA 4477)
Ecole Doctorale Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management (ED 73 SESAM)

Dossier pour une
Habilitation à Diriger des Recherches

Antoine LE BLANC

Volume 2
Curriculum Vitae et publications choisies

Les territoires rassurants

Présenté et soutenu le 9 novembre 2018

Discuté avec un jury composé de :

Christophe Gibout (garant), professeur, Université du Littoral Côte d'Opale, TVES

Nadine Cattan, directrice de recherches, CNRS, UMR Géographie-Cités

Louis Dupont, professeur, Université Paris 4 Sorbonne, UMR ENeC

Anne-Peggy Hellequin, professeure, Université Paris Nanterre, UMR LADYSS

Emmanuel Jaurand (rapporteur), professeur, Université d'Angers, UMR ESO

Renaud Le Goix (rapporteur), professeur, Université Paris 7 Diderot, UMR Géographie-Cités

Helga-Jane Scarwell (rapporteuse), professeure, Université de Lille, TVES

Université du Littoral Côte d'Opale
Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (EA 4477)
Ecole Doctorale Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management (ED 73 SESAM)

Sommaire du volume 2

Curriculum Vitae et publications choisies

Introduction	7
Partie 1. Curriculum Vitae développé	9
Etat civil et situation professionnelle actuelle.....	11
Synthèse du Curriculum Vitae.....	11
Formation universitaire.....	18
Activités pédagogiques.....	19
Encadrement pédagogique.....	22
Responsabilités administratives.....	24
Responsabilités régionales et nationales.....	26
Responsabilités et échanges internationaux.....	28
Jurys, expertises, animation scientifique.....	29
Activités de recherche.....	31
Distinctions, bourses de recherche.....	34
Publications et communications.....	35
Partie 2. Publications choisies	45
Introduction – Présentation du choix des publications.....	47
Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens.....	55
Thème 2. Risques industriels et concertation.....	79
Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire.....	141
Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques.....	173
Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles.....	217
Thème 6. Sport LGBT.....	255
Conclusion du volume	303
Table des matières	305

Introduction

Ce deuxième volume de mon Habilitation est moins rédactionnel que le premier volume. Il présente mon parcours de manière plus sèche, si je puis dire : des chiffres, des dates, des faits, des articles déjà publiés, laissant peu de place à l'interprétation personnelle. Peu de place à l'interprétation ? Et pourtant, c'est bien moi qui ai structuré ce volume, ce curriculum vitae, ces articles ; sous la présentation factuelle et chiffrée d'un parcours de recherche, se dissimule à peine une version tout aussi personnelle, tout aussi subjective, d'une histoire.

C'est aussi qu'à titre personnel, j'aime les mots, j'aime l'écriture ; et que peut-être, un volume contenant moins de mots, ou en tout cas moins de circonvolutions – de possibilités de circonvenir le lecteur ? –, me paraît moins intéressant ou peut-être plus risqué. Peut-être aussi que, arrivé à ce stade de mon parcours, il m'est difficile de présenter des recherches effectuées il y a plus de quinze ans, alors que je n'avais pas encore acquis un certain nombre de méthodes et de connaissances. Ainsi, malgré une deuxième partie du premier volume très personnelle, je me livre ici encore plus, dans cette présentation moins rédigée, moins biaisée peut-être, de mon parcours.

J'aimerais toutefois proposer au lecteur un axe de lecture de ce parcours : celui du doute. L'exercice de rédaction de l'Habilitation, la réflexivité, la présentation de soi, la volonté d'être reconnu comme compétent comme enseignant et encadrant, tous ces éléments tendent à minimiser, voire abolir, la présence du doute dans la rédaction, dans la recherche inédite, dans la présentation du parcours. Or, c'est une sorte de tromperie. Le doute a été présent, et est encore présent, à chaque étape de ce parcours. Le doute est non seulement un gage d'honnêteté scientifique, et peut-être d'approche de la vérité ou d'une juste analyse ; mais il est aussi, et surtout, un fait, une réalité, une sorte de superstructure permanente qui permet de comprendre ce qui est présenté comme linéaire.

Dans ce volume, je mets en valeur mon parcours : les concours, les postes, les publications. Mais il est des concours auxquels j'ai échoué, des postes que je n'ai pas obtenus, des publications qui ont été refusées. Pourquoi ces éléments n'apparaissent-ils pas, au fond ? Pourquoi les échecs, les doutes, les contournements, sont-ils évacués de ce type de présentation ? J'y vois plusieurs raisons, certaines plus convaincantes que d'autres ; je souhaiterais en souligner une. Il me semble qu'en France est valorisé le résultat, le titre, et non pas la tentative, le chemin. Tenter un concours n'est pas considéré, si on ne le réussit pas. Personne n'indique sur son CV avoir échoué à tel ou tel concours, à de rares exceptions près, pour lesquelles on indique un classement. Il y a un oui et un non, une dichotomie frappante, et peu de marge entre les deux. Pourtant, il est évident que la ligne entre réussir et échouer est d'une étroitesse et d'un arbitraire insupportables, qu'entre le candidat reçu et le candidat non reçu, l'espace est infime, et parfois tributaire d'une tasse de café, d'un coup de téléphone au mauvais moment pendant la correction, d'un peu trop de soleil dans la salle d'examen. J'exagère peut-être, mais, au moment de transmettre ce volume, de le mettre entre les mains du jury, ces réflexions ont une résonance particulière. Parce que j'ai échoué à d'autres concours, mais que le chemin a toujours été formateur ; et parce que, pour cette Habilitation, quelle qu'en soit la réception par le jury, les collègues, ou ma famille, ou d'autres, j'ai parcouru un chemin important. Un chemin multiscalair : une réévaluation de mon parcours de carrière voire de mon parcours de vie ; quelques années de travail de fond sur mon sujet ; quelques mois d'écriture intensive, que dis-je, exceptionnellement intensive, non tant en nombre de signes, qu'en

qualité réflexive, une écriture pendant laquelle je devais reconvoquer presque toutes mes ressources intellectuelles, ma mémoire, mes capacités d'analyse et de synthèse, mes compétences techniques et formelles, des lectures, des traductions, des entretiens à mener, des mathématiques à réapprendre, des graphiques à réaliser, des cartes à construire, des listes à composer. Convoquer tout cela, et risquer, donc, beaucoup, lors de la livraison du résultat.

Je termine certes fatigué, mais étonné et heureux de ce cheminement. L'exercice m'a semblé salutaire. Ma vie personnelle en a souffert, mais s'en est trouvée, dans le même temps, consolidée. C'est pourquoi j'insiste sur le doute : rien de tout cela n'a été linéaire ou évident dès le départ. Certes, il est aisé de lire dans mon CV une ligne directrice, ou quelque chose d'extrêmement classique, quelque chose de presque prévisible, quelque chose qui s'inscrirait sans aucune difficulté dans des statistiques ou une sociologie de l'homme blanc, bourgeois, parisien, de milieu intellectuel, qui va en classe préparatoire, fait Normale Sup, passe l'agrégation, devient maître de conférences, passe son HDR. A titre personnel, je n'ai jamais vu ces étapes comme prévisibles, obligatoires, certaines, et encore moins faciles. A chaque fois, je me suis demandé si c'était, précisément, une norme qui me poussait, ou si c'était moi qui choisissais.

De même, j'ai été un enseignant passionné, et je le suis encore. Mais le doute est partout. Quel est mon rôle, dans l'éducation et la formation de ces jeunes esprits que sont mes étudiantes et étudiants ? Et, s'il est important, suis-je à la hauteur de cet enjeu ? Comment endosser cette responsabilité, même partielle ou faible ? J'ai eu des étudiants qui sont venus me voir en pleurant, d'autres dont la vie, réellement, dépendait de quelques notes, ou d'une signature, pas nécessairement d'un diplôme, mais d'une bourse, d'un voyage, d'une lettre de recommandation ou d'invitation, parfois seulement d'une reconnaissance verbale, émotionnelle, personnelle. Il y a eu aussi, bien entendu, ces tentatives de manipulation plus ou moins grossière, des demandes, des contournements, qui ont questionné ma conscience, mes frontières, mon éthique de travail, et qui m'ont également aidé, au fond, à me positionner. Tout ceci, c'est le doute, et tout ceci n'apparaît que peu dans ce volume. Je souhaiterais donc, si je peux me permettre, que ce doute reste en mémoire du lecteur pendant qu'il parcourra ce texte, ces faits, ces chiffres, ces articles.

Partie 1

Curriculum Vitae

Curriculum Vitae – LE BLANC Antoine

Etat civil

Né le 05 / 05 / 1978 à Paris

Marié à Romuald Grall, deux enfants (nés en 2014 et 2016)

Situation professionnelle actuelle

Maître de Conférences en géographie, depuis 2007, Université du Littoral - Côte d'Opale

Président du Comité National Français de Géographie

Synthèse du Curriculum Vitae

- **Diplômes et concours** : doctorat de géographie (2006 – mention Très Honorable avec félicitations du jury), agrégation de géographie (2001), licence d'anglais (1999), Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm (1998).
- **Expériences pédagogiques** : 16 années d'enseignement universitaire (Marne-la-Vallée, Aix-Marseille I, Paris IV Sorbonne, Université du Littoral Côte d'Opale), du niveau L1 au niveau M2 et à la préparation aux concours ; enseignements variés : risques, géopolitique, géographie de la France, urbanisme, géographie historique, méthodologie. Cours également dispensés en anglais et en italien (professeur invité).
- **Thèmes de recherche** : Risques – Résilience – Aménagement urbain – Patrimoine – Mémoire – Sport – Genre.
- **Laboratoire de recherche** : TVES, Dunkerque/Lille (EA 4477).
- **Encadrement** : 1 codirection de thèse, 1 encadrement de post-doctorat, 33 directions de mémoires de master (dans trois formations) ; encadrement de stages de licence ; direction des études en licence ; organisation et encadrement de nombreux voyages d'études.
- **Responsabilités** : président du Comité National Français de Géographie, et auparavant vice-président en charge des relations internationales ; ancien membre du CNU, section 23 ; directeur de département de géographie ; responsable de conventions interuniversitaires (Erasmus) ; organisation de plusieurs colloques internationaux et journées Jeunes Chercheurs.
- **Expertises et jurys** : membre de jurys de concours (ENS Ulm, ENS Lyon, agrégation, ENSG) ; président de jury de bac ; membre de comités scientifiques de colloques internationaux ; membre du comité de rédaction de deux revues ; nombreuses évaluations d'articles.
- **Publications et interventions** : 10 directions d'ouvrages et de numéros de revue, 35 articles publiés dont 12 dans des revues scientifiques à comité de lecture, 8 rapports de recherche publiés, nombreuses interventions non publiées, 3 traductions.

Synthèse de la carrière

J'ai dispensé mes premiers cours à l'université en 2001-2002, en tant que vacataire à l'université de Marne-la-Vallée. Depuis, j'ai enseigné sans discontinuer, en enchaînant les statuts : moniteur à l'université d'Aix-Marseille 1 de 2002 à 2005, ATER à l'université de Paris 4 – Sorbonne de 2005 à 2007, puis maître de conférences à l'université du Littoral Côte d'Opale depuis 2007. Ces **16 années d'enseignement universitaire** ont fait suite à mon parcours d'élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, de 1998 à 2002, et à l'obtention de l'agrégation de géographie en 2001. Cette continuité a toutefois été scandée par des changements importants tant en termes scientifiques qu'en termes plus généraux de système de vie. Ainsi, j'ai habité successivement à Paris, Aix-en-Provence, Lille, et de nouveau Paris ; et mon domaine de recherche a évolué plusieurs fois, passant de la gestion de l'eau dans le delta du Pô au risque sismique dans les villes patrimoniales italiennes, puis à la gestion des risques industriels dans le Dunkerquois, et enfin aux problématiques socio-spatiales liées à la pratique sportive gaie et lesbienne. Le fil rouge de toutes ces recherches est l'optique **de la gestion des risques, de la perception des risques, et de la spatialisation de ces pratiques et politiques de gestion des risques**. L'obtention du doctorat en 2006 puis mon élection à l'université du Littoral Côte d'Opale en 2007 sur un profil « risques industriels » ont constitué un tournant majeur, puisque j'ai adapté mes recherches pour intégrer une équipe bien en place et porteuse de nombreux projets de recherche. Depuis plus de dix ans, j'ai participé pleinement à un travail collectif de recherche, portant des projets et des publications, **travaillant avec les collègues et les acteurs locaux**.

D'un point de vue pédagogique, j'ai commencé par enseigner les milieux naturels, puis la géographie économique et la géopolitique, avant de faire des cours de géographie régionale, de l'urbanisme, beaucoup de cours de méthodologie, de cartographie, et de préparation aux concours, pour me spécialiser ensuite en géographie urbaine et en géographie des risques. J'ai enseigné à tous les niveaux, de la L1 au M2, dans des formations professionnalisantes, en français et en anglais, et j'ai donné quelques cours à l'étranger en tant que professeur invité (en Italie).

A l'échelle de mon université sur la côte d'Opale, je suis très investi dans le département de géographie et d'aménagement, ayant été successivement **responsable d'années de licence, directeur des études, et directeur de département** (2015-2018). Je suis également membre de plusieurs conseils administratifs et de recherche. J'ai participé au rayonnement de l'université, du département et du laboratoire de diverses façons, en particulier à l'étranger, lors de très nombreuses missions de recherche individuelle ou collective (en Europe : Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Belgique, Espagne, Croatie, Pologne... et hors Europe : Canada, Etats-Unis, Chine, Japon, Russie...).

En termes d'encadrement, j'ai suivi une quarantaine de mémoires de masters pour 3 masters différents, ainsi que des mémoires de stage de licence, et je co-encadre une thèse de doctorat depuis 2014. J'ai suivi de manière très approfondie tous les étudiants de la licence de géographie de l'université du Littoral en tant que directeur des études pendant deux ans, et j'ai encadré de nombreux groupes lors de très diverses sorties de terrain et excursions locales ou de voyages d'études internationaux (Hambourg, Rome, Londres...).

A l'échelle nationale, j'ai participé à de nombreux comités, jurys, commissions : comités de sélection (Pau, Valenciennes, Versailles Saint-Quentin, Paris 4, Aix-Marseille...), comités de rédaction de revue (*Territoires en Mouvement, Mouvements*), jury de bac, jurys de concours nationaux des ENS et de l'agrégation, commissions liées à la mastérisation et autres réformes, comités d'organisation et comités scientifiques de colloques en France et à l'étranger (Belgique, Espagne).

J'ai été **membre du CNU**, en tant que suppléant, pendant trois ans, au cours desquels j'ai été largement mobilisé les deux premières années.

Ainsi, je pense m'être investi très largement dans les trois missions principales d'un maître de conférences : enseignement, recherche, administration. Mais au-delà de ces missions, je me suis également beaucoup investi, depuis 2009, dans le **Comité National Français de Géographie**, d'abord en tant que secrétaire de la commission Villes et Métropolisation (jusqu'en 2012), puis en tant que vice-président en charge des relations internationales (jusqu'en 2016), enfin en tant que président (depuis 2016). Mon objectif est le renouvellement de cette organisation, son ouverture et sa modernisation, dans le but de mettre en valeur notre discipline et l'ensemble de la communauté géographique française. C'est à ce titre que j'ai, par exemple, lancé la première édition de **la Nuit de la Géographie**, manifestation d'ouverture et de mise en valeur de la géographie envers le grand public, qui rassemble une série d'événements dans de nombreuses villes françaises et européennes.

En termes de production scientifique, j'ai publié pendant ces quinze années des articles et ouvrages scientifiques, seul ou collectivement, notamment avec le collectif Irénée Zwarterook, au sein du laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Sociétés (TVES, université de Lille – Nord de France). J'ai publié à ce jour plus **d'une trentaine d'articles scientifiques, dont 12 dans des revues à comité de lecture, en français mais aussi en anglais**. J'ai participé à la rédaction ou dirigé la **publication de 10 ouvrages collectifs et numéros spéciaux de revues**, et de 8 rapports de recherche issus de projets collectifs. A ces publications s'ajoutent une quarantaine de communications dans des colloques sans actes, et de très nombreux séminaires et présentations diverses devant des publics variés.

Je suis passionné par mon métier et par la géographie, et c'est dans cet esprit que, à l'instar de très nombreux collègues, je mène de front tous ces aspects de ma profession, à la fois complémentaires et exigeants, et qui nécessitent de savoir travailler avec, et de mobiliser, des publics très différents : étudiants, collègues chercheurs de diverses disciplines, acteurs institutionnels, entreprises, grand public.

Activité pédagogique

Au cours de 16 années d'enseignement universitaire, mon approche de la pédagogie a évolué, et j'ai aussi dû m'adapter, comme la plupart des collègues, à des changements de divers ordres : réformes nationales, évolution des technologies, adaptation aux milieux locaux lors des changements de postes, évolution des attentes des étudiants... Ces changements ont pu parfois constituer des difficultés, mais ils m'ont aussi et surtout permis de me renouveler fréquemment, et de remettre en question régulièrement mes acquis et mes méthodes pédagogiques. Ils expliquent en partie la variété des cours que j'ai pu donner, même si un fil directeur est nettement lisible, puisque j'ai presque toujours enseigné des cours de méthodologie et des cours de géographie économique et politique, ainsi que des cours de géographie régionale et urbaine. C'est plus ponctuellement que j'ai donné des cours de géographie physique, par exemple sur les milieux naturels en début de carrière, ou d'urbanisme, lorsque j'étais ATER à Paris 4 et enseignais essentiellement dans un master d'urbanisme. Depuis ma prise de poste à l'université du Littoral, j'ai enseigné sans discontinuer dans ma spécialité de recherche, les risques, mais sous divers angles : des risques naturels aux risques technologiques, de cours axés sur les « risques et les sociétés » à des cours plus spécifiques en lien avec des formations (par exemple au sein du master tourisme à Boulogne-sur-mer) ou avec des programmes de concours.

Une grande partie de mes cours a été destinée aux trois années de licence, car j'apprécie particulièrement la possibilité de me confronter à un **public d'étudiants au profil assez diversifié**, venant de lycées généraux ou professionnels, de milieux ruraux ou urbains, et découvrant la géographie universitaire. Cependant, j'ai commencé à donner des cours au niveau

bac+4 dès 2002, avec des cours de préparation aux concours, que j'ai donnés pendant trois ans, puis à nouveau pendant plusieurs années après mon élection à Dunkerque, jusqu'à aujourd'hui. J'ai aussi enseigné dans des masters recherche et professionnels depuis 2005, concentrant mes cours sur la **géographie urbaine et la géographie des risques**, mais aussi sur la **méthodologie et la préparation aux concours** administratifs. A part le master d'urbanisme de Paris 4, j'ai enseigné à l'université du Littoral dans le master MUTUDIL (mutation des territoires urbains et développement intégré des littoraux), devenu en 2014 PAUL (politiques d'aménagement urbain et littoral), et dans le master tourisme (devenu master INTEL : ingénierie du tourisme et littoral). J'ai aussi participé à la création d'un master intitulé Politiques environnementales et développement durable (PEDD) à l'institut catholique de Paris en 2007, master dans lequel j'ai enseigné 5 ans, en urbanisme et en risques environnementaux.

J'ai eu la chance de dispenser la très grande majorité de mes cours à des effectifs réduits, même si j'ai eu à diverses reprises des cours en amphithéâtre de grande taille, notamment en début de carrière à Aix-Marseille, mais aussi en licence à Paris 4 ; à l'université du Littoral, j'ai pu faire une autre expérience, celle des cours en amphithéâtre et en visioconférence entre plusieurs villes (Dunkerque, Calais, Boulogne), l'université du Littoral étant multipolaire.

J'ai créé intégralement plusieurs cours, à l'occasion notamment du renouvellement des maquettes de licence et de master, et à l'occasion de réformes nationales. J'ai introduit des cours de géopolitique et, avec mes collègues, des cours d'analyse de textes géographiques internationaux. J'ai aussi construit de nouveaux cours sur les risques, en lien avec mes recherches et leur évolution.

A Paris, lors de mes deux années d'ATER, j'avais été recruté notamment parce que je suis titulaire d'une licence d'anglais et j'ai donc été amené à dispenser **une série de cours en langue anglaise**, en L3 et en master. J'ai renouvelé l'expérience à Dunkerque, en donnant quelques cours en anglais au sein de la licence de géographie, mais cette expérience a été, à mon sens, peu concluante, les niveaux de langue étant trop disparates parmi les étudiants pour pouvoir avancer de manière satisfaisante sur le fond.

Cette diversité des cours que j'ai pu donner s'est accompagnée d'une diversité de méthodes, en termes de concepts, d'outils, de terrains. J'ai en particulier énormément appris et évolué en termes de cartographie mais aussi d'utilisation de technologies diverses, passant de la construction de TD avec articles découpés et photocopiés, à des cours intégralement en Powerpoint avec diffusion des plans et documents par l'intermédiaire d'une **plateforme numérique centralisée** au niveau de l'université (Sakai), et aujourd'hui à **l'impression 3D**.

Enfin, mon **implication importante dans les responsabilités pédagogiques** et mon apprentissage des procédures universitaires m'a permis de mieux mobiliser certaines ressources : compétences de certaines personnes (travail en commun avec les personnels de la bibliothèque et de la cartothèque par exemple), ressources financières (demandes de subvention et préparation de voyages d'études), réseaux divers (mobilisation de professionnels pour les masters et les cours de « projets personnels » en licence)... Un des objectifs de l'enseignement, à mon sens, est également d'ouvrir les étudiants à de nouveaux horizons, de les aider à s'orienter dans le monde universitaire et à l'extérieur, de les pousser à s'investir dans des associations, des mobilisations de divers ordres.

Parmi les occasions d'ouverture de nouveaux horizons, les **voyages d'études** constituent un élément tout à fait crucial pour les étudiants et dans ma pratique d'enseignant-chercheur. Ils sont une pierre angulaire de la discipline géographique, avec les dimensions de construction de méthode et de connaissance liées à la pratique du terrain ; et ils sont une façon pour l'enseignant de se positionner différemment vis-à-vis de ses étudiants, avec une interactivité plus forte, qui crée des dynamiques intéressantes et parfois engendre de véritables déclics chez certains étudiants. C'est pourquoi je me suis investi chaque année depuis le tout début de ma carrière dans ces voyages, fussent-ils brefs et locaux, ou internationaux et plus longs. En tant que **directeur des études puis directeur de département**, j'ai insisté pour qu'une partie importante du budget

du département soit consacré à ces voyages de terrain, soutenu en cela par l'ensemble de mes collègues. Nous avons donc pu organiser (ou accompagner l'organisation par les étudiants) des voyages réguliers à Lille, au Touquet, à Paris, dans l'arrière-pays dunkerquois, le long de la côte d'Opale, mais aussi à Hambourg, à Rome, aux Pays-Bas, à Londres... Tous ces voyages étaient construits autour de thématiques diversifiées, et donnaient lieu à des travaux des étudiants et des rendus, parfois des conférences devant des élus et des professionnels. Le terrain est à la base du travail du géographe, et la pratique pédagogique doit le plus possible permettre aux étudiants de vivre ce terrain, voir et sentir les paysages, rencontrer les acteurs du territoire. Le lien enseignant-étudiants s'en trouve en général renforcé, la confiance est consolidée, et ainsi se mettent en place de bonnes conditions pour l'apprentissage et la réussite.

Activité scientifique

Mes travaux de recherche concernent la **thématique des risques**, essentiellement en rapport avec le milieu urbain. Si, au cours de ma thèse, j'avais étudié la gestion du risque sismique dans les villes italiennes patrimoniales, j'ai ensuite élargi ces recherches à d'autres risques, notamment les risques industriels et technologiques, et à d'autres terrains, notamment le Dunkerquois. Dans une perspective comparatiste (avec des comparaisons internationales autant que possible), j'essaie de montrer comment évolue la science des risques d'un point de vue théorique mais aussi opérationnel, en lien avec les territoires et les sociétés qui les habitent. Depuis 2009, je m'intéresse particulièrement **à la notion de résilience et à son applicabilité** sur les territoires à risques. Les perceptions des risques et les processus de mémoire constituent l'entrée principale de mes travaux sur les risques. Depuis 2013, j'ai élargi ces recherches aux risques sociaux et à **la création de territoires spécifiques liés à ces risques, en travaillant sur les pratiques spatiales du sport gay et lesbien**.

Ces changements d'orientation se raccrochent donc toujours au fil rouge de la gestion des risques. Les évolutions sont dues, d'une part, à des éléments exogènes, d'autre part aux conclusions de la recherche elle-même. Lorsque j'ai obtenu mon poste à l'université du Littoral, le profil mentionnait la nécessité de travailler en équipe sur les risques industriels, au sein du laboratoire qui s'appelait alors Institut des Mers du Nord (lequel a fusionné en 2010 avec le laboratoire lillois Territoires, Villes, Environnement et Sociétés). J'ai donc réorienté mes recherches pour adapter mes problématiques à celles de l'équipe qui m'accueillait et du territoire dunkerquois. Cette orientation n'a pas été remise en cause par la restructuration postérieure du laboratoire. D'un autre côté, le travail en équipe, les conclusions de mes recherches, ma participation à des réseaux nationaux (comme le groupe constitué à l'École normale supérieure autour de la notion de résilience) et à des associations diverses (le CNFG, mais aussi des associations sportives gaies et lesbiennes) m'a conduit à renouveler mes recherches, en axant d'abord sur la résilience, puis la résilience des communautés, et enfin la résilience des communautés par l'exemple du sport LGBT, le sport constituant un miroir et un symptôme passionnant des évolutions d'une société, et structurant les espaces sociaux de manière profonde.

Je considère que mes recherches sont extrêmement **complémentaires de mon activité pédagogique**, notamment en master mais pas seulement. Le lien est évident lorsque mon enseignement porte sur les risques, mais l'articulation est plus complexe et plus générale, portant sur un dynamisme du cours, une actualisation régulière, des passerelles diverses.

Au sein du laboratoire TVES, la pluridisciplinarité a conduit à un enrichissement très appréciable des connaissances et des méthodes, et à un grand nombre de **publications, notamment collectives**. Avec une dizaine de collègues, nous avons créé le groupe de recherche Irénée Zwarterook et avons travaillé et publié sous ce nom dans le cadre de nombreux projets de recherche d'envergure locale, régionale et nationale, voire internationale (PUCA, CDE, RDT, FonCSI...).

Au sein de ces programmes de recherche, nous avons travaillé de manière étroite avec **les acteurs du territoire**, par exemple la DREAL, la DDTM, la mairie de Dunkerque, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Région Nord-Pas-de-Calais. Nous avons organisé de très **nombreuses journées de débats et de restitution des recherches**, avec l'idée que notre travail n'a de sens que s'il est partagé et co-construit.

Ces liens avec le monde de l'entreprise et des acteurs institutionnels constituent des réseaux complémentaires des réseaux de recherche proprement dite. Je suis très investi dans les réseaux portant sur la géographie urbaine (ayant été pendant 4 ans secrétaire de la commission Villes et Métropolisation du CNFG), sur les risques et la résilience, sur le bassin méditerranéen et l'Italie. J'étais d'ailleurs membre du laboratoire TELEMME (Temps, Espace, Langages, Europe Méridionale et Méditerranée) entre 2002 et 2007, avec un investissement au sein du programme « Dynamiques des territoires métropolitains en Méditerranée » ; et membre associé du laboratoire LOUEST (Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités) de 2000 à 2009, avec un fort investissement dans l'équipe MOSAIQUES, autour de l'Italie.

Depuis mon premier article publié en 2002 dans *Mappemonde*, j'ai publié plus de trente articles scientifiques, dont 12 dans des revues à comité de lecture très diversifiées, en français et en anglais (*Regional Studies*, *Cybergéo*, *L'Espace Géographique*, *Vertigo*, *Les Cahiers de Géographie du Québec*, *Géographie et Cultures*, etc.). J'ai participé à la rédaction ou dirigé la publication de 10 ouvrages collectifs et numéros spéciaux de revues, et de 8 rapports de recherche issus de projets collectifs avec le groupe Irénée Zwarterook. Je suis intervenu dans de nombreux colloques et séminaires, notamment à l'étranger (en anglais ou parfois en italien) : Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis, Canada, Chine, Japon...

Responsabilités administratives et collectives

Les responsabilités collectives, notamment administratives, font partie des missions de l'enseignant-chercheur. En exerçant diverses fonctions, j'ai trouvé non seulement une variété de problématiques et de processus à laquelle je ne m'attendais pas, mais aussi un mélange étonnant et parfois fastidieux de contraintes et de possibilités, d'obligations chronophages et d'horizons ouverts. Globalement toutefois, c'est avec plaisir que j'ai rempli ces fonctions et que j'ai essayé de les employer à **mettre en valeur la géographie et à mobiliser étudiants, collègues, et non universitaires**.

A l'échelle de l'université du Littoral, j'ai exercé depuis dix ans plusieurs fonctions et responsabilités collectives. J'ai participé en tant que membre non votant à divers conseils (CFVU, CAC, conseil des directeurs de composantes) et en tant que **membre élu dans des instances de recherche** (pôle de recherche en sciences humaines, conseil de direction de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines) **et pédagogiques** (conseil du département de géographie). J'ai participé à de très nombreuses réunions et groupes de travail de divers ordres : sur les modalités de contrôle des connaissances, sur le schéma directeur handicap, sur les relations internationales, sur la mastérisation, sur les procédures électroniques pour l'orientation et les validations d'études...

Au sein du département de Géographie et Aménagement, j'ai été pendant deux ans directeur des études pour la licence, et près de trois ans **directeur du département**. Cette dernière expérience m'apporte de nouvelles compétences et nécessite **une forte capacité d'adaptation, un sens des relations humaines et beaucoup de rigueur** de manière générale : gérer les réunions, le budget, les conflits éventuels ; diffuser l'information dans des directions très différentes, relayer les décisions ; anticiper les évolutions, défendre la discipline et le département au sein de l'université... J'ai pu porter des actions bien suivies et porteuses de fruits (programme académique de formation, journées d'immersion, mais aussi défense de certains postes, travail sur les règlements de l'université...) mais j'ai aussi été confronté à des échecs (comme l'absorption

finaleme nt non votée d'autres formations dans le département de géographie, principalement en sociologie).

Il faut aussi exercer le suivi lors de congés ou maladies ou changements de parcours, et l'articulation avec les secrétariats pédagogiques des formations (j'ai en l'espace de deux ans été en charge de pas moins de 7 secrétaires pédagogiques, suite à des congés ou des remplacements).

A l'échelle nationale, je suis actuellement président du Comité National Français de Géographie, et à ce titre (ou au titre de mes précédentes fonctions au CNFG) j'ai mis en place plusieurs actions de relance et de revalorisation de la géographie : forums divers, Nuit de la Géographie, conventions internationales, réflexions sur l'enseignement de la géographie, mise en place du wiki auditions... Il s'agit d'un investissement associatif bénévole, très chronophage, mais également gratifiant.

J'ai été membre du CNU pendant trois ans. C'était en tant que suppléant, mais le bureau a largement mobilisé les suppléants et j'ai donc pu avoir l'expérience des sessions de qualification, d'attribution des primes... Ces sessions sont certes longues mais très intéressantes, car elles donnent une vision assez globale de l'état de la recherche en géographie en France.

J'ai aussi été **membre de jurys de concours** divers : agrégation, écoles normales supérieures, bac ; et j'ai participé à divers **comités de sélection** pour le recrutement de maîtres de conférences (6 COS depuis 2010). La participation à ces jurys et comités de sélection, ainsi que les sessions du CNU, constituent un apprentissage difficile, car il faut non seulement être d'un haut niveau scientifique, mais il est également important d'être suffisamment humble pour évaluer des pairs ou quasi pairs, et de tenir physiquement pour un travail intensif. Cela a donc été à chaque fois une expérience marquante et globalement très positive. Les jurys de concours permettent aussi de maintenir un lien avec d'autres formations ou avec l'enseignement secondaire. Dans cette lignée, j'évoquerai aussi les Olympiades nationales de géographie, concours pour lycéens (élèves de Première) que j'ai porté et que je lance avec le CNFG à partir de l'automne 2018, sur le modèle d'autres Olympiades nationales et en guise d'épreuves de sélection nationale pour les Olympiades internationales de géographie. La troisième épreuve de ce concours est une épreuve de terrain qui sera organisée par une université, renforçant donc les liens entre supérieur et secondaire.

Dans l'ensemble, les responsabilités collectives sont une nécessité, une obligation, et souvent un plaisir, grâce à la convivialité qu'elles impliquent et aux résultats de ces responsabilités ; mais elles constituent une **lourde charge dans les missions de l'enseignant-chercheur**, qui peut peser, notamment, sur son temps de recherche.

Formation universitaire

Depuis 2007	Maître de conférences en géographie , Université du Littoral Côte d'Opale (Dunkerque).
2005 – 2007	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche , UFR de Géographie – Institut d'urbanisme, Université de Paris IV Sorbonne.
2002 – 2006	Thèse de géographie : « Les politiques de conservation du patrimoine urbain comme outils de gestion du risque sismique. Trois exemples en Italie : Noto, Assise, Gémone ». Direction : Madame Colette VALLAT. Mention : Très Honorable avec félicitations du jury.
2002 – 2005	Allocataire moniteur normalien , UFR des Sciences Géographiques et de l'Aménagement, Université de Provence Aix - Marseille I.
2001 – 2002	DEA de géographie , université de Paris VIII : « Risques et inégalités : enjeux géographiques et mutations spatiales ». Mention Très Bien.
2000 – 2001	Reçu à l'agrégation externe de géographie . Rang : 5 ^e .
1999 – 2000	Maîtrise de géographie , université de Paris I. Mention Bien.
1998 – 1999	Licence de géographie , université de Paris I.
1998 – 1999	Licence d'anglais , université de Paris IV.
1998	Admis à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm . Rang : 11 ^e .
1995	Baccalauréat série Littéraire . Mention Très Bien, Mention Européenne.

Activités pédagogiques

Tableau général des enseignements

	2001-02	2002-05	2005-07	2007-11	2011-15	2015-18
Géographie humaine générale				L1, L2 48h CM, 48h TD	L1 12h CM, 12h TD	
Milieux naturels, environnement	L1 36h TD					
Géographie urbaine				M1, M2 12h CM, 12h TD		
Géographie régionale				L2 12h TD, 12h CM		
Géopolitique, géographie économique		L1 36h TD			L1, L2, L3 30h CM, 30h TD	L2 12h TD, 12h CM
Géographie historique			L1, L3 92h TD			
Risques, résilience				M1 21h CM	L3, M1 10h CM, 6h TD	M1, M2 37h CM
Urbanisme, aménagement			L3, M1, M2 100h TD	M1 21h CM		
Méthodologie universitaire				L1 24h TD	L1 24h TD	L1 20h TD
Analyse de documents				L3 24h TD	L3 12h TD	
Outils, cartographie					L2, L3 48h TD	L2, L3 48h TD
Préparation Capes / MEEF		14h CM		20h CM	10h CM	10h CM
Préparation aux concours administratifs					M1 7h CM	M1 7h CM
Culture et médias				L3 12h TD		
TOTAL éq TD	36h	64h/an	192h/an	Env. 250h/an	Env. 220h/an	Env. 190h/an

Pour des raisons de lisibilité, j'ai regroupé les années où mon service a été sensiblement le même. Mais, les indications de nombre d'heures correspondant à un total par année, et non pour toutes les années de la colonne, j'ai arrondi le chiffre pour qu'il corresponde à une moyenne sur la période concernée. Le total des heures par année ne tient pas compte des décharges horaires obtenues suite à la prise de certaines fonctions (responsabilité d'année,

direction des études, direction du département). Il ne tient pas compte non plus des heures supplémentaires liées aux suivis des stages et des mémoires de master, et aux voyages d'études. Le total général du nombre d'heures d'enseignement en équivalent TD depuis le début de ma carrière, pour autant que ce chiffre soit significatif, est d'environ 3000 heures.

Enseignements dispensés en tant que Maître de Conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale

- L1 : Espaces et Territoires ; Populations et Sociétés ; Méthodologie du Travail Universitaire ; Géopolitique ; Enjeux Territoriaux, introduction à la géographie humaine.
- L2 : Hommes, territoires et aménagement ; La France et ses Régions ; Géopolitique ; Méthodologie : de la photo au croquis.
- L3 : Analyse de documents géographiques ; Analyse de textes scientifiques internationaux ; Environnement : introduction à la géographie des risques ; Culture et médias en Italie ; Géopolitique.
- Master Professionnel Mutations des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux (M1 et M2), devenu PAUL (Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral) en 2015 : Politiques de la ville comparées ; Métropoles et réseaux ; Risques et Territoires ; Vulnérabilité et Résilience ; Cours de préparation aux concours administratifs.
- Master Professionnel Tourisme (M2) : Tourisme et Risques.
- Master Enseignement, préparation au concours du CAPES d'Histoire et Géographie (M1 et M2).
- Master Régional de Géographie : Résilience et dynamique socio-économique des systèmes territoriaux.

Enseignements dispensés en tant que vacataire à l'Institut Catholique de Paris, Faculté d'Economie (FASSE)

- Master Professionnel « Politiques Environnementales et Développement Durable » (21h, M1 et M2), 2007-2011, et 2016-2017 : Risques environnementaux, Risques et résilience, Urbanisme durable.

Enseignements dispensés en tant qu'ATER à l'Université de Paris IV Sorbonne

- L3, M1 et M2 : « Anglais pour aménageurs » (2005-2007).
- L1 et L3 : « Géographie historique » (2006-2007).

Enseignements dispensés dans le cadre du monitorat à l'Université de Provence

- Première année de DEUG : « Introduction à la géographie économique et à la géopolitique » (2002-2005).
- Cours de préparation aux agrégations de Géographie et d'Histoire et au CAPES d'Histoire et de Géographie (2002-2005). Thématiques abordées : « La Méditerranée » ; « Les risques » ; « la France » (dynamiques de régionalisation, rapports villes-campagnes, insertion européenne).

Autres expériences pédagogiques

- Préparateur aux oraux du concours externe de l'agrégation, section Histoire option géographie, à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, session 2007, 36 heures.
- Formateur pour la préparation des concours administratifs internes de l'INSEE (contrôleur interne normal, contrôleur interne spécial), 60 heures, 2005-2007.
- Cours de préparation aux agrégations d'Histoire et de Géographie à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm : « Les risques dits naturels en Méditerranée », 2002.
- Vacances en première année de DEUG à l'Université de Marne-la-Vallée : « Introduction à la géographie des milieux naturels », 2001-2002.

Encadrement pédagogique

Responsabilités pédagogiques

- Responsable d'année en Licence 1 et Licence 2 de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, depuis 2011.
- Président de jury de L3 géographie, 2011-2015.
- Directeur des études pour la Licence de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, 2009-2011.
- Responsable d'année en Licence 1, Département de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, en 2008-2009.

Encadrement de thèses, mémoires et stages

- Codirection de thèse de doctorat en géographie, avec Hervé Flanquart
 - VERLYNDE Nicolas, *La gestion des effets du changement climatique sur les risques d'inondation continentale et de submersion maritime dans le Dunkerquois*, depuis 2014, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Encadrement d'un post-doctorat en géographie
 - GREMBO Nicolas, dans le cadre du programme FonCSI portant sur la mise en place du Plan de Prévention des Risques Technologiques dans le Dunkerquois.
- Directions de stages et de mémoires de Master 1 et Master 2 professionnel « Mutations des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux », Université du Littoral Côte d'Opale.
 - SCHAPMAN Julie, *Les ZAC et le PLU communautaire dunkerquois*, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2008.
 - GENTY Mickael, *Mise en place en amont de l'accueil de nouveaux habitants au sein de l'éco-quartier "Grand Large"*, Société du Développement du Dunkerquois, 2009.
 - BALLOY Aurélie, *Le patrimoine du Pays du Calaisis : acteurs et développement local*, Syndicat mixte du pays du Calaisis, 2009.
 - FINI Dodji, *L'avenir du quartier du Marais dans le Plan Programme Urbain Lommois : Dimensions sociales et Urbaine des problèmes de l'habitat*, Mairie de Lomme, 2009.
 - NAYE Claire, *Le devenir du quartier Degroote - Teteghem*, DDE de Dunkerque, 2009.
 - PRIGNON Maxime, *La réhabilitation des friches industrielles : un des instruments du renouvellement urbain*, Lille Métropole Communauté Urbaine, 2009.
 - BARBIER Fabien, *Principes de gestion des déchets et de leur réduction sur le territoire du Calaisis*, Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis, 2010.
 - ELOY Julie, *Processus de création d'un éco-quartier : l'éco-quartier du Basroch à Grande-Synthe*, Mairie de Grande-Synthe, 2010.
 - MANIER Delphine, *Le port de plaisance de Gravelines / Grand Fort Philippe, facteur de développement et de dynamisme pour ces communes ?*, Mairie de Gravelines, 2010.
 - FOURNEZ Julien, *Vers une politique d'urbanisme durable : l'exemple de la Communauté Urbaine de Dunkerque*, Agence d'Urbanisme de Dunkerque, 2010.
 - LAMARD Jennifer, *Méthodologie et stratégie d'évaluation d'une politique publique. Organisation du pilotage de la déclinaison en actions par les services et du suivi du projet communautaire de la CUD*, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2010.
 - NAYE Claire, *Le parc de la reconstruction de Dunkerque*, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2010.

- BRANCHAT Thierry, Politique culturelle régionale et développement durable : l'exemple des Rencontres régionales du cadre de vie, DRAC Nord-Pas de Calais, 2011.
 - MANIER Delphine, Le Grand Large : les habitants au cœur du développement de l'écoquartier ?, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2011.
 - CADART Florent, Etablissement d'un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales de la Communauté de Communes des Mers et Terres d'Opale, V2R Ingénierie et Environnement, 2011.
 - LEGRU Marie, Construire une stratégie de résilience aux inondations adaptée aux spécificités du territoire : l'exemple du Dunkerquois, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2013.
 - LARDEUR Rémi, Atouts, limites, contraintes d'une commune suisse face au développement territorial durable. Le cas d'Avenches, Commune d'Avenches (Suisse), 2013.
 - MONBAILLY Sabrina, Portrait de territoire du pays du Calais. Un équilibre durable entre espace rural et espace urbain, Maison du Département de Développement Local du Calais, 2013.
 - BOURRY Maïté, La tarification incitative. Elaboration d'une étude préalable sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2014.
 - CHAVY Alexandra, L'habitat participatif. Quelle mise en œuvre sur le territoire dunkerquois ?, Communauté Urbaine de Dunkerque, 2014.
 - COOCHE Marie, Les quartiers ANRU de Dunkerque, une gestion à simplifier ?, Mairie de Dunkerque, 2015.
 - BASSEY Geoffrey, Les sentiers littoraux en Balagne, Université de Corse Paoli, laboratoire LISA, 2016.
 - BOTON Léonce, Gestion du foncier et contrôle citoyen au Bénin, Colter-Bénin, 2016.
 - LEMAITRE Justin, La parité homme-femme à la CUD, Communauté urbaine de Dunkerque, 2016.
 - SEDZIAK William, Le commerce ethnique dans le Douaisis, Université de Valenciennes, 2016, mémoire non soutenu.
 - DAULLET Jedinson, Mobilités et déplacements au sein de la CUD, Communauté urbaine de Dunkerque, 2017, mémoire non soutenu.
 - DELVA Lindsay, La résilience des pieds de coteaux de la plaine maritime flamande, Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque, 2017.
 - CALLEBOUT Roxane, Les élus et la communication : l'exemple de Gravelines, Mairie de Gravelines, 2017.
- Directions de stages et de mémoires de Master 2 professionnel « Politiques Environnementales et Développement Durable », Institut Catholique de Paris, Faculté des Sciences Economiques et Sociales.
- FOURNIER Nicolas, Les paiements pour services écosystémiques et la perte de biodiversité en Europe, PNUE, 2009.
 - CHAVINSKAIA Lidia, Science et développement durable. Partenariat scientifique INRA-Russie au service de l'environnement, INRA, 2009.
 - ESSOMBE Gilles, La gestion des pollutions marines sur le littoral bas-normand, Syndicat mixte Calvados Littoral Espaces Naturels, 2009.
 - NGUEMA Harry, Etude des politiques de développement durable des entreprises françaises : cas de Renault, Casino, BNP PARIBAS, Maurel Prom et LVMH, Centre français d'informations sur l'entreprise, 2010.
 - CHOLOT Nicolas, La place de l'éthique dans la performance « de l'entreprise/économique ». L'exemple d'une entreprise en transition : le groupe La Poste, La Poste, 2010.
 - MAZOYER Geoffroy, La mémoire du paysage urbain français. Vers une gestion différenciée des espaces verts, Mairie de Créteil, 2010.
 - COUCHE Célie, Le jeune parc national de la Réunion face à son cœur habité, PNR La Réunion, 2010.
 - CHAIX Séverine, La légitimité associative au cœur des acteurs ouvrant sur la problématique des déchets aquatiques en Bretagne occidentale, Association Bretagne Littoral, 2011.
- Nombreuses directions de stages courts de préprofessionnalisation et de mémoires de Licence 3 de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, depuis 2010.

Responsabilités administratives

Charges de direction

- Directeur du département de géographie et de sciences de l'aménagement, Université du Littoral Côte d'Opale, septembre 2015 à janvier 2018 (décharge de 48h ETD).
 - Participation à la **construction des nouvelles maquettes** de licence et de master PAUL
 - Adaptation des contenus pédagogiques à diverses demandes et contraintes (horaires, financières, mais aussi spécificités des étudiants, relations avec les autres formations...)
 - **Coordination des enseignements et des enseignants** : mise en place de parcours de formation, coordination méthodologique (utilisation conjointe de certains outils...)
 - Gestion du site internet de la Licence de Géographie et des outils numériques du département de géographie (2015-2016).
 - Organisation des « journées d'immersion » dans le cadre du projet Bac-3 / Bac+3 (depuis 2015).
 - Co-organisation d'une journée de « Programme Académique de Formation » (2017), avec le département d'histoire, destinée aux enseignants du secondaire et conseillers d'orientation.
 - Organisation des élections au sein du département
 - Recrutement des enseignants vacataires
 - Gestion des charges d'enseignement pour la licence de géographie
- Remplaçant directeur du département de géographie (durant un congé maladie), Université du Littoral Côte d'Opale, novembre-décembre 2013.

Conseils et participation aux instances représentatives

- Membre invité de la CFVU et du CAC de l'Université du Littoral, 2015-2018 (en tant que directeur de département).
- Représentant élu des maîtres de conférences au Pôle de recherche en Sciences Humaines et Sociales de l'Université du Littoral, depuis 2015.
- Membre élu du conseil de direction de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Dunkerque, 2014-2016.
- Membre élu du conseil du département de géographie, depuis 2007.

Autres responsabilités collectives

- Responsable du tutorat d'accueil et du tutorat d'accompagnement pédagogique pour la licence de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, depuis 2008.
- Responsable des accords interuniversitaires Erasmus pour la géographie (mobilité enseignante et étudiante) pour l'Italie, l'Espagne, la Pologne, la Finlande, la Suède, la Roumanie, le Royaume-Uni, Malte.

- Gestion du site internet de la Licence de Géographie et des outils numériques du département de géographie (2015-2016).
- Co-organisation des « journées d'immersion » dans le cadre du projet Bac-3 / Bac+3 (depuis 2015).

Responsabilités régionales et nationales

Comité National Français de Géographie

- Président, depuis 2016
 - Partenariats avec l'Association des Géographes Français pour la diffusion des recherches liées avec les programmes des concours nationaux (Capes, agrégation) ; avec l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie ; avec l'Association Fédérative Nationale des Etudiants de Géographie ; avec la Société de Géographie.
 - Diffusion de l'information sur les formations de géographie à l'échelle nationale
 - Organisation du Prix de thèse du CNFG
 - Création et organisation de la Nuit de la Géographie, événement national destiné à mettre en valeur la géographie auprès du grand public et notamment en direction de l'enseignement secondaire (première édition en mars 2017).
 - Création et organisation des Olympiades nationales de géographie, concours national pour lycéens, en partenariat avec l'APHG et le Concours Général.
 - Gestion et renouvellement du site internet du CNFG, développement d'outils numériques (réseaux sociaux, wikis, partenariat avec chaîne Youtube)
 - Subvention d'événements de commissions thématiques du CNFG
- Vice-Président en charge des Relations Internationales et des Relations avec l'Union Géographique Internationale, 2012-2016.
 - Activités décrites dans la rubrique « Responsabilités et échanges internationaux », ci-dessous
- Secrétaire de la Commission Villes et Métropolisation du Comité National Français de Géographie, 2009-2013.
 - Direction scientifique et administrative de la journée Jeunes Chercheurs « Villes et Industries : crises, recompositions et nouvelles dynamiques », 13 mai 2011, à Dunkerque.
 - Membre du comité d'organisation et du comité scientifique du colloque international « La ville compétitive, à quel prix ? » (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, janvier 2012).
 - Participation à l'organisation et au suivi de journées d'études (avril 2009, mars 2010).
 - Construction et gestion du site internet de la Commission Villes et Métropolisation.

Conseil National des Universités

- Membre suppléant au titre d'une liste syndicale, section 23, 2013-2017.
A ce titre, participation aux sessions de qualification, aux attributions de Primes d'Enseignement et de Recherche, de CRCT et d'avancement des enseignants-chercheurs (Avignon, Toulouse, Paris).

Communauté d'Établissements Lille Nord de France

- Participation au comité d'orientation active des étudiants vers la Licence, depuis 2008.
- Membre du comité régional de mise en œuvre de la masterisation pour les concours d'enseignement dans la région Nord-Pas de Calais, 2010-2011.

Responsabilités et échanges internationaux

Comité National Français de Géographie et Union Géographique Internationale

- Actuel Président (depuis 2016), ancien Vice-président du Comité National Français de Géographie, en charge des Relations Internationales et des Relations avec l'Union Géographique Internationale (2012-2016).
 - Relations régulières avec le bureau de l'UGI, suivi et diffusion des informations de l'UGI pour le CNFG, participation aux conférences régionales et congrès de l'UGI (Cracovie, Moscou, Pékin) ;
 - Coordination et organisation de projets internationaux : **forum sur les langues de la diffusion scientifique**, Paris, juillet 2014 ; **assises franco-polonaises de la géographie** (Paris, juin 2016) ; **journées franco-espagnoles de la géographie** (Grenade, Espagne, octobre 2016) ; journée d'études franco-polonaise sur les frontières, janvier 2018 ; **atelier de travail franco-grec**, mars 2018 ; **forum franco-roumain**, juin 2018.
 - Responsable du comité d'organisation du projet de **congrès exceptionnel de l'UGI à Paris en 2022** ;
 - Signataire de conventions bilatérales de partenariat pluriannuel avec les comités de géographie nationaux (Pologne, Espagne ; en prévisionnel : Portugal et Roumanie).
- Membre du *steering committee* de la Commission Bassin Méditerranéen de l'Union géographique Internationale (depuis 2016).

EUGEO

Elu membre du Comité Directeur d'EUGEO, fédération des sociétés de géographie européennes, 2017.

Relations internationales dans le cadre de l'Université du Littoral Côte d'Opale

- Mise en place de conventions interuniversitaires et participation à des partenariats internationaux pour la géographie pour l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Pologne, la Finlande, la Suède, la Roumanie, le Royaume-Uni, Malte.
- Invitation de la Professeure Izabella Lecka, université de Varsovie (septembre 2013).

Jurys, expertises, animation scientifique

Comités scientifiques et d'organisation

- Membre du comité scientifique d'évaluation du CEGOT (Centre of Studies in Geography and Urban Planning ; Portugal), en tant qu'expert étranger (janvier 2018).
- Membre de la commission des référentiels des produits de la recherche en géographie et aménagement du HCERES, depuis 2017.
- Membre du comité scientifique du XXVe Congrès des géographes espagnols (Madrid, octobre 2017).
- Membre du comité d'organisation du congrès Eugéo 2017 à Bruxelles.
- Membre du comité scientifique du colloque « Activités sportives, récréatives et ludiques et développement des territoires », Journées internationales de l'AISLF – TVES, Calais, avril 2015 (environ 100 participants).
- Membre du comité scientifique du colloque « La ville compétitive, à quel prix ? », Commission Villes et Métropolisation du CNFG / ANR JUGURTA, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, janvier 2012 (environ 150 participants). Co-direction de la publication des Actes de ce colloque (cf. partie Publications).
- Membre du comité scientifique du colloque « Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses », MOSAIQUES – Université de Paris X Nanterre, 15-16 mars 2007 (environ 150 participants). Responsable de la publication du volume I « Traces » des Actes de ce colloque (cf. partie Publications).

Comités de sélection

Membre de comités de sélection pour le recrutement de Maîtres de conférences :

- 2010 : université du Littoral
- 2011 : université de Valenciennes
- 2012 : université de Pau – pays de l'Adour
- 2017 : universités de Paris 4 Sorbonne, Aix-Marseille, Versailles Saint-Quentin.

Jurys

- Membre du jury du concours d'accès à l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), 2016-2017.
- Président général de jury de bac (Académie de Lille), juillet 2015.
- Membre du jury du concours d'accès à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, épreuve écrite et oraux de géographie (sections A/L et B/L), 2010-2014.

- Membre du jury du concours d'accès à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, épreuve de géographie, 2008-2010.
- Membre du jury du concours externe de l'agrégation, section Histoire, dissertation de géographie, session 2005.

Comités éditoriaux

- Membre du comité de rédaction de la revue « Territoire en Mouvement », depuis 2010. A ce titre, expertise de nombreuses propositions d'articles, responsabilité de rédaction d'un numéro double publié en 2014, responsabilité d'un numéro à paraître en 2017.
- Membre du comité de rédaction de la revue « Mouvements », 2014-2016.
- Expert évaluateur pour des revues : *Evaluation and Program Planning*, 2010-2011 ; *Annales de Géographie*, 2012 ; *BAGF*, 2013 ; *Nature, Sciences, Sociétés*, 2013 ; *Echogéo*, 2013, 2015 ; *Développement Durable des Territoires*, 2013-2015 ; *Belgeo*, 2015 ; *Espaces, Populations, Sociétés*, 2016 ; *Géographie et Culture*, 2018.

Animation scientifique locale

- Co-organisation de nombreuses journées d'études et de présentation de résultats aux acteurs locaux dans le cadre du travail du groupe de recherche Irénée Zwarterook, à Dunkerque.
- Co-organisateur du séminaire « Résilience urbaine », Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, 2009-2011 : <http://www.geographie.ens.fr/-Resilience-urbaine-.html>. Co-responsable de la publication de deux ouvrages issus du séminaire.
- Organisation d'un groupe de travail interdisciplinaire dans le cadre du CIES de la Région PACA et organisation d'une série de cafés-débats interdisciplinaires, avec création d'un site Internet en liaison avec ces débats (2004-2005).

Thèmes de recherche

Mes travaux de recherche concernent la thématique des risques, essentiellement en rapport avec le milieu urbain. Si, au cours de ma thèse, j'avais étudié la gestion du risque sismique dans les villes italiennes patrimoniales, j'ai ensuite élargi ces recherches à d'autres risques, notamment les risques industriels et technologiques, et à d'autres terrains, notamment le Dunkerquois. Dans une perspective comparatiste (avec des comparaisons internationales autant que possible), j'essaie de montrer comment évolue la science des risques d'un point de vue théorique mais aussi opérationnel, en lien avec les territoires et les sociétés qui les habitent. Depuis 2009, je m'intéresse particulièrement à la notion de résilience et à son applicabilité sur les territoires à risques. Les perceptions des risques et les processus de mémoire constituent l'entrée principale de mes travaux sur les risques. Depuis 2013, j'ai élargi ces recherches aux risques sociaux et à la création de territoires spécifiques liés à ces risques, en travaillant sur les pratiques spatiales du sport gay et lesbien.

Mots-clés

Risques – Résilience – Aménagement urbain – Patrimoine – Mémoire – Genre – Sport.

Thèse

- Sujet : « **Les politiques de conservation du patrimoine urbain comme outils de gestion du risque sismique. Trois exemples en Italie : Noto, Assise, Gémone** ».
- Thèse dirigée par Madame Colette Vallat, Professeure à l'Université de Paris X Nanterre, soutenue le 17 novembre 2006 à Aix-en-Provence, obtenue avec mention Très Honorable et Félicitations du Jury.
- Membres du jury :
 - Madame Sylvie Daviet, Présidente du jury, Professeure à l'Université de Provence (Aix-Marseille I)
 - Madame Giulia De Spuches, Professeure à l'Université de Palerme (Italie)
 - Monsieur Gérard Hugonie, Professeur à l'IUFM de Paris (rapporteur)
 - Monsieur Patrick Pigeon, Professeur à l'Université de Savoie (rapporteur)
- **Résumé** : Le patrimoine architectural urbain exceptionnel des petites villes italiennes de Noto (Sicile), d'Assise (Ombrie), et de Gémone (Frioul), est soumis à un risque sismique majeur : la probabilité d'occurrence d'un tremblement de terre est forte, et la vulnérabilité des territoires est très grande. Toutefois, les politiques de conservation du patrimoine peuvent constituer des instruments efficaces de gestion du risque. Pour cela, il est essentiel que les communes définissent des priorités de gestion, en prenant en compte différentes échelles spatiales et temporelles, dans le cadre de politiques urbaines sélectives. La comparaison de trois communes permet de mettre en relief les similitudes et les contrastes entre les choix et les résultats de politiques urbaines différentes menées dans des contextes comparables.

Laboratoires d'accueil et groupes de recherche

- Depuis 2007 : Laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement, Sociétés), EA 4477 (anciennement Institut des Mers du Nord), Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque. Membre du Groupe de Recherches Irénée Zwarterook, qui regroupe une douzaine de chercheurs travaillant sur les risques industriels, auteurs à titre collectif de nombreuses publications et rapports depuis 2008.
- 2000-2009 : Membre associé du laboratoire LOUEST, UMR – CNRS 7145, Ecole Doctorale « Economie, Organisations, Société », Paris Ouest Nanterre La Défense. Membre du groupe de travail sur l'Italie, dirigé par Mme Colette Vallat. Ce groupe de travail a par la suite été élargi et reconnu en tant que jeune équipe CNRS, sous le nom MOSAIQUES, au sein de l'UMR LOUEST (Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités).
- 2002-2007 : Laboratoire TELEMME, UMR – CNRS 6570, Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés », Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Membre du laboratoire TELEMME (Temps, Espace, Langages, Europe Méridionale et Méditerranée), au sein du programme de recherche n° 1 du laboratoire (« Dynamiques des territoires métropolitains en Méditerranée »), et du groupe de travail n° 3 (« Territoires, pouvoirs, institutions »).

Responsabilités de programmes de recherche

- 2015-2016 : « Pratiques spatiales du sport LGBT en Europe »
 - Projet soutenu par une Aide à la Recherche de l'université du Littoral (4000 euros).
 - Recherches menées en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique.
 - Projet qui a donné lieu à 6 communications et deux publications.
- 2011-2013 : « Les PPRT : des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience »
 - Portage principal d'un projet financé par la Fondation pour une Culture de la Sécurité Industrielle (FonCSI), portant sur l'analyse de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques.
 - Projet pluridisciplinaire (géographie, aménagement, sociologie, économie, sciences politiques), incluant 8 chercheurs.
 - Projet doté de 46000 euros.
 - Encadrement d'un post-doctorant sur une durée de 15 mois.
 - Le projet a abouti à deux rapports de recherche publiés et trois publications dans les *Cahiers de la Sécurité Industrielle*.

Participation à des programmes de recherche

- CLIMIBIO (2014-2019). Projet CPER-FEDER portant sur l'évolution de l'air et de l'atmosphère dans le contexte du changement climatique, et sur la perception de ces évolutions par les habitants de la région Hauts-de-France.

- GRHYD (2012-2016). Projet concernant de nouvelles formes d'énergie, pour le transport et pour le chauffage des bâtiments, avec phases de test dans le Dunkerquois. Projet en partenariat avec l'entreprise GDF Suez, la Communauté Urbaine de Dunkerque, et l'ADEME.
- PEPAZZU (2013-2014). Projet de la région Nord-Pas-de-Calais sur la Perception et l'Evaluation des Produits Phytosanitaires dans l'Air en Zone péri-Urbaine.
- VULDEPO (2011-2014). Projet portant sur l'analyse de la vulnérabilité des populations à la pollution atmosphérique dans le Dunkerquois.
- POPULI (2010-2014). Plusieurs projets pluridisciplinaires successifs proposés à l'ANR, concernant les aléas, les vulnérabilités et la résilience des populations face aux risques industriels et aux pollutions atmosphériques.
- IRENI (2009-2012). Plusieurs projets nationaux concernant l'environnement industriel, la pollution de l'air et la santé.
- TOUCH (2009-2012). Projet porté par l'ADEME et la Communauté Urbaine de Dunkerque, concernant l'étalement urbain et les énergies.
- CDE (2009-2012). Projet Concertation, Décision, Environnement du MEDDAT, portant sur la professionnalisation des acteurs, la participation et la concertation concernant les risques industriels, avec un accent sur l'étude des Plans de Prévention des Risques Technologiques.
- FonCSI (2008-2010). Projet portant sur la perception des risques industriels dans le Dunkerquois.
- RDT (2007-2010). Projet Risques, Décision, Territoires du MEDDAT, portant sur les outils de décision et d'action face aux risques industriels.

Distinctions, bourses de recherche

- Nommé membre d'honneur de la Société des Géographes Polonais (PTG), 2017.
- Bourse de recherche à l'Ecole Française de Rome, septembre 2003 et avril 2006.
- Boursier à la Scuola Normale Superiore de Pise, janvier – avril 2000.
- Lauréat du Concours Général de Grec ancien (Premier Prix, 1994).

Publications et communications

Sont indiquées en orangé les publications présentées intégralement dans ce volume.

Directions d'ouvrages

- WIECKOWSKI M., JEDRUSIK M., **LE BLANC A.**, COUDROY DE LILLE L. (dir), 2018, *Geografia. Wspolne idee, wspolne wizje. STO LAT wspolpracy polsko-francuskiej*, Varsovie, Presses de l'université de Varsovie, Actes des Assises franco-polonaises de la géographie, 232p.
- **LE BLANC A.**, GERVAIS-LAMBONY P., PIERMAY J.-L., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S., 2014, *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, 420 p.
- VALLAT C., PHILIFERT P., **LE BLANC A.** (dir), 2009, *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses. Volume I : Traces*, Paris, L'Harmattan, 330 p.

Directions de numéros de revues

- NORRANT C., **LE BLANC A.** (dir), 2018, *Temps qui passe, temps qu'il fait. Changer de rythme pour changer le climat ?*, numéro spécial de la revue *Territoire En Mouvement*, n.37.
- **LE BLANC A.** (dir), 2014, *Villes et Industries*, numéro double spécial de la revue *Territoire En Mouvement*, 23-24.
- **LE BLANC A.**, ZWARTEROOK I., 2013, *Introduction au paradigme de la résilience : enjeux pour la concertation et la gestion des risques*, Numéro 2013-10 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, 39 p., disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/
- **LE BLANC A.**, GREMBO N., GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., 2013, *Pour une meilleure concertation autour de la gestion des risques technologiques : 10 fiches-actions*, Numéro 2013-09 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, 30 p., disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/
- GREMBO N., **LE BLANC A.**, GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., 2013, *Les PPRT dans le Dunkerquois : des artifices d'une concertation obligée à la construction de compromis*, Numéro 2013-08 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, 95 p., disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/
- **LE BLANC A.**, NICOLAS T. (dir), 2013, *Politiques et pratiques de la résilience*, dossier spécial de la revue *Echogéo*, 24, URL : <http://echogeo.revues.org/13451>.
- ZWARTEROOK I., **LE BLANC A.**, 2010, *Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la concertation*, Numéro 2010-07 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, 152, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, Disponible à l'URL, 124 p., http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/

Articles publiés dans des revues scientifiques internationales ou indexées

- FRERE S., **LE BLANC A.**, GIBOUT C. & HELLEQUIN A.-P., 2017, « La gestion des risques industriels entre évolutions législatives et adaptations locales. Le cas dunkerquois », *Environnement, Risques & Santé*, 16, 3, p.275–283.

- LE BLANC A., 2016, « Accueillir les Gay Games à Paris en 2018 : du projet sportif au projet urbain structurant », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 60, n. 171, p.477-491.
- LE BLANC A., 2016, « Gestion du risque et résilience des pratiques spatiales du sport LGBT », *Géographie et cultures*, 95, automne, p.99-116.
- LEMARCHAND N., **LE BLANC A.**, 2014, « Les langues de la diffusion scientifique : une question pour les géographes et les géographies », Comité National Français de Géographie, *Echogéo*, 29, septembre, disponible à l'Url : <http://echogeo.revues.org/13941>.
- LE BLANC A., 2012, « Remembering Disasters: the Resilience Approach », *Journal of Art Theory and Practice*, 14, p.217-245.
- REGHEZZA-ZITTI M., RUFAT S., DJAMENT-TRAN G., **LE BLANC A.**, LHOMME S., 2012, « What Resilience Is Not : Uses and Abuses », *Cybergéo*, 621, <http://cybergegeo.revues.org/25554>.
- LE BLANC A., 2010, « La conservation des ruines traumatiques : un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, 3, p.253-266.
- LE BLANC A., 2010, « Cultural Districts, A New Strategy for Regional Development? The South-East Cultural District in Sicily », *Regional Studies*, 44-07, p.905-917.
- **LE BLANC A.**, FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A.-P., 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites SEVESO : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », *Vertigo*, Hors-série n°6, (vertigo.revues.org/index9140.html).
- LE BLANC A., 2008, « L'inégalité face aux séismes. Les cas d'Assise et de Noto (Italie) », *Espace, Populations, Sociétés*, numéro thématique « Populations, vulnérabilités, inégalités écologiques », 1, p.55-70.
- LE BLANC A., 2006, « Le « district culturel du sud-est » en Sicile », *Méditerranée*, tome 107, 3-4, p.79-83.
- LE BLANC A., 2002, « Le delta du Pô : un espace doublement instable », *Mappemonde*, n° 63, p.20-23.

Articles publiés dans des revues scientifiques nationales ou non indexées

- MEHA C., **LE BLANC A.**, 2017, « La place des réseaux sociaux dans la communauté sportive LGBT en France : entre construction identitaire et ouverture », *Les Cahiers de la Lutte Contre les Discriminations*, numéro dirigé par P. LIOTARD, L'Harmattan, 4, p.71-83.
- **LE BLANC A.**, ZWARTEROOK I., 2015, « Les évolutions de la gouvernance des risques industriels vers une transition plus juste. Le cas du Dunkerquois (France) », *International Journal of Labour Research*, Genève, Bureau International du Travail, Bureau for Workers' Activities, p. 337-362.
- **LE BLANC A.**, RUFAT S., 2012, « La ville au prisme de la résilience », *Historiens et Géographes*, dossier spécial dirigé par Colette VALLAT et Nathalie LEMARCHAND, 419, p.55-61.

Articles publiés dans des ouvrages collectifs

- LE BLANC A., à paraître, « Le sport LGBT : une subversion des normes des espaces sportifs ? », in SCHUT P.-O. (dir), *Les Territoires du Sport à travers l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes.
- LE BLANC A., 2017, « The organization of LGBT sporting activities in France : an expression of a community gathering or a political statement ? », in PORROVECCHIO A. (dir), *Sport, Sex and Gender : Representations and Narratives*, Paris, L'Harmattan, ch.6, p.84-102.

- **LE BLANC A.**, FLANQUART H., 2017, « La mémoire des accidents industriels », in FRERE S., FLANQUART H. (dir), *La ville et ses risques ; Habiter Dunkerque*, Lille, Septentrion, ch. 5.
- FRERE S., **LE BLANC A.**, et al., 2017, « Du projet affiché à la réalité : quelle concertation à Dunkerque ? », in FRERE S., FLANQUART H. (dir), *La ville et ses risques ; Habiter Dunkerque*, Lille, Septentrion, ch. 7.
- **LE BLANC A.**, FRERE S., et al., 2017, « L'établissement du PPRT », in FRERE S., FLANQUART H. (dir), *La ville et ses risques ; Habiter Dunkerque*, Lille, Septentrion, ch. 8.
- LE BLANC A., 2015, « Resilience, Memory and Practices », in REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S. (dir), *Résilience Imperative. Uncertainty, Risks and Disasters*, Londres, ISTE-Elsevier, p.187-199.
- LE BLANC A., 2015, « Résilience, mémoire et pratiques », in REGHEZZA M., RUFAT S. (dir), *Résiliences*, Londres, ISTE, p.175-185.
- LE BLANC A., 2014, « La compétitivité au prix de l'exclusion. Introduction à la première partie », in LE BLANC A., GERVAIS-LAMBONY P., PIERMAY J.-L., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S., *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, p.35-37.
- LE BLANC A., 2012, « Conserver les ruines en ville pour améliorer la résilience », in DJAMENT-TRAN G., REGHEZZA-ZITT M. (dir), *Résiliences urbaines. Les villes face aux catastrophes*, Paris, Le Manuscrit, coll. Recherche et Université, p.135-161.
- LE BLANC A., 2012, « Les ruines urbaines : identité et politique », in FOURNIER L.S., CROZAT D., BERNIE-BOISSARD C., CHASTAGNER C., *Patrimoine et valorisation des territoires*, Paris, L'Harmattan, p.61-73.
- LE BLANC A., 2008, « Le district culturel : un nouvel instrument de développement local en Sicile », in LERICHE F., DAVIET S., SIBERTIN-BLANC M., ZULIANI J.-M. (dir), *L'économie culturelle et ses territoires*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p.281-292.
- LE BLANC A., 2004, « Entre smog et décharges : l'asphyxie du Belpaese », in VALLAT C. (dir), *Autres Vues d'Italie*, Paris, L'Harmattan, p.313-339.

Actes de colloques publiés

- LE BLANC A., 2017, « Spatial Structures and Practice of LGBT Sport: Challenging the Gender of Places », in MATSUSHITA TANIMOTO C., *Proceedings of GENA Transnational Conference : Gender, Sexuality, and Sports*, Nagoya University, p.44-50.
- LE BLANC A., 2012, « De la prévention des risques à la résilience urbaine. Echelles, acteurs, représentations », in BERNIE-BOISSARD C. (dir), *L'aménagement du territoire à l'épreuve des risques*, Actes du séminaire du 7 octobre 2011, Université de Nîmes, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, p.63-70.
- BERNARD J., CALVO-MENDIETA I., **LE BLANC A.**, ZWARTEROOK I., 2012, « La gouvernance de l'«environnement industriel» à Dunkerque », Actes du Colloque international « Développement durable, communautés et sociétés » de Mulhouse (juin 2010), Zurich, Peter Lang ed.
- LE BLANC A., intervention en tant que « grand témoin », Actes du colloque du 15 juin 2011 « Les enjeux socio-économiques du plan régional d'affectation du sol 'démographique' », Bruxelles, Conseil Economique et Social de la Région Bruxelles Capitale, 2011, p.78-81.
- LE BLANC A., 2011, « De la vulnérabilité à la résilience : l'approche du géographe », Actes des 5èmes rencontres Géographes et Assureurs face aux risques naturels : les risques sismiques, nouveaux regards sur la prévention et la gestion (avril 2011), MAIF-Université de Poitiers, p.32-47.

- LE BLANC A., 2011, « Risques, catastrophes, traces : la conservation des ruines traumatiques », in OGE F. et FORT M. (eds), *Actes du colloque « Risques naturels en Méditerranée occidentale »*, Carcassonne (novembre 2009), p.377-385.
- LE BLANC A., 2009, « La ville 30 ans après une catastrophe sismique : traces, identité, renouveau. L'exemple de Gémone (Italie) », in VALLAT C., PHILIFERT P., LE BLANC A. (dir), *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses. Volume I : Traces*, Paris, L'Harmattan, p.161-171.
- LE BLANC A., 2006, « Conserver la forme urbaine à tout prix ? L'exemple de Noto, en Sicile », *Géopoint 2004 : la forme en géographie*, Actes du colloque, Groupe Dupont – UMR Espace, Avignon, p.431-434.
- LE BLANC A., 2005, « Un modello di sviluppo globale ? Il distretto culturale di Sud-Est, nel Val di Noto », Actes du Colloque international de juin 2004 à Teramo (Abruzzes), Université de Teramo, p.303-311.

Rapports de recherche et de projets internationaux publiés

- LE BLANC A. (coord.), 2015, *Projet de Congrès exceptionnel de l'Union Géographique Internationale à Paris en 2022*, présenté à Moscou, août 2015, disponible sur www.cnfg.fr.
- LEMARCHAND N., **LE BLANC A.** (coord.), 2015, « Rapport sur les langues de la diffusion scientifique géographique dans la mondialisation », Comité National Français de Géographie, disponible sur www.cnfg.fr.
- GREMBO N., **LE BLANC A.**, GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., CHAMBON M., CALVO-MENDIETA I., FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A-P., RUFIN-SOLER C. NAPOLEON C., 2013, *Les PPRT : des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience*, Rapport final, contrat de recherche pour la « Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle » (FonCSI), 132 p.
- **LE BLANC A.**, GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., GREMBO N., CHAMBON M., CALVO-MENDIETA I., FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A-P., RUFIN-SOLER C. NAPOLEON C., 2012, *Les PPRT : des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience*, Rapport intermédiaire, contrat de recherche pour la « Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle » (FonCSI), 105 p.
- FRERE S., GIBOUT C. (coord.), **LE BLANC A.**, ZWARTEROOK I., 2012, *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque*, Rapport final, Programme « Concertation, Décision, Environnement », MEEDDM, 206 p.
- FRERE S., GIBOUT C. (coord.), **LE BLANC A.**, ZWARTEROOK I., 2010, *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque*, Rapport intermédiaire, Programme « Concertation, Décision, Environnement », MEEDDM, 171 p.
- ZWARTEROOK I., BEURAIN C., BERNARD J., CALVO-MENDIETA I., FLANQUART H., FRERE S., GONTHIER F., HELLEQUIN A-P., **LE BLANC A.**, 2009, *De la perception individuelle des risques industriels à l'action collective en faveur de la sécurité industrielle : une approche territoriale*, Rapport final, contrat de recherche pour la « Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle » (FonCSI), 182 p.
- ZWARTEROOK I., BEURAIN C., CALVO-MENDIETA I., FLANQUART H., FRERE S., GONTHIER F., HELLEQUIN A-P., **LE BLANC A.**, 2009, *De la perception individuelle à l'action collective : la concertation en questions*, Rapport intermédiaire n° 2, contrat de recherche pour la « Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle » (FonCSI), 123 p + annexes.
- ZWARTEROOK I., CALVO-MENDIETA I., FLANQUART H., FRERE S., GONTHIER F., HELLEQUIN A-P., **LE BLANC A.**, 2008, *Perception du risque industriel par les populations du*

Dunkerquois, Rapport intermédiaire n° 1, contrat de recherche pour la « Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle » (FonCSI), 110 p.

Articles de presse

- DJAMENT-TRAN G., **LE BLANC A.**, REGHEZZA-ZITT M., PIERDET C., RUFAT S., 2012, « 11 septembre 2012, la renaissance », *Le Huffington Post*, 11 septembre, http://www.huffingtonpost.fr/magali-reghezza/11septembre-renaissance_b_1870267.html
- LE BLANC A., 2009, « Très chers tremblements de terre... », *Agoravox*, 16 juillet, <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/tres-chers-tremblements-de-terre-58929>

Traductions scientifiques

- De l'anglais vers le français, 2008 : VAN DER GROEP R., « Trajectoires divergentes vers la flexibilité dans l'industrie audiovisuelle aux Pays-Bas », in LERICHE F., DAVIET S., SIBERTIN-BLANC M., ZULIANI J.-M. (dir), *L'économie culturelle et ses territoires*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Du français vers l'anglais, 2008 : BILLOT P., CHEMLA G. (dir), *L'Environnement urbain à Colombo. Diagnostic et enjeux*, CMC, Colombo (partiel).
- De l'italien vers le français, 2004 : PIROVANO C., « Espaces protégés et produits du terroir », in VALLAT C. (dir), *Autres Vues d'Italie*, Paris, L'Harmattan.

Comptes-rendus de lecture publiés

- LE BLANC A., à paraître, Compte-rendu de lecture de BRES A., 2015, *Figures discrètes de l'urbain*, Métis Presses.
- LE BLANC A., 2015, Compte-rendu de lecture de ALESSANDRIN A., RAIBAUD Y., 2013, *Géographie des homophobies*, dans Cahiers de la Lutte contre les Discriminations, 1, avril.
- LEMARCHAND N., **LE BLANC A.**, 2014, « Compte-rendu du Forum sur les langues de la diffusion scientifique géographique dans la mondialisation », Comité National Français de Géographie, paru dans la Newsletter de l'Union Géographique Internationale, juillet.
- LE BLANC A., 2013, compte-rendu de lecture d'ouvrage : APPERT M., BAILONI M., PAPIN D., 2012, *Atlas de Londres. Une métropole en perpétuelle mutation* (Paris, Autrement), in *Territoire En Mouvement*, 17-18.
- LE BLANC A., 2012, compte-rendu de lecture d'ouvrage : GERARDOT M., LEMARCHAND P. (dirs), 2011, *Géographie des conflits* (Paris, Atlante, coll. Clefs concours), in *Territoire En Mouvement*, 13, p.82.

Organisation de sessions de colloques

- **LE BLANC A.**, DUPONT L., PARADISO M., 2017, « Cultural Geographies: encounters, inclusion, and exclusion », session organisée lors du Congrès Eugeo de Bruxelles, septembre 2017. Double session, de 8 communications, co-organisée avec les commissions Bassin Méditerranéen et Géographie culturelle de l'UGI.

- LEMARCHAND N., **LE BLANC A.**, 2014, « Les langues de la diffusion scientifique : une question pour les géographes et les géographies », session organisée lors du Congrès régional de l'Union Géographique Internationale à Cracovie. Trois interventions et un long débat, faisant suite au forum organisé en juillet 2014 à Paris. Session et thématique fortement soutenues par la direction de l'UGI.

Interventions non publiées

- LE BLANC A., 2018, « De l'entre-soi à l'entre-tout.e.s ? Ouvertures et frontières paradoxales du sport LGBT », journée d'études « Paris 2018 Gay Games 10 : du sport santé au sport inclusif », Université Paris Descartes, 26 juin.
- LE BLANC A., 2018, « Stratégies de sport inclusif : dé-prioriser la compétition. L'exemple des tournois sportifs LGBT », Colloque « Slow sport, slow tourisme », Boulogne sur mer, 17 mai.
- LE BLANC A., 2018, « Associations et compétitions sportives LGBT+ : réseaux et stratégies pour un sport inclusif, entre ouvertures et fermetures », Géo'rizon, Chambéry, 26 avril.
- LE BLANC A., 2018, « Les ruines dans la ville. L'histoire revisitée », SAMBAC, Cycle « ville ouverte / ville fermée », Caen, 17 février
- LE BLANC A., 2018, « Sport, gender, and good practices », 'Beyond Binaries' Workshop (CCSport / Erasmus+), Berlin, 6 février.
- LE BLANC A., 2017, « 'De-competitionizing' the Games. Strategies of inclusion within LGBTQI sports tournaments », TimeLab SportCamp Workshop, Gand, 3 décembre.
- LE BLANC A., LEMARCHAND N., 2017, « Nouveaux enjeux des formations en géographie », table ronde, Festival International de Géographie, Saint-Dié, 30 septembre.
- LE BLANC A., 2017, « La résilience des communautés dans un territoire industriel en difficulté », Colloque « Villes et territoires résilients », Cerisy, 25 septembre.
- LE BLANC A., 2017, « Are Mega LGBT Sports Competitions Structuring, Norm-Bending Urban Projects ? The Example of the Paris 2018 Gay Games », IV European Geographies of Sexualities Conference, Barcelone, 15 septembre.
- LE BLANC A., MEHA C., 2017, « Inclusion et exclusion dans le sport LGBT européen : une analyse par le prisme des médias sociaux », Bruxelles, 6 septembre.
- LE BLANC A., 2017, « Networks and mobilities in Europe through the lens of a non visible minority. The example of LGBT sports tournaments », XXXII Congresso Geografico Italiano : L'apporto della geografia tra rivoluzioni e riforme, Rome, 8 juin.
- LE BLANC A., 2017, « Visibiliser / invisibiliser les normes et les frontières : les espaces sportifs gays et lesbiens », séminaire du laboratoire EL-VIS, Lyon, 2 mars.
- LE BLANC A., 2016, « LGBT sports challenging the gender of places », Congrès de la Royal Geographical Society, Londres, 31 août.
- LE BLANC A., 2016, « The practice of LGBT sports in Mediterranean countries: from closed networks to political statement », 33^e Congrès mondial de l'Union Géographique Internationale, Pékin, 23 août.
- LE BLANC A., 2016, « Practice and networks of LGBT sports : from closed networks to political statement », ConteS/Xting Sport international workshop, Berlin, 7 août.
- LE BLANC A., « Pratiques et politiques mémorielles des risques et des catastrophes. Un outil majeur et controversé de résilience territoriale », Université d'été du Labex DynamITe, 12 juillet 2016, Catane, Italie
- LE BLANC A., 2016, « Challenging the normativity of sports sites. LGBT sports associations in Europe », colloque ISHPES 2016, Université Paris Est Marne-la-Vallée, 30 juin.

- LE BLANC A., 2016, « les associations sportives LGBT. Un outil de résilience communautaire », colloque « sports, discriminations, homophobie. De la vulnérabilité aux innovations. », Lyon, 15 juin.
- LE BLANC A., 2016, « Spatial structures and practices of LGBT sport », colloque « Places that progress », Brighton, 18 mars.
- LE BLANC A., 2015, « Resilience and the memory of catastrophes », Congrès international de l'UGI, Moscou, 20 août.
- LEMARCHAND N., LE BLANC A., 2015, « Performing in an international Congress : English or not English ? », Congrès international de l'UGI, Moscou, 18 août.
- LE BLANC A., 2015, « LGBT sports practices : community gathering and/or political statement ? », Colloque genre et sexualité, Université du Littoral Côte d'Opale, 5 mai.
- LE BLANC A., 2015, « Vers une Région Nord-Pas-de-Calais résiliente en 2040 », discutant, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, 24 juin.
- LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2015, Discutant de table-ronde, séminaire « Prévention et gestion des risques : quelle résilience ? », INSET de Dunkerque – CNFPT, 18 juin.
- LEMARCHAND N., LE BLANC A., 2015, « Les langues de la diffusion scientifique : une question pour les géographes et les géographies », Comité National Français de Géographie, Congrès Annuel de l'AAG, Chicago, 21 avril.
- LE BLANC A., 2015, « Pratiques mémorielles et politiques de résilience », Journée d'études « crises et résiliences territoriales : l'enjeu culturel », Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence, 27 mars.
- LE BLANC A., 2015, « La résilience urbaine, entre mémoires et pratiques », Atelier des territoires, TVES, Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Dunkerque, 27 novembre.
- LE BLANC A., 2014, « Pratiques spatiales du sport LGBT : de la gestion du risque à la création d'espaces et de réseaux sportifs parallèles », Biennale Genre et Sexualités, Angers, 17 décembre.
- LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2014, « La gestion des risques industriels dans le Dunkerquois. Plus de concertation pour plus de résilience ? », Institut National de Veille Sanitaire, Paris, 5 décembre.
- LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2014, « La gestion des risques industriels dans le Dunkerquois : plus de concertation pour plus de résilience ? », Séminaire de Recherche de l'INSET – CNFPT « Prévention et gestion des risques dans les collectivités locales : quelles gouvernances et modalités d'actions face aux risques ? », Dunkerque, 4-5 septembre.
- LEMARCHAND N., LE BLANC A., 2014, « Les langues de la diffusion scientifique : une question pour les géographes et les géographies », Comité National Français de Géographie, Congrès International de l'UGI, Cracovie, 18 août.
- LE BLANC A., 2013, « La résilience territoriale : poudre aux yeux ou véritable renouvellement opérationnel », Rencontre du Pôle de Recherche Urbaine des Pays de la Loire, Nantes, 22 novembre.
- LE BLANC A., 2012, « La résilience territoriale », Séminaire du Cabinet du Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 3 octobre.
- LE BLANC A., 2012, « Memory and Heritage as Tools for Urban Resilience ? », Congrès annuel de la Royal Geographical Society-Institute of British Geographers, Edimbourg, 4 juillet.
- LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2012, « Industrial risks, resilience and participatory processes », Congrès annuel de l'Association of American Geographers, New York, 27 février.
- LE BLANC A., 2012, « La ville post-catastrophe : stratégies d'acteurs », Séminaire « La ville précaire. Plasticité sociale et architecturale », Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 17 février.

- LE BLANC A., 2012, « Les pratiques d'aménagement du patrimoine traumatique comme instruments de résilience urbaine », Séminaire « L'aménagement du territoire à l'épreuve des risques », Université de Nîmes, 10 février.
- LE BLANC A., 2011, « La résilience, état des lieux », Actes de la Journée Interdisciplinaire sur le Développement Durable, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Lille, 19 mai.
- LE BLANC A., CALVO-MENDIETA I., ZWARTEROOK I., 2010, « Les risques industriels dans le Dunkerquois : perceptions, informations, concertations », Journée d'études « La concertation sur les risques industriels », FonCSI, Paris, 24 novembre.
- LE BLANC A., CALVO-MENDIETA I., ZWARTEROOK I., 2010, « An Assessment of Risk Information and Participatory Processes in the Industrial Area of Dunkirk, France », Colloque international, 19th SRA-Europe Meeting "Risk, Governance and Accountability", Londres, 21-23 juin.
- BERNARD J., FRERE S., GIBOUT C., GONTHIER F., LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2010, « Quand le « profane » et « l'expert » mettent « l'habitant » hors jeu. Quelques usages stratégiques de la figure du riverain dans des dispositifs de concertation sur les risques industriels », Colloque international « Catastrophes et risques : de l'empirique à la critique », Association pour la Recherche sur les Catastrophes et les Risques en Anthropologie (ARCRA), Paris, 18-19 juin.
- HELLEQUIN A.-P., LE BLANC A., BERNARD J., ZWARTEROOK I., 2010, « De la vulnérabilité à la résilience urbaine : la part de la familiarité au risque industriel ? », Colloque international « Environnement urbain et développement durable. Entre discours politiques et pratiques d'aménagement », Annaba, Algérie, 20-22 Avril.
- HELLEQUIN A.-P., LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2010, « Mauvais air : une pollution du quotidien », 2^e Colloque international « Le risque industriel. Une question de sciences humaines et sociales », ENTP, Lyon, 24-25 mars.
- LE BLANC A., 2010, « La conservation des ruines traumatiques : un outil de résilience urbaine », séminaire « résilience urbaine », Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, février.
- LE BLANC A., 2009, « Il riuso dei monumenti : strumento ambiguo delle politiche urbane » colloque international de la Mediterranean Studies Association, Cagliari, mai.
- CALVO-MENDIETA I., FRERE S., HELLEQUIN A.-P., LE BLANC A., 2009, « Vivre dans un environnement industriel : une analyse des structures de concertation dans l'agglomération dunkerquoise », Colloque *Gouvernement et gouvernance des espaces urbains*, Rouen, mai.
- DUHAMEL S., HELLEQUIN A.-P., FLANQUART H., LE BLANC A., FRERE S., CALVO-MENDIETA I., GONTHIER F., 2009, « La perception du risque industriel par les populations : l'exemple du dunkerquois », Colloque international « Environnement et Santé », Annaba-Algérie, 16-19 mai.
- LE BLANC A., HARADA N., QUAZZO C., 2007, « Le développement durable », Conférence dans le cadre de l'opération « Envie d'Amphi », l'Institut Catholique de Paris, novembre.
- LE BLANC A., 2007, « L'exemple de Gémone (Frioul-Vénétie Julienne) : un territoire du risque ? », journée d'études « Les Territoires du risque », Université de Paris X Nanterre, 26 janvier.
- LE BLANC A., 2007, « La conservation des ruines en milieu urbain. Effets spatiaux et symboliques : l'exemple italien », séminaire Actualités de l'UMR – CNRS 7145 CNRS LOUEST, 18 janvier.
- LE BLANC A., 2006, « Rischio sismico e trasformazioni urbane nelle piccole città italiane », Professeur invité à la faculté d'Economie de l'Université de Pescara (invitation par le professeur Marina FUSCHI).
- LE BLANC A., 2006, « Les effets de la réhabilitation du patrimoine bâti en milieu urbain », séminaire de M2 « Villes des Nordes » à Nanterre, 24 novembre.

- LE BLANC A., 2005, « Noto : le renouveau d'un centre menacé d'effondrement », séminaire du laboratoire GEOTROPIQUES, UMR – CNRS 7145 LOUEST, Nanterre, mai.
- LE BLANC A., 2005, « Beni culturali e rischio sismico », Professeur invité à la faculté de Géographie de l'Université de Milan et à la faculté de Conservation des Biens Culturels de l'Université de Venise Cà Foscari. Invitations par les professeurs Giorgio BOTTA et Francesco VALLERANI.
- LE BLANC A., 2004, « Ville et urgence », séminaire de l'équipe MOSAIQUES, UMR – CNRS 7145 LOUEST, Nanterre, avril.
- LE BLANC A., 2004, « Pratiques et conséquences de la gestion du patrimoine urbain soumis à risque sismique en Italie. Les exemples de Noto, Assise et Gémone », Journée des Jeunes Chercheurs, UMR – CNRS 6570 TELEMME, avril.
- LE BLANC A., 2003, « Patrimoine et ville en Sicile », séminaire de l'Ecole Doctorale « Territoires et sociétés », Université de Paris X – Nanterre, mars.
- LE BLANC A., 2002, « La cathédrale de Noto », séminaire européen de Villetaneuse, Université de Paris XIII, mars.

Partie 2

Publications choisies

Introduction – présentation du choix des publications

Dans cette seconde partie, je propose, comme l'exercice le veut, la lecture intégrale de plusieurs de mes articles ainsi que quelques autres de mes publications significatives. J'introduirai chacune de ces publications, mais seulement brièvement, par une contextualisation générale de l'article dans un parcours de recherche et de publications.

J'ai choisi de présenter les articles qui correspondent aux grands thèmes de mes recherches, dans un ordre qui est globalement chronologique (mais avec certaines superpositions temporelles). Toutefois, ce choix de publications n'est bien entendu pas seulement motivé par un raisonnement thématique ou chronologique. Il s'agit aussi de montrer la diversité de mes publications, des formats, des publics, entre autres.

J'ai publié plusieurs articles en auteur individuel, et d'autres de façon collective ; souligner cet aspect est important, car cela représente bien mon parcours de recherche. Je propose donc, parmi ces 15 publications, 8 articles individuels, et 7 collectifs – même si, comme tout chercheur, je suis tenté de dire que tout article est une œuvre collective – au sein de collectifs diversifiés ou en partenariat avec un autre auteur.

Il me paraît également fondamental de proposer des articles internationaux et non seulement français ou francophones. Parmi cette liste, se trouvent donc surtout des articles publiés dans des revues françaises, mais aussi des articles publiés, en anglais ou en français, dans des revues internationales telles que *Regional Studies*, *Vertigo* ou les *Cahiers de Géographie du Québec*. L'article publié collectivement dans *Cybergéo* est également en anglais ; quant à l'article collectif publié dans *l'International Journal of Labour Research*, je le propose ici en français, mais il a été publié en trois langues. Je propose également à la lecture un article publié en anglais mais au Japon (tandis que je ne propose pas un autre article, publié en anglais, en Corée du sud). Enfin, je joins un rapport publié avec le CNFG sur les langues de la diffusion scientifique, rapport que je présenterai plus en détail plus loin, en justifiant son insertion dans ce volume.

Ces publications ont touché principalement un public académique classique, essentiellement des géographes. Mais la recherche – peut-être plus en géographie que dans d'autres disciplines ? – ne peut se concevoir en vase clos, et il faut toucher des publics plus vastes, faire circuler les idées et les analyses dans diverses directions. C'est pourquoi je place dans ce volume, outre les articles académiques publiés dans des revues indexées, quelques autres publications peut-être moins valorisées par les instances d'évaluation, mais qui peuvent avoir un impact sur un public différent. Ainsi, je propose à la lecture un article publié dans *Historiens et Géographes*, revue qui touche un public plus large que celui de l'enseignement supérieur, et en particulier le monde de l'enseignement secondaire. Le rapport sur les langues de la diffusion scientifique en géographie a aussi cet objectif : toucher un public non seulement d'enseignants-chercheurs, mais aussi du monde de l'édition, des décideurs institutionnels, et des universitaires d'autres disciplines. Enfin, j'insère aussi dans ce volume une direction de numéro de revue que j'ai écrit avec le groupe Irénée Zwarterook et qui s'adresse directement aux élus et acteurs locaux des risques industriels et de la concertation, dans une perspective de recherche appliquée et de préconisations de gestion des risques.

Au final, je propose de structurer cet ensemble de publications en 6 thèmes majeurs, qui permettent de repérer des phases et des évolutions de ma recherche, tout autant que l'insertion dans divers réseaux :

- Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens
- Thème 2. Risques industriels et concertation
- Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire

- Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques
- Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles
- Thème 6. Sport LGBT

Ces 15 publications réparties en 6 thématiques me paraissent brosser un portrait relativement fidèle de mes productions et de mon évolution en tant que chercheur depuis désormais près de vingt ans.

Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens

J'ai d'abord travaillé sur l'Italie, avec une approche thématique forte : les risques et le patrimoine. Je présenterai deux articles sur ce premier thème :

- Mon tout premier article scientifique, sur mes premières recherches, dans la zone du delta du Pô. Il concerne le risque d'inondation et la patrimonialisation d'un espace dit naturel. Il est un de mes rares articles plus orientés vers la cartographie, publié dans *Mappemonde*. Il est bref, et avait été supervisé, ou relu, par mes enseignants ou directeurs de recherche à l'École Normale Supérieure à l'époque, Fernand Verger, Hervé Théry, et Sébastien Velut. Il représente donc très concrètement, tant dans son histoire que dans sa forme, une transition entre un travail d'étudiant universitaire et un réel article scientifique.

ARTICLE 1/ LE BLANC A., 2002, « Le delta du Pô : un espace doublement instable », *Mappemonde*, n° 63, p.20-23.

- Un second article, publié six ans plus tard, sur l'Italie, cette fois sur mon sujet de thèse : le patrimoine urbain soumis à risque sismique, avec l'exemple de Noto, en Sicile. Cet article, plus long, est aussi plus méthodologique ; j'y travaille la notion de vulnérabilité, les définitions des risques et de ce qui est considéré comme patrimoine, j'aborde plus frontalement les politiques de gestion et les acteurs de l'aménagement urbain.

ARTICLE 2/ LE BLANC A., 2008, « L'inégalité face aux séismes. Les cas d'Assise et de Noto (Italie) », *Espace, Populations, Sociétés*, numéro thématique « Populations, vulnérabilités, inégalités écologiques », 1, p.55-70.

Thème 2. Risques industriels et concertation

Mon second grand thème de travail correspond au tournant dunkerquois. Lors de ma prise de poste à l'Université du Littoral, j'ai intégré un nouveau laboratoire de recherche, et j'ai commencé à travailler avec un groupe de chercheurs sur les industries et les risques technologiques. Le contexte était celui de la mise en œuvre de la loi Bachelot, de 2003, faisant suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001. La loi Bachelot imposait la mise en place de structures de concertation et de plans de prévention des risques technologiques, mais la mise en œuvre effective de ces mesures a été tardive et complexe, si bien qu'à mon arrivée en 2007 à Dunkerque, l'équipe de recherche était au cœur de cette problématique. Plusieurs programmes de recherche étaient en cours, et nous avons répondu par la suite à plusieurs autres, dans des cadres, régionaux, nationaux ou européens. Sur ce thème je propose à la lecture deux articles et une direction de numéro de revue ; les trois sont collectifs, car travaillés collectivement de la conception du sujet à l'acquisition des données, de l'analyse approfondie jusqu'à la rédaction finale.

- Le premier article traite de la concertation et est issu d'une communication présentée à un colloque au Canada, publiée par la suite dans *Vertigo* (après une évaluation en double aveugle). Il est collectif, mais nous n'avions pas encore créé à l'époque ce que nous allons utiliser par la suite, le système de publication collective sous le nom de groupe Irénée Zwarterook. Cet article constitue en quelque sorte mon intronisation sur ce sujet et dans ce groupe dunkerquois qui allait devenir mon collectif de travail principal durant une décennie (au moins). Le sujet principal est la concertation, mais autour de la gestion des risques : il constitue aussi pour moi le début d'un recentrage de mon travail sur les risques vers les dynamiques de confiance, de collaboration, de sens.

ARTICLE 3/ LE BLANC A., FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A.-P., 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites SEVESO : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », *Vertigo*, Hors-série n°6, (vertigo.revues.org/index9140.html).

- Le second article constitue une manière d'achèvement, de bilan de cette phase de travail avec le collectif dunkerquois. Irénée Zwarterook, groupe à géométrie variable, incluant aussi bien des enseignants-chercheurs titulaires que des ingénieurs de recherche et des chercheurs moins permanents, est créé en 2010 et compte rapidement de nombreuses interventions et publications. J'ai supervisé l'article que je propose en lecture ici, qui dresse un bilan de la concertation dans le dunkerquois mais la met également en perspective, notamment en termes de justice sociale et spatiale. Il fait appel à la notion de résilience et marque, pour moi, un passage vers une approche (encore) plus sociale de la géographie des risques.

ARTICLE 4/ LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2015, « Les évolutions de la gouvernance des risques industriels vers une transition plus juste. Le cas du Dunkerquois (France) », *International Journal of Labour Research*, Genève, Bureau International du Travail, Bureau for Workers' Activities, p. 337-362.

- La troisième publication que je propose ici s'adresse à un tout autre public. C'est en réalité l'un de trois dossiers spéciaux publiés par l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, basé à Toulouse, dans ses *Cahiers de la Sécurité Industrielle*. Cette revue s'adresse notamment aux acteurs de l'industrie et non seulement aux chercheurs. Au terme du programme de recherche que j'ai porté et qui avait été financé par la Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle, nous avons rédigé des rapports de recherche, et de ces rapports sont issus trois volumes de publication dans ces *Cahiers*. Un volume porte sur la concertation, les enquêtes et analyses que nous avons menées avec le groupe Irénée Zwarterook. Un autre volume explicite notre approche de ces données et des risques industriels par la résilience. Le volume que je présente ici constitue la traduction opérationnelle de ces conclusions : dix pistes concrètes d'action pour améliorer la gestion des risques industriels via notamment une meilleure concertation. Il s'agit donc de préconisations, prenant en compte aussi bien les aspects sociaux qu'économiques et politiques, les enjeux à court et long terme, la faisabilité immédiate ou plus difficile, les ajustements informels et la législation nationale.

PUBLICATION 5/ LE BLANC A., GREMBO N., GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., 2013, *Pour une meilleure concertation autour de la gestion des risques technologiques : 10 fiches-actions*, Numéro 2013-09 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, 30 p., disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/

Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire

Parallèlement à mes débuts dunkerquois, j'ai approfondi mes thématiques de recherche de doctorat et continué à travailler sur l'Italie, mais avec des angles plus étroits et sur des sujets plus novateurs, comme les « districts culturels » (approfondissement de mon travail sur le patrimoine), ou la conservation volontaire des ruines, sujet ancien mais assez peu étudié en géographie française, et qui constituait un approfondissement de mon travail sur les politiques de gestion des risques urbains.

- Le premier article présenté ici sur ce thème est un article étonnant dans mon parcours, parce qu'il reflète une direction de travail que j'ai abandonnée, ou du moins laissée de côté durant un temps : le patrimoine et sa mise en valeur économique et touristique. Mon travail sur la Sicile du sud-est a pourtant été, à ma surprise, repris de nombreuses fois. J'ai d'abord communiqué dans divers colloques, puis publié un chapitre dans un ouvrage collectif, et enfin dans la revue *Regional Studies*. A la suite de cet article, j'ai été contacté de nombreuses fois pour poursuivre cette étude, participer à des programmes de recherche, etc. ; mais j'ai refusé, après de longues hésitations, afin d'approfondir plutôt le travail sur les risques.

ARTICLE 6/ LE BLANC A., 2010, « Cultural Districts, A New Strategy for Regional Development? The South-East Cultural District in Sicily », *Regional Studies*, 44-07, p.905-917.

- Le second article est véritablement issu de l'approfondissement d'un questionnement majeur de ma thèse : que faire des ruines ? Que signifient-elles ? Comment les aménager dans la ville ? J'ai longtemps travaillé, en profondeur, cette question, avec de nombreuses interventions et quelques publications. Il me semble que l'article que je propose à la lecture ici peut être considéré comme ma contribution somme toute la plus classique à la recherche en géographie.

ARTICLE 7/ LE BLANC A., 2010, « La conservation des ruines traumatiques : un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, 3, p.253-266.

Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques

Dans le même temps, j'ai continué à mener mes recherches sur les risques de manière plus épistémologique, et dans d'autres contextes. A la suite de ma thèse et de mes années de monitorat puis d'ATER, je faisais partie de plusieurs réseaux de recherche, et j'ai notamment participé au lancement, à partir de 2009, d'un séminaire de recherche de l'ENS sur la résilience urbaine, avec Magali Reghezza-Zitt, Géraldine Djament-Tran, puis Samuel Rufat et Serge Lhomme. C'est avec ce groupe que j'ai publié, au terme de plusieurs années de séminaire et de travail, plusieurs articles et ouvrages.

- Le premier article que je propose est en anglais et en ligne, sur *Cybergéo*. Nous y travaillons en profondeur la notion de résilience. Les différents auteurs étaient partagés sur la notion, ce qui a créé un collectif tout à fait différent du collectif dunkerquois, un groupe de jeunes maîtres de conférence en désaccord mais qui trouvaient dans ces désaccords une méthode heuristique fonctionnelle. L'article a par la suite été très souvent partagé, lu, demandé, par des chercheurs de tous horizons.

ARTICLE 8/ REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S., DJAMENT-TRAN G., LE BLANC A., LHOMME S., 2012, « What Resilience Is Not: Uses and Abuses », *Cybergeo*, 621, <http://cybergeo.revues.org/25554>.

- Le second article s'adresse à un public différent, et le format est également différent. Dans une sorte de dialogue entre chercheurs, nous proposons avec Samuel Rufat une lecture de la résilience suivant deux angles de vue plutôt opposés, mais en cherchant dans ce contrepoint ce qui peut être utile tant en recherche que d'un point de vue opérationnel. L'idée est de synthétiser certains débats autour du concept, pour un lectorat constitué plutôt d'enseignants du secondaire. C'est aussi un article qui porte sur la résilience urbaine, plus strictement que la résilience générale des territoires.

ARTICLE 9/ LE BLANC A., RUFAT S., 2012, « La ville au prisme de la résilience », *Historiens et Géographes*, dossier spécial dirigé par Colette VALLAT et Nathalie LEMARCHAND, 419, p.55-61.

- La troisième publication est un chapitre dans un ouvrage collectif qui établit un bilan de ces recherches. Le livre a été publié en français et en anglais. Je l'indique car il a touché un public anglophone différent ; et parce qu'à titre personnel il constitue également un bilan de mes recherches à cette date, à la jonction de la résilience, de la gestion des risques, de l'inscription spatiale de la mémoire dans les villes, témoignant également du travail sur la perception des risques mené au sein du collectif dunkerquois.

ARTICLE 10/ LE BLANC A., 2015, « Résilience, mémoire et pratiques », in REGHEZZA M., RUFAT S. (dir), *Résilience*, Londres, ISTE, p.175-185.

Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles

Ce cinquième thème paraîtra peut-être un peu décalé et moins uniforme que les précédents. Mais il n'en est pas moins représentatif de mes travaux de recherche et de mon insertion dans certains réseaux. A partir de la fin des années 2000, mon insertion et mon travail pour le CNFG s'est traduit par la mise en place de diverses actions, organisations de journées d'études, colloques, mais aussi séminaires de travail sur des thèmes généraux relatifs à la géographie française et francophone. De ces travaux sont issues, pour partie, certaines publications. J'en propose deux ici, qui sont diamétralement opposées, mais qui correspondent toutes deux à un travail de coordination de recherche de ma part ; travail toujours collectif, mais avec un travail personnel d'écriture réel et très dense, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'articles scientifiques dont je serais l'auteur. Il me paraît important de valoriser aussi ce type de travail, même si à titre personnel j'apparais un peu en recul.

- La première publication que je porte à connaissance ici est une direction d'ouvrage, un ouvrage dans lequel je n'ai pas écrit d'article, seulement une introduction à une partie. L'ouvrage est issu de travaux d'un colloque qui s'était tenu à Nanterre sur « la ville compétitive », organisé par la commission Villes et Métropolisation du CNFG dont j'étais alors secrétaire. Mais l'ouvrage n'est pas une publication d'actes : il y a eu sélection assez forte des interventions, relectures, refus, réorganisations, réécritures, un travail considérable qui a pris plus de deux ans. Nous n'étions pas moins de six chercheurs à coordonner ce travail, finalement publié aux Presses universitaires de Nanterre. J'indique aussi ce travail car il s'agit d'un thème – la ville et ses acteurs, avec une entrée assez politique et institutionnelle – qui apparaît moins en tant que tel dans le reste de mon parcours, de façon presque paradoxale

puisque je n'ai travaillé que sur les villes et l'urbain à partir de ma thèse. Je joins ici la couverture, le sommaire, et l'introduction que j'ai rédigée.

PUBLICATION 11/ LE BLANC A., GERVAIS-LAMBONY P., PIERMAY J.-L., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S., 2014, *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, 420 p.

- La deuxième publication que j'insère dans ce thème ne constitue pas une publication majeure au sens des instances scientifiques d'évaluation, mais représente toutefois un jalon dans mon parcours et peut-être, de façon modeste mais réelle, pour la géographie française d'aujourd'hui. Ce rapport fait suite à un forum que le CNFG a organisé en 2014 sur les langues scientifiques dans la mondialisation, et leur impact sur les productions scientifiques en géographie. Il propose de nombreuses préconisations. Le rapport a été par la suite présenté plusieurs fois à l'international, lors de congrès de l'AAG ou de l'UGI notamment (Chicago, Moscou, Pékin...). Il s'insère de manière plus générale dans une vaste réflexion sur la place de la géographie française et sur les publications, formats, standards, auxquels les chercheurs doivent se plier. Le rapport a été co-écrit par l'ensemble des participants au forum, mais nous nous positionnons avec Nathalie Lemarchand comme concepteurs et organisateurs du forum, coordinateurs et co-auteurs du rapport.

PUBLICATION 12/ LEMARCHAND N., LE BLANC A. (coord.), 2015, « Rapport sur les langues de la diffusion scientifique géographique dans la mondialisation », Comité National Français de Géographie, disponible sur www.cnfg.fr.

Thème 6. Sport LGBT

Après plusieurs années de travail à Dunkerque sur les risques technologiques et la perception des risques, après plusieurs années de séminaires sur la résilience, j'ai obtenu une aide à la recherche de l'Université pour commencer à travailler sur un nouveau sujet : le sport gay et lesbien. Ce sujet apparaissait décalé dans un premier temps, mais me semblait en réalité suivre une réelle logique, tant dans mon parcours universitaire que dans ma vie personnelle. Je continuais à travailler sur les risques, mais en changeant à nouveau de domaine de risque (des risques dits naturels aux risques urbains, des risques technologiques aux risques sociaux), et, grâce à mon travail sur la résilience, je modifiais la focale en me portant de plus en plus sur des échelles communautaires, des groupes sociaux, et des espaces à risques spécifiques. J'avais acquis suffisamment de méthode et de confiance en tant que chercheur, pour commencer à travailler sur des sujets très directement liés à ma vie personnelle, pour lesquels j'avais une implication telle que cela nécessitait des approches méthodologiques différentes, une participation observante, une implication et une application possibles des recherches.

- Le premier article que j'ai publié sur ce thème constitue un véritable changement à de multiples titres : changement de thème, d'insertion dans une branche de la géographie, nouvelles méthodes de recherche, affirmation individuelle... Ces évolutions se traduisent par une publication dans la revue *Géographie et cultures*. L'article se concentre sur la description des structures et des pratiques du sport gay et lesbien, sans analyse des données statistiques (non encore recueillies), mais en commençant le travail de lecture et de contextualisation notamment interdisciplinaire (études de genre, sciences du sport, sociologie).

ARTICLE 13/ LE BLANC A., 2016, « Gestion du risque et résilience des pratiques spatiales du sport LGBT », *Géographie et cultures*, 95, automne, p.99-116.

- Le second article est publié peu après, mais constitue déjà un travail plus en profondeur, avec un thème légèrement décalé : l'étude d'un grand tournoi sportif et ses impacts sur l'espace urbain. On retrouve ici une géographie plus classique, avec un positionnement moins interdisciplinaire ; une démonstration moins novatrice dans la structure et la méthode, mais avec des données, des hypothèses et des résultats nouveaux. Cet article, au fond, prépare mon Habilitation, en se posant comme éminemment géographique, tout en faisant appel à des méthodes, des références, des travaux d'autres disciplines.

ARTICLE 14/ LE BLANC A., 2016, « Accueillir les Gay Games à Paris en 2018 : du projet sportif au projet urbain structurant », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 60, n. 171, p.477-491.

- Le troisième article que je propose dans cet axe, et dernier article de mon dossier de publications, est également une publication internationale, mais non indexée : à la frontière entre l'article dans une revue scientifique régulière de laboratoire, et l'acte de colloque, il constitue une incursion, pour moi, dans une autre aire culturelle, le Japon. La publication fait suite à un séminaire de travail auquel j'étais invité à communiquer. Il y a eu sélection, relecture et réécriture des articles ; mon article est court et proche de ce que j'avais publié dans *Géographie et Cultures*, mais mis à jour. Toutefois, la raison pour laquelle j'insère cet article ici est essentiellement liée au doctorat. J'avais déjà publié un article sur la résilience et le patrimoine dans une revue sud-coréenne d'histoire de l'art, et j'ai été mobilisé plusieurs fois par des revues chinoises ; mais ici, il s'agit d'une publication dans une des rares revues scientifiques qui traitent de genre et de sexualité au Japon. La confrontation avec les autres auteurs et leurs recherches a d'ailleurs été très fructueuse pour mes travaux.

ARTICLE 15/ LE BLANC A., 2017, « Spatial Structures and Practice of LGBT Sport : Challenging the Gender of Places », in MATSUSHITA TANIMOTO C., *Proceedings of GENA Transnational Conference : Gender, Sexuality, and Sports*, Nagoya University, p.44-50.

Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens

ARTICLE 1/ LE BLANC A., 2002, « Le delta du Pô : un espace doublement instable », *Mappemonde*, n° 63, p.20-23.

LE DELTA DU PÔ: UN ESPACE DOUBLEMENT INSTABLE

Antoine Le Blanc *

RÉSUMÉ. Les caractéristiques morphologiques du delta du Pô font de la plus grande zone humide italienne un espace particulièrement instable et fragile face à la pression anthropique. Les bonifications effectuées, arrêtées à la fin des années 1960, ont abouti à un système permettant une agriculture intensive, mais aux conséquences souvent néfastes pour le milieu et pour les hommes. La récente mise en place d'un parc naturel, pour tenter de sauvegarder le delta du Pô, rencontre de sérieux obstacles, ce qui accroît la fragilité de l'espace naturel et bouleverse les structures sociales traditionnelles dans un espace dès lors doublement instable.

• BONIFICATION • DELTA • ENVIRONNEMENT • PÔ • ZONE HUMIDE.

ABSTRACT. The morphological characteristics of the Po delta make the largest wetland in Italy a particularly instable space, that is very fragile when confronted with human pressure. The land improvements effectuated in order to develop the delta zone came to an end in the late 1960s, leading to an impressive system of intensive agriculture; but it also has bad consequences on the natural and social environment. The recent creation of a natural park in order to try and protect the delta is faced with numerous obstacles, thus increasing the fragility of this natural zone and substantially changing traditional social structures in the Po delta, hence a doubly instable zone.

• DELTA • ENVIRONMENT • LAND IMPROVEMENT • PO • WETLAND.

RIASSUNTO. Per le sue caratteristiche morfologiche, il delta del Po, la zona umida più grande d'Italia, risulta un ambiente molto instabile e fragile di fronte alla pressione umana. Le bonifiche effettuate fino agli anni sessanta hanno creato un sistema che permette un'agricoltura intensiva, però con conseguenze nefaste per l'ambiente e gli uomini. La recente attuazione di un parco naturale, per salvaguardare il delta, risulta difficile per colpa di numerosi ostacoli, aumentando così la fragilità dell'ambiente naturale e modificando le strutture sociali tradizionali in una zona pertanto doppiamente instabile.

• AMBIENTE • BONIFICA • DELTA • PO • ZONA UMIDA.

Un espace instable

Au débouché de la plaine padane, cœur économique de l'Italie, se trouve la plus grande zone humide italienne, le delta du Pô. Cet espace est soumis à de fortes pressions alors même qu'il est, par définition, extrêmement fragile. Car le delta du Pô, s'il est un modèle d'aménagement hydraulique systématisé, est aussi un espace encore instable, et même doublement instable, du fait des irrégularités du fleuve et des mutations de l'utilisation de l'espace dans le delta. De plus les mutations actuelles, qui visent à protéger, donc à stabiliser cet espace, sont, paradoxalement, à l'origine d'un accroissement de la fragilité du delta. Le delta du Pô est à peine plus grand que le delta du Rhône;

au sens large, il couvre environ 1300 km², et s'étend sur quelque 130 kilomètres de côtes. Mais le cours du Pô dans son delta est surtout marqué par une instabilité plus grande que celle du Rhône. Le Pô emprunte aujourd'hui encore six bras actifs (dont le principal, le Pô de la Pila, est le seul navigable), on compte une douzaine d'embouchures. Le nombre de bras abandonnés est considérable; l'histoire du delta du Pô (fig. 1) montre que celui-ci s'est rarement laissé enfermer dans des digues.

À la fin du XVI^e siècle, l'alluvionnement menaçait d'ensabler la lagune de Venise; pour sauver leurs ports, les Vénitiens dévièrent vers le sud le cours principal du fleuve en creusant un canal de sept kilomètres: le Taglio di Po. Cet

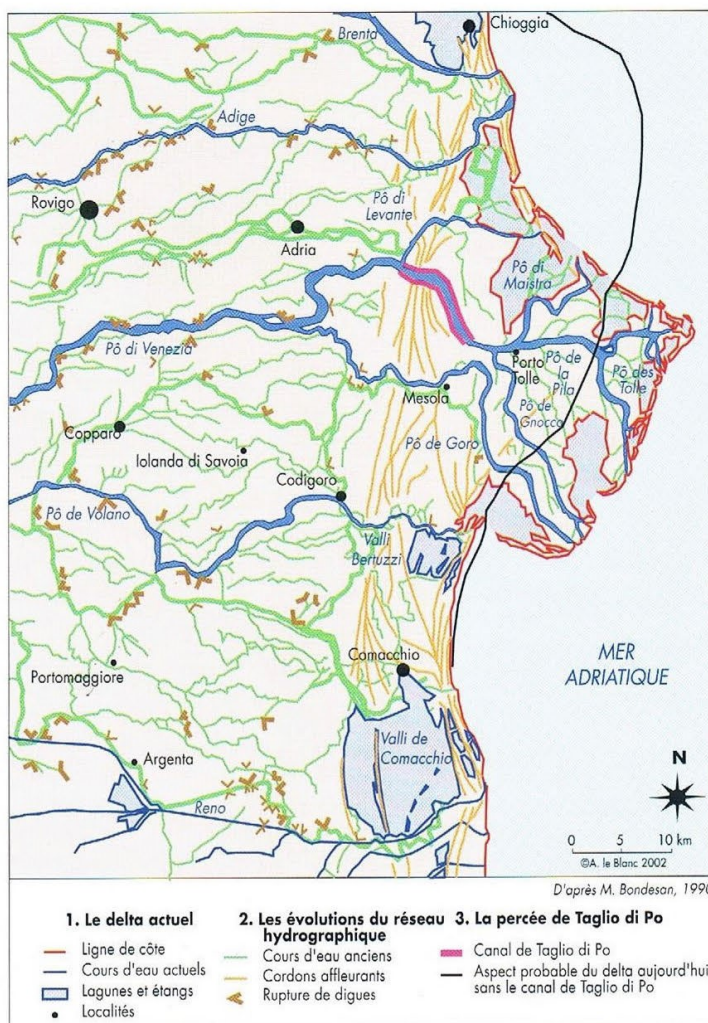
* E-mail : antleblanc@hotmail.com

aménagement a déterminé la formation du delta actuel (fig. 1). Le fleuve charrie chaque année 6 Mm³ de sédiments, qu'il dépose dans le delta, celui-ci avançant de près de 80 ha par an. En revanche, certaines plages situées sur les flancs du delta reculent de plusieurs mètres par an.

Ce fleuve alpin tient aussi de ses affluents des caractères méditerranéens, qui le rendent parfois imprévisible; et ses crues, qui peuvent être redoutables, affectent particulièrement le delta. Le débit moyen du fleuve, à l'aval, est d'environ 1 630 m³/s, mais lors de la crue de 1951 on a calculé un débit de 11 000, voire 14 000 m³/s. Or une grande partie du delta est située au-dessous du niveau moyen de la mer: à Iolanda di Savoia, la cote est - 4 m. La subsidence a été accrue par les affaissements dus à l'extraction de méthane: dans les années 1950 à Porto Viro, on a mesuré un abaissement de 30 cm par an pendant quelques années, même après l'arrêt de l'activité extractive. Pentes et contre-pentes rendent difficile l'évacuation de l'eau. Or, la quantité d'alluvions charriée par le fleuve a surélevé le lit de celui-ci, qui coule parfois jusqu'à quatorze mètres au-dessus des champs. Les moindres variations du niveau d'eau ont des conséquences d'ordre biologique: dans les *valli* de Comacchio, lagune couvrant 10 000 ha, écosystème très fragile et qui joue un rôle économique national grâce à la pêche, la profondeur moyenne est de 60 cm.

Complexité et paradoxes des bonifications

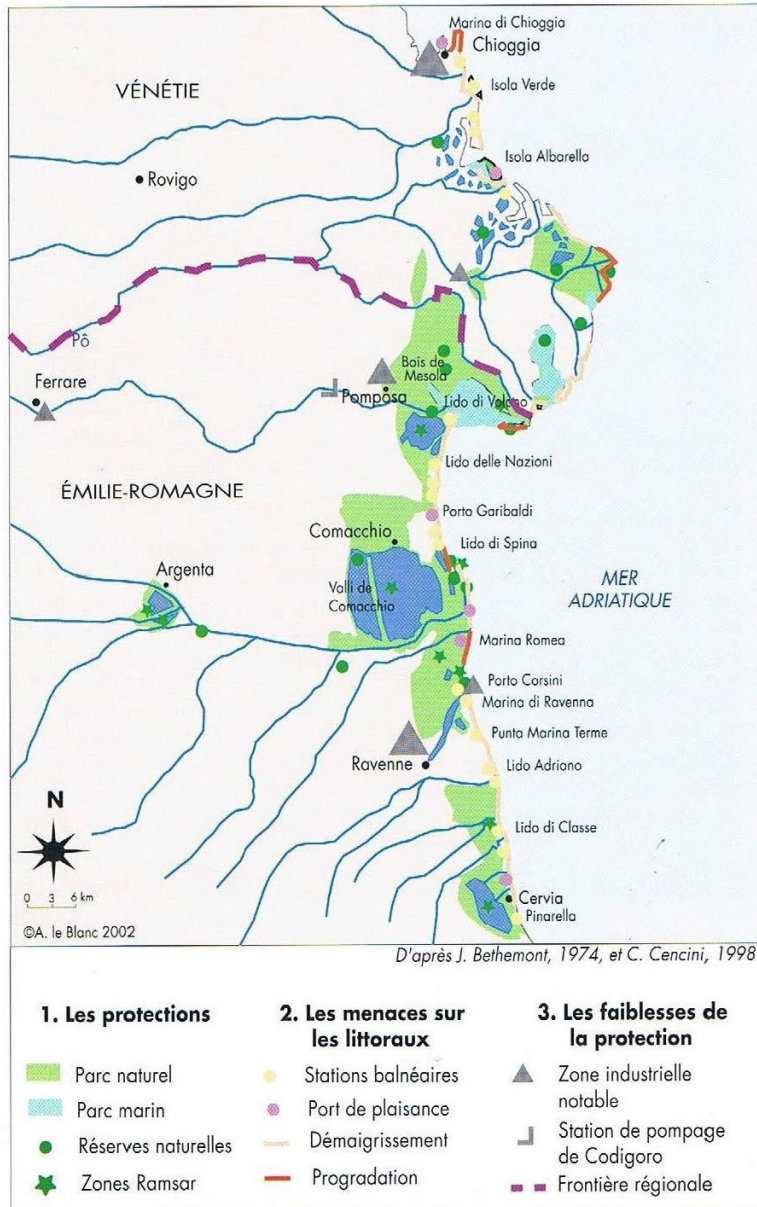
C'est pourquoi, au moyen d'un système complexe de bonifications, on a cherché à maîtriser le niveau d'eau dans le delta. En période de crue, il faut évacuer l'eau, et il faut au contraire la contenir en période d'étiage, non seulement à des fins d'irrigation, mais pour des raisons qui tiennent à la fragilité du système: si un champ est trop asséché, il s'affaisse. Le but est donc de maintenir un niveau d'eau constant tout au



1. Le delta du Pô, un espace très instable

long de l'année. Mais ce niveau d'eau constant diffère selon les différentes utilisations de l'espace et selon les cultures. Dans les terres basses, l'absence d'écoulement par gravité limite le choix: 6 000 ha de rizières demandent un niveau d'eau différent de celui de cultures non irriguées.

Actuellement, 90 % du delta sont bonifiés, c'est-à-dire asséchés et mis en culture. L'organisme de gestion des bonifications du Ferrarais est à cet égard exemplaire. Il gère un espace de 91 000 ha; parcouru par 700 km de canaux de drainage, 363 km de canaux d'irrigation,



2. Un espace protégé mais menacé

384 km de fossés à usage mixte. L'eau est évacuée au moyen de 133 groupes de pompage. La seule installation centrale de Codigoro soulève chaque année 400 Mm³ d'eau, avec une hauteur de soulèvement qui dépasse cinq mètres. Ainsi, lors de la crue des 18 et 19 août 1979, il est tombé, en 36 heures, 228 mm de précipitations à

Codigoro; il a suffi de huit jours pour soulever et évacuer 32 Mm³ d'eau.

Des travaux de rénovation considérables, de 1989 à 1994, ont permis de moderniser le système, sans supprimer sa principale contrainte: toute l'eau soulevée par l'installation de Codigoro est évacuée dans un canal unique, qui emprunte un ancien bras du fleuve, le Pô de Volano. Depuis l'époque fasciste, celui-ci n'a pas été réaménagé et, sur les 24 km qu'il parcourt entre l'installation de pompage et la mer, il est de taille très insuffisante: l'évacuation d'une crue peut faire monter son niveau de plusieurs mètres – même une forte marée fait monter son niveau d'un mètre. Or, un habitat permanent s'est installé le long de ses berges en aval de Codigoro; dès lors on laisse inonder les champs en amont pour préserver les habitations à l'aval, ce qui fait qu'en cas de forte crue, paradoxalement, on limite le pompage et l'évacuation de l'eau.

Entre production et protection: les mutations dans l'utilisation de l'espace

Les bonifications ont pris fin quand, dans les années 1970, a été abandonné le projet d'assèchement intégral des *valli* de Comacchio, grâce à l'action de l'association de protection de la nature Italia Nostra. Les rares espaces restés à l'écart des bonifications sont fragilisés par la densification des peuplements végétal et animal, menacés de pollution par les engrais et de salinisation par l'irrigation; la gestion de l'eau y est également très surveillée, car ils se situent entre les terrains bonifiés et la mer.

L'idée de créer un parc a pu apparaître comme une gageure. Les fortes densités rurales du delta (entre 70 et 100 hab./km²,

voire plus) sont liées à l'arrivée des ouvriers pour les travaux de bonification au début du vingtième siècle. La population, en diminution depuis, était opposée à un projet de parc imposé par une directive nationale (1991). Le système agricole issu des bonifications, moderne, intensif et relativement prospère, assorti d'une pêche aussi intensive, semblait peu conciliable avec une logique touristique, dans un pays réputé pour son insalubrité, mais situé entre Venise et les plages de Ravenne à Rimini.

Le parc, constitué de diverses stations théoriquement reliées par des «couloirs verts», prétend suivre une logique de «développement durable», en mettant moins l'accent sur la protection des espaces intacts que sur l'évolution de l'agriculture et la mise au point de normes visant à réduire les pollutions. En Émilie, où il date de 1991, il s'est vu confisquer par l'État italien, en 1996, la gestion de son unique réserve intégrale (le grand bois de Mesola). En Vénétie, il est plus récent, ce qui fait que, si 70 000 ha sont protégés, 58 000 se trouvent en Émilie, alors que l'essentiel du delta est en Vénétie (fig. 2).

Le parc a fait apparaître une offre touristique (parcours de randonnée pédestre et équestre, auberges, écomusées comme à Mesola), que ne justifie pas encore une fréquentation très modérée. La réouverture de plusieurs graus, visant à renouveler les eaux des lagunes polluées, atteste d'une certaine volonté d'améliorer ou de restaurer des écosystèmes. Mais, simultanément, les installations industrialo-portuaires progressent à Ravenne et à Chioggia, des usines sont apparues, près de Pomposa, la puissance de la centrale thermique de Porto Tolle a été accrue en 1996... Des contrastes s'accroissent, au profit des grandes villes (Comacchio est la seule commune dont la population ait augmenté entre 1951 et 1991), et surtout entre littoral et intérieur: les stations balnéaires existantes s'agrandissent, d'autres apparaissent, tandis que l'intérieur se vide. Il semble qu'on soit entré dans

une crise non plus conjoncturelle, mais structurelle, due à l'âge de la population et aux mutations spatiales en cours bousculant les traditions locales.

Conclusion

L'actuelle instabilité de l'espace considéré est moins due à la nature du delta du Pô qu'à une petite révolution dans les comportements et un changement majeur dans l'orientation des politiques de gestion de cet espace. L'eau, d'ennemi à combattre, est devenue objet de protection. La nature du travail et la structure économique de la contrée ont été modifiées, ainsi que la répartition de la population et sa structure. Ces mutations s'ajoutent à l'incomplétude des bonifications et aux hésitations dans les politiques de protection: la fragilité de l'espace naturel et des sociétés du delta du Pô en est plutôt augmentée. De nouveaux déséquilibres se substituent à une crise ancienne.

Références bibliographiques

- BÉTHEMONT J., 1974, «Des travaux et des hommes dans le delta du Pô», *Revue de Géographie de Lyon*, tome 49, p. 253-284.
- BEVILACQUA E., 1987, «L'influenza dell'uomo nella costruzione del delta del Po», in BÉTHEMONT J., VILLAIN-GANDOSSI C., *Les deltas méditerranéens*, Vienne: Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales, 397 p.
- BASSI C. (dir), 1990, *Il Parco del Delta del Po, Studi ed Immagini*, Ferrare: Spazio Libri Editori, vol. 1-5.
- CAZZOLA F., LUCIANI P., CAPUZZO G. (dir.), *E la Terra emerge dalle Acque; Le fasi storiche della grande bonificazione ferrarese, dallo scolo naturale al sollevamento meccanico*, 1995, Ferrare: Consorzio di Bonifica Primo Circondario, Polesine di Ferrara, 103 p.
- CECINI C., 1998, «Physical Processes and Human Activities in the Evolution of the Po Delta, Italy», *Journal of Coastal Research*, vol. 14, n° 3, CERF, Thematic Section: the World Deltas Symposium, p. 774-793.
- VERGER F., 1991, «Les deltas et leur aménagement», *Annales de Géographie*, 561-562, 40 p.

Pour en savoir plus grâce à Internet

<http://www.parks.it/parco.delta.po.er/index.html>: site officiel du Parc régional du delta du Pô qui offre de nombreuses ressources (en italien, bien sûr, mais aussi en anglais). Nous avons apprécié notamment des cartes qui illustrent les errances du Pô au cours des siècles. Signalons aussi une animation de vues à 360° très réussie qui donne une bonne idée des paysages du delta. En dehors d'informations plutôt destinées au touriste, on trouve des renseignements sur la flore, la faune, une bibliographie et une présentation des principaux centres d'intérêt du parc. Des liens permettent d'étendre la recherche aux autres parcs nationaux et régionaux d'Italie, qui protègent un peu plus de 10% du territoire national (3 041 000 ha) – Cécile Gaudin



Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens

ARTICLE 2/ LE BLANC A., 2008, «L'inégalité face aux séismes. Les cas d'Assise et de Noto (Italie)», *Espace, Populations, Sociétés*, numéro thématique « Populations, vulnérabilités, inégalités écologiques », 1, p.55-70.

Antoine LE BLANC

Institut des Mers du Nord - IMN
 Université du Littoral Côte d'Opale
 1, place de l'Yser
 BP 1022
 59375 Dunkerque Cedex
 Antoine.le.Blanc@frec.fr

Vulnérabilité sismique et inégalités socio-spatiales

Les cas d'Assise et de Noto (Italie)

Dans un ouvrage de vulgarisation co-écrit avec un journaliste et publié juste après le séisme qui a provoqué l'écroulement d'une partie de la basilique de Saint-François à Assise, le président de l'Institut National de Géophysique et de Vulcanologie italien, Enzo Boschi, affirme : « Toujours, en Italie, les tremblements de terre font des victimes et des dégâts de manière excessive par rapport à leur violence. Le cas du tremblement de terre de décembre 1990 en Sicile sud-orientale est exemplaire. Il atteignit le degré VII-VIII sur l'échelle de Mercalli¹, mais provoqua la mort de 18 personnes, fit 15 000 sans-abri et un milliard de milliards de lires² de dommages. Une secousse similaire au Japon ou en Californie aurait fait, tout au plus, quelques blessés, quelques embouteillages et quelques heures d'interruption des activités

ordinaires. Et les effets de la dernière crise sismique en Ombrie et dans les Marches sont également considérés comme excessifs par rapport à l'intensité des secousses³. » La vulnérabilité est donc considérée comme principale variable permettant d'appréhender le risque sismique. Nous entendons ici par vulnérabilité à la fois l'idée « d'endommagement potentiel des biens et des personnes » et celle de « capacité de réponse [des sociétés] à des crises potentielles⁴ ». Cette double définition correspond, d'après nous, à deux optiques complémentaires en termes d'analyse du risque, en particulier quand ce dernier est appréhendé dans une perspective de gestion du risque, comme dans cet article⁵. En effet, lorsqu'il s'agit de comprendre le risque sismique et les inégalités qui découlent de la gestion de ce risque, modifier les

¹ Dans cet article, toutes les mesures d'intensité font référence à l'échelle de Mercalli. L'échelle de Mercalli, qui date de 1902, reste l'une des mesures de vulnérabilité les plus utilisées ; diverses modifications de cette échelle ont abouti à l'échelle MSK (du nom de trois scientifiques : Medvedev, Sponheuer, Karnik), elle-même modifiée plusieurs fois. Les degrés de ces échelles sont notés en chiffres romains, de I à XII, de l'intensité la plus faible à l'intensité la plus forte.

² Soit environ cinq cent millions d'euros.

³ Boschie E., Bordicri F. (1998), p. 74 (notre traduction).

⁴ D'Ercole R. (1994), p. 94. Ce sont en particulier les recherches des géographes P. Pigeon et R. d'Ercole qui ont mis en avant la notion d'endommagement pour mieux cerner le concept de vulnérabilité.

⁵ Antoine Bailly définit le risque comme « un danger éventuel, plus ou moins prévisible, dans une aire non précisément délimitée, d'une durée indéterminée » (Bailly A. (dir) (1996), p. 2). Cette définition large a le mérite, à notre avis, d'insister sur le contraste entre l'occurrence probable d'un aléa et la très grande indétermination de sa prévisibilité, contraste qui souligne la nécessité d'une gestion du risque.

capacités de réponse d'une société revient à agir sur l'endommagement potentiel. Dans cet article, nous montrerons comment les deux aspects de la définition se combinent ou plus exactement sont utilisés, différemment, par les acteurs de la gestion du risque⁶. Ainsi, la vulnérabilité en tant qu'endommagement potentiel sert souvent les discours quelque peu fatalistes. Le contraste dénoncé par Enzo Boschi est fréquemment justifié par l'ancienneté du patrimoine urbain italien. Les bâtiments anciens seraient plus fragiles, auraient été construits sans normes parasismiques, leur consolidation serait plus complexe et plus coûteuse, surtout s'ils font l'objet d'un statut conservatoire. Et il est vrai que les logiques de gestion du risque sismique sont plus complexes quand elles concernent un patrimoine bâti varié, pour partie ancien, et parfois doté d'une grande valeur identitaire.

Toutefois, lire la vulnérabilité comme capacité de réponse des sociétés à une crise permet d'adopter une perspective plus gestionnaire, et montre combien le discours précédent accentue des inégalités d'ordre socio-économique. La gestion est l'exercice du pouvoir sur un territoire donné : gérer le risque, c'est mettre en œuvre des choix politiques, dont les conséquences sociales peuvent se lire en termes d'égalités ou d'inégalités⁷. Ainsi, le discours précédent aboutit à des politiques privilégiant très largement la protection et la consolidation parasismique d'un patrimoine urbain monumental, essen-

tiellement situé dans le centre des villes, au détriment d'un bâti plus populaire, pas toujours plus récent, en tout cas plus périphérique. Des populations économiquement et spatialement plus marginalisées se trouvent alors également laissées de côté par les politiques de gestion du risque, et leur vulnérabilité est amplifiée. Le critère patrimonial devient facteur d'inégalité face aux séismes. Cette inégalité se constate sur le territoire, avec un gradient centre-périphérie plus ou moins marqué selon les villes, mais est surtout d'ordre socio-économique puisque les populations les plus vulnérables sont aussi les moins aisées, avec un moindre accès à l'information, et bénéficiant d'une préoccupation mineure de la part des pouvoirs publics compétents en matière de gestion du risque sismique.

Pour comprendre ces logiques, nous avons choisi de comparer les cas d'Assise et de Noto, deux petites villes d'une vingtaine de milliers d'habitants, la première située en Ombrie et la seconde dans le sud-est de la Sicile. Toutes deux sont des villes touristiques, au patrimoine urbain exceptionnel⁸, et toutes deux sont situées dans les régions de forte sismicité mentionnées par Enzo Boschi. Les politiques menées dans ces deux communes et leur comparaison permettent de comprendre les dynamiques spécifiques, potentiellement sources d'inégalités socio-économiques et territoriales, liées à la gestion du risque sismique dans des villes patrimoniales.

LE CONTEXTE SISMIQUE

Les sites d'Assise et de Noto présentent des similitudes importantes. Ils sont situés à proximité de la ligne de collision des plaques tectoniques africaine et eurasiatique, et sont caractérisés par la présence de failles nombreuses, à l'origine de séismes d'inten-

sité variable. Assise et Noto sont des villes de piémont, accrochées à des pentes assez fortes⁹, sur des roches sédimentaires. À six kilomètres de la mer, Noto est installée sur les premières pentes des monts Iblei (carte 1). La ville a été construite sur le sommet

⁶ Cette ambivalence dans la définition de la vulnérabilité fait écho à l'ambiguïté de l'expression de « risque naturel », clairement formulée par René Neboit-Guilhot : « Un risque naturel s'analyse donc, au premier degré, comme une contrainte aléatoire pour une population qui y est exposée, ou qui s'y expose ; entre les deux formulations se glisse déjà plus qu'une nuance. Les sociétés sont l'objet de contraintes, mais elles jouent aussi un

rôle actif dans l'enchaînement des causes qui aboutit aux dommages subis. » (Neboit-Guilhot R. (1991), p. 253).

⁷ Cf. Duclos D. (1996), ainsi que Layton R., Stone P.G., Thomas S J. (dir.), (2001).

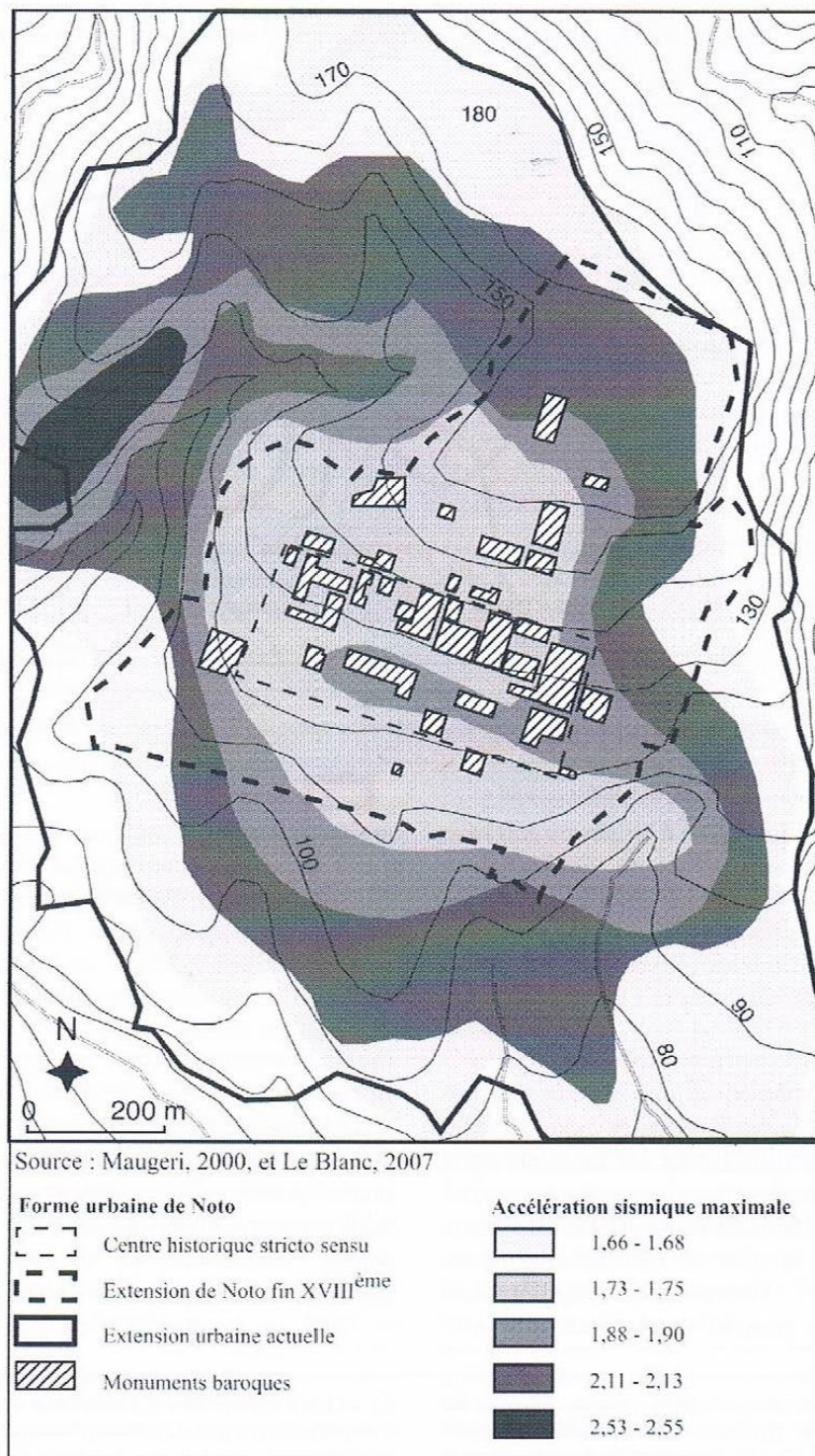
⁸ Toutes deux sont classées sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

⁹ À Assise, comme à Noto, la ville s'est installée sur des pentes parfois supérieures à 30% (voir cartes).

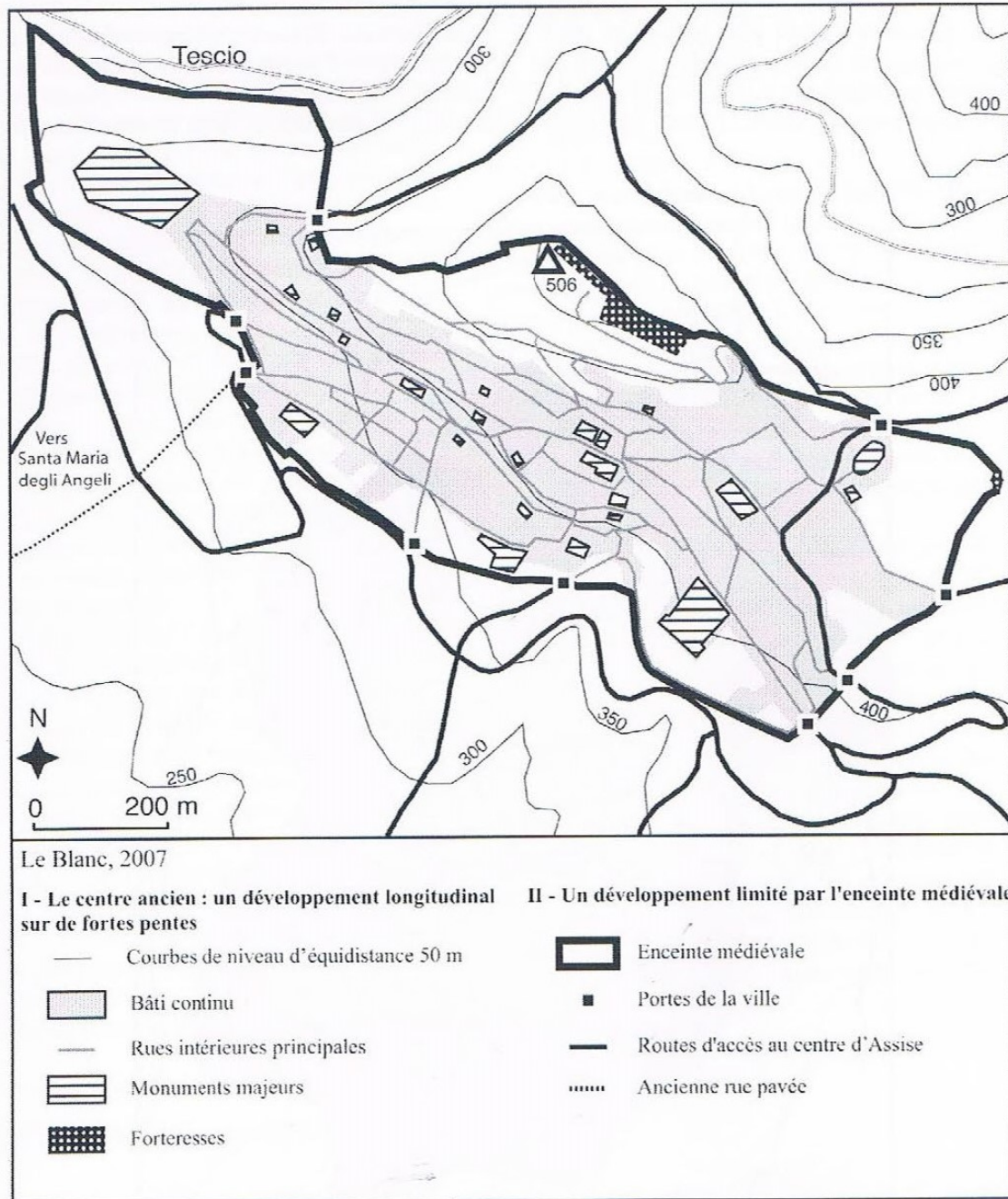
du petit plateau des Meti et sur ses pentes, particulièrement sur le versant méridional : bien que celui-ci soit plus abrupt et instable, les raisons de scénographie urbaine ont prévalu, la cathédrale à la pierre blonde faisant ainsi face au soleil. Assise également

est située sur des pentes assez abruptes de piémont (carte 2). Adossée au mont Subasio (1290 mètres), la ville s'est aussi développée sur du matériel sédimentaire essentiellement calcaire. Elle domine une vaste plaine où coulent aujourd'hui le Tibre et ses affluents.

Carte 1 : Monumentalité et risque sismique à Noto



Carte 2 : Le centre d'Assise, topographie et urbanisme



Si Noto a un passé antique et médiéval glorieux, la ville actuelle est entièrement née à la suite de l'événement sismique catastrophique de 1693 (tableau 1). Après sa destruction quasi-totale, la ville est reconstruite sur un nouveau site¹⁰, l'urbanisme est entièrement renouvelé, la population et l'économie sont

restructurées. Au cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles, les séismes sont nombreux, moins violents mais parfois assez destructeurs, comme en 1818. Au vingtième siècle, Noto a subi un nombre non négligeable de secousses telluriques : entre 1903 et 1980, au moins neuf séismes d'intensité

¹⁰ Les raisons du transfert de la ville sur un autre site ont été largement étudiées ; des considérations de vulnérabilité sismique ont notamment été prises en compte.

Cf. en particulier Dufour L., Raymond H. (1990), *Dalle baracche al barocco. La ricostruzione di Noto. Il caso e la necessità.*

égale ou supérieure à IV sur l'échelle de Mercalli ont touché la ville. Mais les intensités n'ont jamais dépassé VII, ce qui signifie que les séismes étaient peu violents et que les dégâts causés par ces secousses ont toujours été mineurs. Ainsi, le récent séisme du 13 décembre 1990 est intervenu après une longue période de relatif calme sismique :

environ un siècle et demi. Ce séisme n'a pas été d'une violence exceptionnelle (5,6 de magnitude de Richter), mais il a causé des dégâts importants : 18 morts et 15 000 sans-abri dans la région touchée, beaucoup de petits écroulements à Noto, soldés quelques années plus tard, en 1996, par l'écroulement de la cathédrale.

Tableau 1 : Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région de Noto

Date	Région épiscopale	Intensité à Noto	Magnitude à l'épicentre
04/02/1169	Sicile orientale	X	7,3
11/01/1693	Sicile orientale	X	7

L'histoire sismique d'Assise montre également la grande fréquence de petits séismes ; en revanche, elle se distingue de celle de Noto par l'absence de traumatisme majeur : l'intensité maximale historiquement ressentie à Assise ne dépasse pas VIII¹¹ (tableau 2). Au vingtième siècle, Assise a connu pas moins de 13 tremblements de terre dont

l'intensité a été égale ou supérieure à IV. Le séisme de 1997 a été l'un des plus violents jamais ressentis à Assise. D'une magnitude de 5,8 et d'une intensité de degré VIII, il a causé la mort de quatre personnes à Assise et a provoqué écroulements, fissures et déséquilibres dans un grand nombre d'édifices de la ville.

Tableau 2 : Les plus forts séismes historiquement répertoriés dans la région d'Assise

Date	Région épiscopale	Intensité à Assise	Magnitude à l'épicentre
09/1349	Venafro	VIII	6,7
13/01/1832	Foligno	VIII	5,9
29/04/1984	Ombrie	VII-VIII	5,6
26/09/1997	Ombrie-Marches	VII-VIII	5,8

La situation tectonique et l'histoire sismique des deux communes confirment que l'aléa tremblement de terre est une donnée très importante pour les politiques de gestion urbaine. Toutefois, l'aléa n'est pas la seule composante du risque sismique et les dommages potentiels causés par un séisme doivent être jaugés à l'aune d'autres facteurs, en particulier la vulnérabilité liée aux variations des politiques de gestion du risque. En témoignent, pour les deux villes, deux événements récents majeurs : les écroulements partiels de la cathédrale de Noto en 1996 et de la basilique de Saint-François d'Assise l'année suivante. Ces deux écroulements

sont dus en réalité à une combinaison de facteurs incluant un séisme d'intensité moyenne et des erreurs d'origine humaine : dans les deux cas, des défauts de construction et de travaux successifs, ainsi qu'une part d'incurie, ont rendu l'édifice plus vulnérable aux séismes¹².

C'est pourquoi nous avons choisi de centrer cet article sur la vulnérabilité. Si les communes sont dans une situation à peu près comparable face à la potentialité de l'aléa « séisme », il en résulte que les différences de risque encouru sont essentiellement dues aux différences de vulnérabilité et de gestion du risque, ces deux derniers

¹¹ Ou peut-être IX : les estimations des intensités varient en fonction des sources.

¹² Pour des études détaillées de ces cas précis, se reporter aux ouvrages fondamentaux suivants : Rocchi G.

(2002), *La Basilica di San Francesco ad Assisi : prima, durante e dopo il 1997*, Florence, Alinea, 84 p., et Tringali S., De Benedictis R. (2000), *La Ricostruzione della Cattedrale di Noto*, Noto, L.C.T. Edizioni, 95 p.

aspects étant solidaires. En outre, la variabilité de l'aléa d'un quartier à l'autre d'une petite ville est, dans la grande majorité des cas, négligeable par rapport à la

variabilité de la vulnérabilité. C'est sur cette variabilité de la vulnérabilité sismique que vont venir se greffer des inégalités socioéconomiques.

LES DIFFÉRENCES DE VULNÉRABILITÉ À L'ÉCHELLE INTRA-URBAINE

À l'échelle intra-urbaine, dans les deux villes, un centre historique ancien se détache nettement des autres quartiers. C'est la différence de vulnérabilité entre ces deux types d'espaces qui nous intéresse : quelle gestion du risque est mise en place, et avec quelles conséquences spatiales et sociales, en fonction de quelle définition de la vulnérabilité ? La structure urbaine de Noto est extrêmement lisible (carte 1). En effet, après avoir été entièrement reconstituée au dix-huitième siècle, la ville s'est endormie pendant un siècle et demi, avant de connaître une forte extension, due notamment à l'apparition d'un flux touristique et à la construction illégale, à partir des années 1970. On distingue donc très nettement le centre historique noble sur la pente méridionale (le centre historique proprement dit, protégé, couvrant 21 hectares), le centre historique populaire sur le plateau, les quartiers dits arabes, plus populaires, anciens, dans les interstices, et les quartiers périphériques récents. À Assise, la ville est très tôt descendue dans la vallée, le développement autour du centre ancien étant bloqué par les murs de la ville médiévale et par l'importance des terrains de propriété de l'Église (carte 2). Assise est devenue une ville bipolaire, avec un fort contraste entre la ville d'Assise proprement dite, à l'intérieur du centre ancien (couvrant 19 hectares), bien conservé, et la ville basse, appelée Santa Maria degli Angeli, distante de plusieurs kilomètres sans continuité du bâti. Dans les deux villes, les différents quartiers se distinguent donc nettement par leur site, leur architecture et leur urbanisme. L'échelle du quartier s'impose pour les comparaisons, d'autant

plus qu'elle est justifiée également par rapport à une échelle plus grande : souvent, en milieu urbain, les bâtiments sont solidaires les uns des autres, et il faut donc raisonner en termes d'ensemble bâti ou de quartier¹³. En outre, les différents quartiers sont le plus souvent construits à une même époque : les centres historiques d'une part, les quartiers périphériques d'autre part, ont été construits avec certaines techniques de construction et avec des matériaux spécifiques, plus ou moins communs à l'ensemble du quartier. Il est donc pertinent, voire nécessaire, de raisonner à l'échelle de quartiers, pour comprendre les différences de risque à l'échelle intra-urbaine.

Or, si le risque n'est pas le même dans des quartiers différents, il faut se garder des simplifications excessives. Ainsi, la relation entre la situation du centre patrimonial sur les pentes et l'importance du risque sismique n'est pas linéaire, elle est complexe. Les caractéristiques du relief sont un élément à prendre en compte puisque le risque dépend aussi de certains effets de site, mais la construction de ces centres a pu intégrer des normes parasismiques avant la lettre, tant sur le plan de l'urbanisme qu'à l'échelle des bâtiments. Pour mieux appréhender cette complexité et les conséquences qui en découlent en termes d'inégalités socioéconomiques, il convient d'étudier plus précisément la vulnérabilité des quartiers considérés, en entendant tout d'abord par vulnérabilité l'endommagement potentiel, pour montrer ensuite comment la vulnérabilité au sens de capacité de réponse des sociétés amène à de tout autres conclusions¹⁴. Prenons l'exemple de Noto.

¹³ Cf. Fabietti W. (1999).

¹⁴ Une étude précise de la vulnérabilité exige de disposer de données très nombreuses. Notre objectif n'est pas d'atteindre à une telle précision technique, et nous laisserons donc de côté des facteurs de vulnérabilité, tels que l'état précis des réseaux électriques ou d'eau en fonction des quartiers, ou les fonctions des bâtiments

(hôpitaux, écoles...), éléments moins significatifs à l'échelle du quartier que la densité, l'homogénéité et la continuité du bâti, et l'état de dégradation des bâtiments ; en outre, quand les données sont disponibles, il est utile de revenir sur l'aléa et de préciser celui-ci en fonction des différences de site à l'intérieur de l'espace urbain.

La carte du microzonage sismique de Noto (carte 1) fait apparaître que l'accélération sismique est plus grande, par un effet de site, sur certaines pentes fortes ; précisément là où s'est développée l'urbanisation récente¹⁵. Cette conjonction peut être interprétée comme un choix plus ou moins conscient : le centre de Noto a été reconstruit après 1693 sur un site moins endommagé par le séisme, tandis que l'urbanisation récente a conquis des pentes plus fortes. Toutefois, les variations des accélérations des ondes entre les différents quartiers ne sont pas très marquées et interviennent assez peu, dans l'évaluation de la vulnérabilité, par rapport à d'autres facteurs, d'origine anthropique. Pour la reconstruction de Noto ont été mis en œuvre des principes d'urbanisme qui ne sont pas seulement liés à l'esprit baroque, mais qui ont une composante véritablement parasismique¹⁶. En effet, le centre historique de Noto est organisé en longues rues rectilignes se croisant à angle droit, avec des artères secondaires, de nombreuses places publiques qui sont autant d'aires potentielles de rassemblement d'urgence. Sur le plan architectural, les bâtiments du centre sont plus bas qu'avant la destruction, tandis qu'ont disparu les loggias, les portiques et les campaniles élancés, éléments architecturaux plus vulnérables. Ces éléments font penser que la vulnérabilité du centre historique est moindre, structurellement, que celle

des quartiers périphériques. De surcroît, une grande partie de l'habitat périphérique a été construite sans permis de construire, rapidement, dans les années 1960 et 1970 : ce sont d'anciennes habitations dites abusives, aujourd'hui légalisées, construites sans architecte et sans les moindres normes parasismiques. Cependant, d'autres critères font apparaître des logiques inverses sur le plan de la vulnérabilité. Les quartiers périphériques, de construction plus récente, sont constitués d'édifices non solidaires, non contigus, contrairement au centre historique. En outre, les édifices récents sont construits, pour la plupart, avec des structures en béton armé. Le matériau de construction n'est pas forcément un gage de moindre vulnérabilité aux ondes sismiques, mais il offre une résistance plus grande aux dégradations secondaires qui fragilisent beaucoup les édifices construits en pierre calcaire du centre de Noto (désintégration des pierres par le vent sableux, par l'humidité, invasion et fissuration des pierres par la végétation). À tous ces facteurs matériels s'ajoutent des facteurs fonctionnels, économiques, sociaux et culturels : les dégâts causés par un séisme ne sont pas seulement d'ordre matériel. Au final, les facteurs de vulnérabilité au sens d'endommagement potentiel sont non seulement nombreux, mais aussi très divers, et il est difficile de les confronter et de les combiner les uns avec les autres¹⁷.

¹⁵ Même si le centre historique est lui-même construit sur des pentes fortes (supérieures à 10%). La situation des centres anciens sur les pentes n'est pas rare : l'urbanité et la puissance sont souvent exprimées par la monumentalité et par la hiérarchie spatiale des monuments construits sur des pentes. Le site est exploité à des fins symboliques, par exemple par l'édification de la cathédrale sur un promontoire. La position des autres palais, par rapport au site et les uns par rapport aux autres, était une affaire de prestige ; ainsi, l'orientation vers le sud et la disposition des palais à mi-pente, constituent des trames récurrentes dans les deux villes, et d'ailleurs dans bien d'autres villes italiennes. La cathédrale de Noto domine directement la mairie (siège du pouvoir civil), et la cathédrale d'Assise, Saint-Rufino, jouit aussi d'une situation prestigieuse, plus élevée que la mairie et les deux basiliques majeures.

¹⁶ Dato G. (1995), « Pianificazione antisismica per i centri storici », in P. La Greca, E.D. Sanfilippo (dir), p. 130.

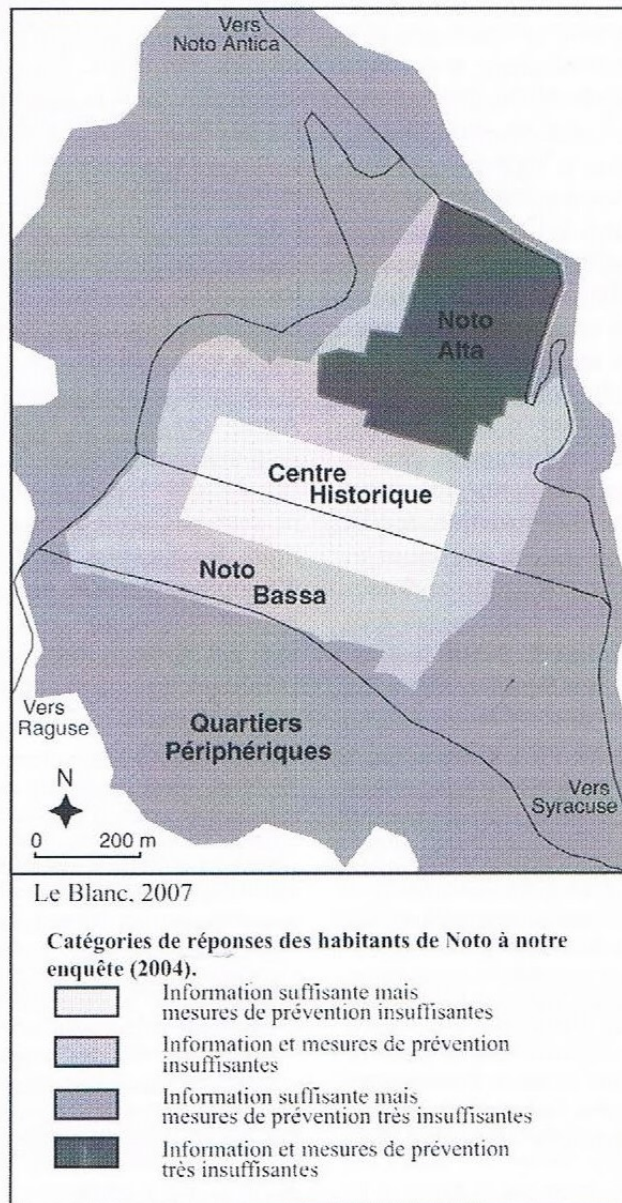
¹⁷ Différents experts ont proposé des méthodologies de mesure de la vulnérabilité, en calculant des indices synthétiques donnant des poids variés aux différents facteurs de vulnérabilité. Par exemple, A. Galderisi

[Gaderisi, 2004, pp. 91-93] considère essentiellement trois grands types d'exposition : l'exposition fonctionnelle (liée à la concentration de services dans un quartier), l'exposition stratégique (liée à la concentration d'équipements essentiels) et l'exposition historico-culturelle (qui définit l'identité urbaine). L'indice synthétique issu de ces évaluations de vulnérabilité s'applique à des unités territoriales homogènes, petits quartiers définis de façon cohérente par rapport à leur morphologie (notamment les pentes, les seuils plus ou moins naturels), les caractéristiques typologiques et fonctionnelles du bâti, ainsi que les divisions administratives (critère qui permet à cet indice de pouvoir être mis en œuvre facilement). Ces propositions restent discutées, mais la majorité des experts s'accorde désormais sur la pertinence de la réflexion à l'échelle du quartier [Chardon et Thouret, 1996 ; Larrouy-Castera et Ourliac, 2004 ; Veyret, 2004 ; Menoni, 2005] ; nous avons développé une argumentation sur ce thème dans notre thèse de doctorat (chapitres 2 et 5, disponible sur le site d'archives ouvertes du CNRS : http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/09/50/PDF/These_LeBlanc.pdf).

La prise en compte de la vulnérabilité en tant que capacité de réponse des sociétés à une crise potentielle fait appel à une perspective plus gestionnaire du risque sismique, et permet de poursuivre l'analyse de la vulnérabilité intra-urbaine. Or, de ce point de vue, on constate qu'à Noto, les politiques de prévention du risque sismique favorisent largement le centre historique au détriment

des quartiers périphériques. Le délaisement de ces derniers constitue, en ce sens, une aggravation de la vulnérabilité. L'enquête que nous avons menée auprès de la population de Noto¹⁸ indique clairement ce sentiment, puisque du centre vers les périphéries, l'information est jugée de moins en moins suffisante, et il en va de même pour les politiques de prévention (carte 3).

Carte 3 : Information et prévention du risque sismique à Noto



¹⁸ Le questionnaire était adressé directement aux habitants de Noto, par quartiers. Malgré le nombre restreint de réponses obtenues (93), la variété des personnes interrogées, la confrontation des réponses et certaines tendances très nettes (pour les deux questions dont est

issue la carte 3, les réponses varient du simple au triple en fonction du quartier), permettent de s'appuyer sur les résultats. La méthodologie complète et la totalité des réponses peuvent être consultées dans les annexes de notre thèse de doctorat (cf. note précédente).

En réalité, les politiques de gestion du risque se calquent, dans les cas d'Assise et de Noto, villes patrimoniales, sur les politiques de développement touristique. En effet, la dynamique touristique joue un rôle fondamental par l'équation coût/bénéfice qu'elle

instaure, par la différenciation qu'elle opère entre monuments et habitations et entre centre et périphérie, et par les choix de gestion urbaine qu'elle provoque, ensemble de facteurs qui se répercutent sur la vulnérabilité sismique.

LE FACTEUR TOURISTIQUE, À LA CHARNIÈRE DES POLITIQUES DE GESTION URBAINE

Le tourisme est un secteur d'activité en pleine croissance à Noto, plus ancien et en stagnation à Assise ; dans les deux cas, un afflux de touristes plus de dix fois supérieur à la population de la ville justifie l'attention que les deux municipalités portent à la cible privilégiée de ce tourisme : le patrimoine culturel et architectural.

À Noto, un tourisme en forte croissance

Dans le Sud italien, en particulier en Sicile, la tendance qui consiste à favoriser le tourisme est amplifiée par l'échec des tentatives d'industrialisation et par le contexte économique et social déprimé, facteurs qui font apparaître le tourisme comme une sorte de ressource

miraculeuse. Le tableau 3 montre de fait une augmentation très sensible du nombre de touristes dans la commune de Noto.

Si l'on ne considère que les chiffres fournis par les structures hôtelières, le nombre de touristes s'est accru de manière constante et constitue un flux non négligeable : 113 759 touristes en 1997, 198 000 en 2001, soit une augmentation de plus de 74% en 5 ans. Le flux de touristes est en augmentation plus importante à Noto que dans les communes voisines ou dans les autres provinces de Sicile : le rythme annuel de croissance du tourisme à Noto est en moyenne d'environ 16%, tandis que celui des provinces de Syracuse, Raguse et Catane varie entre 3 et 6%.

Tableau 3 : Évolution du tourisme dans la commune de Noto

	1997	1998	1999	2000	2001	Évolution 1997-2001
Nombre de touristes	113 759	140 000	154 426	169 517	198 000	+ 74 %
Durée moyenne du séjour des Italiens (nuitées)	3,5	3,5	5	4,2	4,2	+ 20 %
Durée moyenne du séjour des étrangers (nuitées)	2,5	2	2,1	2,1	4,1	+ 64 %

Source : Le Città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di Gestione, 2002

Le nombre de structures hôtelières est important pour une commune de 20 000 habitants : 11 hôtels, 7 « agritourismes », et 18 structures variées (*Bed & Breakfast*, auberge de jeunesse...), plus de 1500 lits au total. La ville investit plus d'un million d'euros dans les secteurs culture et tourisme. D'après notre enquête, 80% des personnes interrogées considèrent que le tourisme est une « bonne chose » pour la ville¹⁹. Dans ce contexte, Noto essaie de valoriser ses atouts

par le biais d'une alliance intercommunale reconnue par l'UNESCO, les huit « villes baroques du Val de Noto », système devenu en 2004 le « district culturel du Sud-Est ». La mise en place de ce système intercommunal pourrait, selon le scénario optimiste du plan de gestion²⁰, faire augmenter de 157 millions d'euros le PIB annuel des huit communes considérées (113 millions d'euros dans le scénario moyen). La croissance du tourisme pourrait représenter pour

¹⁹ La question était la suivante : « Que pensez-vous du développement du tourisme à Noto ? ».

²⁰ Cf. *Le Città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di gestione*, 2002, p. 256.

la commune de Noto une hausse très substantielle de son PIB à moyen terme : jusqu'à 10% en cinq ans²¹.

Une ressource vitale pour la ville d'Assise

Le nombre de touristes visitant la ville d'Assise équivaut au quart du nombre total de touristes de la région Ombrie (1,98 million de touristes en 2001). La part des touristes étrangers est très élevée : 610 000 étrangers ont visité l'Ombrie en 2001, dont plus du tiers a visité Assise (210 000). Ainsi la ville d'Assise, bien qu'elle ne représente que 3% de la population de la région, accueille pourtant un tiers des touristes étrangers qui y arrivent.

Le tourisme religieux et culturel constitue le flux régulier le plus massif et un apport économique très important. La plupart des secteurs d'activité dynamiques de la commune sont liés au tourisme : artisanat, commerce, hôtellerie, restauration. Assise accueille aussi un grand nombre de congrès : la ville pré-

sente une offre considérable pour une ville de vingt mille habitants, avec une dizaine de salles de plus de 500 places (dans d'anciens édifices, hôtels, couvents, théâtres...). Assise compte 55 hôtels, tant dans la ville ancienne que dans les écarts (Santa Maria degli Angeli propose à elle seule plus de 4000 lits), auxquels s'ajoutent une dizaine d'autres structures, 5 campings, et une quinzaine d'institutions religieuses qui hébergent les pèlerins ; il est également courant de se loger chez l'habitant. Les acteurs du tourisme sont regroupés en associations efficaces pour la coordination de la promotion de la ville, comme l'Association Proloco de Santa Maria degli Angeli ou le *Consorzio Albergatori ed Operatori Turistici di Assisi*. Le Système Touristique Local, récemment mis en place par la commune, est un instrument qui doit organiser et coordonner de manière encore plus intégrée l'offre touristique. Le tableau 4 montre l'ampleur du flux touristique et sa stabilité.

Tableau 4 : Évolution des flux touristiques à Assise entre 1995 et 2004*

ASSISE	Nombre de touristes	Nombre de nuitées	Durée moyenne du séjour (jours)	Nombre de touristes étrangers
1995	495 675	996 012	2,01	226 812
1996	495 174	991 857	2,00	237 958
1997	404 023	842 034	2,08	190 401
1998	270 333	512 910	1,90	155 489
1999	380 103	784 003	2,06	173 349
2000	532 574	1 040 132	1,95	238 245
2001	483 919	987 574	2,04	209 781
2002	485 574	1 014 757	2,09	195 267
2003	458 802	972 134	2,12	183 686
2004	469 518	979 773	2,09	189 475

*C'est par souci de clarté de lecture que les années ne sont pas mises en colonnes dans ce tableau.

Depuis 1995, le nombre de touristes et la durée moyenne du séjour sont extrêmement stables (malgré une légère régression), avec deux exceptions notables. La première concerne les fêtes du jubilé qui, en l'an 2000, ont engendré une hausse du nombre de touristes : de 380 000 à 530 000 touristes, soit une augmentation considérable de 40%.

La deuxième exception à cette stabilité de l'évolution du tourisme à Assise est l'année 1998, au cours de laquelle le nombre de touristes a très fortement chuté : de 404 000 à 270 000 touristes, soit une diminution de 33%. La même année, la durée moyenne de séjour baisse aussi substantiellement et atteint un minimum de 1,9 nuitée par séjour. Cette

²¹ Ordre de grandeur estimé par nous en fonction de deux critères : la part de Noto dans les divers taux relatifs au tourisme dans les huit communes et le produit communal par habitant à Noto (évalué dans le Plan de

Gestion entre 9 000 et 11 000 euros par an et par habitant). En chiffres simplifiés, un apport de 20 millions d'euros correspond à une augmentation de 10% du PIB communal.

forte diminution s'explique par le séisme de septembre 1997 et ses conséquences, notamment sur la basilique de Saint-François. Ces données confortent l'hypothèse selon laquelle le risque sismique et le tourisme sont liés. Un événement sismique comme celui du 26 septembre 1997 à Assise a causé une diminution très sensible du flux touristique, et est donc à l'origine d'une perte économique nette dans une ville dont l'économie est largement basée sur les rentes issues de ce secteur.

Ainsi, dans le cas d'Assise comme dans celui de Noto, nous pouvons avec pertinence établir un lien coût/bénéfice entre, d'une part, les bénéfices issus du tourisme et d'autre part, les investissements dans la conservation du patrimoine et la prévention du risque sismique. À Assise, un séisme d'intensité moyenne fait chuter d'un tiers les revenus touristiques de la ville ; cela justifie l'invest-

tissement de sommes importantes dans la prévention du risque sismique. À Noto, le tourisme s'est développé en même temps que le lancement d'une série de travaux de rénovation urbaine concernant particulièrement le patrimoine monumental du centre historique, ce qui semble confirmer que la mise en valeur du patrimoine architectural est source de bénéfices économiques pour la ville.

Toutefois, le bénéfice produit par la ressource touristique justifie-t-il l'investissement dans la restauration monumentale du centre historique, série d'interventions extrêmement coûteuses qui marginalisent d'autres bâtiments et quartiers ? C'est au nom de l'attente d'un bénéfice lié au tourisme que sont mises en place des politiques de gestion privilégiant les centres monumentaux, mais la conséquence principale de ces politiques est l'accentuation des inégalités territoriales et socio-économiques.

LES POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE À L'ORIGINE D'INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES

Le tourisme est un facteur de différenciation du patrimoine à l'échelle intra-urbaine, facteur qui peut changer substantiellement la hiérarchie des priorités des politiques communales. Ainsi, à Assise, le tourisme est motivé avant tout par la religion et secondairement par la qualité esthétique du patrimoine architectural²², ce qui se traduit par des choix de priorités et une véritable hiérarchisation des bâtiments patrimoniaux : après le séisme de 1997, la priorité a été donnée à la restauration des basiliques de Saint-François et de Sainte-Claire, alors que la véritable cathédrale d'Assise, Saint-Rufino, demeurait en piteux état (sa restauration ne s'est achevée que cinq ans plus tard). Le tourisme religieux s'impose donc comme un critère majeur de définition des priorités pour les actions de restauration du patrimoine monumental. Le contraste est encore plus frappant à l'échelle des quartiers, entre le centre historique et les quartiers périphériques, sans continuité du bâti dans le cas d'Assise, avec continuité du

bâti dans le cas de Noto. Il y a un lien direct entre le coût de la restauration monumentale et le bénéfice attendu du tourisme, et ce lien met en lumière la différenciation et la hiérarchisation spatiales induites par les dynamiques touristiques à une échelle plus fine.

La hiérarchisation des bâtiments et des quartiers pour des raisons liées au tourisme reflète une hiérarchie dans les choix de politiques de gestion dans un sens plus large, en particulier en termes de prévention du risque sismique. En effet, dans la pratique, la présence de délais et de moyens financiers limités exige des décisions plus ou moins rapides, des études plus ou moins satisfaisantes, des réponses qui correspondent plus ou moins aux orientations théoriques. La priorité donnée au patrimoine monumental du centre historique place de fait en position secondaire le bâti urbain non monumental et non central ; marginalisation qui est amplifiée par le coût et la complexité technique bien supérieurs des restaurations et des mises

²² En témoignent de nombreux indices : les périodes de l'année les plus touristiques, à part l'été, sont les périodes de fêtes religieuses (Pâques, Noël) ; la traditionnelle

Marche pour la Paix réunit des milliers de pèlerins ; l'année 2000, année du Jubilé, a vu une augmentation spectaculaire du nombre de touristes : + 40%.

aux normes parasismiques des monuments protégés. La vulnérabilité sismique, au sens de capacité de réponse à une crise, se trouve donc considérablement modifiée par le facteur touristique.

À Noto, selon l'assesseur communal aux Travaux Publics, la restauration du monastère Saint-Sauveur a coûté plus de 1,3 million d'euros ; la consolidation parasismique et la restauration de l'église Saint-Dominique ont coûté plus de 2,8 millions d'euros²³. Mais ce sont 40 millions d'euros qui ont été dépensés pour la reconstruction de la cathédrale Saint-Nicolas de Noto. Le devis initial de 25 millions d'euros a été largement dépassé, notamment à cause de retards et du vote de travaux supplémentaires (illumination nocturne de la façade)²⁴.

Pour certains économistes du patrimoine comme Françoise Benhamou, la justification économique de ces coûts parfois énormes est souvent hasardeuse. En effet, s'il y a bien des

fondements économiques à la priorité d'intervention donnée aux monuments, les « effets externes positifs » (les coûts sont justifiés par un accroissement du bien-être collectif), ceux-ci sont le plus souvent surestimés, tandis que les effets négatifs sont sous-estimés²⁵. De surcroît, les résultats économiques attendus du tourisme sont souvent supérieurs aux rentrées financières réelles : le discours et le mythe d'une ressource miraculeuse ne correspondent pas à la réalité. Le critère du tourisme doit être pris en compte, mais surestimer son rôle constitue un erreur lourde de conséquences en termes de vulnérabilité et aussi, plus largement, de développement urbain.

Ainsi, la logique de hiérarchisation des bâtiments et des quartiers est source non seulement d'inégalités socio-spatiales, mais également d'une plus grande vulnérabilité au risque sismique des quartiers périphériques, cibles secondaires des politiques de prévention du risque. (Voir la carte 3)

LES POLITIQUES INTÉGRÉES ET LEURS LIMITES

À Assise, les divers acteurs des politiques urbaines ont souligné les inégalités engendrées par la préférence donnée au patrimoine monumental²⁶ et de nouvelles approches ont parfois été tentées pour renouveler les politiques de gestion urbaine. En particulier, le concept de « gestion intégrée » a fait son apparition²⁷. La gestion intégrée permet de mettre en œuvre des actions moins isolées, de procéder par quartiers homogènes, et de prendre en compte l'attention croissante des

populations pour le patrimoine dit mineur, non monumental. Toutefois, il semble que les inégalités socio-spatiales face au risque soient reproduites à une autre échelle.

La gestion intégrée consiste à évaluer et à prendre en considération les relations entre plusieurs ensembles d'acteurs du territoire : une communauté locale, « identifiable par ses caractéristiques démographiques, sociales et culturelles, qui exprime des besoins, développe des activités, se donne des modèles

²³ 5,7 milliards de lires.

²⁴ En réalité, le budget de « restauration » de la cathédrale s'est accru à cause d'une modification sensible de l'objectif, qui, de simple restauration, est devenu un objectif de mise en valeur. La mise en valeur va au-delà de la seule restauration d'un bâtiment ; elle comprend notamment, outre les travaux sur le bâtiment, des opérations concernant les accès, la présentation du bâtiment et l'organisation éventuelle de visites (donc la mise en place de guichets, parcours de visites, commodités, librairie et produits dérivés...). En outre la restauration des monuments, opération coûteuse, est souvent une compétence de l'État tandis que la mise en valeur, opération potentiellement bénéficiaire, peut être gérée par des entreprises privées ou des collectivités territoriales.

²⁵ BENHAMOU F., « L'économie du monument », in Debray R., 1999, p. 153.

²⁶ Cf. en particulier *La Protezione Civile in emergenza*, 2000.

²⁷ Dès le début du vingtième siècle, G. Giovannoni avait posé les bases théoriques d'une gestion intégrée, idée reprise dans les années 1970 par G. Urbani. Ce dernier insistait sur la nécessité d'une « conservation programmée », incluant dans le patrimoine à conserver les aspects urbains non monumentaux et également non bâtis (espaces verts, structures urbaines, infrastructures, réseaux superficiels et souterrains). Du reste, les documents juridiques et administratifs internationaux recommandent depuis plus de trente ans la stricte intégration des projets de conservation du patrimoine et des programmes d'aménagement urbain. Mais, à quelques rares exceptions près, il faut attendre la fin des années 1990 pour que la pratique de la gestion intégrée commence à se généraliser.

de gouvernement, de gestion et d'usage du territoire, ainsi que des objectifs de développement » ; et une « communauté externe, formée d'un système de relations de type administratif (de nature notamment hiérarchique) et économique (liées aux modèles de production et de consommation), mais aussi des usagers du patrimoine de culture, d'histoire, d'environnement et de traditions déterminé par les spécificités locales (tourisme) »²⁸. La gestion intégrée tente de répondre aux différents besoins et attentes de ces groupes sociaux, en établissant des priorités et en mettant en œuvre des actions diverses et cohérentes dans le cadre d'une programmation, d'une planification à moyen et long termes qui évite les travers de la gestion dans l'urgence ou par à-coups.

Alors que la conservation et la mise en valeur d'un bâtiment isolé peuvent être aisément confiées à des organismes privés ou nationaux, l'aménagement et la gestion intégrée à l'échelle de quartiers sont fortement ancrés dans un système de vie et d'administration locale, d'échelle communale.

À Noto et à Assise, les politiques de gestion intégrée se limitent parfois à des vœux pieux ou à quelques tâtonnements velléitaires, mais des résultats commencent également à être plus visibles et encourageants, surtout à Assise. Dans la ville de Saint François, une gestion intégrée et programmée est envisagée dès la fin des années 1960, grâce au Plan Régulateur Général²⁹ (PRG) de G. Astengo. Astengo avait conçu dès 1958-1959, pour Assise, un PRG extrêmement novateur et très contraignant pour le centre historique. Combinant volonté de conservation et audace, Astengo voulait débarrasser le plus possible la ville des voitures, empêcher les constructions hautes, limiter l'extension de la ville hors les murs, planifier scrupuleusement l'aménagement des espaces libres sur la colline et dans la plaine. Il proposait d'aménager de vastes places piétonnes et des espaces verts et d'édifier de nouveaux bâtiments esthétiquement intégrés dans la ville sans en copier super-

ficiellement le style architectural. Le plan de 1959 était fondé sur une étude extrêmement fine et complète de la ville, son espace, ses circulations, sa population, son histoire, sa culture³⁰. Mais, bien que jouissant d'un consensus parmi les experts, le plan est refusé par la commune, parce que trop contraignant, et sans doute aussi pour des raisons d'alternance politique. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 qu'un nouveau plan est accepté, réalisé également par G. Astengo, beaucoup plus souple mais conservant tout de même l'esprit de la valeur du patrimoine d'Assise et imposant des idées et des instruments destinés à la conservation de celui-ci. Le PRG est appliqué à partir de 1969 et permet la conservation de la ville en tant que centre historique, en prenant en considération le territoire dans lequel s'inscrivent les monuments et le patrimoine urbain mineur. Dans les décennies suivantes, la monumentalité reste privilégiée dans les faits, et l'accroissement du flux touristique modifie considérablement le paysage urbain du centre historique. Ce n'est que dans les années 1980 et surtout 1990 qu'une nouvelle dynamique prend forme. Le centre historique est fermé à la circulation des voitures, des parkings sont aménagés à l'extérieur de l'enceinte de la ville, un nouveau plan régulateur est en préparation, et la ville commence à être rénovée en prévision du Jubilé de l'an 2000, lorsque le tremblement de terre de 1997 provoque une prise de conscience et une réorientation consécutive des programmes d'aménagement urbain d'Assise. Après le séisme, la commune d'Assise, fortement encadrée par la Région Ombrie, met en place une prévention du risque intégrée aux programmes d'aménagement ordinaire du territoire. Les instruments de la gestion urbaine prennent en compte le risque de manière approfondie. Une véritable gestion intégrée et programmée voit le jour, avec des résultats extrêmement prometteurs. Dans le centre historique, le patrimoine dit mineur, non monumental, fait l'objet d'autant d'attentions que les monuments.

²⁸ Pesaro G. (2006), « Primi elementi di indagine socio-economica per la prevenzione del rischio sismico nei centri storici », in S. Menoni (dir), chapitre 7, p. 6 (notre traduction).

²⁹ Équivalent de l'ancien Plan d'Occupation des Sols

en France.

³⁰ Cette étude et le plan qui en résulte font date dans l'histoire de l'urbanisme italien. Cf. Dolcetta B. (1991), « L'esperienza di Assisi », in F. Indovina (dir), pp. 103-119.

Mais tout ceci concerne essentiellement le centre historique patrimonial de la ville, et peu les quartiers et hameaux périphériques non patrimoniaux. Ces derniers sont pris en compte dans les programmes de gestion intégrée, mais de façon beaucoup moins détaillée, et ils obtiennent également beaucoup moins de financements³¹. On constate donc en réalité, malgré les modifications sensibles des politiques de gestion, un déplacement des inégalités socio-territoriales, de l'échelle intra-urbaine à une échelle plus petite. Le critère touristique demeure un des fondements des justifications de priorités données à certains centres urbains.

À Noto également, les écarts urbains sont laissés de côté, comme San Corrado, à une dizaine de kilomètres de la ville. Mais même dans la ville centre, les quartiers périphériques semblent être largement oubliés par la gestion intégrée, qui devient un outil de programmation intelligent mais territorialement très inégalitaire. En effet, elle ne concerne que les quartiers centraux (centre historique et quartiers arabes), tandis que les extensions périphériques ne bénéficient pas des mêmes attentions. La municipalité n'a pas mis en place de politique de prévention du risque intégrée aux instruments ordinaires de la gestion urbaine. Dans le PRG de Noto, on ne trouve que deux mentions relatives au risque sismique, et celles-ci sont vagues et peu soulignées, voire perdues au milieu de l'abondance de normes. La première men-

tion se trouve dans la Réglementation de la construction (*Regolamento Edilizio*), dans le chapitre « Prescriptions diverses », à l'article 81, et note simplement que les constructions doivent respecter les normes parasismiques en vigueur. La deuxième mention, qui n'a été inscrite dans le Plan qu'en 2001, se trouve dans la partie générale du Plan, à l'article 13 relatif à la zone A (centre historique de la ville), alinéa 6, 5^e tiret : « Dans un objectif de protection sismique, les édifices situés dans la zone A devront être considérés, dans les projets d'interventions structurelles et d'amélioration de la stabilité, comme relevant de la zone sismique de première catégorie. » Ce qui est important ici est le non-dit : la formulation revient à ne pas définir, dans cet instrument de programmation urbaine, les normes parasismiques des zones autres que le centre historique. Surtout, dans l'intégralité du Plan Régulateur, il n'est fait mention de la « prévention » que pour le risque d'incendies : ainsi la municipalité ne prévoit aucun instrument spécifique dans la programmation ordinaire à long terme pour la prévention du risque sismique, autre que le respect des normes parasismiques mises en place au niveau national et régional. Dans ces conditions, les actions de conservation du patrimoine et de consolidation du bâti dans le centre de la ville peuvent tout au plus être considérées comme des réalisations ponctuelles d'une gestion intégrée embryonnaire et spatialement inégalitaire.

CONCLUSION

Malgré la complexité et la variabilité de la mesure de la vulnérabilité sismique au sein des espaces intra-urbains, il est certain que les politiques mises en place par les autorités sont des facteurs clés de la vulnérabilité, qu'il faut donc comprendre dans un sens large. Or, dans des contextes de villes patrimoniales, ces politiques sont très largement déterminées par des objectifs touristiques, qui incitent à focaliser les efforts sur le centre historique. Ainsi les politiques de gestion

urbaine établissent des priorités qui favorisent le plus souvent les quartiers centraux et le patrimoine monumental, au détriment des quartiers périphériques et de l'habitat de moindre valeur architecturale. Ces priorités peuvent être partiellement justifiées, au regard de l'importance identitaire d'un certain type de patrimoine, mais elles aboutissent à une amplification d'inégalités socio-spatiales déjà marquées entre des centres plus dynamiques et moins vulnérables au risque

³¹ L'intégralité des allocations et utilisations des financements, à différentes échelles, est disponible sur

Internet, sur le site de la région Ombrie.

sismique, et des quartiers moins centraux plus vulnérables. Il y a donc accentuation d'une inégalité territoriale, puisque à la marginalisation géographique et au délaissement identitaire, touristique et économique des quartiers périphériques, s'ajoute une plus forte vulnérabilité par rapport au risque sismique. En outre, ce qui vaut pour les quartiers périphériques d'une ville est aussi valable à une autre échelle, interurbaine, entre une ville centre et des hameaux périphériques ou entre différentes communes d'une même province.

Au final, l'inégalité face aux séismes n'est pas tant due à des facteurs « naturels » qu'à des choix de politiques de gestion. Elle se

greffe sur des inégalités socio-spatiales préexistantes. Il n'est certes pas nouveau de souligner cette juxtaposition et cette amplification des inégalités, mais l'entrée patrimoniale et touristique renouvelle cette approche. Toutefois, de réels efforts ont été accomplis, en tout cas à Assise, pour tenter d'apporter des correctifs à ces contrastes et inégalités. Malgré une mise en place fastidieuse et des limites dans son application, la gestion intégrée à l'échelle des quartiers propose des solutions programmées plus soucieuses des populations locales et de la préservation non seulement d'un patrimoine architectural de valeur, mais aussi des activités et de la vie locales.

RÉFÉRENCES

- BAILLY A. (1996), *Risques naturels. Risques de sociétés*, Paris, Economica, 103 p.
- BOSCHI E., BORDIERI F. (1998), *Terremoti d'Italia. Il rischio sismico, l'allarme degli scienziati, l'indifferenza del potere*, Milan, Baldini & Castoldi, 150 p.
- CHARDON A.-C., THOURET J.-C. (1994), Cartographie de la vulnérabilité globale d'une population citadine face aux risques naturels : le cas de Manizales, *Mappemonde*, n° 4, pp. 37-40.
- DEBRAY R. (dir.) (1999), *L'abus monumental ?*, Paris, Fayard, Éditions du Patrimoine, Actes des Entretiens du Patrimoine, 439 p.
- D'ERCOLE R. (1994), Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologies, modes d'analyse», *Revue de Géographie Alpine*, vol. 82, n° 4, pp. 87-96.
- DOLCETTA B. (1991), « L'esperienza di Assisi », in F. INDOVINA (dir.), *La ragione del piano Giovanni Astengo e l'urbanistica italiana*, Milan, F. Angeli, pp. 103-119.
- DUCLOS D. (1996), Puissance et faiblesse du concept de risque, *L'année sociologique*, vol. 46, n° 2, pp. 309-337.
- DUFOUR L., RAYMOND H. (1990), *Dalle baracche al barocco. La ricostruzione di Noto. Il caso e la necessità*, Palerme, Arnaldo Lombardi, 133 p.
- FABIETTI W. (dir.) (1999), *Vulnerabilità sismica e trasformazione dello spazio urbano*, Florence, Alinea, INU – SSN, 369 p.
- FEILDEN, B. M. (1987), *Between Two Earthquakes : Cultural Property in Seismic Zones*, Los Angeles-Rome, Getty Conservation Institute-ICCROM, 103 p.
- GALDERISI A. (2004), *Città e terremoti. Metodi e tecniche per la mitigazione del rischio sismico*, Rome, Gangemi, 206 p.
- GIOVANNONI G. (1913), *Vecchie città ed edilizia nuova. Il quartiere del Rinascimento in Roma*, Rome, Nuova Antologia, 50 p.
- LA GRECA P., SANFILIPPO E. D. (dir.) (1995), *Piano e progetto nelle aree a rischio sismico*, Rome, Gangemi, 382 p.
- La Protezione Civile in emergenza. Dall'esperienza del sisma umbro-marchigiano alla predisposizione dei piani di protezione civile*, Actes de la Journée d'études du 21 novembre 1998 à Longarone (Centro Culturale F. Parri), Belluno, Centro Regionale di studio e formazione per la previsione e la prevenzione in materia di protezione civile, 2000, 159 p.
- LARROUY-CASTERA X., OURLIAC J.-P. (2004), *Risques et urbanisme : risques naturels, risques technologiques, prévention, responsabilités*, Paris, Éd. Le Moniteur, 237 p.
- LAYTON R., STONE P.G., THOMAS J. (dir.) (2001), *Destruction and conservation of cultural property*, Londres, Routledge, 329 p.
- MENONI S. (2005), *Costruire la prevenzione. Strategie di riduzione e mitigazione dei rischi territoriali*, Bologna, Pitagora Editrice, 171 p.
- MENONI S. (dir.) (2006), *La salvaguardia di valori storici, culturali e paesistici nelle zone sismiche italiane : proposte per un manuale*, Milan.
- MOREL V. et al. (2006), Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004), *L'Information Géographique*, Dossier Risques, n° 1, mars, pp. 6-24.
- NEBOIT-GUILHOT R. (1991), Sociétés et risques naturels. De la gestion du risque à la mythologie, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol.° 68, n° 3, pp. 253-260.
- PIGEON P. (2002), Réflexions sur les notions et les méthodes en géographie des risques naturels, *Annales de Géographie*, numéro spécial, n° 627-628, septembre-décembre pp. 452-470.

RÉFÉRENCES

ROCCHI G. (2002), *La Basilica di San Francesco ad Assisi : prima, durante e dopo il 1997*, Florence, Alinea, 84 p.

SEGARRA LAGUNES M. M. (dir.) (1999), *Manutenzione e recupero nella città storica. Conservazione e sicurezza*, Actes du troisième colloque national de Rome des 7-8 mai 1999, Rome, Fratelli Palombi Editori, Associazione per il Recupero del Costruito, 578 p.

TRINGALI S., DE BENEDICTIS R. (2000), *La Ricostruzione della Cattedrale di Noto*, Noto, L.C.T. Edizioni, 95 p.

VALENTINO P. A. (2002), *Le città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di Gestione*, Rome-Turin, Consorzio Civita, 284 p.

VEYRET Y., GARRY G., MESCHINET DE RICHEMOND N. (2004), Risques naturels et aménagements en Europe : répartition des compétences, niveaux territoriaux de gestion des risques et acteurs, *Bulletin de l'Association de Géographes Français – Géographies*, (mars), n° 1, pp. 103-113.

Thème 2. Risques industriels et concertation

ARTICLE 3/ LE BLANC A., FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A.-P., 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites SEVESO : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », *Vertigo*, Hors-série n°6, (vertigo.revues.org/index9140.html).

LE JEU DE LA CONCERTATION AUTOUR DES SITES SEVESO : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise

A. le Blanc¹, S. Frère², A.-P. Hellequin¹, H. Flanquart³, F. Gonthier⁴ et I. Calvo-Mendieta⁵, ¹Maître de Conférences en géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, Laboratoire Territoires Villes Environnement et Société (ULCO-TVES), courriels : alb@univ-littoral.fr/ aph@univ-littoral.fr; ²Maître de Conférences en aménagement et urbanisme, ULCO-TVES, courriel : severine.frere@univ-littoral.fr; ³Maître de Conférences en sociologie, ULCO-TVES, courriel : hflanquart@yahoo.fr; ⁴Maître de Conférences en science politique, IEP de Grenoble, PACTE, courriel : frederic.gonthier@iep-grenoble.fr; ⁵Maître de Conférences en économie, ULCO-TVES, courriel : iratxe.calvo-mendieta@univ-littoral.fr.

Résumé : À travers une approche territoriale menée dans l'agglomération dunkerquoise où sont concentrés pas moins de 14 sites industriels classés SEVESO, nous avons réalisé une étude des outils de gouvernance locale intervenant dans la gestion des risques et pollutions industriels. Nous avons interrogé les formes d'interaction entre les acteurs (entreprises, représentants de la société civile, acteurs institutionnels) et structures (SPPPI, CLIC, CLI...) concernés par ces risques afin de mettre en évidence les modalités de gouvernance à l'œuvre. Comment les acteurs locaux s'organisent-ils pour vivre et se prémunir dans un environnement pollué par les rejets industriels et exposé aux risques ? Qui participe aux modes de gestion institutionnels, dans quelles structures ? Comment les différentes structures de concertation coexistent-elles et comment se structurent leurs interventions dans la gouvernance locale ?

Pour répondre à ces questionnements, une analyse des instances de concertation a été réalisée au moyen d'entretiens qualitatifs menés auprès des acteurs locaux y participant.

Les entretiens laissent notamment apparaître des attitudes ambiguës à l'égard des structures de concertation implantées sur le territoire. Bien que les participants critiquent les modalités de fonctionnement de ces dispositifs et leur absence de pouvoir décisionnel, le jeu de la concertation pratiqué dans ces instances semble pourtant accepté de tous, chacun y trouvant un intérêt stratégique. Au-delà de la mise en évidence d'une grande asymétrie des rôles et de la légitimité des acteurs, cette analyse des structures de concertation nous livre également une double lecture du jeu des acteurs locaux « multimensionnés » dans des réseaux formels et informels de relations dans lesquels se définissent les règles de la gouvernance locale.

Mots-clés : Concertation, risque industriel, gouvernance, information, participation.

Introduction

Les risques industriels constituent en France un prisme intéressant pour envisager la gouvernance des enjeux environnementaux. En effet, leur gestion implique de nombreux acteurs aux statuts différents, aux objectifs parfois éloignés, et qui éprouvent de grandes difficultés à se concerter, même s'il existe des dispositifs appropriés.

Le Dunkerquois constitue un terrain idéal pour mener une étude sur cette question. Avec ses nombreux sites Seveso seuil haut et sa centrale nucléaire de production d'électricité « disséminés » dans l'agglomération, la gestion du risque

technologique constitue un enjeu capital pour les pouvoirs publics, les industriels et les associations de riverains et environnementales, qui tous participent aux différentes instances de concertation. Cette communication aura pour but d'interroger le mode de fonctionnement de ces structures : quel regard les différents acteurs impliqués portent-ils sur le fonctionnement de ces instances ? Dans quelle mesure ces structures de concertation permettent-elles la production d'une « communauté » de gestion des risques ?

Présentation générale

Contexte et méthodologie de l'étude

L'agglomération de Dunkerque compte 210 000 habitants (70 000 pour la ville centre) et abrite au total 13 sites classés « Seveso seuil haut », ainsi que la plus importante centrale

Référence électronique

Saïd-Chaouki Chakour et Tarik Dahou, « Gouverner une AMP, une affaire publique ? Exemples Sud-Méditerranéens », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne] : URL : <http://vertigo.revues.org/index9156.html>.

nucléaire de production d'électricité d'Europe de l'Ouest (six réacteurs d'une puissance de 910 mégawatts chacun). Fortement liée à la présence des installations portuaires, l'industrie (raffinages de produits pétroliers, pétrochimie, sidérurgie « sur l'eau », etc.) est plus particulièrement présente sur une bande côtière de deux à trois kilomètres, dans l'ouest de l'agglomération, où a été « creusé » le nouveau port à partir des années 1970. Dans cette partie du territoire, déjà peuplée avant l'arrivée des installations portuaires et des sites Seveso, zones industrielles et zones d'habitation se côtoient de près.

La recherche¹ qui a fourni l'essentiel du matériau examiné ici a été menée à l'automne 2008 et au début de l'année 2009, par une équipe de recherche de l'Institut des Mers du Nord composée de géographes, de politistes, d'économistes et de sociologues. Faisant suite à une enquête par questionnaire effectuée auprès de la population (518 personnes interrogées à leur domicile), cette recherche, par entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs clés (institutionnels, élus, industriels, représentants des associations...) des instances de concertations du Dunkerquois, apporte un éclairage complexe sur le mode de fonctionnement de ces dernières.

CLI, CLIC et SPPPI : trois organes de concertation aux missions transversales mais aux périmètres d'action différents

Il existe trois principales structures de concertation dans le Dunkerquois : la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Gravelines ; le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque (divisé en collèges Est et Ouest, selon l'implantation géographique des sites industriels représentés) ; le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de la Côte d'Opale-Flandre (SPPPI COF).

La CLI de Gravelines, créée en 1987, s'inscrit dans une démarche d'information concernant les grands équipements énergétiques. Elle comprend deux commissions spécialisées - « sécurité des populations » (questions portant sur la radioprotection, l'impact sur l'environnement, les mesures de crise, le transport des matières nucléaires) et « technique » (aspects techniques du fonctionnement de la centrale, analyse des incidents, nouveaux équipements) - et une commission « plénière », qui synthétise les activités des deux autres et traite de sujets généraux concernant l'activité nucléaire².

Le CLIC de Dunkerque, créé en 2006, est composé de 30 membres répartis en 5 collèges (administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains et salariés). Cet espace d'échange doit contribuer à la prévention des risques

d'accidents majeurs, et est destinataire du bilan d'exploitation annuel des industriels, des projets de modification ou d'extension des installations, des plans d'urgence et des exercices relatifs à ces plans.

Le SPPPI Côte d'Opale-Flandre, créé en 1990, regroupe les arrondissements de Dunkerque, Calais, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer. Instance participative à but consultatif, il constitue une structure partenariale relativement ouverte : outre ses membres, des personnalités compétentes peuvent être invitées à certaines réunions pour leur expertise sur des questions précises. Le SPPPI permet ainsi aux différents acteurs de l'environnement industriel local de débattre des problématiques relatives aux risques et aux pollutions d'origine industrielle. Il a une mission d'information et de communication auprès du public. Son champ d'action est large, comme le montre la diversité de ses commissions : « Air, odeurs et bruit », « Eau », « Risques industriels », « Déchets - Sites et Sols Pollués », « Nouveaux Projets³ ».

Les missions de ces trois structures sont assez similaires, mais leur périmètre d'action diffère. Nous allons maintenant voir comment elles sont perçues par les différents acteurs ; on soulignera particulièrement les points de vue des industriels et des associatifs, souvent en opposition.

Une concertation difficile...

Des dispositifs consultatifs sans pouvoir décisionnel

Une première critique adressée aux structures de concertation du Dunkerquois concerne leur rôle uniquement consultatif. Ces structures n'ont en effet aucun pouvoir décisionnel, et cela vient considérablement atténuer leur impact, si l'on en croit les discours des représentants du monde associatif. Ainsi cette présidente d'association :

« On a gueulé pour avoir notre mot à dire. Pour être reconnu à ce niveau là, bon... surtout ici sur le coin, on peut dire qu'on est reconnu. On est plus ou moins élégamment écouté. Entendu, de temps en temps quand même, ça arrive. Heu, mais... comme c'est que consultatif, ils peuvent ne pas en tenir compte ».

Un autre président d'association locale tient le même discours à propos du SPPPI, instance qui a pourtant plutôt « bonne presse » :

« Alors, le... la seule chose c'est que évidemment le SPPPI n'a pas de pouvoir décisionnel, si j'ose dire, hein ; il peut simplement élaborer, fixer des recommandations... euh... bon, suivies d'effets ou non suivies d'effets ; il n'y a rien de coercitif ».

En l'absence de pouvoir décisionnel de ces structures, et alors que les attentes des parties prenantes sont souvent contradictoires, deux questions importantes se posent :

³ Plus de 70 projets ont ainsi été présentés entre 1993 et 2007.

Comment arbitrer les conflits ? À en juger par les propos des associatifs, la balance pencherait nettement du côté des industriels, qui arbitreraient essentiellement en fonction de leur bonne volonté.

L'absence de délibérations au sein de ces instances, ainsi que l'interrogation qui demeure sur la prise en compte des avis exprimés, peut fournir une explication au sentiment de découragement éprouvé par certains acteurs vis-à-vis de leur participation à ces dispositifs de concertation. Jacques Chevallier (1999), dans ses travaux sur les expériences de démocratie locale, distingue trois niveaux pour celle-ci : l'information, la consultation et la concertation. Pour cet auteur, la concertation – niveau supérieur de la démocratie locale – implique que les décideurs s'engagent dans la voie du compromis et des marchandages avec les groupes locaux organisés. Or, le déroulement des réunions de concertation tel qu'on nous l'a décrit ne correspond pas à ce schéma, puisqu'il ne laisse visiblement que peu de place aux négociations et aux arbitrages. On serait donc plutôt au niveau intermédiaire de l'échelle définie par J. Chevallier : la consultation.

Une « technologie participative » mal maîtrisée

Le deuxième point de convergence parmi les critiques formulées par les interviewés concerne la difficile maîtrise de ce que l'on peut appeler la « technologie participative », et en premier lieu la trop grande technicité et la complexité des discours. Ce qui peut créer une « barrière à l'entrée » des dispositifs de concertation difficilement franchissable, même pour certains élus locaux, comme l'explique un représentant du monde associatif :

« Les nouveaux venus vont arriver, mais ils vont rapidement s'épuiser parce que techniquement c'est pas évident... [...] Faut connaître un peu pour pouvoir siéger valablement, et bah ! visiblement les élus sont complètement dépassés... ».

Le responsable d'une administration d'État déconcentrée, convient d'ailleurs de cette difficulté lorsqu'il évoque de manière générale le fonctionnement des trois structures de concertation :

« On s'est aperçus qu'en fait, [...] on avait eu tendance à se faire un domaine réservé du technicien, de l'expert, comme étant non abordable par les élus, et encore moins par la population ».

Et quand il aborde le positionnement des services déconcentrés de l'État, il concède à nouveau l'excessive technicité des débats et déplore que tous ne fassent pas l'effort nécessaire pour rendre leur discours plus compréhensible par tous :

« Je pense qu'on a quand même une posture un peu technocratique ». « ça reste quand même assez peu accessible [...] En termes de langage... ».

Cette technicité introduit alors une réelle complexité, à la fois dans le débat, mais aussi dans les documents de séance diffusés pour les réunions, qui a été évoquée à plusieurs reprises par les représentants associatifs. La technicité du vocabulaire et des problèmes traités constitue une difficulté couramment constatée dans les dispositifs de concertation environnementale. Cela pénalise la participation des représentants associatifs et introduit une sélection au sein même de ceux-ci, entre ceux qui possèdent une certaine expertise et les profanes (Frère, 2005). Dans certains cas, les militants opèrent une autocensure et préfèrent rester silencieux au cours des réunions, ou cessent d'y participer. Cette attitude peut être interprétée comme l'effet d'une crainte des administrations de l'État de donner trop de champ à la critique et de perdre une part de son autonomie ; Catherin (2000) l'a bien montré dans d'autres instances de concertation, quand elle souligne la réticence de l'administration à s'ouvrir au regard extérieur des usagers.

Une deuxième limite de la technologie participative évoquée par les représentants associatifs à propos des structures de concertation concerne la restitution des propos des participants dans les comptes-rendus de réunions, dénonçant leur infidélité et le « filtrage » opéré. Evoquant les comptes-rendus du débat public sur l'éventuelle implantation d'un terminal méthanier dans le port Ouest, une présidente d'association locale tient ce propos :

« [...] Et puis moi je suis toujours stupéfaite du contenu des compte-rendus : entre ce que l'on a dit et ce que vous avez entendu, alors là ! Y a des trucs qu'on dit, on peut dire à toutes les réunions, ça n'a jamais figuré dans un compte rendu. Et y a des trucs... traduits ».

Cela constitue alors un frein à la transparence et la traçabilité des débats sur lesquels insistent Callon et al. (2001) pour apprécier les procédures dialogiques.

Enfin, dans la technologie participative, comme l'indiquent les travaux sur la professionnalisation du champ de la participation, l'animation des structures participatives joue également un rôle important. Le rôle d'animation consiste à réunir les conditions favorables au travail collectif, à l'échange et à l'appropriation de l'espace de débat par l'ensemble des acteurs concernés. Dans les dispositifs étudiés, l'impartialité et l'indépendance des animateurs des structures de concertation sont mises en doute. En ce qui concerne les animateurs du SPPPI, des doutes sont émis par ce représentant associatif sur la neutralité et l'absence de parti pris :

« Franchement mais quand on voit leurs connivences, pour pas dire leurs complicités. Même X [chargé de communication du SPPPI], bon il est sympa, il communique bien et tout le bataclan. [...] Mais par exemple pour les capteurs de bruit, il met vraiment en avant, il tient le discours des patrons quoi ».

Un manque d'échanges et de dialogue au sein des structures de concertation : une incompréhension réciproque ?

Les différents interviewés ont souvent souligné un manque d'échanges et de dialogue au sein des différentes structures. Le fonctionnement de ces espaces reposerait sur une juxtaposition de points de vue contradictoires, voire irréconciliables. Parmi les arguments des interviewés, le peu de temps consacré au débat et aux échanges dans les réunions a souvent été mentionné. Mais ce constat est décliné différemment parmi les différents interlocuteurs.

Un représentant du monde industriel reconnaît ce problème et évoque la dissymétrie du statut des intervenants : eux, professionnels, assistent aux réunions sur leur temps de travail, tandis que les associatifs, sur leur temps de loisir, ont un temps restreint à y consacrer :

« Avec aussi le problème que soulèvent souvent les associations, c'est de dire que « nous on peut pas rester jusqu'à tard on peut pas... » Je comprends que, euh, ils ont des contraintes et... ils sont pas entre guillemets payés pour assister à la réunion, alors que nous on est payés pour assister à la réunion, c'est... l'essentiel de notre travail ».

De leur côté, plusieurs représentants associatifs se plaignent également du peu de temps dont ils disposent pour poser des questions lors des réunions, l'expliquant notamment par un ordre du jour très chargé et la durée des exposés qui se succèdent. La critique des associatifs porte plus particulièrement sur la répartition du temps entre participants :

« [...] Rien que par la façon, souvent y a trois quatre intervenants qui ont vingt, vingt-cinq minutes chacun. Et puis on a droit à une question. Alors que normalement c'est pour développer notre connaissance et vous permettre éventuellement de reparler avec les gens dans nos assos. Alors la retransmission, c'est très difficile [...] ».

Ce point de vue n'est bien sûr pas partagé par les industriels, qui estiment au contraire que les associations utilisent le temps des questions pour s'« épancher » :

« L'industriel lui va se limiter à répondre à, euh, à répondre de façon la plus adéquate, mais sans s'épancher sur les choses quoi. On doit s'apercevoir que les associations passent beaucoup plus de temps [à poser des questions] que nous on passe à répondre ».

De même, sur la question des ordres du jour, les incompréhensions sont manifestes à travers l'expression de points de vue totalement opposés, puisque certains représentants associatifs disent n'être généralement pas consultés par les présidents de commission, à la différence des industriels ; ce que démentent ceux-ci.

Avec cette faiblesse des échanges, les représentants associatifs mentionnent également la trop fréquente absence de réponses aux questions posées. On ne retrouve pas dans cette configuration ni le degré de sérieux des prises de parole ni la continuité des prises de paroles comme critères proposés dans les procédures dialogiques (Callon et al., 2001).

En outre, les propos mettent en évidence une incompréhension due notamment aux fréquents décalages entre les attentes des acteurs et les réponses apportées. Par exemple, les représentants du monde industriel reconnaissent leur difficulté à apporter parfois des réponses pertinentes à des riverains qui les interrogent sur des nuisances quotidiennes :

« [...] c'est pas forcément évident si la question n'est pas posée préalablement de pouvoir y répondre. Et souvent on a du mal à y répondre parce que... euh parce que ça nécessite un complément par rapport à la question qui a été posée... ».

Une des explications avancées à cette absence de réponse des industriels réside dans l'absence de solutions techniques :

« Je pense que les industriels, les exploitants sont suffisamment armés mais toute question n'a pas forcément une réponse. Ou n'a pas forcément aussi une solution ».

Mais l'incompréhension entre industriels et associations est-elle réelle ou tactique ? Les représentants associatifs s'interrogent sur cette attitude :

« Quand on dit quelque chose et puis qu'ils répondent carrément à côté. Ça c'est aussi une tactique dans toutes les concertations, c'est, c'est... il y a quelques trucs de fond comme ça ».

Le phénomène d'hybridation couramment observé au sein de dispositifs participatifs n'opère que peu sur cette scène. On note d'ailleurs une méconnaissance réciproque des acteurs qui ne prennent pas le temps de faire connaissance, y compris en dehors des temps de réunion. Cela peut s'expliquer par la rotation importante des acteurs au sein de certains groupes, comme celui des représentants industriels. Cela constitue du point de vue des représentants associatifs une difficulté, car il n'est pas aisé selon eux de nouer le dialogue avec des « inconnus ». Le phénomène d'apprentissage au sein de ces instances passe en effet par la reconnaissance de l'autre.

« Alors l'emmerdement, c'est que nous on ne change pas mais que eux ils changent tout les 3 ans ou 5 ans. Et ça, c'est une réelle difficulté [...]. Ah ! c'est un vrai casse-tête. Parce que eux ils savent qui on est, mais nous on ne sait pas qui ils sont. [...] Donc à chaque coup faut d'abord apprendre à les connaître et quand on les connaît, ils dégagent ».

... Mais aussi appréciées

Si l'ensemble des acteurs interrogés semble partager le sentiment exprimé par un représentant associatif de « *ne pas avoir encore trouvé la formule* », c'est-à-dire de ne pas parvenir à mettre en place les conditions d'un dialogue satisfaisant pour tous, ils n'en n'apprécient pas moins certains aspects des trois structures étudiées.

En fait, tout se passe comme si ces structures pouvaient être simultanément envisagées à partir de deux échelles : la première, maximalisant les exigences des acteurs en présence, conduit naturellement à multiplier les critiques sur leur mode de fonctionnement ; la seconde, répondant à une logique d'attentes plus modestes, appelle alors des appréciations plus modérées, voire positives.

La force de l'habitude et les vertus de l'interconnaissance

On retrouve dans les trois structures de concertation la présence systématique des mêmes interlocuteurs qui conduit en quelque sorte à la pétrification des échanges par la répétition d'argumentaires préconstruits. Néanmoins, dans le cours des entretiens, même si les personnes interrogées évoquent le caractère « routinisé » de ces structures, pour autant, elles le considèrent comme générant également des avantages.

La routinisation des échanges permet en effet des formes d'interconnaissance susceptibles de favoriser le bon fonctionnement de la concertation. Principal avantage, cela réduit les incertitudes cognitives, les coûts de transaction liés aux interactions avec de nouveaux entrants, et génère donc un cadre de travail psychologiquement confortable parce que relativement prévisible. Plusieurs interviewés ont ainsi évoqué, de façon plus ou moins directe, le sentiment positif d'« entre-soi » qui peut régner lors des réunions. Les acteurs ont, d'une certaine manière, appris à se connaître et à nouer, comme le souligne la présidente d'une association de défense de consommateurs, « *des relations de confiance* » :

« Parce que dans beaucoup des structures, c'est plus ou moins les mêmes personnes. Quelquefois ça varie un peu mais dans l'ensemble il y a un tronc commun que c'est les mêmes. Donc on aurait été dix fois à ma même réunion, quoi ! Donc il y a des choses qu'on obtient heu... qui sont entendues ».

D'où l'importance unanimement accordée aux agents chargés de faire fonctionner les structures de concertation ; la qualité des relations entre interlocuteurs – pré-requis au dialogue et à l'action collective – leur doit beaucoup.

La même présidente d'association dira ainsi :

« X [le chargé de communication du SPPPI], bon ! il est sympa, il communique bien et tout le bataclan. [...L'information aux populations], il sait que c'est ça qui m'intéresse le plus dans toutes les commissions.

Donc si on parle dans une des commissions de l'information des populations, il m'envoie l'invitation ».

La structure formelle des interactions au sein des dispositifs de concertation semble ainsi sous-tendue par une structure réticulaire plus informelle, plus labile, où les sociabilités interpersonnelles se recomposent au gré des intérêts des uns et des autres, et où les échanges de bons procédés et autres renvois d'ascenseur, pour n'être que partiellement visibles, n'en sont pas moins fréquents.

Un élan commun

L'ancienneté des structures est un point assez largement apprécié par les personnes interviewées. Cette prime à l'ancienneté est unanimement donnée au SPPPI COF et à la CLI de Gravelines : tous s'accordent à dire que leur présence sur le territoire dunkerquois depuis les années 1990 constitue un net avantage par rapport au CLIC, beaucoup plus récent.

Cette ancienneté permet notamment de conjurer les discontinuités liées au fort taux de rotation des représentants des exploitants, et d'instituer un dialogue pérenne. Ainsi le responsable *Environnement* d'une raffinerie souligne que, même si les industriels se voient souvent attribuer le rôle de bouc émissaire, des convergences de vue ont pu progressivement s'établir entre ces derniers et les représentants associatifs. Comme l'explique cet industriel :

« Il y a 8 ans, pour résumer, le SPPPI c'était... une réunion on doit y être, on se fait taper dessus de toutes façons par les associations... et puis on n'y apprend rien. C'était un petit peu le schéma. Alors, c'est vrai que l'on se fait toujours taper dessus par les associations... [...] C'est vrai que ça a beaucoup évolué, je trouve, depuis ces derniers temps, parce que je pense que les gens qui composent les associations ont évolué aussi... ».

Convergences de vue d'autant plus solides qu'elles s'appuient, selon lui, sur un effort de compréhension mutuelle des problèmes auxquels les différentes parties prenantes sont confrontées.

« C'est vrai que le CLIC et le SPPPI, c'est une démarche qui satisfait des approches [...] où on décide de travailler tous ensemble, où on a même un élan, où chacun reconnaît que ça peut prendre du temps. »

Cette convergence progressive des points de vue est également mentionnée par les représentants du monde associatif :

« Bon, ça s'est fait là aussi progressivement, ne croyez pas que tout arrive comme ça. Euh... on a pu avoir notre mot à dire sur la fixation de l'ordre du jour, par exemple, des réunions, on peut présenter des questions etc. »

La spécialisation des structures, un gage d'efficacité

Nombreux sont les interviewés à avoir souligné l'existence d'une division du travail entre structures d'information et de concertation. Le SPPI COF, généralement présenté comme une structure souple et informelle, serait le plus adapté pour répondre aux préoccupations locales des riverains, pour prendre en charge les questions de cohabitation entre industries et riverains. Le CLIC, structure plus rigide et plus formelle, serait, de son côté, plus adéquat pour réunir une pluralité de parties prenantes et pour mettre en place un dialogue sur les risques industriels.

Les acteurs retraduisent ici, à la lueur de leur expérience, les différents périmètres de compétences et champs d'action dévolus par la loi aux structures d'information et de concertation. Cette « traduction » par les micro-acteurs des prérogatives des macro-acteurs⁴ est particulièrement intéressante : c'est cette spécialisation fonctionnelle que les acteurs considèrent souvent comme le meilleur gage d'efficacité

Un responsable Environnement d'une raffinerie interviewé fait une distinction entre les CLIC et le SPPI en insistant sur la partition des problèmes entre les deux types de structures : aux premiers les questions de sécurité, de gestion des risques industriels, au second la question des nuisances (fumées, odeurs, bruits...) et les préoccupations environnementales :

« La commission Air, odeurs et bruit [du SPPI], c'est une commission appropriée car elle s'intéresse à tout ce qui est impact sur l'environnement. Air, odeur et bruit car nous, on émet des fumées, on rejette de l'eau... [...] Le CLIC est plus orienté sur la sécurité, sur la prévention des risques. On va monter comment on répond aux exigences réglementaires ».

Un représentant des services déconcentrés de l'Etat considère lui-aussi que « sur le SPPI, on est sur de la cohabitation avec industries au sens large... sur le CLIC on est vraiment sur le risque en fait ». Et de la même façon que le cadre d'entreprise cité plus haut voit dans le CLIC un lieu où les exploitants s'acquittent de leurs obligations réglementaires, cet agent de l'Etat porte un regard résolument légaliste sur la division du travail mise en place entre le CLIC et le SPPI.

« Les entreprises viennent rendre compte [au CLIC] d'un certain nombre de choses, de leurs obligations légales, finalement... On est, on est dans le cadre d'obligations légales... Donc, en fait, je pense que, devant le CLIC... Et puis à mon avis, elles font le minimum syndical, du coup ! ».

⁴ Voir ici Michel Callon et Bruno Latour, « Le grand Léviathan s'approprie-t-il ? », in Michel Callon, Bruno Latour et Madeleine Akrich, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses de l'École des Mines de Paris, 2006, p. 11-32.

Les représentants associatifs cautionnent eux-aussi la division fonctionnelle entre structures d'information et de concertation, bien qu'ils l'apprennent plutôt sous l'angle stratégique des possibilités de représentation qu'elle leur offre. Ainsi, le président d'une fédération regroupant différentes associations de défense de l'environnement nous dira à plusieurs reprises tout son « attachement » à une structure ouverte aux représentants du milieu associatif et de la société civile :

« Bon, par exemple, moi je suis très attaché au SPPI. [...] Pendant longtemps on n'a pas eu de statut, donc ça a été... il y a un petit côté auberge espagnole qui est assez sympathique (rires). Je veux dire par là que par rapport au CLIC où tout est verrouillé, à la CLI la centrale tout est verrouillé, le SPPI par exemple ».

Conclusion

L'acceptation du « jeu » de la concertation reste assez largement contrainte, pour les industriels – qui doivent s'accommoder de réglementations perçues comme coûteuses –, pour les élus – qui doivent s'inscrire dans une démarche plus participative que représentative –, et pour les associatifs, à cause des multiples coûts d'entrée, symboliques et matériels, dans la concertation. Seule exception, les agents intermédiaires de la DRIRE⁵ et du SPPI, « professionnels de la concertation » qui y voient le prolongement et la légitimation de leurs prérogatives.

Toutefois, tous les acteurs se plient aux règles de ce jeu de la concertation, avec ses cadres et ses limites. Les rationalités ne sont pas irréconciliables ; chacun s'impose de ne pas déchirer le consensus minimal, tissé autour de la conviction, plus ou moins exprimée, que le Dunkerquois a besoin de garder ses usines.

Bibliographie :

Callon, M. et B. Latour, 2006, *Le grand Léviathan s'approprie-t-il ?*, in Callon, M., B. Latour et M. Akrich, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses de l'École des Mines de Paris, Paris, p. 11-32.
 Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthe, 2001, *Agir dans un monde incertain*, Editions du Seuil, Paris, 358 p.
 Catherin, V., 2000, *La contestation des grands projets publics*, L'Harmattan, Paris, 332 p.
 Chevallier, J., « Synthèse » in CURAPP / CRAPS, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, Paris, p. 405-415.
 Frere, S., 2005, *Concertation et décision dans les dispositifs de planification de la loi sur l'Air (1996) Etudes dans le Nord-Pas-de-Calais*, Thèse de doctorat de science politique, Université de Lille 2, 372 p.

⁵ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (dont la fusion avec la Direction Régionale de l'Environnement en 2009 a donné lieu à la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Thème 2. Risques industriels et concertation

ARTICLE 4/ LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2015, « Les évolutions de la gouvernance des risques industriels vers une transition plus juste. Le cas du Dunkerquois (France) », *International Journal of Labour Research*, Genève, Bureau International du Travail, Bureau for Workers' Activities, p. 337-362.

Les évolutions de la gouvernance des risques industriels vers une transition plus juste

Le cas de Dunkerque (France)

Antoine Le Blanc

Professeur, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
Laboratoire Territoires, villes, environnement et société
(TVES, EA 4477), Dunkerque, France

Irénée Zwarterook

Collectif de recherche comprenant des chercheurs de diverses disciplines,
du laboratoire TVES, EA 4477, Lille-Dunkerque, France
Université de Lille, France

Ont contribué à cet article: Hervé Flanquart et Christophe Gibout
(sociologues), Rachel Baydek et Iratxe Calvo-Mendieta (économistes),
Anne-Peggy Hellequin, Nicolas Grembo (géographes), Séverine Frère
(politiste).

Dans un territoire marqué par une histoire et une identité industrielles très fortes comme le Dunkerquois, dans le nord de la France, le maintien de l'industrie, en tant que source d'emploi et de développement économique, mais aussi comme culture, constitue un enjeu considérable, dans un contexte de crise économique et de mondialisation subie. Ce maintien de l'industrie ne peut plus être envisagé uniquement sous l'angle économique; il est nécessaire de viser la durabilité d'un système dans tous ses aspects: économique, social, politique, environnemental. Paradoxalement, cette durabilité se doit d'être évolutive, afin de tenir compte des changements du contexte mondial et local; il s'agit donc bien d'une réelle transition pour le territoire.

Cet article traite d'une approche particulière de cette transition, de cette recherche de «durabilité évolutive»: la question des risques. En effet, la gestion des risques industriels (nuisances, pollutions, accidents, pénuries...) impacte très fortement non seulement le plan économique mais aussi la santé et le bien-être des riverains, et plus généralement toute l'organisation territoriale locale. C'est pourquoi, traditionnellement, du moins en France, la gestion des risques industriels constitue une sorte de domaine réservé des industriels, en accord avec les administrations locales. La prise en compte de nouveaux acteurs, avec leurs intérêts, leurs interrogations, leurs enjeux différents, modifie considérablement les modalités de gestion des risques. Or la concertation est désormais rendue obligatoire en France pour les sites industriels à risques, avec l'implication nouvelle des salariés et des riverains, en particulier des associations, dans le processus décisionnel et dans la circulation de l'information. L'hypothèse de cet article est que la concertation en matière de gestion des risques constitue un outil crucial pour une transition plus juste, et un facteur essentiel de durabilité évolutive pour le territoire.

Ce concept de transition juste entre en résonance avec l'idée de résilience territoriale¹. L'évolution des modalités de gestion des risques est symptomatique d'une modification durable de la gouvernance locale, qui tend vers un mode de gouvernement plus ouvert à une diversité d'acteurs, et en particulier à des acteurs non institutionnels (représentants des riverains, des salariés, des associations), impliquant davantage la participation et la négociation entre intervenants hétérogènes. Ce que nous entendons ici par une gouvernance *plus juste et plus équitable* tient au principe sous-jacent de cette notion qui met en avant le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'Etat, la société civile et les forces du marché lorsque de nouveaux acteurs sont associés aux processus de décision (Duran, 1998; Le Galès, 1995). Ainsi, cela renvoie

1. Nous nous appuyons sur la définition du terme donnée par Comfort, Boin et Demchak (2010): «La résilience est la capacité d'un système social (par exemple une organisation, une ville ou une société) de s'adapter de manière proactive à des perturbations qui sont considérées au sein du système comme sortant du champ des perturbations normales et attendues, et de les surmonter».

selon nous à des modalités de gouvernement qui tiennent compte des acteurs non institutionnels désormais associés officiellement au débat sur les risques depuis la loi de 2003 et leur accordent une réelle place dans la répartition du pouvoir de négociation et de décision. Cette évolution est parallèle au passage d'une théorie des risques fondée sur une gestion descendante, hiérarchique et peu transparente, vers une stratégie de résilience plus complexe, faisant appel à plus de flexibilité et de coordination entre un plus grand nombre d'acteurs et d'échelles de gestion.

Cette mutation constitue une réponse des territoires face à une mondialisation qui multiplie les enjeux et les acteurs, et nécessite des réponses locales plus rapides et plus flexibles. Les territoires et les modes de gouvernance doivent s'adapter à ces changements – effectuer une transition – tout en préservant un système économique, une identité et un bien-être des habitants – c'est-à-dire avec justice.

Les évolutions récentes de la législation et des pratiques de gestion des risques industriels² en France constituent un angle d'analyse particulièrement intéressant pour comprendre la mutation des modes de gouvernance industrielle et ce passage d'un système cloisonné et vulnérable à un système plus ouvert, théoriquement plus durable et moins vulnérable – théorie dont les résultats réels sont encore à démontrer, mais pour lesquels le cas de Dunkerque représente un exemple assez avancé.

Les nouvelles conditions de gestion des risques industriels dans le Dunkerquois

Rappel de la législation et du contexte national

À la suite de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse le 21 septembre 2001, la législation française en matière de gestion des risques industriels a connu une petite révolution – de même que la conscience de ces risques et probablement la mémoire collective (Halbwachs, 1976) en la matière. La loi du 30 juillet 2003, dite loi Bachelot, consacre ces évolutions en mettant en place une obligation de constitution de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites classés Seveso³, et des instances de concertation nommées comités locaux d'information et de concertation (CLIC), devenus en 2013 commissions de suivi de sites (CSS). Malgré de nombreuses difficultés

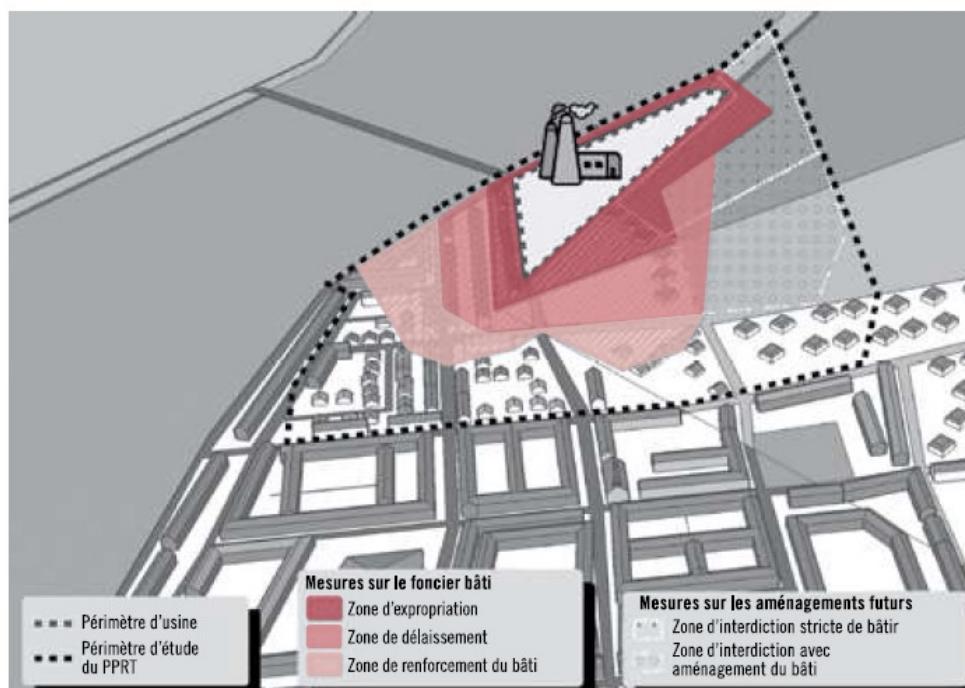
2. Par risques industriels, nous entendons l'ensemble des phénomènes accidentels potentiels (surpression, explosion, etc.) et chroniques (pollutions diverses...). Les risques industriels dans le Dunkerquois, essentiellement liés à la pétrochimie, sont calculés par les industriels et la direction régionale compétente (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL).

3. Les directives européennes dites Seveso (datant de 1982 et de 1996) se proposent de tirer les enseignements de l'explosion d'une usine italienne survenue à Seveso le 10 juillet 1976.

techniques et politiques, les PPRT et les CLIC-CSS représentent une évolution importante des modalités de gestion des risques industriels et plus généralement des relations entre industriels et riverains.

En France, les sites industriels sont classés en fonction de leur degré de dangerosité, chacun répondant à un régime juridique propre allant de la déclaration en préfecture à l'autorisation après des «études de dangers». Selon la classification de l'établissement industriel, la loi établit, d'une part, l'obligation pour l'industriel d'identifier l'ensemble des dangers que génère son entreprise et, d'autre part, le principe du contrôle par l'administration des activités dangereuses. Ainsi deviennent obligatoires l'élaboration d'un Plan d'opération interne (POI) qui structure la mise en place des systèmes de sécurité au sein de l'entreprise, l'organisation des secours à l'extérieur par les représentants de l'Etat et le déclenchement d'un Plan particulier d'intervention (PPI) en cas de débordement du risque à l'extérieur de l'usine. La nomenclature fixe également des seuils de quantité par produit et par atelier (et par installation depuis la loi de 1976). L'ensemble de ces mesures est par ailleurs complété par un «droit de savoir» instauré pour la population, qui oblige les industriels à communiquer les risques que produit leur exploitation. Enfin, la loi introduit certaines contraintes concernant les plans d'occupation des

Figure 1. Schéma fictif des mesures foncières liées au PPRT



Source: Philippe Chagnon, d'après le guide méthodologique des PPRT, ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 2007.

sols (POS) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) concernés, et préconise la réduction du risque à la source.

Ces mesures trouvent écho dans les objectifs dévolus au PPRT, qui est avant tout un document d'urbanisme. Son rôle est d'imposer, selon les particularités du territoire, les distances de sécurité qui permettent la cohabitation sans risque entre les industries Seveso «seuil haut» et les activités professionnelles ou civiles qui se déroulent à proximité. Son élaboration s'établit par la production de périmètres autour d'un site industriel, conçus sur la base des connaissances des risques. Selon la probabilité, l'intensité et la cinétique des aléas identifiés⁴, plusieurs zones autour du site industriel sont délimitées et constituent la cartographie des aléas technologiques. Les zones qui sont considérées les plus dangereuses donnent lieu à trois types de mesures foncières sur les constructions existantes: l'expropriation, le délaissement ou le renforcement du bâti (voir figure 1). Le PPRT vise aussi à prévenir les risques pour les constructions futures, et peut imposer une interdiction stricte de bâtir ou une interdiction avec quelques aménagements (principe de prescription).

Une innovation majeure est que ces mesures ne sont pas uniquement le fruit de réflexions entre experts. En effet, le public, notamment les riverains, entre depuis 2001 dans les débats sur les risques industriels, permettant par là même de les «élargir à des populations qui étaient absentes» (Suraud, 2009); et la mise en place des CLIC, en vue de l'élaboration des PPRT, va leur donner un réel poids institutionnel. Les «acteurs traditionnels» de la gestion du risque doivent ainsi partager cette tâche avec ces nouveaux entrants: le public (riverains et associations) et les salariés des sites à risques⁵. Il y a ainsi, à travers les CLIC, une ouverture de la gestion des risques qui mobilise «des intervenants au-delà des frontières habituelles formées par les services de l'Etat, des industriels et des collectivités locales» (Nonjon et coll., 2007, p. 13).

Ces changements modifient le fonctionnement de la gestion des risques et les relations entre industriels et riverains.

4. Les aléas, selon leur dangerosité, sont classés sur une échelle de niveaux. Sept niveaux sont pris en compte: faible, moyen, moyen +, fort, fort +, très fort, très fort +.

5. La consultation de ces acteurs est d'ailleurs prévue par la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, de l'Organisation internationale du Travail. Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312319>. Entrée en vigueur en 1997, cette convention est en cours de ratification par la France. Disponible à l'adresse <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/3eme_rapport_ESC.pdf>.

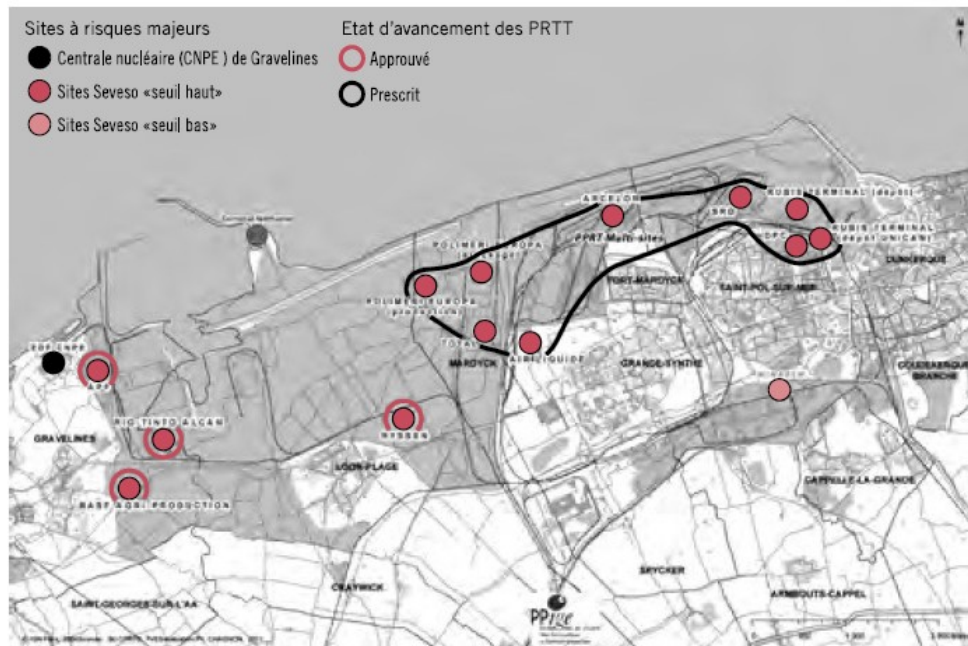
Plans de prévention et structures de concertation dans le Dunkerquois

L'agglomération de Dunkerque, qui compte environ 200 000 habitants, est une zone industrialo-portuaire qui repose largement sur l'emploi industriel: près de 20 000 emplois directs dans l'industrie sur un total de 85 000 emplois⁶, soit 24 pour cent des emplois, auxquels il conviendrait d'ajouter les nombreux emplois indirects dans les transports, services, etc.

Les PPRT dunkerquois

La zone industrialo-portuaire de Dunkerque (voir figure 2) abrite treize sites Seveso «seuil haut» (le quatorzième, un terminal méthanier, est en construction), proches de la troisième plus importante centrale nucléaire au monde (la première de l'Union européenne), le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines. Sur cet espace restreint, cinq PPRT sont à mettre

Figure 2. Les sites Seveso de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque



Source: Grembo et coll., 2013.

6. Communauté urbaine de Dunkerque, 2010. Le port de Dunkerque emploie directement 400 personnes. Disponible à l'adresse <http://www.agur-dunkerque.org/ressources/Lists/Publications/Attachments/250/Cles2013_2014_bdef.pdf>. Ces chiffres ne tiennent pas compte des emplois dans la construction (5 600 emplois).

en œuvre: quatre PPRT dits simples (BASF Agri-Production, Rio Tinto Alcan, Ryssen Alcools, Total – Appontement pétrolier des Flandres) et un PPRT dit multisite, regroupant neuf établissements Seveso II «seuil haut».

Le PPRT multisite (prescrit le 20 février 2009) a été retardé sur une période assez longue. De fait, la société Total, dont l'avenir du site (Raffinerie des Flandres) est resté plus qu'incertain pendant près de deux ans (avec des phases d'arrêt d'activité et de procédures judiciaires), a longtemps suspendu l'instauration des procédures. Le PPRT multisite rencontre également des difficultés puisqu'il regroupe neuf sites industriels et cinq communes. L'addition d'acteurs aux intérêts divergents multiplie la probabilité de désaccords qui s'ajoute à la proximité des espaces urbains (principalement des zones d'habitation) qui rendent la mise en place de ce PPRT réellement complexe.

Les enjeux humains, bâtis, économiques, compris dans les zones d'aléas sont nombreux et impliquent des enjeux financiers considérables (financement des mesures de prévention et manque à gagner si une partie de la commune est figée par les zones d'aléas). De nombreuses mesures de réduction des risques à la source ont été mises en place, soulevant toutefois des interrogations, notamment parmi les membres du collège «riverains», sur le fait de pouvoir réduire aussi rapidement, et parfois de façon conséquente, les zones d'aléas.

Fonctionnement du CLIC dunkerquois

À Dunkerque, le CLIC a été créé le 19 octobre 2006⁷. Contrairement à la législation obligeant la création d'un comité pour chaque site industriel, il a été convenu, entre les acteurs locaux et après autorisation du ministère de l'Environnement, qu'étant donné le contexte local de forte densité industrielle un seul CLIC serait créé pour l'ensemble des exploitations de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Ce CLIC a été initialement pensé «à géométrie variable» en distinguant les parties ouest et est du territoire dunkerquois pour correspondre au mieux à la législation et respecter le quota de 30 membres, mais rapidement, et surtout dès lors que les PPRT ont commencé à être prescrits, toutes les parties prenantes ont siégé au CLIC lors des réunions. Ce qui a donné lieu à des assemblées plus proches de 70 participants que des 30 requis par le règlement national. Cette situation suscita un débat sur la création d'un «comité de liaison», ayant pour mission de préparer les réunions du CLIC («mettre au point les ordres du jour»), «analyser les travaux» et «servir de relais auprès des différents collèges»⁸. Le comité de liaison est créé lors de la seconde réunion du CLIC du 10 juillet 2007 avec pour mission première la création d'un règlement intérieur (Frère et coll.),

7. Cette structure de concertation vient s'ajouter aux autres structures de concertation locales, plus anciennes: le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) et la CLI (Commission locale d'information) de la centrale nucléaire.

8. Réunion de mise en place du CLIC du 21 décembre 2006; CLIC du 6 avril 2007.

2012). On reconnaît dans cette démarche ponctuée d'oppositions la mise en place d'un processus transactionnel (Rémy, Voyé et Servais, 1978), qui organise une forme de débat dans l'espace public (Gibout, 2006) et «localise» les enjeux en adaptant la législation nationale au contexte local. En effet, si la création du comité a pour but de simplifier les débats, il faut souligner que cette structure sort du cadre de la loi du 30 juillet 2003.

Les difficultés de mise en place des PPRT dunkerquois

De nombreuses raisons de divers ordres expliquent les difficultés de mise en œuvre des PPRT en France. A Dunkerque, la situation est particulière. Certes, on retrouve certains obstacles similaires à d'autres cas français – difficultés d'ordre méthodologique pour les études de danger, contraintes financières, évolutions économiques, évolutions législatives, etc. Mais le contexte dunkerquois amène aussi des contraintes spécifiques – et des modalités de résolutions de problèmes également propres à la région.

Les insuffisances de la concertation

Une absence de pouvoir décisionnel

Une critique importante adressée aux structures de concertation concerne leur manque de pouvoir décisionnel, ce qui atténue leur impact. En effet les CLIC-CSS ont un rôle essentiellement consultatif, et mineur parmi les POA (personnes et organismes associés). Cela amène les interlocuteurs à s'interroger sur la réelle portée de leur participation et sur leur implication globale dans les structures.

Asymétries informationnelles et inégalités entre acteurs de la concertation

Le processus d'élaboration d'un PPRT est piloté par les services de l'Etat. Ceux-ci sont responsables de la réalisation, en amont de toute concertation, des cartes d'aléas et d'enjeux. Cette phase technique est donc exclusivement maîtrisée par les «experts», dont le résultat, par effet mécanique de soumission à une doxa (Bourdieu, 1979, p. 546; Pinto, 1991) s'imposant par l'élite à la masse, n'a pas vocation à être remis en question par les différents acteurs par la suite. De ce fait, un fossé est créé entre le collège «administrations» (et celui des exploitants, qui élaborent les premières études de danger) et le reste des acteurs.

En outre, la technicité des débats est souvent utilisée de manière stratégique, notamment par les exploitants et les services de l'Etat, dans le but

d'éviter les confrontations avec les autres collègues, en particulier les représentants des riverains. Ces derniers tentent de réduire cette asymétrie d'information avec des exigences méthodologiques qui faciliteraient l'équilibre dans les moyens d'action des différents collègues. C'est ainsi que souvent les associations demandent des présidences tournantes, l'élaboration conjointe des ordres du jour des réunions, la rédaction d'un règlement intérieur qui explicite les possibilités d'actions des membres ou encore l'assignation d'un budget spécifique pour le CLIC qui permettrait d'engager des études complémentaires, de défrayer les membres bénévoles ou de favoriser la communication auprès du grand public (FNE, 2009).

Une autre asymétrie est liée à l'existence d'un lien hiérarchique entre certains membres de l'assemblée. Les représentants des salariés subissent la contrainte supplémentaire d'être confrontés à leurs supérieurs hiérarchiques dans une scène extérieure à l'entreprise. Ils restent alors en général plus en retrait et ne se sentent pas toujours compétents pour intervenir dans le cadre formel des CLIC (même si c'est moins le cas pour les représentants syndicaux, plus habitués à la négociation et à élaborer des compromis). Cela se traduit souvent par une faible participation des représentants des salariés et par des prises de positions plutôt convergentes avec celles des exploitants.

Ces asymétries favorisent un jeu de pression de certains acteurs disposant de plus de ressources et de pouvoir sur d'autres qui en sont moins pourvus.

Un dialogue et des échanges insuffisants

Participer à un dispositif comme le CLIC et l'animer demandent une grande disponibilité. Il faut être capable de préparer convenablement les réunions, de se rendre disponible le jour concerné et aussi d'assurer son suivi (diffusion de l'information aux personnes impliquées, analyser les débats...). Tous les membres du CLIC sont concernés par cette contrainte temporelle et en particulier les représentants des riverains bénévoles qui ont une activité salariée par ailleurs.

En outre, durant les réunions, peu de temps est effectivement consacré au débat, ce qui fait apparaître une certaine frustration et entraîne, contrairement à l'ambition initiale, une juxtaposition de points de vue plus que des compromis.

Le périmètre des débats, c'est-à-dire la question des risques accidentels, constitue une source de contrainte pour beaucoup de participants (élus et riverains notamment) pour qui les centres d'intérêts vont bien au-delà de la thématique et concernent plus globalement les nuisances chroniques, le cadre de vie, le développement local, etc. La restriction des thèmes du débat (rappelée systématiquement par les services de l'Etat lors des discussions) contribue au désintérêt, à la passivité ou à une «forme d'asthénie», par ailleurs assez fréquemment rencontrée dans la vie associative et la vie publique

locale (Gibout, 2006, pp. 192-197; Neveu, 2000), et à la défection de certains acteurs, pourtant volontaires et décidés à s'engager dans la vie démocratique locale (Bertho et Sintomer, 1996). Cette restriction thématique donne implicitement la maîtrise des réunions aux services de l'Etat et aux exploitants.

Une situation locale spécifique

Les ajustements locaux à la législation

Plusieurs ajustements locaux ont été mis en place dans l'élaboration des PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque.

Le passage à un PPRT multisite a considérablement complexifié la lecture des enjeux et des solutions envisageables. Cette complexité a participé du désengagement de certains acteurs – moins concernés que d'autres à certains moments des échanges et des zones abordées – et de la lenteur d'avancement du dispositif (entraînant la lassitude de certains participants). Ce choix, prévu par la loi, d'un PPRT multisite a également alourdi les débats et le nombre d'acteurs en présence (passant de 30 à 70). Cela altère grandement la qualité de la participation dans la mesure où il y a une concurrence accrue entre les prises de parole au fil des réunions; certaines interventions (par exemple des DREAL ou DDTM – Direction départementale des territoires et de la mer) étant obligées, la restriction se fait d'abord aux dépens des plus «petits» que sont les représentants associatifs et salariés, dont la parole peut être contingentée ou reléguée à des moments non stratégiques des réunions. Qui plus est, cela a conduit à un «bricolage» de la loi par la création du comité de liaison, qui a engendré un sentiment de dépossession par plusieurs acteurs et une suspicion de négociation en amont, au sein du comité, échappant ainsi aux autres membres du CLIC.

Cette adaptation révèle d'une part une plasticité sociale intéressante par rapport à la règle (capacité du local à se saisir de la norme et à l'adapter) et d'autre part un possible jeu d'acteurs dans le choix des membres du comité de liaison, visant l'entente rapide entre les participants (en limitant la représentation des collègues «riverains» et «salariés»). Au-delà du «piège de l'enrôlement» assez fréquent dans les procédures de concertation et de participation (Rudolf, 2003), il s'agit aussi d'acteurs qui ont l'habitude de prendre la parole en public et qui connaissent les «règles» ou du moins les «codes» de la discussion contradictoire en situation de concertation (représentants syndicaux et représentants d'associations nationales). On observera d'ailleurs que ce sont les représentants des collectivités locales, des industriels et des administrations déconcentrées de l'Etat qui sont à l'origine de cette forme de régulation (Bourdin, 2000).

Notre analyse des prises de parole effectives entre tous les membres du CLIC dunkerquois met à mal l'idée de concertation équitable. En effet, un examen détaillé des comptes rendus des réunions ainsi que l'observation

de ces dernières nous ont permis de constater que sur les 70 personnes présentes seule une dizaine d'habités prennent la parole (Frère (coord.), 2010; Chambon, Gibout, Zwarterook, 2011). Le silence des autres, leur incapacité technique (contingements temporel et spatial qui les rendent invisibles ou inaudibles au sein de la salle de réunion) ou pratique (absence de maîtrise des codes formels et culturels de sollicitation et de prise de parole au sein de collectifs) à prendre la parole, tout cela conforte le sentiment d'une concertation tronquée et d'une récurrente confiscation de la parole par un nombre réduit d'acteurs. Comme le dit un délégué syndical: «on a acquis de très longue date que sans le rapport de force on a du mal à être pris en compte, et ce n'est pas le genre d'endroit où on peut étendre le rapport de force [...]. Mais ça nous permet quand même d'avoir accès à des informations, et puis d'échanger malgré tout».

Des riverains peu impliqués

Le risque industriel n'est pas considéré par les habitants du Dunkerquois comme une priorité (voir tableau 1). De fait, l'histoire et le contexte socio-économique du territoire laissent à penser aux habitants qu'ils sont tributaires de l'implantation locale de grandes entreprises sidérurgiques et de pétrochimie. Ils acceptent assez facilement l'idée que la sauvegarde de l'emploi local se paie, en partie, par l'acceptation du voisinage avec des entreprises industrielles sources de danger.

Ce danger n'est par ailleurs pas identifié par les habitants comme le principal inconvénient de ce voisinage. Comme l'a montré l'enquête réalisée auprès des habitants du village de Mardyck au printemps 2006 (Flanquart, Hellequin et Vallet, 2007), celles et ceux qui habitent près d'usines se focalisent, en matière de perturbation de leur environnement, beaucoup plus sur les nuisances que sur les risques. Ils échangent plus intensément avec leur entourage, ils sont plus prompts à se mobiliser quand il s'agit de protester contre les retombées de suies, la présence d'odeurs désagréables, etc. que

Tableau 1. Les usines vues par les habitants de l'agglomération dunkerquoise (%)

Les usines du Dunkerquois...	Cité en 1 ^{er}	Cité en 2 ^e	Cité en 3 ^e	Cité en 4 ^e	Cité en 5 ^e	Fréquences cumulées
... sont nuisibles à la santé	39	15	10	6	2	72
... sont sources d'emploi	30	16	12	7	4	69
... sont nuisibles à l'environnement	7	30	18	6	3	64
... présentent des risques d'accidents majeurs	8	11	13	9	7	48
... sont indispensables à l'économie, productrices de richesses	9	15	11	8	3	46
... dénaturent le paysage	3	7	10	9	6	35
... donnent une mauvaise image de la région	2	2	6	10	6	26
... font partie du patrimoine	1	2	5	3	2	13

Source: Beaurain et coll., 2009.

lorsqu'ils sont invités à réfléchir sur la façon de gérer les risques d'explosion, de rejets massifs de polluants dans l'air, etc. Les nuisances, comme leur nom l'indique, altèrent le confort de vie des habitants au quotidien, tandis que le risque n'est perçu que comme une probabilité, qui reste abstraite pour celle ou celui qui n'a pas été confronté directement à l'accident industriel.

Conclusion intermédiaire

L'industrie dunkerquoise est certes polluante et dangereuse, mais elle s'inscrit depuis longtemps dans un réseau de structures de concertation (le SPPPI et ses différentes commissions, la CLI, le CLIC-CSS...) qui permet de réduire les risques et les nuisances des industries, tout en préservant l'emploi, direct et indirect:

Parce que c'est dans notre mode de culture, ici, à Dunkerque. On a une concertation qui a toujours été développée par les différentes instances que l'on a mises en place; que ce soient les commissions locales d'information pour le nucléaire, les commissions de surveillance pour les autres industries qui ne sont que des ICPE [Installations classées pour la protection de l'environnement] [...]

(ancien conseiller municipal délégué à l'environnement et aux risques majeurs dans une commune de l'agglomération).

C'est le système dunkerquois qui marche bien, même si les assos disent parfois le contraire... on accepte l'industrie à condition qu'elle protège l'environnement. [...] Mais enfin, globalement, je suis assez satisfait de ce qui se passe. Et je ne suis pas sûr que ça se passe aussi bien ailleurs. Pourtant on a un problème: on a 13 Seveso, hein!

(adjoint au maire de la ville et vice-président de la communauté urbaine, membre du CLIC).

Le CLIC-CSS et la mise en place des PPR T s'inscrivent dans cette dynamique en l'approfondissant. Ainsi, malgré les difficultés, c'est une réelle transition qui s'opère dans le Dunkerquois, en matière de gestion des risques industriels et plus généralement de gouvernance locale. Certes feutrée, la concertation a pris place, et, lentement mais progressivement, modifie la culture décisionnelle et donc le système de gestion des risques local. Mais les résultats sont-ils convaincants? Et la direction prise est-elle celle d'une gouvernance plus juste et plus équitable, dans la place du débat et la prise de décision?

La transition vers une gouvernance des risques plus juste

Les nouvelles modalités de gestion des risques se heurtent à de réelles difficultés, mais elles se mettent progressivement en place dans le Dunkerquois, parfois en s'appuyant sur des logiques plus informelles, moins rigides que le cadre formel, ainsi que sur une culture locale de la concertation.

La recherche d'une conciliation entre des objectifs partiellement contradictoires

On retrouve au cœur des débats sur l'évolution de la gouvernance des risques trois grands types d'enjeux: la performance économique, le développement du territoire, et le bien-être et la sécurité des riverains. L'évolution vers une gouvernance plus juste, avec l'intégration de nouveaux acteurs dans les débats, procède d'un glissement progressif dans la hiérarchisation de ces enjeux.

D'après nos recherches, dans le Dunkerquois, l'objectif qui l'emporte sur les autres est le développement économique. Les raisons invoquées sont la défense de l'emploi, le développement du territoire, le maintien d'exploitations non dangereuses localement... Mais l'argument ayant le plus de poids auprès de tous est l'idée que le financement de la délocalisation d'usine par les collectivités locales et les industriels, en cas d'expropriation ou de délaissement, est une aberration. La loi prévoit effectivement que, si une exploitation se trouve dans une zone d'expropriation ou de délaissement, le rachat de l'activité doit être pris en charge par une convention de financement tripartite répartie entre l'industriel à l'origine du risque, la collectivité locale et l'Etat. Néanmoins, rien n'oblige l'exploitant exproprié ou qui a fait usage de son droit de délaissement à se réinstaller sur le même territoire, d'où l'expression de «délocalisation» employée par un ancien président du CLIC. D'ailleurs, les représentants des industries Seveso eux-mêmes n'hésitent pas à y faire allusion quand la charge économique qui pèse sur eux, à cause de la réglementation PPRT, prend des proportions trop importantes. Tout un jeu se tisse alors autour du classement des territoires en zone de délaissement ou à obligation de travaux. Les travaux ne pouvant excéder 10 pour cent de la valeur vénale du bien, un calcul est effectué entre les différents financeurs (Etat, collectivité, représentant des industries Seveso) dans l'objectif de trouver la solution la plus avantageuse à mettre en place.

Ces enjeux s'observent au cours de la concertation, dans les négociations formelles et informelles et dans les prises de décision, autant avec les acteurs traditionnels qu'avec les représentants du collège «salariés» ou du collège «riverains» (voir figure 3). Pour ces derniers, ces enjeux se lisent aussi bien dans quelques-unes de leurs interventions que dans leur non-intervention: certains silences et absences d'opposition favorisent les

Les évolutions de la gouvernance des risques industriels, le cas de Dunkerque

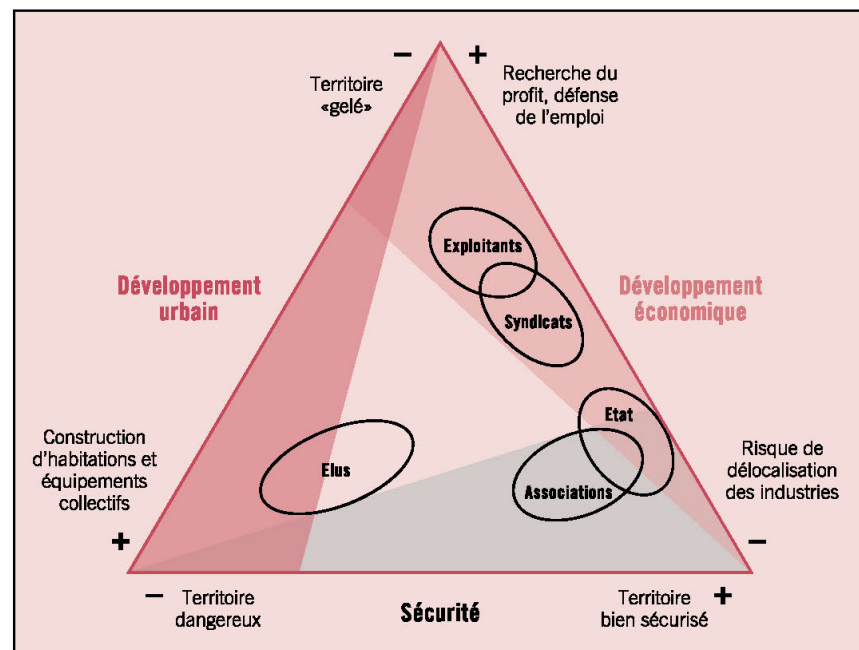
enjeux socio-économiques au détriment de la protection de la population, par exemple (Grembo et coll., 2013). Les associations faisant partie du collège «riverains» connaissent l'attachement de la population envers l'activité industrielle qui représente de nombreux emplois. Pour ne pas créer de rupture avec les habitants de la Communauté urbaine de Dunkerque et se mettre en porte-à-faux avec ceux-ci, en raison d'une «base militante [...] très fragile», les associations, tout en défendant l'environnement, défendent également les emplois industriels (Frère et coll., 2012).

Toutefois, même si les enjeux socio-économiques et le développement du territoire dunkerquois conservent leur place prééminente parmi les préoccupations des acteurs locaux, l'objectif de sécurité et de bien-être des habitants est devenu un enjeu réel grâce à la pratique de la concertation.

L'informalité comme espace de décision

Nos recherches mettent en évidence une méfiance des acteurs politico-administratifs quant au travail avec le public et les salariés, face à laquelle ils développent des stratégies pour garder un contrôle sur la gestion du risque. Cela est d'autant plus marquant dans le traitement des dossiers litigieux ou sensibles liés à l'élaboration des PPRT.

Figure 3. Diagramme ternaire: les cinq types d'acteurs et leur positionnement par rapport aux trois objectifs



Source: Frère et coll., 2012.

Les industriels et l'administration des installations classées ont, durant de nombreuses années, tissé des rapports privilégiés permettant une cogestion des problèmes liés aux risques industriels. Concernant les industriels et les agents de la DREAL (ex-DRIRE), Laure Bonnaud (2005) parle de rapport de confiance «entre techniciens». Ce constat est appuyé par Emmanuel Martinais (2010) qui souligne le travail en binôme de ces acteurs notamment face aux acteurs extérieurs (Le Blanc et Zwarterook, 2013). Cette relation constitue la base de la culture de la négociation, industriels et agents de la DREAL ayant développé une sorte de «partenariat» (selon un responsable du service «Santé, Environnement, Sécurité» d'un des 13 sites Seveso «seuil haut» du Dunkerquois). Une partie des négociations prend alors un tour plus informel et les rapports de force s'en trouvent déséquilibrés. Toutefois ces logiques informelles permettent de créer des espaces de parole différents et aboutissent parfois à des avancées réelles dans la prise en compte des volontés des différents acteurs; elles constituent une forme d'outil, moins encadré, plus flexible, de transition juste.

De la formalité de la concertation...

Lors des réunions, la concertation est encadrée, voire limitée, par deux principaux acteurs qui sont le président du CLIC et un responsable de la DREAL. Ils supervisent la préparation des réunions: le représentant de la DREAL le fait en tant qu'intervenant (préparation et présentation des dossiers) mais aussi indirectement par l'intermédiaire du secrétaire du SPPPI, qui est un agent détaché de la DREAL; et le président du CLIC, de par sa fonction. Durant les réunions, ce contrôle s'exerce par le biais de la régulation de la prise de parole, qu'ils se chargent d'organiser et répartir, ce qui leur permet d'encadrer les discussions, les thèmes et sujets abordés. La DREAL, qui apporte son expertise technique et réglementaire, va en jouer à la fois lors de la présentation des dossiers et lorsqu'elle répond aux problèmes soulevés et aux questions posées par les autres membres: ce qui laisse très peu d'ouvertures possibles au débat.

En ce qui concerne le président du CLIC, c'est lui qui va, lors des réunions du comité et du comité de liaison, donner la parole, la reprendre, décider du temps consacré aux thèmes abordés et des choix à faire, sans que son autorité soit remise en cause: il est le chef d'orchestre. L'influence du président s'observe également lors des réunions des POA, pourtant présidées par un représentant de la sous-préfecture. Ses interventions y sont importantes, elles organisent et encadrent les discussions.

Ainsi la concertation est très encadrée, et les acteurs politico-administratifs, par leur expérience de la gestion du risque et l'ancienneté de leur travail commun, gardent une certaine emprise sur la concertation. C'est particulièrement apparent tout au long du processus d'élaboration des PPRT, lorsqu'ils contournent ceux-ci par des réunions ou des échanges informels.

... à une informalité contestée mais productive

Nos recherches ont mis en évidence le poids croissant d'une certaine informalité entourant la concertation, aussi bien par des rencontres et discussions hors structures formelles qu'au sein des structures formalisées mais moins contraignantes, telles que le comité de liaison. Les réunions des POA et du comité de liaison sont dans la pratique privilégiées aux réunions du CLIC pour traiter des PPRT dits complexes. Or, dans ces réunions, l'équité entre les collègues a disparu, il n'y a pas d'obligation de publication de compte rendu, et la concertation fonctionne en plus petits groupes. Pour rappel, le comité de liaison a été créé pour préparer l'organisation des réunions du CLIC afin de faciliter le déroulement de celles-ci et non le remplacer. Cela apparaît de façon significative lorsque, par exemple, la DREAL propose, durant la phase d'élaboration du PPRT multisite, de s'appuyer sur le comité de liaison pour définir une stratégie d'orientation concernant les enjeux urbains, industriels et de transport du village de Mardyck. Toutefois, force est de constater que ce mode de fonctionnement est productif, puisque c'est à partir de la mise en place des réunions du comité de liaison que l'élaboration des PPRT a connu une accélération, et que des solutions ont pu être trouvées face à des problèmes bloqués dans des impasses lors de réunions du CLIC.

Au final, de timides avancées dans la participation qui témoignent de l'évolution vers une gouvernance plus juste

La spécialisation des structures comme gage d'efficacité

Au cours des enquêtes menées sur la concertation, nombreux sont les interviewés à avoir souligné, lorsqu'on les interrogeait sur les missions imparties aux structures d'information et de concertation, l'existence d'une division du travail entre les diverses structures de concertation dans le Dunkerquois. Ainsi le SPPPI, généralement présenté comme une structure souple et informelle, est considéré comme le plus adapté pour répondre aux préoccupations locales des riverains et pour prendre en charge les questions de cohabitation entre industries et riverains. Le CLIC, structure plus rigide et plus formelle, est vu comme plus adéquat pour réunir une pluralité de parties prenantes et pour mettre en place un dialogue sur les risques industriels. La spécialisation fonctionnelle est perçue comme un gage d'efficacité. Comme le dit un délégué syndical membre du collègue «salariés» du CLIC et du SPPPI:

Au CLIC, il y a une notion de vote, qui n'a pas encore produit ses effets, mais qui n'existe pas au SPPPI. Il y a une notion de collègues, structurés à l'identique. Il y a une notion d'équilibre de la gouvernance, si je peux m'exprimer ainsi puisque c'est un terme à la mode. Et puis il y a une notion de droit de vote hein? Donc on ne retrouve pas tout ça au SPPPI quand même?

La force de l'habitude et de l'interconnaissance

Une forme d'habitude de la concertation dans le Dunkerquois et le caractère «routinisé» des structures (au sens où elles reposent sur des routines rigides de fonctionnement) sont perçus comme générant plusieurs contreparties plus ou moins avantageuses.

Première contrepartie notable: la routinisation des échanges permet de développer des formes d'interconnaissance qui sont susceptibles de favoriser le bon fonctionnement des structures d'information et de concertation. Plusieurs des personnes ont ainsi évoqué, de façon plus ou moins directe, le sentiment positif d'«entre soi» qu'elles éprouvaient à prendre part aux réunions du SPPPI, de la CLI ou du CLIC. Les structures d'information et de concertation font donc se rencontrer des acteurs qui ont, d'une certaine manière, appris à se connaître et à nouer «des relations de confiance». Ce sentiment encourage les prises de parole d'acteurs moins rodés à la parole publique.

Seconde contrepartie notable à la routinisation des échanges: l'ancienneté des structures est un point assez largement apprécié. Elle permet notamment de conjurer les discontinuités liées aux forts taux de rotation des représentants des exploitants et d'instituer un dialogue pérenne car ancré dans le temps, bien plutôt qu'incarné par des personnes. L'ancienneté de la structure va alors contribuer à stabiliser ce qui est perçu par les acteurs comme étant un élan partagé, une dynamique d'action commune.

Un jeu d'acteurs attendu et connu de tous

La concentration de «permanents» au sein des instances de concertation crée une sorte «d'endogamie». De celle-ci et de l'interconnaissance qui lui est propre découlent une meilleure approche des problèmes territoriaux mais aussi une facilité de lecture du jeu d'acteurs qui permet de gagner en rapidité et en efficacité dans la distribution de la parole comme des argumentaires. La plupart des participants arrivent aux réunions des structures de concertation avec une connaissance du réseau d'acteurs locaux et de leur stratégie.

L'intégration du public à ces structures de concertation représente une avancée certaine. Cela permet d'introduire dans la concertation les points de vue, les approches, les besoins et les intérêts du public, ou plutôt du monde associatif majoritairement présent dans le collège «riverains». Le face-à-face entre le collège «salariés» et «exploitants» permet une approche plus complète de l'établissement industriel classé Seveso ainsi que sur le fonctionnement et la gestion du risque dans ce site.

La confiance et l'interconnaissance améliorent la concertation en réduisant les suspicions et autres sentiments de méfiance, qui étaient provoqués par la non-prise en considération des préoccupations de certains acteurs. Cela facilite l'acceptabilité des stratégies d'orientation et des décisions prises

concernant les PPRT. Ainsi, l'équité de la concertation et de la prise de décision est loin d'être acquise, mais les acteurs possèdent des niveaux d'information et de participation de plus en plus proches.

*L'informalité ouvre la voie à la prise de décision
mais sape certains fondements du débat*

Les études de cas réalisées au cours de nos recherches montrent que, lorsque la décision prise de manière informelle est présentée lors d'une réunion du CLIC ou des POA, elle est acceptée sans revendication ni protestation. L'absence de contestation ne permet pas d'introduire un débat contradictoire entre les membres du CLIC ou des POA, donc d'aborder tous les aspects et les enjeux de la gestion du risque. Il y a une déposition volontairement consentie des membres des structures de concertation au profit des acteurs politico-administratifs. C'est pourquoi Nonjon et ses collaborateurs (2007) parlent du CLIC comme d'un «dispositif d'accompagnement de la politique de prévention des risques industriels» où la dimension concertative n'est pas présente autant que la loi le demande.

Si ce fonctionnement pose de nombreuses questions, il n'en demeure pas moins qu'il aboutit à un certain nombre de résultats en matière de gestion effective des risques, puisque des décisions sont prises, que les aléas calculés sont plus ou moins pris en considération dans ces décisions, que les procédures des PPRT avancent, et que les populations locales en sont (théoriquement) informées par la diffusion des comptes rendus du CLIC une fois la décision validée.

**Malgré les insuffisances, une dynamique
de gouvernance plus équitable et un territoire
plus résilient: l'amorce de la transition juste**

Ces évolutions de la concertation et de la gestion des risques tendent vers un système plus participatif, moins hiérarchique, plus complexe et plus flexible: c'est-à-dire vers une stratégie de gestion des risques fondée sur la résilience, par opposition à une modalité de gestion plus technocratique et descendante qui était pratiquée auparavant. L'angle d'analyse de la résilience territoriale permet de mieux comprendre les clés de ces mutations et de vérifier si le système évolue vers une gouvernance plus équitable, en prenant mieux en considération la diversité des enjeux, des attentes, des intérêts.

Vers une gouvernance plus juste des risques industriels: une stratégie de résilience

Un concept qui désigne une gestion du risque systémique, liée à la participation et à la concertation

La résilience consiste à réfléchir non pas en termes de prévention de la catastrophe, mais dans un objectif de durabilité d'un système, ce qui est très différent de l'approche conventionnelle des risques par la vulnérabilité (Turner et coll., 2003; Dauphiné et Provitolo, 2007). La résilience doit être envisagée comme un type de stratégie opérationnelle de gestion des risques.

Cette stratégie s'appuie sur une flexibilité et une approche qualitative, qui ont comme corollaire indispensable le transfert au moins partiel de la gestion du risque et de l'événement, de la part des pouvoirs publics et notamment de l'Etat, vers des acteurs intermédiaires et/ou des individus – ce qui a lieu dans le Dunkerquois. Une stratégie de résilience repose sur une grande qualité d'articulation des échelles, de coordination des acteurs et des groupes d'acteurs, ainsi que sur des processus de connaissance du territoire, de *sense-making* (accroître la compréhension du fonctionnement d'un système et lui donner de la valeur) et de confiance dans les divers acteurs du système (Comfort, Boin, Demchak, 2010). Cela implique moins d'investissements lourds et massifs sur les structures et infrastructures, soumis à des processus décisionnels longs. La résilience, parce qu'elle renvoie à un système territorial plus large que la seule prise en compte d'un aléa industriel, implique plus d'acteurs; les outils de concertation et de participation sont donc particulièrement adaptés. Les structures telles que les CLIC dunkerquois, malgré les difficultés, s'inscrivent dans cette tendance.

Une évolution également politique, qui reflète des changements profonds

Le succès du concept de résilience s'explique en partie par sa connotation «positive» par rapport au concept de vulnérabilité: il est politiquement plus aisé d'expliquer à des administrés que l'on met en place des politiques qui favorisent la résilience, plutôt que de vendre des politiques coûteuses de réduction de vulnérabilités face à des risques improbables. Mais ce «marketing» de la résilience traduit aussi des positionnements politiques véhiculés par ce concept (Vale et Campanella, 2005).

La simple question de l'articulation des échelles souligne une problématique politique: s'il y a transfert de responsabilité, n'y a-t-il pas risque de désengagement de l'Etat, puis de dilution de cette responsabilité? Ce qui aboutirait à une gestion des risques extrêmement inégalitaire en fonction des moyens de telle ou telle communauté ou de telle ou telle collectivité, etc. Cela pourrait aussi être porteur de culpabilisation des acteurs individuels ou

intermédiaires, comme le suggère Sandrine Revet (2011). En d'autres termes, en disant aux individus «c'est à vous d'être résilients, c'est à vous de vous coordonner et de gérer le risque», ne dit-on pas, en creux, «si vous subissez des dommages, ce sera de votre faute»?

Le questionnement politique majeur posé par la résilience est donc le suivant: si l'Etat transfère aux individus et aux collectivités la responsabilité de se prémunir contre un risque, ne va-t-on pas créer une gestion des risques à plusieurs vitesses, et accentuer des inégalités socio-économiques? Et, si tel est le cas, quelle vision de la société cela véhicule-t-il? De nombreux auteurs se sont insurgés contre l'utilisation de la notion de résilience et ses corollaires politiques (par exemple Rufat, dans Reghezza-Zitt et coll., 2012). Il convient à notre sens de traiter la résilience comme une approche complémentaire à la gestion conventionnelle des risques, et non comme un désengagement de l'Etat. Dans le cas du Dunkerquois, ce questionnement a une implication majeure: si la décision est bel et bien issue de la concertation, il n'en demeure pas moins indispensable de clarifier très précisément les responsabilités des divers acteurs.

La résilience correspond à une demande sociale et à une politique de participation démocratique lente à se mettre en place, mais réelle, et qui souligne une évolution plus générale des relations entre les acteurs des territoires, comme le montre l'exemple de la gestion des risques industriels dans le Dunkerquois.

Une gestion des risques plus efficace et plus démocratique?

Une gouvernance des risques partagée par tous les acteurs

Le travail à partir de cinq collèges permet d'introduire des points de vue, approches, besoins, etc. dans la concertation qui, hors de cette structure, n'auraient peut-être jamais pu se rencontrer. La confrontation de certaines opinions (on pense notamment au face-à-face entre «salariés et exploitants») permet de mettre à jour des positions divergentes mais également d'autres, plus complémentaires, lorsqu'il est question de gérer les risques. Chacun apporte alors sa pierre à l'édifice pour aboutir à une approche globale.

Cette représentation, à travers les différents collèges, d'acteurs à différentes échelles (représentants de l'Etat, représentants de groupes industriels multinationaux, représentants d'associations de riverains...) correspond à une plus grande résilience des territoires, à une coordination d'acteurs toujours plus nombreux et plus diversifiés. Cette approche du risque apparaît comme la plus démocratique et la plus adaptée aux mutations du monde et des risques contemporains, bien que plus complexe et nécessitant un cadre bien ajusté.

Le rôle crucial de l'information et de la communication au grand public

La communication au grand public et particulièrement aux personnes exposées aux risques industriels majeurs, par les structures de concertation, doit constituer «un des moteurs de l'acculturation aux risques» (Beck, 2006): plus les gestionnaires du risque communiqueront avec le public, plus celui-ci sera par la suite apte à acquérir une culture du risque. Par la transmission de l'information, du savoir, se développe une prévention des risques plus marquée, où les sociétés peuvent être plus réceptives aux campagnes de prévention. Il est important et nécessaire d'améliorer les outils de communication, de concertation et d'information afin de faciliter, entre autres, l'accessibilité à l'information. Rendre accessible de nombreuses informations sur les établissements industriels, sur leurs risques, sur les CLIC ou les PPRT est une volonté législative mais le terrain montre que, par exemple, le public connaît mal l'existence de ces informations et des espaces où elles sont disponibles, que ce soit en mairie, dans les préfectures ou autres établissements publics, ou sur les sites Internet de la DREAL, des CLIC et des SPPPI.

Selon Garnier et Rode (2006), l'information pourrait «permettre une meilleure gestion des événements (anticipation, comportement adapté à une situation de crise, et une meilleure gestion matérielle et psychologique de la crise)». Ainsi, que ce soit les gestionnaires du risque, les élus ou la population exposée aux risques, les conséquences théoriques de la transmission des connaissances seraient d'une part une meilleure réactivité de tous les acteurs (prises de décision adaptées, interventions, comportement à adopter, etc.) et d'autre part une meilleure mise en place des processus d'urgence adaptés au type d'accident (explosion, incendie, dégagement de produits toxiques...). Cette dynamique (implication des acteurs, information, communication) a donc des effets sur la vulnérabilité, et réduit ainsi l'endommagement potentiel des différents types d'enjeux, y compris les «enjeux majeurs du territoire» (D'Ercole et Metzger, 2009). De ce fait, la reconstruction des espaces endommagés sera plus rapide. On peut ajouter à cela la reconstruction plus rapide également des dimensions moins matérielles ou moins immédiatement perceptibles: reconstruction psychologique individuelle, reconstruction identitaire collective, reconstruction du tissu social et économique... (Vale et Campanella, 2005). Une société mieux informée est une société plus résiliente face aux risques, et une société plus juste.

Une gestion du risque décloisonnée

L'évolution dans l'approche de la gestion des risques comporte aussi un volet moins visible et tout aussi crucial: le décloisonnement de la gestion, la prise en compte du contexte social et économique de façon beaucoup plus large qu'auparavant. L'approche systémique du risque est un élément clé de la transition juste.

La gestion des risques, notamment industriels, ne peut plus, aujourd'hui, fonctionner sur la simple juxtaposition d'un aléa et d'enjeux préalablement identifiés. Cette vision statique et rigide a montré ses failles et est remplacée, peu à peu, par une attention plus grande portée aux dynamiques et à la complexité des territoires. Ainsi, une gestion des risques voulant tendre à la résilience des territoires et à une gouvernance juste doit opérer un décloisonnement de son approche traditionnelle afin d'établir des liens entre les composantes des risques, les acteurs et les échelles.

Avec une approche systémique prenant en compte la complexité des territoires et des sociétés, les gestionnaires du risque ne pourront qu'accroître leurs connaissances des risques et des effets potentiels d'un accident sur un territoire donné. Il est possible de mieux anticiper les conséquences d'un accident, de les traiter et de les gérer en s'adaptant aux espaces ou territoires touchés à partir d'outils et services disponibles et à proximité des établissements à risques. La constitution d'un inventaire, par exemple, de ces outils et services à proximité des établissements à risques, accompagné des compétences et des connaissances de chaque acteur de la gestion du risque, renforce l'idée d'anticipation: connaissance des différents points d'intervention selon les risques présents, des diverses personnes-ressources et des possibilités de redondance des réseaux en cas de défaillance de l'un d'eux... Cela tend vers une forme de résilience par l'augmentation des connaissances sur les risques, sur les enjeux, sur les territoires exposés, mais aussi par une multiplication des ressources qui restent disponibles en cas d'accident – ces ressources pouvant être aussi bien matérielles (réseaux divers...) qu'immatérielles (connaissance des personnes, des compétences...). Cet élargissement des ressources et de leur mise à disposition constitue un socle essentiel pour une gestion plus équitable, mieux partagée.

L'amorce de la transition juste

L'approche par la résilience remet au centre du jeu l'information à la population et le rôle de la concertation. La décision concertée, négociée, la prise en compte des différentes perceptions des risques, la diffusion de la connaissance des processus et des choix de gestion, contribuent à une gestion des risques plus efficace face à l'incertitude, et plus démocratique. L'information est primordiale pour la participation, notamment du public, pour sa vitalité et ses dynamiques (Vachon et Coallier, 1993). C'est dans cette réévaluation des enjeux d'une information mieux partagée et de la codécision que peut se lire l'amorce d'une transition juste.

Information, consultation, concertation, participation, se distinguent par le degré de partage du pouvoir décisionnel et par la réciprocité ou non de l'information (CERTU, 2000). La résilience implique non seulement un partage multilatéral de l'information (ce que traduit le terme «consultation»),

mais également, par opposition à une gestion traditionnelle du risque plus centralisée, une coopération entre des acteurs plus nombreux et plus diversifiés, et le partage du pouvoir décisionnel, même limité. Ainsi, des organismes consultatifs sont moins efficaces, en termes de gestion des risques, que des modes réellement participatifs ou en tout cas une concertation approfondie et non de façade. Pour être résilient, un système territorial doit sortir de la concertation obligée et de façade pour entrer de plain-pied dans un système où la concertation serait systématique et efficace. De ce point de vue, le système dunkerquois est entré dans une phase différente, mais le chemin reste long: on peut parler de transition juste, du moins d'amorce de cette transition.

Cette façon de gérer les risques permet de mieux hiérarchiser les risques perçus par les populations, par exemple de mieux confronter le risque industriel et le risque de perte d'emploi. Les gestionnaires du risque, dès lors, ne peuvent plus être accusés d'avoir des œillères, de ne se préoccuper que du seul risque industriel, et de mettre en péril l'emploi ou le développement économique. La concertation bien menée et la transparence permettent ainsi un discours et des politiques mieux acceptés par une population plus large et mieux informée.

Conclusion

Améliorer la qualité et l'équité de la gouvernance par la mise en place de processus de concertation constamment ajustés, impliquant davantage et surtout mieux (logique quantitative mais préférentiellement qualitative) les différents acteurs concernés par la gestion des risques (directions, salariés et représentants syndicaux des entreprises, représentants de l'Etat et des collectivités locales, riverains de tous âges et associations environnementalistes, etc.), devrait permettre de limiter les risques liés à la survenue d'un événement fâcheux, et en cas d'accident de mieux gérer ce dernier dans l'urgence, en minimisant les conséquences immédiates.

La résilience permet de répondre aux défis de la complexité et de l'incertitude en insistant sur les aspects informationnels et interpersonnels, et en se dégageant d'un paradigme étatique prédominant en France. L'étude des présupposés et des conséquences de l'approche par la résilience montre qu'un partage multilatéral de l'information mais aussi une coordination des acteurs, avec une forme de délégation du pouvoir décisionnel, sont des facteurs majeurs de meilleure adaptation face aux risques et par conséquent constituent le socle d'une gouvernance plus juste.

Ces évolutions dans la gestion des risques reflètent en effet une tendance de fond de la gouvernance des territoires industriels. Parmi les grands enjeux identifiés (performance économique, développement territorial, sécurité et bien-être des populations), on assiste à des réajustements liés aux nouvelles législations et aux exigences des populations locales, qui vont dans le sens

d'une transition juste. Dans un territoire dépendant fortement de son industrie, les acteurs traditionnels de la gestion des risques, qui étaient réticents à s'ouvrir à la concertation, ont commencé à travailler avec la population, les associations de riverains, etc., avec l'idée qu'un système plus ouvert et plus équitable n'est pas, contrairement à l'idée qui prévalait, un système dommageable économiquement, mais bien un système plus adapté à un contexte de mondialisation, de flexibilité, de complexité et de variété des acteurs et des échelles.

C'est donc assurément une optique de gestion systémique et de transition juste qui prime, associée à une optique de durabilité du système industriel. Ainsi, malgré de grandes difficultés d'instauration, il semble qu'on s'oriente vers un système tout à la fois plus équitable et plus efficace dans la gestion des risques. Dans le Dunkerquois, ces dynamiques ont en tout cas déjà porté des fruits – par la réduction des risques à la source par les industriels entre autres – mais posent également d'autres questions, comme le maintien de la stratégie industrielle malgré certaines évolutions majeures (fermeture de la raffinerie, construction d'un terminal méthanier, absence de développement d'énergies «propres») ou la réorientation économique du territoire vers d'autres ressources (le tourisme en particulier). Le processus de transition juste mis en place risque donc d'être confronté, dans un avenir proche, à des logiques de bifurcation du système qui pourraient le remettre fortement en cause.

Références

- Beurain, C.; Bernard, J.; Calvo-Mendieta, I.; Flanquart, H.; Frère, S.; Gonthier, F.; Hellequin, A.-P.; Le Blanc, A. 2009. *De la perception individuelle des risques industriels à l'action collective en faveur de la sécurité industrielle: une approche territoriale*, rapport final, Institut des mers du Nord – Fondation pour une culture de sécurité industrielle.
- Beck, E. 2006. *Approche multi-risques en milieu urbain. Le cas des risques sismiques et technologiques dans l'agglomération de Mulhouse (Haut-Rhin)*. Thèse de doctorat en géographie et sciences de la terre et de l'univers, Université Louis Pasteur, Strasbourg.
- Bertho, A.; Sintomer, Y. 1996. «La démocratie locale en question», *Futur Antérieur*, vol. 38, n° 4.
- Bonnaud, L. 2005. «Au nom de la loi et de la technique. L'évolution de la figure de l'inspecteur des installations classées depuis les années 1970», *Politix*, n° 69, pp. 131-161.
- Bourdieu, P. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit, Paris.
- Bourdin, A. 2000. *La question locale*, PUF, Paris.
- CERTU – Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. 2000. *La concertation en aménagement – Éléments méthodologiques*, CERTU, Lyon.

- Chambon, M.; Gibout, C.; Zwarterook, I. 2011. «Une concertation qui se dérobe ou comment l'institutionnalisation et l'interconnaissance locale subjuguent la gouvernance: le cas d'un CLIC du Littoral Nord-Pas-de-Calais», communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, 21 octobre.
- Comfort, L.; Boin, A.; Demchak, C. 2010. *Designing resilience. Preparing for extreme events*, University of Pittsburgh Press, Pittsburgh.
- Dauphiné, A.; Provitolo, D. 2007. «La résilience: un concept pour la gestion des risques», *Annales de Géographie*, vol. 2, n° 654, pp. 115-125.
- D'Ercole, R.; Metzger, P. 2009. «La vulnérabilité territoriale: une nouvelle approche des risques en milieu urbain», *Cybergeo*, n° 447.
- Duran, P. 1998. «Gouvernance», *Politiques et Management Public*, vol. 16, n° 1, pp. 3-4.
- Flanquart, H.; Hellequin, A.-P.; Vallet, P. 2007. «Faire ou ne pas faire confiance aux gestionnaires du risque? Le cas d'un village entouré de sites Seveso», *Territoire en mouvement*, n° 1, pp. 70-82.
- FNE – France Nature Environnement. 2009. *Evaluation du fonctionnement des comités locaux d'information et de concertation*.
- Frère, S. (coord.); Calvo-Mendieta, I.; Chambon, M.; Flanquart, H.; Gibout, C.; Hellequin, A.; Le Blanc, A.; Napoléon, C.; Rufin-Soler, C. 2010. *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude: les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque*, rapport intermédiaire du Programme Concertation, Décision, Environnement ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.
- ; —; —; —; —; —; —. 2012. *De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude: les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque*, rapport final du Programme Concertation, Décision, Environnement, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Disponible à l'adresse <http://concertation-environnement.fr/documents/RF/RF_Frere_Gibout.pdf>.
- Garnier, P.; Rode, S. 2006. «Construire l'acceptabilité du risque, une priorité pour les communes?», *L'Information géographique*, vol. 70, n° 1, pp. 25-40.
- Gibout, C. 2006. *Sociologie et espace public*, rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, Strasbourg.
- Grembo, N.; Le Blanc, A.; Gibout, C. (coord.); Zwarterook, I. 2013. *Les PPRT dans le Dunkerquois: des artifices d'une concertation obligée à la construction de compromis*, Cahiers de la sécurité industrielle, n° 8, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse.
- Halbwachs, M. 1976. *Les cadres sociaux de la mémoire*, Archontes (1^{re} édition: 1925), Paris.
- Lallau, B.; Rousseau, S. 2009. «De la vulnérabilité à la résilience: une approche par les capacités de la gestion des risques», dans l'ouvrage publié sous la direction de S. Becerra et A. Peltier, *Risques et environnement: recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan, coll. Sociologies et environnement, Paris, pp. 171-183.

- Le Blanc, A. 2012. «Remembering disasters: The resilience approach», *Journal of Art Theory and Practice*, n° 7, pp. 217-244.
- ; Zwarterook, I. 2013. *Introduction à la résilience territoriale: enjeux pour la concertation*, Cahiers de la sécurité industrielle, n° 10, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse.
- Leborgne, M.; Rychen, F. 2005. *Concertier pour territorialiser les risques. Un atout pour la réduction des vulnérabilités locales?*, rapport technique du ministère de l'Écologie et du Développement durable, Paris.
- Le Galès, P. 1995. «Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine», *Revue Française de Science Politique*, n° 1, pp. 57-95.
- Martinais, E. 2010. «L'écriture des règlements par les fonctionnaires du ministère de l'Écologie. La fabrique administrative du PPRT», *Politix*, n° 90, pp. 193-223.
- Neveu, C. 2000. «La citoyenneté et le local: un lien problématique? Réflexions à partir de l'analyse des comités de quartiers et d'associations de jeunes à Roubaix», dans l'ouvrage publié sous la direction de C. Fiévet, *Invention et réinvention de la citoyenneté*, Joëlle Sampy, Pau, pp. 505-516.
- Nonjon, M.; Duchêne, F.; Lafaye, F.; Martinais, E. 2007. *Ouvrir la concertation sur les risques industriels. La constitution du CLIC de Feyzin (69)*, Programme Risque, Décision, Territoire, rapport national, ministère de l'Écologie et du Développement durable, Paris.
- Pinto, L. 1991. «La doxa intellectuelle», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, pp. 95-100.
- Reghezza-Zitt, M.; Rufat, S.; Djament-Tran, G.; Le Blanc, A.; Lhomme, S. 2012. «What resilience is not: uses and abuses», *Cybergeo*, n° 621.
- Rémy, J.; Voyé, L.; Servais, E. 1978. *Produire ou reproduire? Une sociologie de la vie quotidienne*, De Boeck, Bruxelles.
- Revet, S. 2011. «Injonctions contradictoires. La gestion internationale des catastrophes 'naturelles': entre vulnérabilité et résilience», présentation faite lors du Séminaire mensuel de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, cinquième séance. Disponible à l'adresse <<http://www.geographie.ens.fr/-Resilience-urbaine-.html>>.
- Rudolf, F. 2003. «La participation au piège de l'enrôlement», *Espaces et Sociétés*, n° 112, pp. 133-154.
- Suraud, M.-G. 2009. «Débattre des risques industriels», dans l'ouvrage publié sous la direction de M.-G. Suraud, F. Lafaye et M. Leborgne, *La concertation: changements et questions*, Cahiers de la sécurité industrielle, n° 3, Institut pour une culture de sécurité industrielle – ICSI, Toulouse.
- Turner II, B. L. et coll. 2003. «A framework for vulnerability analysis in sustainability science», *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 100, n° 14, pp. 8074-8079.
- Vachon, B.; Coallier, F. 1993. *Le développement local: théorie et pratique*, G. Morin, Québec.
- Vale, L. J. ; Campanella, T. J. 2005. *The resilient city. How modern cities recover from disaster*, Oxford University Press, New York.

Thème 2. Risques industriels et concertation

PUBLICATION 5/ LE BLANC A., GREMBO N., GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., 2013, *Pour une meilleure concertation autour de la gestion des risques technologiques : 10 fiches-actions*, Numéro 2013-09 des Cahiers de la Sécurité Industrielle, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, 30 p., disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/

LES CAHIERS 2013-09 DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

LA CONCERTATION

LA CONCERTATION
SUR LES RISQUES
INDUSTRIELS : DIX PISTES
D'AMÉLIORATION

ANTOINE LE BLANC
NICOLAS GREMBO
CHRISTOPHE GIBOUT
IRÉNÉE ZWARTEROOK

 **FONCSI**
Fondation pour une culture
de sécurité industrielle

À propos des auteurs

LE GROUPE de recherche Irénée Zwarterook (GRIZ) est un collectif de chercheurs issus de disciplines variées, tous affiliés à Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) à Dunkerque dans le Nord de la France. La composition du groupe de recherche, pour ce projet, est la suivante : Iratxe Calvo-Mendieta, économiste, Maître de conférences, TVES²-ULCO ; Mylène Chambon, anthropologue, TVES-ULCO, MESHES³-CNRS ; Hervé Flanquart, sociologue, Maître de conférences, TVES-ULCO ; Séverine Frère, politiste, Maître de conférences, TVES-ULCO ; Christophe Gibout, sociologue, Professeur des universités, TVES-ULCO ; Nicolas Grembo, géographe, post-doctorant, TVES-ULCO ; Antoine Le Blanc, géographe, Maître de conférences, TVES-ULCO.

Ce document

Ce document a été réalisé par le collectif Irénée Zwarterook, dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par la Foncsi. Les chercheurs en ont présenté une première version au groupe d'échange **Vers un contrat social négocié** de l'Institut pour une culture de sécurité industrielle, groupe qui rassemble toutes les parties prenantes de la sécurité industrielle (collectivités, riverains, industriels, syndicalistes, chercheurs) sur la thématique du vivre ensemble. Les auteurs ont intégré certaines réactions du groupe à l'égard des fiches. Caroline Kamaté (équipe Foncsi), en accord avec les auteurs, en a coordonné l'organisation. Les propos tenus ici n'engagent cependant que leurs auteurs.

Pour citer ce cahier :

Le Blanc, A., Grembo, N., Gibout, C. et Zwarterook, I. (2013). *La concertation sur les risques industriels : 10 pistes d'amélioration*. Numéro 2013-09 des *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France (ISSN 2100-3874). Disponible gratuitement à l'adresse <http://www.foncsi.org/>.

²Laboratoire Territoires, villes, environnement et société.

³Maison européenne des sciences de l'homme et de la société.

Abréviations

CCS	Commission de suivi de site
CLIC	Comité local d'information et de concertation
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
POA	Personnes et organismes associés
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques

Préambule

CE DOCUMENT est une **aide à la réflexion** proposée par les chercheurs du Groupe de recherche Irénée Zwarterook (GRIZ) et destinée aux acteurs de la sécurité industrielle. Constitué de **10 fiches-actions**, il suggère des **pistes opérationnelles** pour **améliorer la concertation** sur le PPRT et la gestion des risques industriels en agissant sur trois domaines :

- la réglementation ;
- la formation ;
- les outils.

Le contenu de ces fiches-actions est issu à la fois du **point de vue théorique** adopté par le GRIZ et du **diagnostic de terrain** qu'il a effectué, c'est-à-dire les grands axes qui se dégagent des études de cas qu'il a réalisées dans le Dunkerquois. Le GRIZ y a observé et étudié la concertation sur les PPRT, notamment au sein des CSS¹. Dunkerque, par son histoire industrielle et sociale, l'implantation géographique de ses nombreux sites Seveso et son historique déjà « ancien » de concertation sur les risques, est un territoire particulièrement pertinent pour l'analyse des pratiques actuelles et la proposition d'axes de progrès. Pour aller plus loin, le lecteur intéressé trouvera une **bibliographie indicative** en fin de document.

Le point de vue adopté en quelques lignes

Le Groupe de recherche Irénée Zwarterook postule qu'au niveau d'un territoire, une gestion des risques plus juste passe, entre autres, par une amélioration du fonctionnement des dispositifs d'information et de concertation sur les risques industriels. La décision concertée, négociée, la prise en compte des différentes perceptions des risques, la diffusion de la connaissance des processus et des choix de gestion, participent à rendre la gestion des risques plus efficace et plus démocratique.

Le point de vue d'Irénée Zwarterook s'inscrit dans une démarche scientifique plus large basée sur les apports potentiels de la **théorie de la résilience** à la gouvernance des risques, développée dans [Le Blanc et Zwarterook 2013]. La définition de la résilience demeure complexe et contestée. Cependant, on notera simplement ici que la résilience désigne la **capacité de récupération d'un système suite à des phénomènes plus ou moins perturbants ou destructeurs**. Dans cette optique, les chercheurs du GRIZ visent à analyser les pratiques de concertation et de négociation autour des PPRT comme une des entrées possibles pour améliorer la résilience territoriale face aux risques industriels.

Le diagnostic de terrain en quelques lignes

Les résultats du projet de recherche, notamment ceux issus des études de cas, se trouvent développés dans [Grembo et al. 2013].

¹Commissions de suivi de site. Les CSS sont des évolutions des instances anciennement, et encore au moment de l'étude, dénommées CLIC (Comités locaux d'information et de concertation).

Les grandes lignes qui se dessinent à l'issue de ces travaux peuvent être résumées en **cinq points clés** :

- une inégalité entre les divers acteurs de la concertation, un poids important des acteurs politico-administratifs traditionnels ;
- de la concertation en théorie, mais souvent de l'information en pratique ;
- des négociations informelles en dehors de la CSS ;
- d'autres enjeux qui parfois supplantent ceux de sécurité portés par le PPRT ;
- une concertation officielle restreinte voire détournée, mais pour un résultat qui souvent satisfait la majorité.

Les fiches-actions présentées ici se basent donc sur le point de vue des chercheurs et le constat décrit ci-dessus pour, dans un premier temps, préciser les **enjeux** liés aux thématiques qu'elles abordent. Elles proposent ensuite des pistes pour tenter de **limiter les freins** et **favoriser les leviers** identifiés par l'étude de terrain. Modifier l'organisation de la **représentativité** des instances de concertation, travailler sur la **qualité de l'information** des citoyens, mieux expliquer la **participation**, créer des instruments financiers pour **réduire les inégalités** face à la concertation, mettre en place des **formations**, travailler en amont, ne pas nier les différences de positionnements, favoriser les **dynamiques de confiance** : ces tendances sont déjà en œuvre. Il revient cependant aux décideurs et à l'ensemble des acteurs de les approfondir et de les ajuster.

Table des matières

Abréviations	viii
Préambule	ix
I RÉGLEMENTATION	1
Ajuster localement la représentativité	2
Coordonner le formel et l’informel	3
Renforcer le poids décisionnel	5
II FORMATION	6
Former aux risques et à la concertation	7
Gérer émotionnellement les risques	8
Sensibiliser les jeunes aux activités à risque	9
III OUTILS	10
Créer des outils de concertation équitable	11
Diversifier la diffusion de l’information	12
Améliorer la technologie de l’information	13
Évaluer la concertation	14
Bibliographie	15

Première partie

RÉGLEMENTATION

FICHE 1 – Ajuster localement la représentativité

L'enjeu

La représentativité des acteurs du territoire soumis au risque est mal ajustée au sein des structures de concertation traitant des risques industriels. Ceci est notamment dû à une réglementation nationale qui s'appuie sur des catégories générales, alors que les sociétés locales sont variées dans leur composition, leurs attentes, leur expérience du risque et de la concertation. Le manque de représentativité se traduit par un sentiment d'injustice de la part du grand public et d'acteurs sociaux tels que les associations.

En outre, la réglementation actuelle aboutit à une sur-représentation des acteurs traditionnels de la gestion des risques (acteurs politico-administratifs et industriels), au détriment de la société civile et à l'encontre de la volonté affichée de participation.

Les pistes d'amélioration

Tirer au sort des participants

La réglementation pourrait proposer de recruter des citoyens par tirage au sort pour participer aux instances de concertation. Ce recrutement, qui pourrait s'inspirer de celui des jurés de cour d'assise avec un encadrement des possibilités de refus, serait toutefois territorialisé : il s'agirait de citoyens résidant dans un périmètre défini, proche des sites industriels à risque. La participation aux réunions de concertation serait, pour ces citoyens, si ce n'est rendue obligatoire, fortement incitative. En l'absence d'un statut identifié juridiquement,

les réunions devraient être organisées le soir ou le samedi pour permettre aux citoyens d'y participer en dehors des contraintes professionnelles.

Diversifier les catégories d'acteurs

De nouvelles catégories d'acteurs locaux pourraient être invitées à participer aux réunions de concertation (associations familiales, sanitaires, ...). Ces nouveaux entrants permettraient une prise en compte plus large des intérêts locaux et de leur diversité. La réglementation pourrait rendre obligatoire la diversité de cette représentation.

Le nombre de participants doit rester limité ; cette entrée de nouveaux acteurs se ferait donc au détriment d'autres déjà présents, mais sur-représentés et généralement mieux informés, comme les industriels ou les administrations de l'État.

Recadrer le mandat des représentants

Les mandats des représentants au sein des structures de concertation pourraient être limités à 9 années au maximum, avec un renouvellement par tiers des commissions tous les 3 ans. Ceci permettrait d'éviter, d'une part, un entre-soi créant une fracture entre « personnes informées » et grand public et, d'autre part, une perte d'expertise et d'interconnaissance des acteurs.

En outre, pour faciliter la transmission des connaissances et de la confiance, les acteurs de la concertation pourraient être rejoints par un suppléant pendant la dernière année de leur mandat, afin de préparer la transition.

FICHE 2 – Coordonner le formel et l’informel

L’enjeu

La réglementation peut permettre d’améliorer les dynamiques d’échange au cours des réunions tout en agissant sur la place prise par les propos informels. Un meilleur encadrement de ces débats permettrait de favoriser la discussion, de répartir les prises de parole entre les différents collègues de manière plus équitable et représentative, et de créer ainsi un cadre d’échanges plus ouvert.

Les pistes d’amélioration

Médiateur ? Co-président tournant ?

L’animation des réunions constitue une problématique importante et nécessite une évolution vers plus de neutralité et d’objectivité vis-à-vis des acteurs de la concertation.

Un médiateur extérieur pourrait intervenir pour animer les réunions. Ce serait, à l’exemple de ce que l’on rencontre dans les pays d’Europe septentrionale où la tradition de concertation est des plus anciennes et des plus vivaces, un *ombudsman* choisi par appel d’offre, et sous certaines conditions devant assurer une certaine neutralité. La personne choisie pourrait être, par obligation, extérieure à la région considérée. L’indemnisation du médiateur doit être prévue dans le budget.

Cet animateur pourrait assurer la présidence et s’adjoindre un co-président tournant parmi les acteurs mandatés de la concertation. Ce co-président aurait un mandat limité à une réunion, de sorte que cette présidence tournante soit assurée par toutes les catégories d’acteurs. Chaque membre à tour de rôle et selon un ordre préétabli (par exemple ordre alphabétique des noms des membres) pourrait assurer cette co-présidence.

Rappeler règles et objectifs

De manière générale, il est important que les règles de fonctionnement soient explicitées par écrit dès le début de la procédure, afin qu’elles soient disponibles pour tous les acteurs à tout moment. Les concertations se déroulent souvent sur une temporalité longue. Pour éviter des dérives de fonctionnement et de débat, il est important que les règles

et conventions de fonctionnement soient rappelées très régulièrement, au fil des débats. Un rappel obligatoire des règles, par exemple annuel ou semestriel, par oral lors d’une réunion et par distribution de documents, garantirait une stabilité, mais également la bonne information d’éventuels nouveaux acteurs.

Les objectifs doivent donc être fixés formellement en début de concertation, et formellement ré-énoncés de manière régulière. Ainsi, il est souhaitable de préciser si la concertation, qui peut être à géométrie variable selon les différentes phases du PPRT, est entendue comme une phase de discussion, de consultation, de négociation ou encore de co-décision. Il convient également de déterminer sur quel type d’actions ou de mesures elle doit se prononcer ou déboucher.

Rendre transparents les réajustements

Si, au cours d’un processus de concertation, une disposition légale est modifiée, ou des changements interviennent à l’échelle locale, les objectifs de la concertation peuvent être revus. Cette renégociation des objectifs de la concertation doit se faire de manière formalisée et transparente. Elle ne peut, en outre, être trop fréquente, mais doit intervenir si la durée de la concertation est trop longue, par exemple supérieure à 18 mois (délai légal pour les PPRT). Les délais et modalités de renégociation des objectifs peuvent être formalisés dans la procédure initiale de lancement de la concertation.

Ne pas nier l’informel

Les discussions informelles, extérieures à la concertation, sont inévitables, et pas nécessairement improductives ou illégitimes ; elles permettent souvent l’élaboration de « *compromis acceptables* » [Blanc 2009] ou de pratiques d’« *accommodement raisonnable* » [Bouchard et Taylor 2008]. Toutefois, il est crucial de clarifier le lien entre les scènes formelles et les scènes informelles, et d’informer de manière transparente l’ensemble des participants de la tenue des rencontres informelles. Il conviendrait également de clarifier les rôles respectifs et les apports de la CSS, des POA², des regroupements plus ou moins

²Personnes et organismes associés.

informels comme le « Comité de liaison » dans le cas dunkerquois [Grembo et al. 2013]. Il s'agirait de préciser qui est le public concerné, invité et autorisé à parler aux réunions de ces instances,

de manière à éviter les confusions sur la légitimité et la représentativité d'instances qui apparaissent à divers niveaux dans le processus décisionnel.

FICHE 3 – Renforcer le poids décisionnel

L'enjeu

Les structures de concertation pâtissent d'un manque de clarté quant à leur rôle : entre information, consultation, concertation, co-élaboration des décisions, les acteurs ont des attentes qui ne correspondent parfois que peu aux objectifs fixés.

Il convient d'une part de clarifier ces objectifs, et d'autre part de tendre à plus de co-élaboration des décisions. Si juridiquement, la décision finale est entre les mains du préfet puisqu'il approuve le PPRT, la concertation relative au PPRT ne fait néanmoins sens que si elle aboutit à une participation effective des acteurs au processus de décision, c'est-à-dire à la production du plan contenant des mesures préventives et prescriptives. Il s'agit donc de rapprocher les différents acteurs de la prise de décision.

Les pistes d'amélioration

Meilleur suivi des décisions

Clarifier les rôles et rapprocher les acteurs de la concertation de la prise de décision ne signifie pas déléguer le pouvoir décisionnel final à la CSS ou à d'autres structures. En revanche, les acteurs de la concertation peuvent exercer une forme de contrôle sur les décisions prises, notamment en étant mieux informés des motivations de ces décisions, de leur suivi et de leur mise en œuvre. Selon la logique du « *droit de suite* » à l'œuvre dans les pays de tradition germanique de la gouvernance, la CSS pourrait par exemple avoir la possibilité juridique d'adresser une demande de justification, de motivation des décisions prises par les autorités.

Expliciter les responsabilités respectives

Il convient de préciser clairement les responsabilités des acteurs (notamment au niveau juridique)

et de diffuser cette information. En effet, les différentiels de responsabilité influencent beaucoup les rapports et les échanges au sein des structures de concertation. Par exemple, si un acteur est responsable juridiquement, il ne pourra pas tenir n'importe quel discours public, d'où le poids des discussions informelles et de leur non communication publique. Par ailleurs, un flou juridique ou informationnel sur les responsabilités des acteurs a tendance à diluer la capacité de prise de décision.

Renforcer la légitimité des avis émis

Les procédures de vote au sein des structures de concertation peuvent être systématisées et mieux encadrées, de manière à renforcer la légitimité des avis émis par ces structures. En fonction des types d'avis à donner, les procédures de vote à bulletin secret peuvent être développées, voire faire l'objet d'une obligation dans un cadre bien défini. On pourrait aussi envisager un vote par collège de manière à identifier clairement la position de chacun d'eux sur un sujet mis en débat. Ceci, en outre, pourrait encourager des compromis préalables internes à ces différents collèges.

Instaurer un droit de veto ?

Un droit de veto pourrait être imaginé, dans certaines circonstances bien particulières, et de manière très encadrée. Ce droit de veto opposable pourrait être, par exemple, exercé dès lors que sont mis en cause les grands principes constitutionnels, en particulier la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de la Constitution et la Charte de l'environnement. Un appel au préfet ou un droit de saisine d'instances administratives, voire du Conseil constitutionnel et/ou du Conseil d'État pourraient être proposés, suivant une procédure bien précise (saisine par au moins deux collèges ou après un vote à une certaine majorité).

Deuxième partie

FORMATION

FICHE 4 – Former aux risques et à la concertation

L'enjeu

De nombreux participants à la CSS se trouvent démunis face au vocabulaire utilisé par les « professionnels du risque », face aux compétences mathématiques ou statistiques auxquelles les experts font appel, face aux réalisations cartographiques plus ou moins complexes qui leur sont présentées comme étant des faits. Or, ces acteurs se méfient de l'imposition de discours « savants » et d'images « scientifiques ou techniques » dont les clés de production et de lecture leur échappent. De plus, tous les acteurs ne sont pas habitués à prendre la parole en public, à s'orienter dans les débats, à affirmer une opinion solide face à d'autres qui ont souvent plus d'expérience dans ce domaine et sont perçus comme plus légitimes, car ils sont élus, institutionnels, ou pourvoyeurs d'emplois.

Il est donc crucial d'essayer de comprendre et de réduire le sentiment de disparité culturelle, intellectuelle et technique entre les acteurs de la concertation. Cela peut se faire par la mise en place de formations de diverses sortes.

Les pistes d'amélioration

Formation technique

La mise en place de formations techniques paraît fondamentale. Ces formations aideraient certains acteurs à se professionnaliser, à acquérir certaines compétences, à réduire la fracture liée au discours technique.

On pourrait mettre en place une formation technique pour tous les acteurs de la CSS accompa-

gnée, régulièrement, de formations différentes, touchant des outils différents, pour des acteurs distincts. Ceci permettrait d'ajouter de l'équité *ex post* à une situation inégalitaire *ex ante* entre les différents participants aux instances de concertation.

De tels dispositifs sont particulièrement importants dans le cas d'instances dont les acteurs sont fréquemment renouvelés.

Formation à la prise de parole en public

Une formation à la « technique participative » de la concertation peut également se révéler très utile, notamment pour les nouveaux acteurs (salariés, associatifs). Cela s'adresse également aux acteurs administratifs et aux techniciens, peu ou pas formés à l'animation de réunions regroupant des publics diversifiés. Cette formation pourrait être dispensée par des professionnels de la participation ou de la communication [Nonjon 2006].

Une formation à « l'entraînement mental » peut être également proposée. Il s'agit pour certains acteurs d'acquérir de l'autonomie au sein d'un groupe. Ceci s'inscrit dans l'inspiration de ce que Joffre Dumazedier a mis en place dans le champ de l'éducation populaire comme formation intellectuelle pratique des cadres militants de la vie associative, coopérative et syndicale. Joffre Dumazedier fait de l'entraînement mental « un art de s'instruire soi-même » ainsi qu'un principe d'éducation de tous, pour tous et par tous [Dumazedier 1994]. Il s'agit donc aussi, plus largement, d'un facteur de développement de la résilience³, tant des individus et des groupes sociaux, que du territoire considéré.

³Rappel : pour simplifier, on notera ici que la résilience désigne la capacité de récupération d'un système (personne, groupe, territoire, organisation, etc. suite à des phénomènes plus ou moins perturbants ou destructeurs (cf. préambule).

L'enjeu

Pour améliorer le dialogue et les échanges entre acteurs de la concertation, il convient de prendre en compte les aspects émotionnels. La gestion des émotions permet à des individus de devenir « *culturellement compétents* » et de s'exprimer sur les expériences humaines – individuelles et collectives – qu'ils vivent et/ou partagent [Dewey 2006]. La capacité de résilience d'une société est directement liée à la capacité collective des individus et groupes sociaux à appréhender globalement une situation problématique, et à en dégager des pistes communes et partagées pour mieux la gérer.

Les pistes d'amélioration

Qualité d'écoute et soutien collectif

Le premier effort consiste à travailler sur la qualité de l'information et de la communication. La « *compétence empathique* » repose à la fois sur l'écoute et le soutien [Bernard 2009, p.164]. Chacun des participants à la concertation doit pouvoir accéder à une information qui lui permette de positionner son discours dans le débat public, et de construire un éventuel compromis. Ceci nécessite à la fois l'écoute et l'empathie avec la personne qui délivre l'information. *A contrario*, une antipathie préalable ou une suspicion limitent considérablement la qualité de l'information transmise.

Le participant à la concertation doit aussi ressentir le soutien de son groupe d'origine (le collège). Il doit avoir une bonne connaissance du positionnement de son groupe et se sentir à l'aise en son sein. Des actions de *teambuilding* peuvent être mises en place pour favoriser l'interconnaissance et l'empathie.

Comprendre les perceptions des autres

La mise en place de formations pour mieux comprendre la perception des risques et les enjeux

émotionnels des autres acteurs apparaît aussi comme essentielle. La situation des différents collègues au sein des instances de concertation est conflictuelle, mais elle est aussi proche de celle rencontrée dans les « *forums hybrides* » [Callon et al. 2001]. En effet, il existe des aspects psychosociologiques des risques qui sont autant de grilles de lecture qui interfèrent dans les représentations sociales des risques. En comprenant mieux, grâce à des formations, les représentations des uns et des autres, les acteurs en présence comprendront mieux les offenses qu'ils font aux autres du fait qu'ils ont des expressions orientées, souvent inconscientes et qui se manifestent d'abord pour renforcer la cohérence de leur groupe social d'appartenance.

Ne pas nier le conflit, travailler la confiance

Pour consolider les dynamiques de confiance, il convient de montrer aux uns et aux autres qu'ils sont à la fois proches – géographiquement et institutionnellement – et qu'ils ne sacrifient pas l'objectif de sécurité à d'autres objectifs (profit, réélection...). La confiance en autrui est fortement corrélée au sentiment de proximité et de sincérité des acteurs dans leur volonté de rendre les choses plus sûres (la confiance sera d'autant plus forte qu'ils ne sont pas perçus comme des technocrates « lointains » ne connaissant pas le territoire).

C'est en prenant en compte la dimension conflictuelle que peut être mise en œuvre une culture de la « transaction sociale ». Inspirée d'une tradition anglo-saxonne et germanique, la transaction sociale est une recherche de compromis pratique sans compromission et qui est construite en fonction du rapport de forces en présence dans *l'ici et le maintenant* de la situation sociale, et ce afin de maintenir la possibilité de « *l'être-ensemble* » [Rémy et al. 1978; Blanc 2012]. C'est donc un moyen de redéfinir la négociation et la concertation, en acceptant les situations de conflit mais de manière tempérée et dans un objectif de résultat, non de confrontation d'ordre émotionnel.

FIGURE 6 – Sensibiliser les jeunes aux activités à risque

L'enjeu

Pour qu'une gestion du risque efficace et cohérente soit mise en œuvre dans un territoire, il convient de commencer très tôt cette préparation à la compréhension des enjeux des risques et de la concertation. Aussi, initier les enfants à la fois à ce que veut dire « vivre avec des risques » et à discuter de leur gestion, permettrait de poser des jalons et d'engendrer sur du long terme les bases de la résilience d'un territoire.

Les pistes d'amélioration

Conseils de sécurité de la jeunesse

On pourrait créer, sur le modèle des Conseils municipaux/communaux des jeunes/des enfants, des Conseils de sécurité de la jeunesse. Le mieux serait peut-être, dans ces Conseils, d'amener les jeunes à réfléchir sur les risques en général, à leur prévention et à leur gestion. Cela pourrait concerner, en plus des risques industriels, les risques sociaux comme le chômage ou l'exclusion, les risques liés aux transports et aux déplacements (comme piéton, cycliste, futur automobiliste, *etc.*), les risques d'addiction aux drogues, ou encore les risques « civils » comme les vols et les agressions.

Chaque risque, pour être bien évalué, maîtrisé, doit être le mieux connu possible. De plus, son éradication étant généralement impossible (le risque « zéro » n'existe pas), il convient de familiariser les jeunes aux réflexions sur les arbitrages entre

risques de nature différente. Jusqu'où lutter contre les risques « civils » sans empiéter sur les libertés individuelles ? Quel niveau de sécurité technologique est compatible avec la présence d'industries Seveso sur le territoire ? Voilà le genre de questions que la population, dès son plus jeune âge, pourrait être amenée à se poser grâce à ce dispositif.

Partenariat avec l'Éducation nationale

La mise en place de ces Conseils devrait être faite, pour plus d'efficacité, en partenariat avec l'Éducation nationale (inspection académique, rectorat, ministère de l'Éducation nationale...). La formation permanente des enseignants inclut déjà certaines actions sur la prévention des risques, y compris des visites de sites à risques : il s'agirait alors d'inscrire nos propositions dans ce dispositif.

Jouer pour apprendre

Le jeu sur la concertation en contexte de risques industriels Seveso actuellement en cours de finalisation par l'équipe Irénée Zwarterook pourrait être décliné dans des versions pour enfants (8 à 12 ans) et adolescents [Chambon et al. 2013]. Ce jeu de plateau a pour but d'initier les enfants de manière ludique à l'apprentissage de la négociation, mais aussi à comprendre les différents enjeux géographiques, sociologiques, *etc.*, d'un territoire à risques technologiques. Le jeu développé par le groupe de recherche Irénée Zwarterook n'est qu'un exemple d'une idée qui peut être déclinée en nombreuses variantes.

Troisième partie

OUTILS

FICHE 7 – Créer des outils de concertation équitable

L'enjeu

Une des inégalités les plus criantes en matière de concertation sur les risques industriels est une disparité de moyens techniques, matériels et financiers entre les acteurs de la concertation. Par exemple, les membres d'associations n'ont pas les moyens de faire évaluer les aléas ou de proposer des contre-expertises, et doivent *de facto* accepter les résultats et cartographies proposés par la DREAL et la DDTM.

Les pistes d'amélioration

Financer des contre-expertises

La mise en place de financements ou de bourses pourrait permettre aux acteurs qui le souhaitent de financer des contre-expertises. Cela doit être limité et encadré pour éviter des situations d'abus, mais c'est une dynamique qui existe déjà dans certains pays anglo-saxons : les citoyens peuvent déposer des dossiers de demande de financements auprès de l'État ou de ses représentants, et mandater un expert indépendant pour mener une analyse, ou une cartographie des risques. On pourrait par exemple, comme dans les audiences publiques au Québec, avoir recours à une expertise extérieure dont les frais seraient pris en charge sur le budget de la CSS.

Réduire l'inégalité salarié/ bénévole

Une autre forme d'inégalité a trait aux moyens financiers dont disposent les acteurs de la concer-

tation. Certains de ces acteurs participent aux réunions sur leur temps de travail salarié, d'autres le font en tant que bénévoles, ce qui constitue une différence importante en termes de capacité et de volonté de dépense d'énergie et de temps. Il est possible de mettre en place des outils de gestion de ces temps de concertation associés à des dispositifs financiers, par exemple une enveloppe permettant l'indemnisation du temps que les actifs bénévoles consacrent à venir à la CSS.

Cette modification aurait aussi un autre corollaire positif pour la concertation : cela permettrait de diversifier la représentation des riverains. Celle-ci est trop souvent limitée à des personnes retraitées et à des fonctionnaires, tandis que l'on constate une sous-représentation des salariés du secteur privé. Ces derniers ont en effet du mal à se libérer pour les réunions et n'y trouvent aucune incitation financière, voire sont pénalisés en termes pécuniaires ou de promotion professionnelle par leur participation à ces activités *stricto sensu* extra-professionnelles.

Le crédit d'heures, création d'heures « de délégation » pour les salariés siégeant au sein de structures de concertation, serait une autre solution permettant de favoriser la participation et la diversification du collège « riverains », à l'instar de ce qui existe pour les syndicalistes. Cette reconnaissance juridique leur permettrait d'assister aux réunions durant les heures de travail.

Tant que de tels dispositifs ne sont pas mis en place, il importe d'être attentif aux modalités d'organisation des réunions, notamment à leur calendrier.

FICHE 8 – Diversifier la diffusion de l'information

L'enjeu

Une meilleure gestion du risque passe par une dynamique positive d'information et de confiance.

L'information mise à disposition et expliquée constitue la clé de voûte des processus de résilience. En effet, c'est notamment grâce à cette information que les réactions d'urgence seront plus efficaces, et que la confiance dans les acteurs et la délégation de pouvoir en situation d'urgence aboutiront à des processus plus efficaces de gestion du risque et / ou de reconstruction.

L'information doit être complète, régulière et relativement fluide : elle doit circuler rapidement et de façon correcte aussi bien au sein des structures de concertation, qu'entre ces structures et le grand public. Cela permet de meilleures dynamiques de confiance, et cela améliore l'efficacité tant de la concertation que de la gestion des risques.

Il s'agit donc d'améliorer non seulement la quantité, mais également la qualité des informations, et d'adapter, par des outils techniques, leur diffusion.

Les pistes d'amélioration

Informier sur le travail « hors réunion »

L'information au sein des structures de concertation est souvent critiquée comme étant incomplète ou inadaptée au public. Les avancées réalisées entre les réunions, par exemple par la DREAL, doivent faire l'objet de compte rendu et de rappels réguliers. Ceci à la fois dans un but de transparence, de clarification du processus d'élaboration

du PPRT, mais également pour que les acteurs de la concertation prennent conscience de ce processus et du travail qu'il nécessite. Cette prise de conscience et cette transparence sont à la base des dynamiques de confiance et donc de résilience.

Mieux sensibiliser le grand public

Un autre outil d'information peut être bien mieux utilisé : Internet. Il s'agit d'un levier très puissant, qui permet d'améliorer l'information tant au sein des structures de concertation que vers le grand public. Les comptes rendus des réunions sont déjà, pour certains, sur les sites Internet des structures de concertation. Cette procédure peut être élargie et, de façon plus importante, rendue accessible au grand public : facilité à trouver l'information, information rédigée dans un langage vulgarisé, publication sur Internet des cartes et images...

Certes, l'outil Internet n'est pas forcément adapté à tous les publics. Il ne peut donc être l'unique mode d'information et doit être complété par une information plus classique, sur support papier. Par exemple, un journal de la CSS pourrait être réalisé, dirigé par *l'ombudsman* ou en tout cas par une entité extérieure aux enjeux couverts par la CSS. Un encart mis dans les bulletins municipaux, souvent très lus par la population, est un support possible.

L'information peut également être mieux diffusée dans la presse locale. Ici encore, il convient de faire attention non seulement à la quantité d'information, mais aussi à sa qualité : langage utilisé, figures en soutien au texte, placement au sein du journal...

FIGHE 9 – Améliorer la technologie de l'information

L'enjeu

Les outils technologiques de l'information et de la concertation ont évolué mais demeurent relativement fixes, peu dynamiques, et donc peu adaptés à l'analyse et à la prospective concernant des risques complexes et des scénarii de gestion. D'autre part, les outils actuels nécessitent pour beaucoup une formation pour les comprendre. Pour améliorer l'accès à cette compréhension et faciliter la concertation, ces outils peuvent être modifiés. En outre, leur amélioration constitue une piste relativement simple à mettre en œuvre, qui porterait ses fruits de manière immédiate.

Les pistes d'amélioration

Insister sur les outils « images »

Il s'agit, par exemple, d'utiliser de façon systématique des logiciels de cartographie, en particulier des logiciels de cartographie en 3D qui permettent une très bonne visualisation et compréhension des enjeux. Mettre en parallèle les cartes, les photographies, les images satellite, les enjeux divers, constitue un procédé aujourd'hui très démocratisé.

Il est, par exemple, à la base des systèmes GPS ou de la mise à disposition des cartes et images satellites par certains moteurs de recherche.

Pour peu qu'existe une formation préalable aux outils et techniques mobilisés, les outils images peuvent être dynamiques, et ils constituent des leviers de compréhension et de mobilisation puissants. Ils permettent d'établir facilement des scénarii différenciés de manière précise. Leur manipulation, comme pour les GPS, peut être assez simple.

Toutefois, la mise en place de ces outils a un coût financier et nécessite au préalable des informations et données précises et nombreuses, qui ne sont pas toujours disponibles à échelle locale.

Il est également important de comprendre les limites de ces outils et leurs éventuels effets pervers. Ainsi, les cartes et images sont toujours des simplifications de la réalité, ce qui peut les rendre sujettes à suspicion, surtout lorsqu'il n'y a pas de dynamique de confiance entre les acteurs. On retrouve une donnée constante de l'utilisation des outils techniques : ils sont, en soi, peu efficaces s'ils ne s'appuient pas sur un contexte de confiance et de communication.

FICHE 10 – Évaluer la concertation

L'enjeu

La concertation et ses modalités ont beaucoup évolué au cours des vingt dernières années, mais la mise en œuvre soulève encore beaucoup de problèmes qui entraînent nombre d'insatisfactions, de déceptions et frustrations. Parmi les différents outils et pistes d'amélioration à envisager, on peut proposer l'évaluation. Elle représente certes un chantier vaste et complexe, mais l'évaluation est un des moyens de faire évoluer et progresser la concertation en répondant mieux aux attentes des acteurs.

Les pistes d'amélioration

Construire des méthodes et des indicateurs

Pour la concertation autour du PPRT mais aussi pour d'autres exemples de concertation, on pourrait envisager des modes d'évaluation et d'éventuels indicateurs.

Ces derniers pourraient en premier lieu être d'ordre qualitatif. Un questionnaire pourrait être diffusé aux membres de la CSS à la fin de l'élaboration du PPRT qui permettrait d'avoir leur ressenti. Il s'agirait de recueillir une appréciation générale,

puis de demander à chacun ce qu'il a pu apporter dans la concertation en donnant un exemple précis. Ce serait également pour les acteurs l'occasion de faire des propositions d'amélioration de la concertation. Il serait également possible de demander ce que chacun a retenu ou appris dans l'élaboration du PPRT grâce à la concertation.

Par ailleurs, d'autres indicateurs, quantitatifs, peuvent être utilisés : nombre de personnes présentes aux réunions dans chaque collège, nombre de prises de parole des acteurs...

Envisager l'évaluation par rapport au degré d'atteinte des objectifs fixés permet de prendre toute la mesure de la complexité de sa mise en œuvre. Ceci implique une définition claire des objectifs de la concertation, première difficulté, mais aussi la prise en compte du fait que ces derniers peuvent être modifiés, re-négociés au fur et à mesure de l'avancement de la concertation (*cf.* fiche 2 & 3).

S'appuyer sur la recherche comparative

La recherche comparative, nationale ou internationale, à différents degrés de comparaison (nombre de sites étudiés, nature de la comparaison – législative, statistique, enquêtes d'acceptabilité...) doit permettre d'évaluer et de faire évoluer régulièrement les pratiques concertatives.

Bibliographie

- Amaris et Icsi (2011). Les PPRT, où en sommes-nous ? Le point de vue des élus. Cahiers de la sécurité industrielle 10 questions numéro 2011-04, Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs, Icsi, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.foncsi.org/>.
- Bart, C. L. (2005). *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, France.
- Bernard, J. (2009). *Croquemort. Une anthropologie des émotions*. Métailié, Paris, France. 8
- Bernier, S. (2007). *Perceptions des risques industriels et nucléaires : enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques*. Thèse de doctorat en sociologie, Université François Rabelais, Tours.
- Berthoz, A. et Jorland, G. (2004). *L'empathie*. Odile Jacob, Paris.
- Blanc, M. (2009). La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique. *Pensée plurielle*, 2009/1(20) :25-36. Disponible à l'URL : <http://echogeo.revues.org/13451>. 3
- Blanc, M. (2012). Espace, inégalité et transaction sociale. *SociologieS*. Disponible à l'URL : <http://sociologies.revues.org>. 8
- Blatrix, C., Blondiaux, L., et Revel, M. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, Paris.
- Blondiaux, L. et Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, (1) :10-35. Introduction au numéro.
- Bonnaud, L. et Martinais, E. (2009). Chapitre *Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpeller ?*, dans *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Suraud, M., Blin, M., et de Terssac, G., Éd.), 59-72 pages. Octares éditions, Toulouse, France.
- Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Rapport pour le gouvernement du Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec. Disponible à l'URL : <http://www.accommodements.qc.ca>. 3
- Bratosin, S. (2001). *La concertation : forme symbolique de l'action collective*. L'Harmattan, Paris.
- Bérard, Y. (2010). *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Collection Res Publica. Presses Universitaires Rennes, Rennes, France.
- Callon, M., Lascoumes, P., et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Le Seuil, Paris. ISBN: 978-2020404327, 358 pages. 8
- Chambon, M., Flanquart, H., et Zwarterook, I. (2013). Jouer pour apprendre à se concerter sur le risque industriel. Journée interdisciplinaire sur le développement durable, organisée par l'association « Développement durable et territoires » et la MESHs, le 30 mai. 9
- Chambon, M., Gibout, C., et Zwarterook, I. (2011). Une concertation qui se dérobe ou comment l'institutionnalisation et l'interconnaissance subjuguent la gouvernance. Le cas d'un CLIC du Littoral Nord-Pas-de-Calais. Dans *Actes de la Journée d'études sur les effets de la participation, GIS Démocratie et Participation*. Disponible à l'URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/910>.
- Comfort, L., Boin, A., et Demchak, C. (2010). *Designing Resilience. Preparing for Extreme Events*. University of Pittsburgh Press, Pittsburgh, USA.
- Dewey, J. (2006). La démocratie créatrice, la tâche qui nous attend. *Revue du MAUSS*, 2(28) :251-256. 8
- Dumazedier, J. (1994). *La méthode d'entraînement mental*. Voies Livres. 7

- Ferrieux, C., Le Naour, G., et Martinais, E. (2010). Les CLIC en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives. Rapport technique, ENTPE-RIVES et Triangle. Disponible à l'URL : http://www.clic-rhonealpes.com/medias/documents_didactiques/.
- Flanquart, H., Hellequin, A., et Vallet, P. (2006). Un village bien tranquille...vivre à Mardyck, à proximité d'usines « seveso ». Rapport de contrat, DDE-DK.
- Fontaine, L. et Weber, F. (2010). *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles ?* Karthala.
- Fromentin, T. et Wojcik, S. (2008). *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*. L'Harmattan, Paris.
- Frère, S., Chambon, M., Calvo-Mendieta, I., Flanquart, H., Gibout, C., Hellequin, A., Le Blanc, A., Napoléon, C., et Rufin-Soler, C. (2012). De la formation à l'incertitude à la gouvernance par l'incertitude : les acteurs locaux face au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Rapport final Programme Concertation, Décision, Environnement, MEDDTL. Sous la coordination de Séverine Frère. Disponible à l'URL : http://concertation-environnement.fr/documents/RF/RF_Frere_Gibout.pdf.
- Garnier, P. et Rode, S. (2006). Construire l'acceptabilité du risque, une priorité pour les communes ? *L'Information géographique*, (1) :25-40.
- Gibout, C. (2006). Sociologie et Espace Public, rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, Strasbourg, Université Marc Bloch. 320 pages.
- Grembo, N., Le Blanc, A., Gibout, C., et Zwarterook, I. (2013). Les PPRT dans le Dunkerquois : des artifices d'une concertation obligée à la construction de compromis. Cahier de la sécurité industrielle 2013-08, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. ix, 4
- INERIS (2010). Guide des pratiques d'association et de concertation dans le cadre des PPRT. Appui à la mise en œuvre de la réglementation liée à l'appréciation de la maîtrise des risques et de l'urbanisation. Rapport technique, INERIS.
- Le Blanc, A., Frère, S., Hellequin, A., Flanquart, H., Gonthier, F., et Calvo-Mendieta, I. (2009). Le jeu de la concertation autour des sites seveso : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 6. Mis en ligne le 04 décembre 2009. Disponible à l'URL : <http://vertigo.revues.org/9140>.
- Le Blanc, A. et Zwarterook, I. (2012). Les PPRT : des artifices d'une concertation obligée aux nouvelles pratiques de résilience. Rapport intermédiaire, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Le Blanc, A. et Zwarterook, I. (2013). Introduction à la résilience territoriale : enjeux pour la concertation. Cahier de la sécurité industrielle 2013-10, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. ix
- Leborgne, M. (2006). Chapitre *La construction sociale de la confiance : une condition du processus d'apprentissage cognitif des acteurs des débats publics*, dans *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise* (Simard, L., Lepage, L., Fourniau, J., Gariepy, M., et Gauthier, M., Éd.), 133-143 pages. L'Harmattan, Paris, France.
- Manin, B. (2011). Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion. *Raisons politiques*, (42) :83-114.
- Nonjon, M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation*. Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Lille 2. 7
- Nonjon, M. (2009). Chapitre *Ouvrir la concertation sur les risques industriels : quelle place pour les riverains ? Une étude de cas, le comité local d'information et de concertation de Feyzin (69)*, dans *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Suraud, M., Blin, M., et de Terssac, G., Éd.). Octares.
- Picard, P. et Chemarin, S. (2004). Appréhension et prévention des risques industriels. Rapport technique, Commissariat général au Plan, Paris.
- Propeck-Zimmermann, E. et Guillot, P. (2007). Les nouvelles formes d'inscription territoriale des risques industriels. Programme de recherche risques décisions territoires, rapport scientifique, Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Reghezza, M. et Djament, G. (2009). Séminaire mensuel « Résilience urbaine » de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Disponible à l'URL : <http://www.geographie.ens.fr/~Resilience-urbaine-.html>.
- Rosanvallon, P. (2011). *La société des égaux*. Seuil, Paris, France.

- Rémy, J., Voyé, L., et Servais, E. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. De Boeck, Bruxelles, Belgique. 8
- Surraud, M., Lafaye, F., et Leborgne, M. (2009). La concertation : changements et questions. Cahiers de la Sécurité Industrielle numéro 2009-03, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.icsi-eu.org/>.
- Zwarterook, I. (2010). Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la « concertation ». Cahiers de la Sécurité Industrielle 2010-07, Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : <http://www.foncsi.org/>.

Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire

ARTICLE 6/ LE BLANC A., 2010, « Cultural Districts, A New Strategy for Regional Development? The South-East Cultural District in Sicily », *Regional Studies*, 44-07, p.905-917.

Cultural Districts, A New Strategy for Regional Development? The South-East Cultural District in Sicily

ANTOINE LE BLANC

Département de Géographie, TVES – Université du Littoral Côte d'Opale, 1, Place de l'Yser, Dunkerque F-59379, France.
Email: alb@univ-littoral.fr

(Received May 2008; in revised form September 2009)

LE BLANC A. Cultural districts, a new strategy for regional development? The South-East Cultural District in Sicily, *Regional Studies*. The industrialization of cultural production and a strong trend for the development of regional networks have recently led to the creation of new spatial and economic forms called 'cultural districts'. However, these new economic systems rely on very different geographical bases, types of products, and developmental processes. In Italy, the first cultural district was created in 2004 to foster the preservation of cultural heritage and boost tourist development in the late Baroque cities of the so-called Val di Noto in south-east Sicily. The main objective of the district is to support local socio-economic development through the promotion of the region's architectural cultural heritage and the local craft industry. The new structure aims at creating a real network between these towns so that they can compete globally. A specific form of spatial organization, the newly created South-East Cultural District, is based on cultural and architectural similarities, but is confronted with major obstacles such as economic heterogeneity, a lack of innovation, and physical distance between the towns. Such obstacles will have to be overcome if success is expected in creating synergies and in integrating other economic sectors.

District Culture Network Industry Heritage Italy

LE BLANC A. 文化区，一种区域发展的新策略？西西里岛东南部的文化区，区域研究。文化产业化和区域网络化发展的强劲势头催生了一种谓之“文化区”的新的空间与经济形式。然而，这些新的经济体系所依赖的地理基础、产品类型、发展过程都有所不同。意大利第一个文化区成立于2004年，意在促进文化遗产的留存，同时促进西西里东南部 Noto Valley 的晚期巴洛克城市旅游业的发展。该区的主要目标是，通过推动区域建筑文化遗产保护以及发展地方手工业来促进当地社会经济的发展。新结构希望在城镇之间建立起一个实质的网络以参与全球竞争。空间组织的具体形式、新成立的东南文化区都是基于文化和建筑相似性，然而（新结构）也面临着一些主要障碍，如经济差异、创新的缺失、城镇间的物理距离。如果希望能够实现区域协同并整合其他相关经济部门，则必须克服上述障碍。

区 文化 网络 产业 遗产 意大利

LE BLANC A. Les districts culturels, une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire? Le district culturel du sud-est de la Sicile, *Regional Studies*. L'industrialisation de la production culturelle et une forte tendance au développement des réseaux régionaux ont amené récemment à la création de nouvelles délimitations géographiques et économiques appelés 'districts culturels'. Toujours est-il que ces nouveaux systèmes économiques se fondent sur des bases géographiques, des genres de produits, et des processus de développement tout à fait différents. En Italie, l'établissement du premier district culturel a eu lieu en 2004 afin d'encourager la préservation du patrimoine culturel et donner du tonus au développement du tourisme dans les grandes villes de la Val di Noto dans le sud-est de la Sicile et qui datent de la fin de l'époque baroque et qui se situent. L'objectif principal du district est de soutenir le développement socio-économique local par la promotion du patrimoine culturel architectural régional et de l'artisanat local. La nouvelle structure cherche à créer un véritable réseau de grandes villes de sorte qu'elles puissent rivaliser la concurrence sur le plan mondial. Une forme particulière de l'organisation géographique, le District culturel du sud-est, nouvellement créé, est fondé sur des similarités culturelles et architecturales mais se retrouve face à d'importants obstacles, tels l'hétérogénéité économique, un manque d'innovation et la distance géographique entre les villes. Il faudra surmonter de tels obstacles si on va réussir à créer des synergies et à intégrer d'autres secteurs économiques.

District Culture Réseau Industrie Patrimoine Italie

LE BLANC A. Kulturdistrikte – eine neue Strategie für die Regionalentwicklung? Der Kulturdistrikt Südost in Sizilien, *Regional Studies*. Die Industrialisierung der Kulturproduktion und ein deutlicher Trend zur Entwicklung regionaler Netzwerke haben in letzter Zeit zur Schaffung neuer räumlicher und wirtschaftlicher Formen mit der Bezeichnung 'Kulturdistrikte' geführt.

Allerdings verlassen sich diese neuen Wirtschaftssysteme auf äußerst verschiedene geografische Basen, Produkttypen und Entwicklungsprozesse. In Italien wurde der erste Kulturdistrikt 2004 geschaffen, um im sogenannten Noto-Tal im Südosten Siziliens das Kulturerbe zu bewahren und die touristische Erschließung der spätbarocken Städte zu fördern. Wichtigstes Ziel dieses Distrikts ist die Unterstützung der sozioökonomischen Entwicklung vor Ort durch die Förderung des architektonischen Kulturerbes und der lokalen Handwerksbranche der Region. Mit der neuen Struktur soll zwischen diesen Städten ein echtes Netzwerk geschaffen werden, damit sie auf weltweiter Ebene konkurrieren können. Eine spezielle Form der räumlichen Organisation, der neu geschaffene Kulturdistrikt Südost, beruht auf kulturellen und architektonischen Ähnlichkeiten, hat aber mit bedeutenden Schwierigkeiten wie einer wirtschaftlichen Heterogenität, einem Mangel an Innovation und der physischen Entfernung zwischen den Städten zu kämpfen. Diese Schwierigkeiten gilt es zu überwinden, wenn die Erzeugung von Synergien und die Integration anderer Wirtschaftssektoren von Erfolg gekrönt sein sollen.

Distrikt Kultur Netzwerk Branche Kulturerbe Italien

LE BLANC A. Distritos culturales: ¿una nueva estrategia para el desarrollo regional? El distrito cultural sureste en Sicilia, *Regional Studies*. La industrialización de la producción cultural y una fuerte tendencia para el desarrollo de redes regionales han conducido recientemente a la creación de nuevas formas espaciales y económicas denominadas 'distritos culturales'. Sin embargo, estos nuevos sistemas económicos confían en bases geográficas, tipos de productos y procesos de desarrollo muy diferentes. En Italia, el primer distrito cultural fue creado en 2004 para fomentar la conservación del patrimonio cultural e impulsar el desarrollo del turismo en las ciudades del barroco tardío en el denominado Val di Noto al sureste de Sicilia. El principal objetivo del distrito es apoyar el desarrollo socioeconómico local mediante el fomento del patrimonio cultural arquitectónico de la región y la industria artesanal a nivel local. La nueva estructura tiene como finalidad crear una red real entre estos municipios para que puedan competir globalmente. Una forma específica de organización espacial, el recién creado Distrito Cultural del Sureste, se basa en similitudes culturales y arquitectónicas pero se enfrenta a obstáculos importantes tales como la heterogeneidad económica, la falta de innovación y la distancia física entre los municipios. Estos obstáculos tendrán que superarse si se quiere tener éxito al crear sinergias e integrar otros sectores económicos.

Distrito Cultura Red Industria Patrimonio Italia

JEL classifications: O18, O20, O52, R10

INTRODUCTION

During the twentieth century, many cultural productions have been progressively industrialized and have become major assets for territorial development, a trend that has now been widely investigated (LICHFIELD *et al.*, 1993; GREFFE, 1999; THROSBY, 2001; BENHAMOU, 2008; LERICHE *et al.*, 2008). Some researches have shown that the development of a cultural economy relied on new consumption schemes (ZUKIN, 1995), while others have emphasized the role of creative workers in the development of these new forms of economic growth, such as HESMONDHALGH (2002) or the work of Markusen, who focuses on the contribution of artists to the regional growth process (MARKUSEN and KING, 2003). After LANDRY and BIANCHINI (1995), economic geographers, urban geographers, and regional economists have underlined the tendency of cultural economy to agglomerate in specific places (DAVIET, 2005; POWER, 2002). However, these processes of spatial agglomeration have developed over long periods of time (HALL, 1998; BARRÈRE and SANTAGATA, 2005; SCOTT, 2005). The concept of cultural economy encompasses very different processes, from art immaterial and material production to economic development linked to a cultural territorial specificity, such as the heritage industry. Hence, a cultural product is also a comprehensive concept, which can be defined as a material or immaterial object produced

by individual or collective means in order to valorize a cultural specificity. The category of cultural industries is characterized by important material organization and financial means to produce such cultural goods, as well as a large production scale.

Since cultural industries are often dominated by project-oriented work requiring flexible, creative, and innovative forms of production organization (GRABHER, 2002; PILATI and TREMBLAY, 2007), many studies have focused on clustering processes in major metropolises considered as the main spatial organizational pattern for these industries (KLOOSTERMAN, 2004; SCOTT, 2004; POWER and SCOTT, 2004), even if different geographical forms of production can develop, as other researches have shown (BASSET *et al.*, 2002; NORCLIFFE and RENDACE, 2003). The Hollywood movie industry is one of the most successful examples of this cultural industry clustering trend (SCOTT, 2000, 2005).

Recently, the model of the industrial district,¹ that had been particularly successful in Italy and which was already partly declining (BECATTINI, 1998), was adopted by a growing number of cultural industries stakeholders, either private or public. Cultural products seemed to fit especially well with the industrial district model, according to which a locally embedded and highly specialized production system can compete globally; indeed, on the one hand, culture and identity are always closely linked to a geographical territory, and,

on the other hand, decision-makers can capitalize on the growing focus on cultural specificity as an economic sector, especially thanks to tourist development (THROSBY, 2001; GREFFE, 2006; SACCO, 2008). These trends led to the creation of new organizational patterns called cultural districts.

The territorialization and economic forms of cultural districts are very diverse. Most cultural districts are industrial districts producing cultural products, mostly material objects (SCOTT and LERICHE, 2005). But another definition of a cultural district relies less on industrial processes than on the combination of various economic developmental forms linked to cultural and artistic creation (SACCO, 2003). However, this second, larger definition of the cultural district will not be studied in the present paper, for cultural creation does not imply necessarily industrialized cultural products; focus will be made here on cultural industrial districts. These specific cultural districts are variously innovative and cover a large range of products. Some of them are spontaneous forms of local development, others are top-down imposed structures; they sometimes cover a wide territory, and sometimes develop in very small areas.

The hypothesis that will be presented in this paper is that a true cultural district needs not only geographical proximity between its elements, but also strong embeddedness relying on a dense infrastructure network. This already largely discussed hypothesis (SACCO and TAVANO BLESSI, 2005; VALENTINO, 2006; STEINER and PLODER, 2008) leads to the idea that there are optimal spatial scales for cultural districts; or, at least, that such a district can hardly emerge at a large regional scale, as the case of the Val di Noto South-East Cultural District in south-eastern Sicily shows. Such arguments lead to the conclusion that the Val di Noto district is more an association of municipalities for regional tourist development than a true 'evolved cultural district', in the sense SACCO (2008) gives to that expression.

Hence, the present paper will focus on the case of the South-East Cultural District, which sheds an interesting light on this question. Italy is not only one of the richest countries as far as culture is concerned, but also it has hosted the most efficient industrial districts, and this context partly explains why the recent spread of cultural districts has been so fast. The South-East Cultural District is a complex form of cultural district insofar as it combines several spontaneous cultural clusters and a more administrative district form. Thanks to these characteristics, the case study provides some answers to the questions about the forms and conditions of success of cultural districts.

This paper starts with a few reminders of the main theories about cultural districts development. These initiatives which aim to promote local development are closely linked to industrial districts processes, but the cultural aspect gives them strong specificities and,

sometimes, demands that some paradoxes in developmental choices be overcome. After this theoretical highlight, the paper describes how a few municipalities imagined and implemented the cultural district project; it will then focus on the originality of this particular project based on the promotion of architectural heritage and on its necessary integration in other local economic sectors (CARTA, 2003). The paper then shows what set of actors and territorial structures build up the frame of the South-East Cultural District, and it is finally pointed out how the implementation of the district as a network remains difficult and uncertain, because of a fundamental geographical and economic heterogeneity.

THE CULTURAL DISTRICT: SEARCHING FOR NEW DEVELOPMENTAL PATTERNS

The idea of a cultural district is fairly recent. The first studies were conducted in the late 1990s in England and the United States. In Italy, one of the first cultural district theorists was Pietro Antonio Valentino, the author of the Val di Noto United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) Management Plan (VALENTINO, 2002). The phrase 'cultural district' designates a variety of organizational structures according to different theorists. SCOTT and LERICHE (2005) defined the cultural district as an industrial district oriented to cultural production. This definition promotes the product and distinguishes movable and non-movable products, which is particularly interesting, since in the case of non-movable products the place of consumption is the same as the place of production. This differentiation is a key to the comprehension of cultural districts dynamics: in the case of a district based on architectural heritage such as the South-East Cultural District, the geographical territory plays a consistent part since the products cannot be moved, and so the district's form and success depend even more on territorial features, mostly roads. This specificity may lead to a deep embeddedness, and to the development of a real local socio-economic system. However, the combination of culture and economy through industry is fairly complex; making benefits from the industrial production of cultural goods is not a simple equation to solve, all the more so when these cultural goods are not innovative products but non-movable products of the past such as ancient buildings.

It must be remembered that heritage conservation and promotion cannot be systematically analysed in terms of economic benefits. History and philosophy teach one that cultural value is distinct from economic value, as A. Riegl, for instance, had defined (RIEGL, 1903), or as David Throsby puts it: 'there is indeed value beyond price' (HUTTER and THROSBY, 2008, p. 17). This implies that cultural promotion may not always generate economic benefits. This idea that

artistic legitimacy might not be supported by economic legitimacy is accepted more easily in the European tradition than in the United States, and the result is a necessary intervention of public authorities; thus, as GREFFE (2006, p. 40) shows, a kind of political, often bureaucratic, legitimacy, replaces economic legitimacy. This perspective sheds light on the difference between spontaneous, economically functional districts and top-down imposed, politically driven structures.

Furthermore, in some cases, economic promotion rapidly becomes an obstacle for its own object, as, for instance, when tourist promotion of architectural (or natural) heritage leads to an excessive influx of tourists degrading the built or natural environment; or when museums and palaces become small commercial centres earning their economic sustainability thanks to massive sales of by-products. This trend has been widely analysed by, among others, French heritage conservation economist Françoise Benhamou, who suggests that 'heritage conservation and economic goals do not always go well together, and maybe it is better that way' (BENHAMOU, 2008, p. 62).

However, more sustainable principles have now been put forward by theorists and implemented in some districts. A set of precise sustainability principles can be 'a means of finally integrating the economic and cultural assessment' (THROSBY, 2001, p. 91). In the case of Val di Noto, this should lead to a better combination between architectural heritage conservation and promotion. In order to reach sustainability, one of the major issues is how to innovate. The process of creation is at the core of cultural industries development. All cultural industries and cultural districts theorists insist on the necessity for innovation and creativity (for example, GREFFE, 2006; and SACCO, 2008).

Culture, creation, and art are closely linked, just as creation, innovation, and industrial development are linked. However, this simple equation becomes much more complex when dealing with cultural heritage. How to innovate with the promotion of the past? Is it possible to found an industrial development, which needs innovation and creative dynamics, on the sole promotion of past architectural feats? Or is economic development in that case condemned to use old recipes and always promote the same products, because what is promoted is precisely the age and conservation of these products?

If the product itself cannot be innovative, maybe innovation has to come from new packaging, renewed presentation and advertising, by-products? Even then, Philippe Bouquillion demonstrates that it is the content and not the packaging that must be creative (BOUQUILLION, 2008). For him, the creation of new packaging does not necessarily lead to creative contents, and the confusion of the two processes lead to 'a crisis for contents and stakeholders' (p. 239). In the case of Val di Noto, this means that despite whatever changes are made in the access, the presentation or the

advertising of the 'baroque palace' product, that product remains non-innovative. This forms a major problem.

Pier Luigi Sacco makes the same analysis. He denies the name 'cultural district' to all burgeoning projects deprived of innovative contents and of territorial embeddedness. For him, it is a deep mistake to conceive 'the Italian territory as a galaxy of art towns selling historic beauty and typical products to tourists' (SACCO, 2008, p. 2); this dynamic leads to the negative results that have long been presently observed in tourist cities, from the excessive tourist use of monuments to a degraded life standard in ancient centres. 'The real challenge is now to produce new culture', he says, in order to give innovative contents to heritage-based economic development, and thus create a real 'evolved cultural district' (p. 3).

How is it possible, then, to produce new culture in a heritage conservation-based cultural district? Since innovative contents can derive from industrial traditions, and this very embeddedness generates a creative atmosphere, this type of district needs an embedded industrial basis and a deep territorial coherence, at an optimal scale. According to Walter Santagata, cultural districts are an attempt to create a territorial structure of optimal size in search of efficiency in a highly competitive context (SANTAGATA, 2002). The Val di Noto management plan states that the district's main objective is to 'structure a network of extremely integrated and highly specialized activities, due to a strategy of fusion of endogenous resources' (VALENTINO, 2002, p. 241). Such activities rely on craft industry traditions and a common cultural heritage. This constitutes a knowledge capital that is normally characteristic of spontaneous district forms, and on which a truly evolved cultural district can found its development. The spatial organization of the South-East Cultural District is, therefore, a combination of the spontaneous district and the top-down structure. There is some endogenous development, inspired by industrial districts, but mostly the district was initiated by external decisions and is a superimposed structure more than a spontaneous network. The South-East Cultural District is, today, a territory made of functionally similar elements, governed by an institutional organism, in order to generate economic and social development. This district form is usually more common in British and United States planning than in Italy.²

ARCHITECTURAL HERITAGE AND TOURIST DEVELOPMENT IN SOUTH-EAST SICILY

The author's largely empirical approach made him understand the potential of the Sicilian project, but also the contrast between the ambition put forward and the reality of the territory. Official urban and

regional planning documents were used to understand this situation better, then the fieldwork was compared with bibliographical and electronic sources, photographs, and maps. Later on, however, the results of a sociological survey made by the author in one of the district towns (Noto), during which around a hundred people were interviewed, confirmed trends about the local attachment to cultural heritage and the newly favourable opinion on tourist development. Hence, the question seemed to be whether a strong political will and a favourable public opinion could counterbalance apparently difficult geographical and economic conditions.

Initially, the district encompassed Catania, Militello Val di Catania, Caltagirone, Ragusa, Modica, Scicli, Noto, and Palazzolo Acreide.³ This group relied on prestigious international recognition, since the eight cities had all been placed on the UNESCO World Heritage List in 2002. This is a unique case, for eight distinct urban centres to be classified, covering a vast territory and totalling 530 000 inhabitants (Fig. 1).⁴

These cities are sometimes geographically distant and not always close, thus the creation of a network was the most convenient solution. However, the newly created network is very heterogeneous, being constituted by urban centres varying in size and dynamism. Moreover, it excludes a number of municipalities, sometimes geographically adjacent or culturally and economically close to those of the district. Hence, the new organizational structure might lead to spatial discontinuity rather than forming a dynamic territorial link.⁵

In order to understand the cultural and economic basis of the district, it is necessary to remember a few historical elements. In 1693, a violent earthquake destroyed most of the urban centres. The cities were rebuilt in a few decades, according to late (Sicilian) baroque artistic and architectural tastes and techniques. A few cities were even entirely planned by the artist-engineer Rosario Gagliardi according to baroque criteria. The forms and appearances of these cities are thus very homogeneous and testify to a specific historical, artistic, and architectural stream (BOSCARINO, 1981).

The creation of a cultural district aims to promote this baroque architectural heritage by carrying out projects at all levels, from tourism to specific building and maintenance techniques. The tourist trend in this region began in the early 1960s, but tourism remained extremely marginal during the following decades, except for cities such as Catania or Syracuse which could offer a large range of tourist attractions, from their archaeological and baroque cultural and artistic heritage to natural features such as beautiful sandy beaches and Mount Etna. In the 1980s, as a result of this emerging tourism, the local authorities and population became more aware of the necessity to preserve their obviously degraded, long-neglected architectural

heritage (RUGGIERO and SCROFANI, 1996). Tourist development thus appeared to be the solution for the preservation of local cultural heritage as well as a means to gain economic vitality: 'tourism is at the core of sustainable development in Sicily', a regional institutions representative told the author.⁶ But apart from Catania and Syracuse, south-eastern Sicilian cities are remote and badly served by rail and road infrastructures compared with other great tourist destinations in Sicily like Palermo in the very north-west and Agrigento in the south (RIZZO, 1998). In the 1990s, many small south-eastern Sicilian cities started talking of forming a network capable of promoting tourism, the better to compete with other Sicilian tourist destinations. After a decade of unsuccessful requests and subsequent changes to the project and of the cities involved, the project finally was adopted in June 2002 when the UNESCO World Heritage Committee decided to classify, simultaneously, eight late Sicilian baroque Val di Noto towns for their exceptional artistic and architectural heritage. A year later, the South-East Cultural District was created to implement the management plan (*piano di gestione*) for the UNESCO site (VALENTINO, 2002).

Progressively, the institutional district has taken shape and today there is an agency grouping the eight municipalities of the district. The agency is supposed to become the unique territorial representative of these cities. It has been named Consorzio Distretto Culturale Sud-Est and, from a legal point of view, is actually an association. It is directed by the Soprintendenza ai Beni Culturali in Syracuse, which is the provincial government office for cultural heritage. This leads to a paradoxical situation, since the municipality of Syracuse had refused to be part of the district, but the city now houses the district's agency. The agency's objective is to promote tourist development, work out marketing and communication plans, define quality standards, and coordinate interventions. A public organization and with substantial legal and financial means, the agency can carry out fundraising projects and public-private partnerships.⁷ As stated in the management plan, these public-private partnerships should aim to promote the 'territory as a product'. Representatives of local authorities form a steering committee which presents development projects to the agency; for example, one of the most promising projects was the creation of a unique ticket for entry to all museums and cultural institutions in the district municipalities. The agency has also begun advertising the district on the Internet and giving out information about it in travel brochures and through newspaper advertisements.⁸

Local authorities insist on the urban renewal that should be brought by tourist development. For instance, tourist activities or tourist-linked structures should be located in ancient monuments and help them revive.

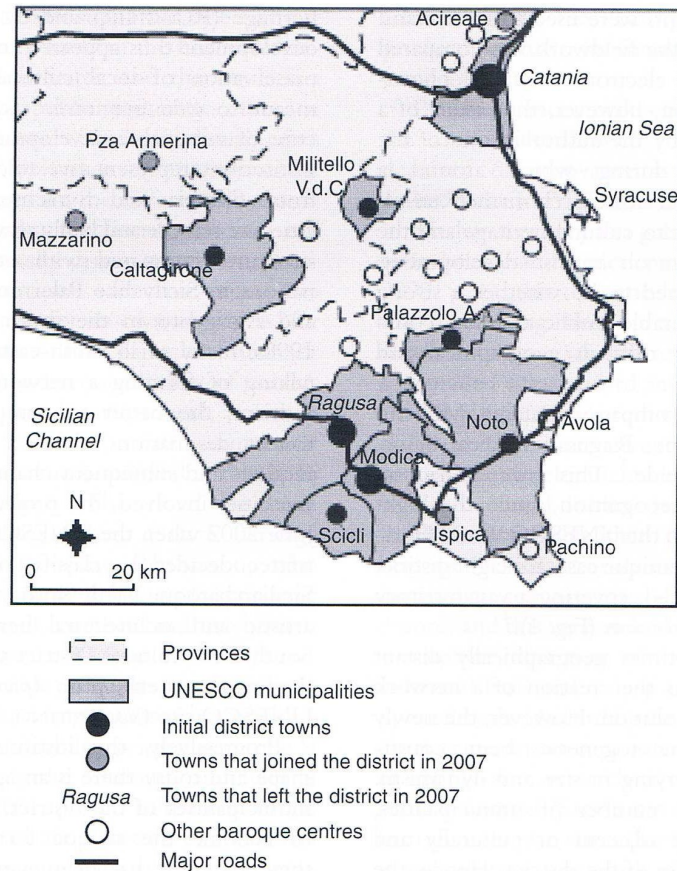


Fig. 1. The South-East Cultural District in Sicily

Source: Author

The re-use of restored buildings is one of the major issues. Convents have been restored, but there are no more monks in them; ancient aristocratic mansions have been restored, but no one lives in them any more

said the Mayor of one of the district municipalities.⁹ Tourist development and subsequent new financial resources should help create and maintain new activities in these buildings, such as public libraries, conference centres, cultural centres, hotels, and so on. This solution has already been implemented, with some success, in the district municipalities: Noto's Palazzo Nicolaci now hosts the public library; the Monastery of Santa Chiara hosts the municipal museum, etc. Several town halls throughout the region are now located in some of the most beautiful, recently restored, baroque palaces. These processes are characteristic of the will to promote the Sicilian baroque architectural heritage.

The Sicilian Region seeks to promote and exploit this heritage. By promotion, we mean all museum services such as cafeterias, libraries. . . . The aim is to set up a quality marketing for tourists. Museums, hotels, and so on, are a source of employment, they are economically positive.

(Interview with Claudio Zarcone, representative of the Cultural Heritage Department in the Regional Government, 2004; available in LE BLANC, 2006a, p. 423)

But beyond the conservation and promotion of architectural heritage, the South-East Cultural District aims to generate a wider social and economic dynamic. This will be studied after a more detailed analysis of the district's tourist objectives.

THE TOURIST OBJECTIVES OF THE DISTRICT

'The South-East Cultural District is a tourist structure based on the Val di Noto cultural identity.'¹⁰ Tourist development is the district's main objective. Indeed, tourism is considered an almost miraculous resource in the difficult context of the Sicilian unemployment crisis. In fact, the island's unemployment rate is by far higher than the Italian average, and is even higher in all of the district municipalities: the province of Ragusa has an (official) unemployment rate of 14%, but Syracuse's is 19% and Catania's 23%, whereas unemployment affects more than 30% of the potential workforce in the municipalities of Noto and Modica. On the other hand, tourism is responsible for more than one-quarter of the gross domestic product in the provinces of Catania and Ragusa, and one-fifth in the province of Syracuse (VALENTINO, 2002).

One of the district's goals is to rationalize the existing and potential tourist influx in order to distribute it more evenly in the district's territory. The objective is to promote not competition, but shared interests between the municipalities as regards investments and access and accommodation facilities, in order to avoid hotel vacancies and ensure an equal distribution of hotel occupancy. This systematic and complementary approach is called the 'diffuse hospitality system' in the management plan.¹¹ The urban network should promote the regional image in Italy and abroad, and consolidate the tourist influx. The Internet is an essential instrument for this purpose: it is a fundamental showcase for the district, but also a tool for the orientation and distribution of human and financial flows between the various cities and facilities. The Internet allows one to manage existing infrastructures better. The district should lead to a better use of existing resources. Indeed, a few years ago, authors of the Val di Noto management plan assessed that:

UNESCO municipalities possess numerous resources capable of generating cultural industries and tourism development. [...] However, many resources are under-used and even often completely ignored.

(VALENTINO, 2002, p. 236)

Valentino reckons that the district's objectives are closely linked to an important increase in the influx of tourists and of how much the tourists spend in the district. The cultural district could generate 2700 jobs and bring about an increase of €157 million of the annual gross domestic product in the district, without even taking into account Catania. But these figures are based on an optimistic development scenario. The objective, however, seems reasonable according to the recent evolution of regional tourism. Indeed, tourism has constantly increased in the district's municipalities over the last decade. For instance, the increase has been more than 70% in five years in Noto.¹² The increase is much faster in south-eastern Sicily than throughout the rest of the island, as shown in Table 1. From 1999 to 2006, the number of visitors in the province of Syracuse went up by an impressive 50%, almost twice

the regional tourist growth. As regards Noto, the important increase is clearly linked to the diversification of the tourist attractions in the municipality. Noto has begun promoting its long sandy beaches: the greater part of the city's hotels are located along the coast and, in 2005, the municipality received maximum marks for beach cleanliness and beauty from the environmental association Legambiente. Access to the sea has thus become a major factor in the differentiation between the eight municipalities in the district. The possibility to diversify tourist attractions is an exceptional advantage for a small town, for it is an additional guarantee of a stable tourist presence, as the latter does not depend only on baroque architecture as a tourist draw.

However, these tourist development objectives might be too optimistic, for various reasons. First of all, cultural tourism is no mass tourism. As THROSBY (2001) states, 'cultural tourism is low-volume, high-cost and tailored to individual demands' (p. 128), which entails fewer economic benefits compared with other forms of tourism. Ambitions should perhaps be a little more moderate. All the more so that south-eastern Sicily might not have such a large tourist potential, as some major drawbacks have probably not been taken seriously into account, from the cliché of a region submitted to the Mafia to real natural risks such as earthquakes and volcanic eruptions. Moreover, the local urban and industrial context is far from being so perfectly and purely baroque: all historic centres are surrounded by recent unsightly suburbs, industrial risks and pollution are very high in the region around Syracuse (the area between Augusta and Melilli is sometimes called the 'death triangle'), and oil drilling on the territory of Noto has been recently decided upon, causing violent debate.¹³ Last but not least, the social aspect is quite ambiguous. Truly enough, tourist development is today more welcomed than a few decades ago – as shown in Michelangelo Antonioni's cinema film *L'Avventura* (1960), which takes place partly in Noto. The survey the author led in the region concluded that three inhabitants out of four approved of tourist development.¹⁴ But this is because they expect social and economic benefits from it: more employment, and urban and

Table 1. Evolution of tourism in Sicily

Province	Year							Evolution, 1999–2006 (%)
	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Palermo	1006	1119	1098	1115	1143	1147	1201	19.4
Messina	891	1010	997	966	997	1011	1066	19.6
Catania	550	596	598	648	687	684	721	31.1
Ragusa	158	187	184	188	198	207	209	32.3
Syracuse	265	310	329	327	341	366	397	49.8
Sicily region	3628	4025	4028	4088	4271	4304	4557	25.6

Note: Values are the number of visitors (thousands) per province.

Sources: Assessorato Turismo, Comunicazioni, Trasporti, Regione Sicilia, 2005 (see http://www.regione.sicilia.it/turismo/web_turismo/dipartimento/risorse/statistica.asp); and ISTAT, 2009 (see <http://sitis.istat.it/sitis/html/index.htm>).

economic development. What if these great expectations were to be illusory?

THE DISTRICT CONFRONTED WITH TRADITIONAL ECONOMIC AND TERRITORIAL STRUCTURES

Beyond the promotion of architectural heritage and the limits of potential tourist development, the cultural district aims at launching developmental projects based on local crafts and savoir-faire, which are an important part of the regional cultural heritage. This particular type of cultural heritage is to be preserved and promoted, not only for historical reasons, but also because of its economic potential (GREFFE, 1999). Some of the district's municipalities have already applied this theory and benefit from its social and economic output. For instance, Caltagirone is now widely considered as the capital of ceramics in Sicily and even in Italy, thanks to an old tradition and to the promotion of this savoir-faire by more than ninety specialized companies. Gastronomic traditions are also to be promoted; some of them are mentioned in the management plan, like the well-known *moscato* from Noto, Avola almonds, or Pachino tomatoes, these last two products being largely cultivated on the municipal territory of Noto, that is within the district's limits.

In South-Eastern Sicily, there is a deeply embedded wine and gastronomic tradition; the cultural district comes as a quality label for restaurants and hotels

(Interview with Zarcone)

Today, however, none of these objectives seems to be given high priority by the district agency.

The district has tried to integrate cultural and tourist activities into the local economic system in order to make the synthesis a success and to avoid the failure of a superimposed structure without any link with local communities and entrepreneurial culture. As in the case of industrial districts, cultural output must be embedded and closely linked to the other local economic sectors. However, until now there has been no important project launched by the agency, whether public or within the frame of a public-private partnership. Apparently, inhabitants have been slow to exploit the entrepreneurial potential of the newly created district. The agency's website has only been recently reopened and upgraded, but updates and links are rare. The theory then seems to be a little over-optimistic when confronted with the reality of the field.

Indeed, the production of cultural goods includes the promotion of cultural heritage as well as related services, such as accommodation and access facilities of various types and quality standards (TRUPIANO, 2001; SACCO, 2003). Furthermore, restoration, reinforcement, and standardization work on historic buildings demand specific competences in sectors as varied as scientific

research, building, chemistry, computer sciences, mechanics, craft industries, and editing. However, so far, connections between these sectors have not been developed; there seems to be very little space for creation and innovative products. There is, though, one promising project that could lead to innovative processes: the universities of Catania and Messina have been invited to take part in the district, and the International Centre on Baroque Studies, which was founded in the late 1990s in Syracuse, has now begun coordinating studies and restoration projects by means of an efficient multidisciplinary method. In this particular case, however, the district plays a very small role in relation to a pre-existing organization, which, moreover, is not limited by the district's geographical boundaries.

All these analyses lead to one conclusion: the application of the district's objectives seems to be limited by geographical, social, and political realities. Very serious structural problems have been underlined or evoked, especially regarding the district's geographical heterogeneity and the inadequacy of communication facilities. Is it possible to conclude, then, that geographical proximity is a necessary condition for a real district development? And what is intended by 'proximity'?

The eight UNESCO classified municipalities that constitute the South-East Cultural District form a spatially disconnected and economically heterogeneous set of territories. One of the main reasons for these contrasts is that the UNESCO classification and the district share the same geographical basis, but not the same social and economic ambitions. In other words, the district seeks to generate a common development that would go beyond the promotion of architectural heritage, for the eight towns were associated only because of their architectural similarities. The very choice of the eight cities was politically charged, in particular regarding the absence of Syracuse, and there are striking contrasts between the eight chosen cities, especially between Catania and the seven other towns. Catania, indeed, is a real city on the east coast, directly competing with Palermo, the regional capital; it is a tourist capital, but has many other industrial and commercial functions, whereas, for example, Palazzolo Acreide is only a small inland village in the hills.

Spatial discontinuity and geographical heterogeneity can be serious constraints if not compensated by a coherent and effective communication system. And communication networks are fundamental for the success of a district, whether industrial or cultural (BECATTINI, 1998). A production system may be called a district only if there is a constant, strong, and varied communication, capital, and product circulation within the region. This said, it seems that eight municipalities dispersed over more than 6000 km² do not make a district, except if an exceptionally dense and efficient infrastructure network generates a real district 'atmosphere'. This is not the case in south-eastern Sicily.

Here again, there are strong contrasts between the district's municipalities, especially between inland towns like Palazzolo and Caltagirone, and coastal cities like Noto or Catania.¹⁵ It takes almost two hours to travel from Catania to Scicli or from Noto to Caltagirone. The availability of communication facilities has been measured with an indicator: as the value of 100 is given as the average availability in Italy, all Italian south-eastern provinces are below this number, with 95 for the province of Catania, 63 for Syracuse, and 54 for Ragusa (VALENTINO, 2002). The management plan highlights the urgency on this particular level, focusing on the improvement of existing roads and the termination of the Catania–Syracuse–Gela highway, a project which although planned as far back as 1965, has today only a few sections completed. In all the interviews with institutional stakeholders, the author was surprised by the strong hope they put into planned, but not even financed, infrastructure works, which contrasted with the reality the author could grasp during his own difficult moves between the district municipalities; this is a serious and recurrent problem in the area (LATINA, 1990; IACONO, 1996).¹⁶ As a former Mayor of Noto put it:

access to the town is the major issue. Recently it has been decided to finish the Gela–Catania highway, and the railway should also be improved. But the biggest effort is the extension of the Catania airport.

(Interview with Raffaele Leone, Deputy Mayor of Noto, 2002; available in LE BLANC, 2006a, p. 416)

Therefore, the main tourist gateway is enlarged, but actually very little is done regarding the distribution of the influx and access to the district towns. According to Salvatore Di Pietro, Noto's Chief Executive for public works in 2004, these issues cannot be solved easily because of administrative delays and conflicting authorities:

the municipality cannot decide works on the streets of the historic centre. For all public works in that area, we need the authorization of the *Soprintendenza*.

(Interview with Di Pietro, 2004)

As for access roads, works are decided by different authorities (municipality, province, region) depending on the importance of the road.

Other infrastructure projects focus more on generating tourism than on structuring the territory, like the 'baroque train'. This was the result of an original idea based on the use of existing but unused railroads in order to create a tourist circuit between the district cities. It is an efficient and relevant way to preserve and promote not only baroque architecture, but also nineteenth-century heritage. However, this project further stresses the contrast between inland and coastal cities, since the baroque train stops only at Noto, Syracuse, Ragusa, Modica, and Scicli, that is to say the already best served cities, leaving aside the interior, less serviced municipalities.

THE MULTIPLICATION OF CONFLICTING INSTITUTIONAL STAKEHOLDERS

The fact that the eight municipalities belong to three different provinces not only shows the geographical size of the district, but also highlights the great number of administrative levels controlling the district. The district, from this standpoint, is the addition of a new structure and another territorial management level to an already very complicated system. This leads to major difficulties regarding territorial governance, financing, and fiscal accountability.

It is now demonstrated that cultural districts, just like industrial clusters, take different regional, economic, and administrative forms; as Michael Steiner and Michael Ploder put it, clusters are 'to a large degree overlapping phenomena and, hence, are not closed systems' (STEINER and PLODER, 2008, p. 793). But the South-East Cultural District seems to be such a complex case that it might well be an example of what has been described as a 'severe case of conceptual headache' (MALMBERG and POWER, 2006, p. 50). The Val di Noto district encompasses a set of cities which constitute a district based on a non-movable cultural product (Sicilian baroque architectural heritage). It has already been underlined that this leads to a very specific scale combining historic centres districts and an urban network. In addition to this, other smaller and more specialized district forms are included in the South-East Cultural District, such as the Catania and Ragusa tourist districts (with, respectively, 4300 and 5800 hotel beds for these municipalities only) or several deeply embedded quality production networks, aiming at being competitive globally (wine, almonds, tomatoes, among other products). Also, the city of Caltagirone houses a more ancient and well-studied industrial district organized around ceramics and pottery. Each of these trends seems economically and socially solid, and territorially embedded. But precisely, their economic, social, and territorial bases are different. In addition to this, the political and administrative management of the region is fairly complicated. It is here necessary to remind one and evoke a few key points about Italian cultural heritage management.

The Sicilian Region has a special constitutional stature and so has very important authority regarding cultural goods, which are a governmental competence in the rest of the peninsula. For instance, 'almost all museums in Sicily belong to the regional authority'.¹⁷ A vast collection of national and regional laws about the management of cultural goods have led to almost innumerable ambiguities and conflicting authorities (SETTIS, 2002; ALIBRANDI, 2003). Some even spoke of an 'administrative schizophrenia'.¹⁸ At the core of these conflicts is the distinction between conservation ('*tutela*') and promotion ('*valorizzazione*'), two sets of processes which now depend on distinct decision-makers (after a series of laws that have been passed

since 2001¹⁹). The Italian state can still control regional decisions, especially due to a technical agency, the *Istituto Centrale del Restauro* (Central Institute for Restoration), in Rome. In recent years, the situation has changed, since a series of laws has enabled the possibility for private investors to manage heritage sites.²⁰ This was made possible when the central government passed a constitutional reform separating heritage protection from site management. However, in Sicily, the key power is still controlled by local government offices. No intervention on the district centres' cultural heritage can take place without the consent of the *soprintendenza*, in all three provinces of the district. Therefore, the undertaking of common programmes and the promotion of a sometimes privately owned, sometimes public architectural heritage, in the eight district cities, require a previous agreement between the three *soprintendenze*, the region, and the state.

As if it were not complicated enough, the European Union is another player on the scene thanks to its financial role. The European Union can give a large amount of money to restore valuable architectural heritage, given that it is for public use. This financial help has led to the restoration of ancient palaces and other cultural heritage buildings in the district's cities, like the restoration and transformation of the Nicolaci and Trigona palaces in Noto, respectively, into a public library and a convention centre (LE BLANC, 2006a). The district could receive up to €100 million from the European Union in the coming years. Finally, UNESCO and its peripheral agencies, such as the World Heritage Cities Conference, also have a certain influence. But it remains mostly symbolic, as UNESCO does not finance restorations and can suggest, but not impose, management rules for classified cities.

Beyond the promotion of the area's baroque architectural heritage, the district aims at a more ambitious territorial development. But here again, there is a great number of territorial governance and development projects launched by a variety of social organizations and institutions that manage infrastructures at the inter-municipal level. For instance, the 'Noto Socio-Sanitary District' encompasses four non-district municipalities; the Calatino Integrated Development Agency is a public-private partnership designed to foster local joint initiatives between fifteen municipalities, among which are Caltagirone and Militello; and recently, a Local Tourist System was created in south-eastern Sicily: this territorial planning structure includes seven Iblei municipalities, among which one is in the district (Palazzolo Acreide), and its purpose is, precisely, the tourist promotion of the area's baroque architectural heritage. There is no coherence among all these organizations and structures, neither geographical nor economic, and even less from a political standpoint. It is obvious, therefore, that the South-East Cultural District Agency has very limited power, for its action is curtailed

by the complexity and rigidity of cultural heritage management laws and traditions, by the multiplication of institutional stakeholders and decision-makers, and by the existence of other competing functional development institutions which are not located within the district's boundaries.

CONCLUSION

CAMAGNI *et al.* (2004), among many others, underline the necessity of innovation and creation for the development of cultural economy. They point out that innovative processes are particularly important, but difficult to set up in the field of heritage industry, and they insist that local stakeholders be very creative to valorize heritage assets. Now, if a cultural district is to be strictly defined as an industrial district producing cultural goods, the ability of industries to innovate may be questioned in the case of heritage industry, in which the majority of products and their purchasers tend to put forward an ideology and an aesthetics of the past. This is not the case for other forms of cultural productions such as films or books, where innovation is almost permanent; and it is even less relevant if one gives a broader meaning to the cultural district concept, since tourist areas often give birth to art forms and performances, and other types of cultural concentrations can entail economic development (MARKUSEN and KING, 2003; SACCO, 2003).

These theoretical uncertainties may find empirical answers very soon, thanks to many newly created cultural districts. Only in Italy have several cultural districts been started in recent years, or are soon to be created, from North to South: Biellese, Valle Camonica, Umbria, Castelli Romani, Valle dell'Esaro, Area Greca-nica, etc. Some of these systems can indeed be called real cultural districts, whereas others seem to be less embedded, less dynamic, less innovative, and might just be another form of institutional association added to an already dense network of territorial management structures. This variety underlines the contrast between an industrial capitalist model and the specificity of culture, as a social and territorial phenomenon hardly squaring with competitive rhythms and goals (PREITE, 1998; VALENTINO, 2001) and lacking in innovative resources (SACCO, 2003).

Hence, in spite of a few positive factors and figures, the South-East Cultural District seems to have little chance of success. It is too early – at best – to call this initiative a cultural district, for it is not yet a district of any kind, as it lacks not only an industrial atmosphere, but also the conditions for starting out innovative processes. The network ties between the district municipalities and between the various economic sectors are insufficient and should receive more support from regional and local investment in infrastructures, primarily in building new roads. In its current geographical

shape the district is more a project than a reality, based on uneven economic and social grounds, some of which are indeed characteristic of industrial districts. Local and regional stakeholders and decision-makers do not seem to be entirely convinced by the project. The district plan must also be contextualized by the history of numerous failed projects and unfinished or never realized promises (LATINA, 1990; IACONO, 1996; LE BLANC, 2006b). Moreover, there have already been some major changes in 2007, when the association *Distretto Culturale Sud-Est* was officially recognized by the mayors of the district's towns: Catania and Ragusa, the two richest municipalities, who decided to abandon the project, and so the district municipalities were reduced to six. Then, at the first meeting of the association on 13 February 2007, these six towns were joined by five other municipalities which were not UNESCO classified – Piazza Armerina, Mazzarino, Acireale, Ispica, and Caltanissetta – and sometimes located very far away from the district. Four of them finally joined the district; so today the district is constituted ten municipalities, which substantially modifies the initial project, as the network now covers five provinces over one-third of the island's surface.

Still, the project is interesting and potentially economically advantageous. The tourist influx and its increase in south-eastern Sicily is a reality. There is a growing interest in baroque urban architectural heritage. New techniques and financing modes allow accurate and integrated conservation and marketing, and the concentration of monuments and baroque heritage in the district reduces costs for these interventions. Also, there is a growing consciousness of the potential economic and social output of the district, based on intermunicipal coordination and the private sector's collaboration instead of competition. In upcoming years, the district will need to demonstrate its ability not only to integrate local economic sectors by means of specific connections, but also to innovate and add creative dynamics to cultural heritage based tourism.

It is an important challenge for this decentralized territory, until now considered as lacking in entrepreneurial culture and endogenous dynamism, in a globalized context where tourist development has to be more and more competitive.

More generally, when a cultural district project is not based on a spontaneous system, or when the scale of the project is wider than local district forms, a very strong political support is needed to create and develop the district; this support must rely on coherent geographical and economic features if it aims to create long-lasting regional development. The Sicilian case study shows that adapted geographical conditions are fundamental for the setting up of a cultural district, especially when its main economic sector is the low-innovation heritage industry. If cultural and economic factors seem to favour the creation and the development of a local system, even a strong political support will

hardly be able to sustain the district if too many difficulties due to distance and access, among others, have to be overcome. Recently, Sylvie Daviet showed how the territory was at the core of cultural economies (DAVIET, 2005): indeed, despite extremely strong trends leading to a more and more dematerialized economy – or, at least, economic sectors – and also in spite of the ability of societies to overcome physical constraints, especially as far as culture is concerned, the territory as a physical and social feature remains a fundamental condition for the success of a cultural district project.

NOTES

1. Industrial districts are based on what Alfred Marshall, who invented the districts theory, called an 'industrial atmosphere'. An industrial district is made up of a number of highly specialized and complementary companies, in relation to one specific type of production or set of products, on a limited territory, thus creating a complex system of complementary links and positive retroactions and so leading to the progressive development of the whole district (for example, BECATTINI, 1989).
2. Pier Luigi Sacco, for instance, has long studied the Saint Louis Cultural District in Missouri, United States (SACCO, 2003).
3. In 2007, two municipalities left the Sicilian district and four other towns joined. Therefore, today the district encompasses ten south-eastern Sicilian municipalities. But since the district has been composed of the eight UNESCO municipalities for five years, this paper's analyses are based on this figure. As will be shown, the recent changes only confirm the heterogeneity of the district.
4. The total surface of the UNESCO municipalities' territory is 2100 km², but it is not a concentrated geographical area; the district thus extends over more than 6000 km². The population is divided very unequally between the UNESCO cities: Caltagirone, 36 846; Catania, 306 464; Militello, 8193; Modica, 52 135; Noto, 22 971; Palazzolo Acreide, 9109; Ragusa, 68 346; and Scicli, 25 560.
5. It is even possible to identify a double marginalization. On the one hand, some small and less well-known cities have been left out of the district, as were Avola and Pachino, their baroque architectural heritage being considered less noteworthy. On the other hand, the second largest town of the area, Syracuse, was also excluded, but that was the result of its ambition: indeed, the city wanted a specific and independent UNESCO classification, which was eventually given to the city in 2005.
6. Interview with Claudio Zarcone, representative of the Cultural Heritage Department in the Regional Government, 2004.
7. The association's statute and objectives have been made available on the Internet since the official creation of the association at the beginning of 2007.
8. However, the Internet site was opened for a few months in 2005 and then closed for almost two

- years, before reopening in 2007 (see <http://www.distrettoculturaleresudest.it>; accessed September 2007).
9. Interview with Raffaele Leone, Deputy Mayor of Noto, 2004.
 10. Interview with Salvatore di Pietro, Speaker of the municipal team and Chief Executive for Public Works in Noto, 2004.
 11. The concept of 'diffuse hospitality' was coined in Italy in the 1980s. The goal was the promotion of tourism and employment in low population-density areas. However, the concept gained momentum only in the late 1990s, when its promoters started using the Internet to promote it. The first legal frame is a 1998 Sardinian Regional law (L.R. 27/1998). It is now a central concept of rural tourism in Italy. For an extensive list of papers and theses related to the subject, see <http://www.albergodiffuso.com/osservatorio.html/>.
 12. A total of 113 759 visitors in 1997; 198 000 in 2001.
 13. See, for instance, the daily *La Stampa* (LA STAMPA 2007).
 14. Out of 100 people questioned in the area, 74% said that tourist development 'was a good thing'. A total of 6% gave no answer; 3% said there was no tourism in the area; and 17% disapproved of tourist development.
 15. The Iblei mounts clearly distinguish south-eastern Sicily. Mostly, small baroque urban centres are unequally distributed on steep and large limestone hills. Access to these towns is much more difficult than it is for towns located on the coastal plains.
 16. Such opinions were expressed, among others, by the Deputy Mayor of Noto, Raffaele Leone, in 2002, and by the Speaker of the following municipal team, Salvatore di Pietro, in 2004 (LE BLANC, 2006a).
 17. Interview with Zarcone, 2004.
 18. B. Zanardi, quoted in SETTIS (2002, p. 79).
 19. For a more detailed analysis of these laws, see LE BLANC (2006a, pp. 77–97).
 20. See, among others, legislative decree No. 112 of 31 March 1998 and No. 42 of 22 January 2004.

REFERENCES

- ALIBRANDI T. (2003) Il sistema della tutela dal 1939 ad oggi, *Bollettino di Italia Nostra* **393**, 9–16.
- BARRÈRE C. and SANTAGATA W. (2005) *La mode: une économie de la créativité et du patrimoine*. La documentation française, Paris.
- BASSET K., GRIFFITHS R. and SMITH I. (2002) Cultural industries, cultural clusters and the city: the example of natural history filmmaking in Bristol, *Geoforum* **33**, 165–177.
- BECATTINI G. (1989) *Modelli locali di sviluppo*. Bologna, Il Mulino.
- BECATTINI G. (1998) *Distretti industriali e made in Italy. Le basi socioculturali del nostro sviluppo economico*. Boringhieri, Turin.
- BENHAMOU F. (2008) *L'Économie de la culture*. La Découverte, Paris.
- BOSCARINO S. (1981) *Sicilia barocca. Architettura e città 1610–1760*. Officina edizioni, Rome.
- BOUQUILLION P. (2008) *Les industries de la culture et de la communication. Les stratégies du capitalisme*. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- CAMAGNI R., MAILLAT D. and MATTEACCIOLI A. (Eds) (2004) *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. EDES, Neuchâtel.
- CARTA M. (2003) *Pianificare nel dominio culturale. Strutture e strategie per l'armatura culturale in Sicilia*. DCT, Palermo.
- DAVIET S. (2005) *Industrie, culture, territoire*. L'Harmattan, Paris.
- GRABHER G. (2002) The project Ecology of Advertising: Tasks, Talents and Teams, *Regional Studies* **36**, 245–262.
- GREFFE X. (1999) *La gestion du patrimoine culturel*. Anthropos, Paris.
- GREFFE X. (2006) Création et diversité au miroir des industries culturelles, *Actes des Journées d'économie de la culture 12–13 January*.
- GREFFE X. (2006) L'économie de la culture: lecture artistique ou lecture industrielle?, *Actes des Journées d'économie de la culture 12–13 January* [Special Issue: 'Création et diversité au miroir des industries culturelles', ed. GREFFE, X.], 40.
- HALL P. (1998) *Cities in Civilization*. Pantheon, New York, NY.
- HESMONDHALGH D. (2002) *The Cultural Industries*. Sage, London.
- HUTTER M. and THROSBY D. (Eds) (2008) *Beyond Price. Value in Culture, Economics, and the Arts*. Cambridge University Press, Cambridge.
- IACONO B. (1996) *Noto ... Mia!* Sicula Editrice-Netum, Noto.
- KLOOSTERMAN R. C. (2004) Recent employment trends in the cultural industries in Amsterdam, Rotterdam, the Hague and Utrecht, *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geographie* **95**, 243–252.
- LANDRY C. and BIANCHINI F. (1995) *The Creative City*. Demos, London.
- LA STAMPA (2007) *La Stampa* **30 August**.
- LATINA C. (1990) Noto: un centro storico fra emergenza e ipotesi di recupero. I progetti per il recupero e la valorizzazione del patrimonio storico monumentale del Val di Noto, *Recuperare* **47**, 256–265.
- LE BLANC A. (2006a) Les politiques de conservation du patrimoine urbain comme outils de gestion du risque sismique. Trois exemples en Italie: Noto, Assise, Gémone. PhD thesis in Geography and Planning, Aix-en-Provence.
- LE BLANC A. (2006b) Le 'district culturel du sud-est' en Sicile, *Méditerranée* **107**(3/4), 79–83.
- LERICHE F., DAVIET S., SIBERTIN-BLANC M. and ZULIANI J.-M. (Eds) (2008) *L'économie culturelle et ses territoires*. Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- LICHFIELD N., HENDON W., NIJKAMP P., OST C., REALFONZO A. and ROSTIROLA P. (Eds) (1993) *Conservation Economics. Cost–Benefit Analysis for the Cultural Built Heritage. Principles and Practice*. International Council on Monuments and Sites (ICOMOS), Colombo.
- MALMBERG A. and POWER D. (2006) True clusters: a severe case of conceptual headache, in ASHEIM B., COOKE PH. and MARTIN R. (Eds) *Clusters and Regional Development. Critical Reflections and Explorations*, pp. 50–68. Routledge, Abingdon.

- MARKUSEN A. and KING D. (2003) *The Artistic Dividend: The Hidden Contributions of the Arts to the Regional Economy*. Working Paper, Project on Regional and Industrial Economics. University of Minnesota, Minneapolis, MN.
- NORCLIFFE G. and RENDACE O. (2003) New geographies of comic book production in North America: the new artisan, distancing, and the periodic social economy, *Economic Geography* **79**, 241–263.
- PILATI T. and TREMBLAY D.-G. (2007) Cité créative et District Culturel; une analyse des thèses en présence, *Géographie, économie, société* **9**, 381–401.
- POWER D. (2002) Cultural industries in Sweden. An assessment of their place in the Swedish economy, *Economic Geography* **78**, 103–127.
- POWER D. and SCOTT A. J. (Eds) (2004) *Cultural Industries and the Production of Culture*. Routledge, London.
- PREITE M. (Ed.) (1998) *La valorizzazione del patrimonio culturale in Toscana. Una valutazione di alcune esperienze*. Fondazione Micheluzzi, Florence.
- RIEGL A. (1903) *Der moderne Denkmalkultus*. Braumuller, Vienna.
- RIZZO C. (1998) I distretti turistici siciliani: alcune considerazioni, *Bollettino della Società Geografica Italiana* **3**, 275–290.
- RUGGIERO V. and SCROFANI L. (1996) Il paesaggio culturale della Sicilia sud-orientale tra processi di degradazione e di omologazione e tentativi di valorizzazione, *Rivista Geografica Italiana* **103**, 373–403.
- SACCO, P. L. (2003) Il distretto culturale: un nuovo modello di sviluppo locale, in *Ottavo Rapporto sulle Fondazioni Bancarie*, suppl. to *Il Risparmio* 2003–3. Associazione fra le Casse di Risparmio Italiane, pp. 167–199.
- SACCO P. L. (2008) Il distretto culturale evoluto: competere per l'innovazione, la crescita e l'occupazione, *Goodwill* (available at: <http://www.good-will.it>).
- SACCO P. L. and TAVANO BLESSI G. (2005) Distretto culturale e aree urbane, *Economia della Cultura. Rivista dell'Associazione per l'Economia della Cultura* **2**, 153–166.
- SANTAGATA W. (2002) Cultural districts, property rights and sustainable economic growth, *International Journal of Urban and Regional Research* **26**, 9–23.
- SANTAGATA W. (2005) I distretti culturali nei paesi avanzati e nelle economie emergenti, *Economia della Cultura. Rivista dell'Associazione per l'Economia della Cultura* **2**, 141–152.
- SANTAGATA W., SEGRE G. and TRIMARCHI M. (2007) Economia della cultura. La prospettiva italiana, *Economia della Cultura. Rivista dell'Associazione per l'Economia della Cultura* **4**, 409–420.
- SCOTT A. (2005) *On Hollywood: The Place, the Industry*. Princeton University Press, Princeton, NJ.
- SCOTT A. J. (2000) *The Cultural Economy of Cities: Essays on the Geography of Image-Producing Industries*. Sage, London.
- SCOTT A. J. (2004) Cultural-products industries and urban development: prospects for growth and market contestation in global context, *Urban Affairs Review* **39**, 461–490.
- SCOTT A. J. and LERICHE F. (2005) Les ressorts géographiques de l'économie culturelle: du local au mondial, *L'espace géographique* **3**, 207–222.
- SETTIS S. (2002) *Italia S.p.A. L'assalto al patrimonio culturale*. Einaudi, Turin.
- STEINER M. and PLODER M. (2008) Structure and strategy within heterogeneity: multiple dimensions of regional networking, *Regional Studies* **42**, 793–815.
- THROSBY D. (2001) *Economics and Culture*. Cambridge University Press, Cambridge.
- TRUPIANO G. (Ed.) (2001) *L'Offerta Culturale. Valorizzazione, gestione, finanziamento*. Biblink, Rome.
- VALENTINO P. A. (2001) *I distretti culturali. Nuove opportunità di sviluppo del territorio*. Associazione Civita, Rome.
- VALENTINO P. A. (2002) *Le città tardo-barocche del Val di Noto. Piano di Gestione*. Consorzio Civita, Rome/Turin.
- VALENTINO P. A. (2006) Politiche di rete e scelte strategiche delle città, *Economia della Cultura. Rivista dell'Associazione per l'Economia della Cultura* **4**, 485–496.
- ZUKIN S. (1995) *The Cultures of Cities*. Blackwell, Cambridge, MA.

Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire

ARTICLE 7/ LE BLANC A., 2010, « La conservation des ruines traumatiques : un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », *L'Espace Géographique*, 3, p.253-266.

EG

2010-3

p. 253-266

La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine

ANTOINE LE BLANC

Université du Littoral Côte d'Opale

Laboratoire Territoires, villes, environnement et société (TVES) E.A. 4477

1 place de l'Yser, BP 1022, F-59375 Dunkerque CEDEX

alb@univ-littoral.fr

RÉSUMÉ.— Objet bâti non fonctionnel, la ruine n'est pas bienvenue dans la plupart des villes. Pourtant, les ruines sont des marqueurs de la mémoire urbaine et véhiculent un sens politique et social parfois de manière très efficace. En particulier, lorsque les ruines issues d'événements catastrophiques sont conservées, la décision s'explique souvent par l'aspect préventif de la conservation des traces de la catastrophe. Toutefois, si la spatialité de la trace peut consolider la conscience du risque, le sens de la ruine est ambigu et dépend de l'aménagement réalisé pour sa conservation. De nombreuses municipalités, dans des contextes très divers, ont ainsi inventé des modalités variées d'intégration urbaine des ruines.

ATTÉNUATION DU RISQUE,
CATASTROPHE, CONSERVATION,
RISQUE, RUINE

ABSTRACT.— *The conservation of traumatic urban ruins as an ambiguous marker of urban history.*— Urban ruins are non-functional buildings and as such are unwelcome in most cities. Preserved ruins, however, convey a social and political message, sometimes with great impact. In particular, ruins due to disasters are sometimes preserved to generate risk awareness by preserving the spatial marks left by the disaster. However, the message of a ruin can be ambiguous and depends on specific urban planning choices. Many municipalities, in various contexts, have chosen to preserve traumatic ruins, thus modifying subsequent urban planning trends.

CONSERVATION, DISASTER, HAZARD,
RISK MITIGATION, RUIN

Introduction : le sort des ruines

Pour l'UNESCO, une ruine est « une construction qui a perdu une part si importante de sa forme et de sa substance originelles, que son unité potentielle en tant que structure fonctionnelle a aussi été perdue » (Feilden, Jokilehto, 1993). Objet bâti non fonctionnel, la ruine¹ n'est pas bienvenue dans la plupart des villes d'aujourd'hui, où l'efficacité des circulations et des productions semble primer. En conséquence, les ruines sont souvent détruites, effacées du milieu urbain. Pourtant, les ruines possèdent des fonctions bien

1. On n'utilisera ici que le terme « ruines », plus générique et commun que le terme voisin de « vestiges ». Étymologiquement, le *vestigium* signifiait le pas, l'empreinte, la trace au sol, tandis que la ruine évoquait surtout un bâtiment, un bâti vertical effondré (du latin *ruo*, renverser). Aujourd'hui, cette distinction n'est plus sensible dans le langage courant, qui tend même à inverser les connotations : le vestige évoque plus immédiatement une unité constructive mieux conservée que la ruine, qui aurait perdu aussi bien sa fonction que sa forme.

réelles, en particulier identitaires; et, dans certains cas, les acteurs de l'aménagement urbain ont décidé de les maintenir, de les préserver, voire de les mettre en valeur.

Historiquement, les ruines étaient considérées avant tout comme des réservoirs de matériaux de construction; ce n'est qu'au XVIII^e siècle que leur valeur culturelle commence à être perçue, à la faveur de mutations sociales, politiques et économiques remettant en question les identités traditionnelles (Pinon, 1991). Au siècle suivant, la question du sort des ruines fait l'objet d'intenses débats, entre les théories de Viollet-le-Duc (qui prône la restauration intégrale) et de Ruskin (pour qui la restauration est la pire forme de destruction d'un monument), jusqu'à ce que des courants plus récents fassent la synthèse (Camillo Boito) et que finalement, au milieu du XX^e siècle, soient reconnues au niveau international des règles concernant la reconstitution et la restauration. C'est ainsi que la reconstitution, c'est-à-dire la reconstruction d'un bâtiment détruit, est formellement interdite sur la base d'arguments scientifiques et esthétiques lors de la conférence d'Athènes de 1931, ce que confirme la Charte de Venise en mai 1964: «Tout travail de reconstruction doit être exclu *a priori*» (article 15). Ces principes sont précisés dans les théories de Cesare Brandi (1963), pour qui il n'est ni normal, ni respectueux de l'histoire et de l'art, de reconstruire tel quel un monument écroulé, ou de reconstituer une ruine. Toutefois, presque toutes les théories de la restauration font encore débat, sans doute par essence, s'agissant d'actes d'ordre culturel et identitaire. En outre, depuis deux décennies, les débats sur la gestion des bâtiments détruits ou endommagés ont été réinvestis et relancés par le biais de la question des risques et des catastrophes et de leur corollaire, ce que les écologues et les physiciens, puis les géographes américains, ont appelé la résilience² (Vale, Campanella, 2005). Nous verrons que les choix de conservation des ruines peuvent participer à la résilience urbaine, et plus généralement constituent des instruments de gestion du risque.

2. La résilience, est à la fois une propriété et un processus, qui caractérisent la capacité d'adaptation d'un système, en l'occurrence urbain, à une perturbation majeure.

3. Victor Hugo différenciait déjà les ruines patinées par le temps et celles causées par des destructions violentes.

4. Une ruine violente n'est pas obligatoirement traumatique: l'épithète «violent» désigne une caractéristique de l'aléa, l'adjectif «traumatique» un effet de la catastrophe. L'expression la plus pertinente est donc la seconde, mais nous utiliserons parfois la première, qui recouvre un sens plus vaste. Le terme «violent» peut être rapproché de l'expression «ruines brutales», employée par l'historien Eric Fournier à propos des débats sur la reconstruction de Paris après la guerre de 1870 (Fournier, 2008).

Ruines lentes et ruines violentes

En réalité, il convient de distinguer entre plusieurs types de ruines, en fonction de leur origine: celle-ci détermine en grande partie le message véhiculé par la ruine, et donc, par ricochet, les choix de gestion qui seront faits par rapport à cet objet spatial. Nous reprenons à notre compte la distinction que faisait Victor Hugo³, entre deux grands types de ruines, que l'on appellera pour notre part ruines «lentes» et ruines «violentes» (ou «traumatiques⁴»). Les premières sont l'aboutissement de processus historiques longs et sont liées à l'action cumulée du temps, des hommes et d'événements variés. Les ruines violentes, auxquelles nous nous intéresserons ici, sont consécutives à des événements plus ponctuels, plus ou moins destructeurs, à différentes échelles. Elles sont la matérialisation spatiale d'une discontinuité temporelle: les ruines traumatiques sont issues d'aléas violents, guerres, tremblements de terre, mais aussi explosions accidentelles, inondations, incendies, entre autres (Sauvageot, 1995, p. 59). Nous montrerons que, malgré cette diversité des aléas à l'origine des ruines traumatiques, les messages et les dynamiques qui en résultent sont progressivement devenus assez similaires. Pour reprendre la terminologie d'Alois Riegl (1984), les ruines lentes sont porteuses d'une valeur d'ancienneté, tandis que les ruines traumatiques, plus récentes et douloureuses, font appel à la valeur historique des monuments. Bien entendu, dans de nombreux cas, les ruines violentes se transforment peu

à peu en ruines lentes; nous verrons alors que c'est par l'aménagement urbain et la présentation de la ruine qu'il est possible de distinguer les ruines lentes des ruines violentes anciennes souvent patrimonialisées.

En milieu urbain, les ruines violentes sont des cicatrices, qui évoquent une crise passée sur différents plans: le tissu urbain est brutalement rompu, la circulation est modifiée, la fonctionnalité de l'espace est interrompue, l'identité symbolique et spatiale doit intégrer une distorsion plus ou moins importante. Les habitants de la ville, ou les individus de passage, se heurtent à cette rupture urbaine, qui pose question. Les ruines, en milieu urbain, peuvent choquer l'observateur, et sont porteuses de messages dont le sens est délicat à manipuler. Les ruines lentes suggèrent la conscience du temps qui passe, de l'action historique des hommes (tant positive – l'architecture du passé – que négative – l'incurie, la destruction), de l'évolution en quelque sorte normale de la ville. Une ruine traumatique rappelle, de son côté, un événement violent et souvent douloureux. Ce contraste produit deux attitudes opposées par rapport à la conservation⁵ de la ruine.

Pour une ruine lente, signe de passage du temps, il n'est pas logique de les conserver hors du temps, de les soustraire à l'action du temps. Deux options opposées apparaissent alors plus pertinentes: soit les acteurs de la ville font revivre la ruine, en la réutilisant, en la transformant, ce qui, historiquement, a été le sort de la très grande majorité des ruines urbaines (Federici, 2008); soit on laisse mourir la ruine, la végétation s'infiltrer, le sol s'enfoncer, les pierres tomber, ce qui est considéré par certains théoriciens comme la vocation normale de la ruine (Stanford, 2000). En revanche, pour une ruine traumatique, le registre de l'intervention est très différent: il s'agit de faire considérer un événement douloureux et ses conséquences; d'entretenir la mémoire de la catastrophe, dans un but qui peut être la prévention d'un risque potentiel (guerre, séisme...). Dans ce cas, l'action logique est de préserver la ruine telle quelle, pour éviter qu'elle ne devienne petit à petit une ruine lente, et que le message ne perde sa force initiale. Certes, la question philosophique est tout de même posée: même les ruines violentes, ne peut-on pas les laisser mourir? Doit-on forcer les sociétés à se souvenir? Les acteurs de l'aménagement urbain se retrouvent face au paradoxe du traumatisé, qui implique de choisir entre deux options terribles: se souvenir de l'horreur, ou bien l'oublier⁶. La gestion de la ruine traumatique urbaine pose cette question: faut-il mettre les habitants face à leur douleur, ou bien essayer d'effacer la plaie? La réponse à cette question a connu au xx^e siècle un changement radical: la Seconde Guerre mondiale, en particulier, a produit une volonté, étonnamment homogène dans le monde, de conserver des ruines en mémoire de l'horreur de la guerre.

Historique de la conservation volontaire des ruines en milieu urbain

Il faut distinguer l'intérêt pour les ruines et l'idée de leur conservation volontaire, en particulier s'agissant de ruines traumatiques. La naissance, au xv^e siècle et en Europe, d'un culte patrimonial tourné essentiellement vers les monuments antiques, ne concerne pas les autres ruines, «largement considérées comme des "sites naturels" utilisables selon des critères purement techniques. Une ruine, c'est d'abord une masse de maçonnerie dans laquelle on peut tailler, sur laquelle on peut construire» (Pinon, 1991). D'après Pierre Pinon, la valeur culturelle des ruines commence à être perçue au xvi^e siècle, mais ce n'est qu'à la fin du xviii^e siècle que cette valeur culturelle

5. Nous parlons ici de la gestion des ruines, donc d'une action volontaire. Dans de très nombreux cas, les ruines ne sont pas «gérées»; laissées à l'action destructrice du temps, c'est alors que les ruines issues d'événements violents deviennent des ruines lentes.

6. En matières de ruines, ce paradoxe du traumatisé est particulièrement bien illustré par l'histoire du village tristement célèbre d'Oradour-sur-Glane (Stone, 2004).

devient plus forte que la valeur utilitaire. De manière un peu décalée, Sophie Lacroix date la naissance de cet intérêt pour les ruines des années 1740, «lorsque s'affirme pour l'homme lucide du XVIII^e siècle qu'il ne peut plus concevoir une bienveillance universelle» (Lacroix, 2007, p. 15). Cet intérêt serait le corollaire de la «crise de la conscience européenne». Les bouleversements sociaux et spatiaux extrêmement rapides engendrés notamment par les révolutions industrielles, remettent en question les identités traditionnelles. L'engouement pour les ruines connaît en tout cas une forme d'apogée un peu plus tard, dans l'exaltation romantique des vestiges et l'esthétisation des catastrophes naturelles, dans les lettres et les arts picturaux.

Parallèlement, la pensée de la conservation du patrimoine évolue rapidement; des monuments antiques, elle s'élargit à d'autres formes artistiques, issues d'autres pays et d'autres époques, pour inclure les monuments plus récents, y compris les ruines autres que les ruines grecques et romaines. C'est alors que se développe, à partir du milieu du XIX^e siècle, l'idée de la conservation volontaire d'une ruine récente, éventuellement traumatique. L'idée, d'abord esthétique puis politique, est relativement iconoclaste, car jusqu'alors les ruines récentes et violentes étaient considérées comme marqueurs d'un désordre social, et c'était la reconstruction, avec effacement des traces de destructions, qui symbolisait la bonne gestion du risque et la résilience de la société.

Le contexte, au milieu et à la fin du XIX^e siècle, est aussi celui de la planification urbaine naissante en Europe et aux États-Unis, marquée par une effervescence théorique et par d'intenses débats, dont certains portent sur la place des ruines (on pense bien entendu à l'opposition à ce sujet entre Viollet-le-Duc et Ruskin). Plus tard encore, après la Première Guerre mondiale, la ville, comparée à un organisme vivant, devient, dans la lignée du succès de la psychanalyse, le lieu d'événements traumatiques, dont les ruines sont des traces, à traiter délicatement. À la fin du XX^e siècle, l'historien de l'art Paolo Marconi affirme ainsi que les ruines, «avec les problèmes qui les accompagnent (infections biologiques, structures croulantes, perte de la forme), sont certainement les métaphores les plus parlantes du squelette humain et constituent donc la représentation par excellence de la mort, de la disparition totale et par conséquent de l'oubli définitif. C'est justement, cet oubli que l'on désire éviter lorsque l'on considère que le monument est une œuvre digne de perdurer pour le message qu'il contient, et que nous voulons transmettre à notre descendance» (Marconi, *in* Sauvageot, 1995, p. 58). L'invocation des métaphores anatomique et psychanalytique devient courante, même si elle doit être nuancée, comme l'explique en particulier Françoise Choay⁷.

En Europe, quelques rares exemples, avant le XIX^e siècle, sont des précurseurs de la conservation des ruines traumatiques urbaines dans un objectif de mémoire, voire de prévention du risque : c'est le cas de l'église du couvent des Carmes à Lisbonne, conservée après le tremblement de terre de 1755. Le cas est exceptionnel par bien des aspects.

Un siècle plus tard, aux États-Unis, les ravages de la guerre de Sécession alimentent des débats sur la place à accorder aux ruines : ces traces des violences de la guerre sont-elles utiles, douloureuses, ambiguës ? Pour les Américains, c'est la première fois que leur territoire est en ruines ; le choc est considérable, et exploité politiquement⁸. Le même débat, également intense, agite Paris dans les années 1870, à propos de monuments symboliques, à portée hautement politique : faut-il reconstruire les Tuileries incendiées ? l'Hôtel de ville ? Faut-il conserver les ruines pour dénoncer éternellement les massacres de la Commune ? (Fourmier, 2008).

7. On se réfère surtout à une série d'interventions de Françoise Choay, rassemblées sous le titre *Pour une anthropologie de l'espace* (2006). En particulier, Françoise Choay explique que les villes se construisent en palimpseste, mais effacent certaines traces, contrairement à la mémoire humaine. L'aménageur ne peut pas traiter la ville comme un médecin traite un corps vivant.

8. Le Getty Institute a consacré une exposition aux ruines et à leur traitement dans l'art après la guerre de Sécession. Voir Roth *et al.*, 1997.

Par la suite, une des premières tentatives de mise en œuvre de cette idée se situe en Sicile, en 1908 : depuis un tremblement de terre ravageur, suivi d'un raz-de-marée encore plus dévastateur, la cathédrale de Messine est détruite. Un intense débat se tient alors, et une partie des théoriciens (dont Gustavo Giovannoni⁹) propose de conserver les ruines en l'état, pour que la population se souvienne de la catastrophe et développe une culture de la prévention du risque. La proposition n'est finalement pas retenue. Le même genre de débat, avec la même décision finale, a lieu pour divers monuments après la Première Guerre mondiale, par exemple pour la cathédrale de Reims (André, 1986).

C'est en réalité à la suite des destructions immenses de la Seconde Guerre mondiale, que la conservation volontaire des ruines traumatiques connaît des applications nombreuses, dans des pays aussi différents que le Japon, l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne ou la France. De la mairie de Darwin en Australie au village d'Oradour-sur-Glane, en passant par la cathédrale de Coventry, l'église du Souvenir à Berlin, l'église Saint-Nicolas de Hambourg ou le dôme d'Hiroshima, les acteurs de la reconstruction ont voulu conserver des traces spatiales des destructions, le plus souvent en mémoire de l'horreur, en hommage aux victimes, et comme autel à la paix – buts en fait distincts, et non exempts d'ambiguïtés. La Seconde Guerre mondiale constitue un tournant majeur dans la théorie et la pratique du traitement des ruines.

La conservation volontaire des ruines dues à des événements violents autres que les guerres n'a pas connu, si l'on peut dire, le même succès ; mais on en trouve des exemples très variés, dans des lieux très différents : par exemple, à Macao, les Portugais puis les Chinois ont conservé la façade encore debout de l'église Saint-Paul, détruite par un incendie en 1835 (photo 1). À Avignon et à Rome, les municipalités ont conservé et patrimonialisé des arches de ponts détruits par des crues majeures du Rhône et du Tibre. Toutefois, dans ces trois cas anciens, le message patrimonial et esthétique de la ruine est plus accentué que celui qui rappelle la catastrophe. En revanche, à Gémone, dans la région italienne du Frioul, la municipalité a volontairement conservé les ruines de l'église Sainte-Marie-des-Anges, en plein cœur de la ville détruite par le séisme de 1976, comme mémoire de la catastrophe et avertissement pour l'avenir (photo 2). La mairie de Darwin, en Australie, a été partiellement détruite par des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale, mais des cyclones sont venus parachever la destruction dans les années 1970, et les ruines actuelles, préservées, témoignent de ces deux catastrophes.



Photo 1/ La façade de l'église Saint-Paul à Macao

Elle était détruite par un incendie et conservée telle quelle depuis plus d'un siècle et demi et elle est un des plus grands marqueurs identitaires de la ville. Cliché de l'auteur, 2008.



Photo 2/ Les ruines de Sainte-Marie-des-Anges, à Gémone

Elles témoignent de la violence du séisme de 1976 qui détruisit 70 % de la ville. Les travaux de conservation et de présentation des ruines se sont achevés en 2005. Cliché de l'auteur, 2006.

9. Les idées du professeur d'architecture italien Gustavo Giovannoni ont largement influencé les théories de la restauration du patrimoine au début du XX^e siècle.

Conserver les ruines pour prévenir le risque futur

La majorité des exemples de conservation volontaire de ruines traumatiques témoignent d'une volonté au moins partielle de prévention d'un risque futur. Les traces conservées d'un événement catastrophique éveillent la conscience du risque : les ruines posent question, elles témoignent d'une catastrophe, et imposent à l'observateur une réflexion sur le risque encouru. Le rapport aux ruines, en cela, a considérablement évolué en quelques décennies : « La tradition romantique nous a habitués à une vision des ruines où le rêve l'emporte sur la réalité. Les paysages d'Hubert Robert, les récits des voyageurs-archéologues du XIX^e siècle ont conforté cette image. Aujourd'hui, le goût de l'histoire, la vulgarisation des travaux historiques, la passion pour les « chefs d'œuvre en péril » ont fait naître une autre approche de la ruine. Le visiteur veut comprendre ce qu'il voit, identifier la fonction des monuments dont ne subsistent plus que des fondations ; en un mot, dépasser l'impression sentimentale pour atteindre la compréhension » (Gauthier, Boiret, 1991, p. 31). Les ruines interrogent encore plus l'observateur lorsqu'il s'agit de ruines violentes en milieu urbain, et qui contrastent avec l'aménagement du reste de la ville. Le visiteur s'arrête devant la ruine et veut comprendre son histoire ; il peut être amené à réfléchir au risque et à la catastrophe.

Le géographe et paysagiste américain John Brinkerhoff Jackson souligne cette interpellation, ce message de la ruine, de manière surprenante, mais évocatrice. Après un bref développement sur l'église du Souvenir de Berlin, « ruine énorme, sans grâce et sans pittoresque, mais qui, pour cette raison même, agit comme un rappel puissant de la Seconde Guerre Mondiale, et dont le message ne se laisse pas facilement oublier », il compare les ruines avec les rappels de factures impayées, « sur papier jaune », par les compagnies de téléphone : « de bonne ou de mauvaise grâce, nous attrapons notre carnet de chèques pour acquitter notre dû et éviter ainsi de nouveaux désagréments » (Jackson, 2005, p. 142).

Le registre de la douleur n'est pas beaucoup étudié en géographie ; il l'est plus en sociologie, dans le cadre de travaux sur la perception des risques et des catastrophes. Pourtant, la mémoire douloureuse d'une catastrophe est un facteur déterminant des politiques urbaines. La trace d'un passé immédiat et douloureux est difficilement soutenable : les populations traumatisées désirent le plus souvent effacer la ruine, soit en reconstruisant à l'identique le bâti détruit, soit en passant le plus rapidement possible à autre chose, en construisant un nouveau bâtiment, quitte à l'associer à un mémorial. Henri-Pierre Jeudy, sociologue, évoque ce processus de la façon suivante : « Les catastrophes naturelles ou industrielles ne cessent de modifier les paysages, elles engendrent une métamorphose constante des territoires et les ruines qu'elles laissent derrière elles, semblent plutôt susciter l'horreur qu'une perception esthétique ou qu'une représentation souveraine de la transmission des mémoires collectives. On dit bien que le désastre ne "doit" pas s'oublier, mais les traces qu'il a provoquées sont rapidement effacées pour démontrer la volonté de survivre. » (Jeudy, 1991, p. 49).

Il faut souligner ici la différence fondamentale entre la ruine comme souvenir et le mémorial, bâtiment construit dans un but de mémoire ; distinction qui évoque celle que fait Françoise Choay entre le monument et le monument historique (Choay, 1992). Les bâtiments construits ne suscitent pas tout à fait les mêmes questions que les ruines ; leur message peut être assez différent. Ainsi, les monuments aux morts véhiculent la mémoire d'une catastrophe de manière douloureuse, mais au travers d'un message parfois ambigu. Henri-Pierre Jeudy l'exprime de la manière suivante :

« Il ne s'agit pas seulement de lutter contre l'oubli, mais de donner un sens posthume à la mémoire du mort, un sens qui reste toujours susceptible d'être actualisé. » Si ce sens peut avoir la « vocation conjuratoire » d'un « plus jamais ça » (Jeudy, 2001, p. 92), dit-il à propos du mémorial de Hiroshima, et mettre en avant un idéal de paix, ce n'est pas toujours le cas. Très souvent, comme en témoignent les inscriptions, ces monuments privilégient l'exaltation de la fierté nationale plutôt que l'appel à la paix. Certains monuments aux morts expriment la haine de l'ennemi. Ce sentiment de haine ou de fierté nationale est exploité pour diluer celui de la douleur. On notera toutefois que l'ambiguïté du message d'un mémorial n'est pas l'apanage des monuments aux morts, puisqu'on la retrouve dans certains débats concernant la reconstruction de certains monuments détruits. Ce fut le cas après la Première Guerre mondiale à Reims quand, à propos de l'éventuelle conservation, telle quelle, en ruines, de la cathédrale, le débat d'intellectuels et d'artistes vit fleurir des arguments de ce type : « vous n'avez qu'un droit, qu'un devoir, c'est de conserver ces ruines à notre admiration, à notre douleur, à notre haine qui viendra s'y alimenter, s'y renouveler de génération en génération » (*Revue des Deux Mondes*, citée par Christian Dupavillon, in Sauvageot, 1995, p. 75). Cependant, cette position n'a pas été retenue, ce qui constitue une différence très substantielle avec les monuments aux morts. L'ambiguïté du message est aussi illustrée par une forme en quelque sorte intermédiaire entre la ruine et le mémorial, assez répandue, comme l'explique Jacques Sauvageot : « Parmi ces commémorations, la pratique la plus courante consiste en l'idée de laisser "sur place", là où la bombe explosa, ou encore là où le bombardement eut lieu, un témoignage tangible des coups de canon, à l'image des boulets encastrés dans le mur défensif de Pierrefonds ou dans les Murailles Auréliennes. Ce sont au fond des médailles du Mérite, épinglées sur la poitrine de la collectivité urbaine qu'elle accepte même lorsqu'elles sont incongrues ou d'une époque révolue. » (Sauvageot, 1995). Ces « médailles du mérite » soulignent la fierté nationale plutôt que la culture du risque ; mais ici encore, la différence est substantielle, entre des traces ponctuelles, spatialement limitées, et les ruines d'un bâtiment détruit et donc non fonctionnel. Les exemples donnés sont significatifs : les impacts de balles ou d'obus dans des murs non détruits ne font pas perdre sa fonction au bâtiment ou au mur, et au contraire évoquent plutôt la résistance, la victoire face à une attaque.

Pour approfondir la différence entre ruines et mémorial, on pourra aussi arguer, de manière toutefois plus circonspecte, que la puissance évocatrice et émotionnelle des ruines est supérieure à celle d'un mémorial. Le mémorial, construit après le désastre, est plus facilement accepté par la population, précisément parce qu'il n'est pas une plaie vive, et le message est moins puissant. De surcroît, quand l'édifice ruiné présentait une valeur architecturale et artistique, ses vestiges acquièrent une valeur particulière, au point que Diderot (1995, p. 348) pouvait dire : « Il faut ruiner un palais pour en faire un objet d'intérêt ». Plus poétiquement et plus récemment, Louis I. Kahn (2005) écrit : « Un bâtiment en cours de construction n'est pas encore en servitude. Il est si anxieux de l'être qu'aucun brin d'herbe ne peut pousser à son pied, si haut est l'esprit de l'existence qu'il désire. Quand il est achevé et en service, le bâtiment veut dire : "Regardez, je vais vous raconter comment j'ai été fait." Personne n'écoute. Chacun s'affaire à aller de pièce en pièce. Mais, quand le bâtiment est en ruine et libéré de sa servitude, l'esprit émerge disant la merveille qu'un bâtiment ait été construit. ». Dans un autre registre, qui illustre l'ambiguïté du message des ruines, on peut rappeler que sous le régime nazi,

l'architecte Albert Speer prônait, pour édifier les bâtiments du III^e Reich, la pierre et la brique, parce qu'elles vieillissent mieux que le béton armé. Les constructions se seraient alors transformées en vestiges colossaux témoignant de la grandeur du Reich (Ferranti, 2005).

L'histoire de la Frauenkirche de Dresde illustre la complexité des liens entre mémoire et prévention du risque: elle a été maintenue en ruines pour témoigner de la catastrophe des bombardements de la ville à la fin de la Seconde Guerre mondiale, puis a été reconstruite telle qu'elle était avant sa destruction, quand le bénéfice tiré du message a été considéré comme inférieur au coût de la conservation de la ruine pour la collectivité (Voisin, 2009). Christian Dupavillon résume de la façon suivante les enjeux soulignés par cet exemple de «l'église des femmes»: «Cette église, devenue un champ de pierres à la suite des bombardements, est le monument de la ville contre la guerre. [...] Pour de simples raisons économiques, on va reconstruire une église, fût-elle remarquable, supprimer un monument pour la paix et effacer les traces de la guerre. Cet exemple est une fable: on arrive à supprimer un monument contre la guerre pour reconstruire un monument tel qu'il était avant cette guerre» (Sauvageot, 1995, p. 74). Aujourd'hui, l'église est reconstruite et a retrouvé sa splendeur baroque; cependant, la reconstruction par anastylose¹⁰ et le respect des théories de la restauration de la seconde moitié du XX^e siècle ont conduit les reconstructeurs à distinguer les pierres d'origine et les nouvelles pierres, contraste tout à fait évident pour l'habitant comme pour le touriste. L'église reconstruite pose donc tout de même question par ce contraste entre partie refaite et partie «remontée»; le message de la ruine n'est donc pas tout à fait effacé, même s'il est beaucoup moins puissant aujourd'hui, parce que moins visuel et extrêmement atténué par la force de l'impression de beauté esthétique et d'exploit technique que produit le monument.

Comme on le voit, il faut être attentif à la conservation et à l'aménagement de ce que Régine Robin (2001) appelle les «passés fragiles». En réalité, la ruine, si elle est «bavarde» (Dupavillon *in* Sauvageot, 1995) n'est qu'un vecteur: l'observateur est le récepteur d'un message dont l'émetteur est l'autorité (municipale, nationale...) qui décide des modalités de conservation ou de destruction des ruines, dans un certain objectif (fierté nationale, haine de l'ennemi, mémoire du risque...). Ainsi, le message véhiculé par la ruine dépend plus de l'aménagement et de la présentation de celle-ci, que de l'aléa qui a causé la destruction.

Le message des ruines traumatiques, en termes de prévention des risques, ne dépend pas autant que l'on pourrait croire des causes de la destruction, de l'aléa impliqué – en d'autres termes, de la possibilité ou non d'identifier un ennemi. Certes, le message perçu sera différent, si l'on fait porter la faute du désastre à une personne, à un groupe social (ruines issues de guerres, d'accidents industriels...), ou à une fatalité (ruines liées à des catastrophes dites naturelles...). Dans le premier cas, on identifie plus ou moins facilement des responsables de la catastrophe, à qui l'on demande des comptes. Le processus de désignation de responsables, et donc de demande de réparations, est plus difficile dans le cas d'aléas naturels, et les modalités de gestion des risques sont différentes. Cependant, certains exemples récents – comme l'ouragan Katrina en 2005 (Hernandez, 2008), le séisme de L'Aquila en 2009, ou encore les inondations de la Vendée lors de la tempête Xynthia en 2010 – montrent que les populations touchées par des catastrophes présentées comme «naturelles» ont de plus en plus tendance à accuser, non plus l'aléa même, une

10. L'anastylose est une technique méticuleuse de reconstruction à l'identique des monuments détruits.

transcendance ou une fatalité, mais les gestionnaires du risque, en particulier les élus et les entrepreneurs. Même dans le cas d'aléas naturels, des responsables sont recherchés et identifiés, si bien que le message véhiculé par la ruine traumatique d'origine naturelle tend aujourd'hui à rejoindre celui de la ruine causée par des guerres ou des accidents industriels. En réalité, quand les autorités compétentes font un choix de conservation volontaire d'une ruine traumatique, c'est que le message que l'on essaie de mettre en avant est toujours celui de la mémoire de la catastrophe, accompagné presque toujours de son corollaire, le rappel du risque.

On proposera donc un schéma, pour illustrer et synthétiser cette dynamique de la conservation volontaire des ruines urbaines traumatiques dans une perspective de atténuation du risque (fig. 1).

Cette figure souligne une autre grande distinction. La conservation de la ruine indique la mémoire de l'événement, non du risque ; ce n'est qu'un élément de la constitution d'une culture du risque. En effet, prendre connaissance d'une catastrophe passée, et imaginer que cette catastrophe puisse survenir à nouveau, sont deux processus mentaux distincts. D'une part, la conscience du risque implique une attention à l'événement supérieure à celle issue d'un simple rappel de la catastrophe. D'autre part, les risques et les catastrophes impliquent des temporalités très variées : tout risque n'est pas cyclique, et la réalité de la catastrophe survenue n'est pas systématiquement synonyme de risque futur. Par exemple, la conservation de la façade de l'église Saint-Paul à Macao rappelle la catastrophe, mais n'indique pas la volonté de prévention d'un risque futur. La ruine est ancienne, patrimoniale et identitaire, et n'a pas vocation à éduquer la population à un risque.

Il ne suffit donc pas de sécuriser et de conserver la ruine. La ruine doit aussi être présentée, remise en contexte, par des panneaux indicatifs pédagogiques ; cette

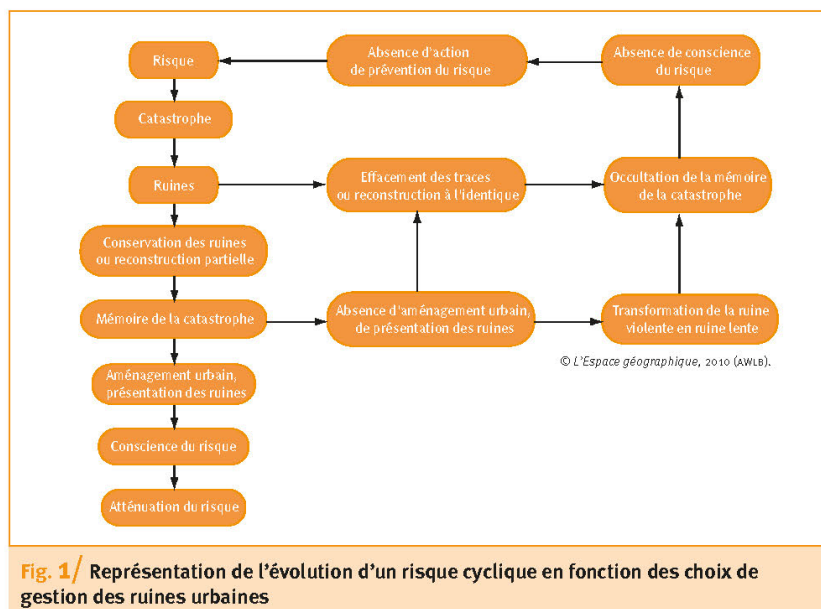


Fig. 1/ Représentation de l'évolution d'un risque cyclique en fonction des choix de gestion des ruines urbaines

présentation de la ruine doit s'accompagner, dans la mesure du possible, d'éléments montrant que le risque est encore actuel, réel. Par exemple, l'aménageur peut disposer, dans la ruine ou à proximité, des outils pédagogiques ou scientifiques rappelant le risque, comme cela a été fait à Gémone, ville détruite par le tremblement de terre du Frioul de 1976. En réalité, la conservation volontaire d'une ruine traumatique dans une ville est un véritable enjeu d'aménagement urbain.

Les fonctions urbaines des ruines

Présenter la ruine, cela signifie aussi aménager la ville autour de la ruine : faire de la ruine une polarité. Une ruine violente en milieu urbain laisse une cicatrice, spatiale, fonctionnelle, psychologique : réaménager l'espace autour de la ruine, grâce à une politique volontariste de conservation, permet de redonner une fonction à l'espace considéré, sans effacer le traumatisme et sa trace spatiale. Le paysage urbain intègre ainsi le traumatisme, mais en quelque sorte en le sublimant, pour reprendre la métaphore psychanalytique.

Il est nécessaire de revenir ici sur une confusion fréquente : la préservation d'un monument ou d'une ruine dans un état donné n'aboutit pas systématiquement à la muséification tant décriée des centres des villes, qu'on appelle parfois « momification ». On peut conserver une ruine telle quelle, et la faire vivre, grâce à des aménagements fonctionnels et paysagers, grâce à des circulations spécifiques : à Gémone par exemple, la décision de faire de la ruine de Sainte-Marie des Anges un monument à la mémoire du séisme s'est accompagnée d'une réorganisation des circulations autour de la nouvelle place, et de la construction d'une annexe de l'université immédiatement derrière la ruine, pour redynamiser le quartier. En outre, à la différence des autres monuments et des ruines lentes, et à l'exception de certaines ruines violentes anciennes, les ruines traumatiques ne sont pas préservées prioritairement dans un but de démonstration esthétique et artistique. La muséification des centres des villes provient de la limitation fonctionnelle des éléments mis en valeur, pour lesquels le tourisme semble phagocyter toute autre fonction, tout autre message du bâtiment ou du site. Les ruines violentes peuvent être soustraites à ce phénomène, dans la mesure où le message immédiat et le plus sensible est celui de la destruction, non de la mise en valeur d'une production artistique et des techniques architecturales engendrant l'admiration. En d'autres termes, l'émotion provoquée par la ruine violente se distingue nettement de la réaction d'admiration standardisée devant des sites ou constructions touristiques. Cela est valable si la ruine violente est préservée telle quelle ; si, au contraire, elle est laissée à l'abandon et au temps, si elle devient donc une ruine lente, son message s'atténue, se dilue dans un sentiment qui se rapproche petit à petit de l'admiration touristique si l'ancien monument était de valeur, de l'absence d'intérêt pour un espace urbain abandonné si les ruines sont celles de bâtiments moins intéressants artistiquement.

En outre, le public n'est pas le même que celui d'un musée ou d'un autre établissement à vocation touristique : pour ces derniers, le public fait un effort pour s'y rendre ; l'entrée est souvent payante, et on y rencontre un public spécifique. Dans le cas d'une ruine urbaine aménagée en promenade par exemple, le parc est accessible librement et fréquemment à des populations plus pauvres, plus locales, plus diversifiées. Cet argument, bien entendu, ne différencie pas tant les ruines

violentes des ruines lentes ou autres monuments, que les aménagements « muséifiants » qui font vivre la ville.

Mais comment intégrer dans l'espace urbain un élément ruiné, c'est-à-dire, par définition, un bâti détruit et non fonctionnel? Le terme même de ruine est associé à des termes aux connotations négatives tels que friches, déclin, misère, destruction; il semble antinomique avec l'idée d'une ville vivante, d'un système dynamique. Encore une fois, il faut revenir sur une confusion: en réalité, c'est l'aménagement qui fait la fonction, et non le matériel donné, le bâti, construit ou en ruines. Certaines municipalités ont conservé des ruines et ont transformé cet espace en lieu de promenade, en pôle touristique... Elles ont donné aux ruines une fonctionnalité urbaine originale. Elles ont réorganisé les circulations autour de ces ruines: elles ont modifié la structure urbaine en fonction d'un élément qu'elles ont envisagé comme un potentiel plutôt que comme une donnée issue du passé agissant comme contrainte. Et la gamme de nouvelles fonctionnalités est plutôt variée, puisqu'elle va du petit parc urbain destiné à la promenade et à la méditation, comme à Gémone (cf. Le Blanc, 2009) ou à Londres (St Duncan in the East ou Christchurch Greyfriars, voir photo 3) à l'exploitation d'un site tel que le Colisée à Rome comme gigantesque rond-point (Federici, 2008), en passant par les concerts en plein air (église du Saint-Esprit à Palerme, abbaye de Royaumont), ou par le rétablissement de fonctions originelles (église du Souvenir), sans parler bien entendu de la fonction muséale et éducative. Si la ruine a été presque totale, et que l'espace urbain est donc ouvert, relativement plane, le lieu peut être choisi pertinemment par les municipalités comme aire de rassemblement d'urgence, en cas de séisme par exemple, après des aménagements minimes (consolidation des ruines, accès à un point d'eau, aménagement des circulations...). Cette variété de nouvelles fonctionnalités et la création de nouveaux dynamismes urbains ont pu être mesurées, dans des cas précis, par différents instruments: évaluation des flux (d'habitants ou de touristes), questionnaires à la population locale et aux visiteurs des ruines (portant sur la compréhension de ces ruines), mesure des visites sur le site Internet de la municipalité concernant la ruine, évaluation de la prise en compte des ruines dans les documents juridiques et de planification urbaine.

Autour des monuments et des ruines volontairement conservées, on trouve souvent des espaces libres, transitions entre espaces « sacrés » et espace urbain quotidien (Halbwachs, 1950¹¹): parvis des églises, places devant les monuments, maisons rasées et mobilier urbain repensé aux alentours des monuments détruits... Sont créés, autour de ces monuments et ruines, des placettes ou des jardins, pour ouvrir la vue, mettre en scène la majesté de l'espace monumental, mais aussi pour donner le sentiment du sacré, l'idée que l'on sort de l'espace quotidien et banal pour entrer dans un espace qui propose un message, qui demande à être respecté (Ricci, 2006, p. 20-21). En somme, l'aménagement de l'espace

11. Les travaux de Maurice Halbwachs ont clairement montré, notamment, comment la mémoire collective s'inscrivait toujours dans un espace.



Photo 3/ Au cœur de la City de Londres, l'église de Christchurch Greyfriars, bombardée en 1941

Elle était l'une des plus grandes églises construites par Sir Christopher Wren. Les ruines ont d'abord été conservées intactes par la municipalité, avant que des travaux d'élargissement de la chaussée n'aboutissent à la démolition de deux murs supplémentaires. Les ruines restantes ont finalement été transformées en jardin urbain en 2001. Cliché de l'auteur, 2009.

urbain autour du monument est ce qui entraîne un regard différent, ce qui fait la monumentalité. La logique n'est pas différente en ce qui concerne les ruines traumatiques. Si l'on veut donner de la force au message de gestion du risque, les ruines doivent également être séparées du tissu urbain quotidien; le regard du passant doit être capté et orienté. Une ruine au sein d'un espace urbain aménagé et soigné est plus choquante, pose plus de questions, qu'une ruine au milieu de friches urbaines. La discontinuité spatiale reflète alors la discontinuité temporelle du choc traumatique.

Conclusion

Il est difficile de porter un jugement général sur la réussite des projets de conservation des ruines urbaines traumatiques, tant elle dépend des réalisations au cas par cas et de la nature du message concernant la mémoire de la catastrophe et la conscience du risque. Toutefois, des enquêtes ponctuelles et des évolutions urbaines tendent à montrer que, lorsque le projet porte un message attentivement réfléchi et que la réalisation est intégrée à un aménagement d'ensemble de l'espace urbain environnant, ces choix portent des fruits. Dans une enquête que nous avons menée auprès des habitants de Gémone (cf. Le Blanc, 2009), nous avons demandé si, à leur connaissance, il restait encore des traces visibles du tremblement de terre de 1976. Seuls 11 % ont répondu par la négative, tandis que 42 % ont cité l'église Sainte-Marie des Anges. L'enquête préliminaire n'est pas scientifiquement représentative, il n'en reste pas moins que ce chiffre, trente ans après la catastrophe, est tout à fait élevé. Le choix d'urbanisme audacieux effectué par la municipalité semble bien avoir contribué à la culture du risque de la population locale. L'église du Souvenir à Berlin, tout comme les ruines de Saint-Nicolas à Hambourg, constituent désormais de petites polarités urbaines, à la fois cibles touristiques et symboles reconnus. À l'inverse, les choix de patrimonialisation touristique des ponts de Rome et d'Avignon, ou l'aménagement discret des ruines des églises de Cologne, ne semblent pas avoir porté le souvenir des catastrophes et donc la conscience des risques.

La gestion des ruines est ambiguë et délicate, en particulier s'agissant de ruines traumatiques en milieu urbain. Les messages transmis sont puissants et de nature extrêmement politique¹². En effet, lorsque des acteurs de l'aménagement urbain parviennent à exploiter une ruine pour en faire une polarité spatiale de type monumental, la mémoire urbaine est remodelée, l'identité urbaine est redéfinie en profondeur, et un sentiment de nature politique est engendré dans la population. La gestion du risque, la désignation d'un ennemi, le façonnement d'un message et d'une identité urbaine patrimonialisée, l'orientation de la mémoire de la population, sont autant de facteurs de politisation d'un processus particulièrement délicat à mettre en œuvre. Les traces des catastrophes peuvent ainsi être lues comme des « armes symboliques » (Sauvageot, 1995, p. 60) servant à « légitimer les entreprises de revisitation de l'histoire » (Jeudy, 2001, p. 10).

Paradoxalement, ces « ruines politiques » peuvent aussi être interprétées comme le signe d'une vitalité urbaine, comme le dit Marc Augé dans *Le Temps en ruines*. Pour lui, les ruines permettent aux hommes de retrouver parfois un sens, un temps, un monde, que les sociétés modernes ont du mal à vivre. La patrimonialisation à outrance, le refus du risque, la standardisation de certains modes de vie offrirait un spectacle trop mis en scène pour être réel et vivant; mais « les ruines, elles, donnent encore signe de vie » (Augé, 2003, p. 131) grâce à leur puissance évocatrice, à leurs énigmes, et à leurs temporalités à la fois longues et fragiles.

12. C'est aussi la conclusion de Pierre Le Goïc (2009) à propos de la gestion des traces « subies » de la guerre dans les villes bretonnes.

Références

- ANDRÉ M. (1986). « Cathédrale de Reims ». *Monuments historiques*, n° 145, p. 113-114.
- AUGÉ M. (2003). *Le Temps en ruines*. Paris : Galilée, coll. « Lignes fictives », 134 p.
- BOITO C. (2000). *Conserver ou restaurer. Les dilemmes du patrimoine*. Besançon : Les éditions de l'Imprimeur, coll. « Tranches de villes », 109 p.
- BRANDI C. (1963). *Teoria del Restauro*. Rome : Edizioni di Storia e Letteratura, 158 p.
- CHOAY F. (1992). *L'Allégorie du patrimoine*. Paris : Éditions du Seuil, coll. « La Couleur des idées », 272 p.
- CHOAY F. (2006). *Pour une anthropologie de l'espace*. Paris : Éditions du Seuil, coll. « La Couleur des idées », 410 p.
- DIDEROT D. (1995). *Ruines et paysages*. Tome III : *Salons de 1767*. Paris : Hermann, coll. « Savoir : Lettres », 563 p.
- DUPAVILLON C. (1995). « Monuments sans histoire ». In SAUVAGEOT J. (dir.), *Architecture monumentale et reconstruction*. Actes du colloque des 8-9 décembre 1994, Rennes. Rennes : École régionale des Beaux-Arts, p. 70-75.
- FEDERICI F. (2008). « Vincere il tabù dell'intoccabilità ». *Il Giornale dell'Arte*, octobre, p. 48.
- FEILDEN B.M., JOKILEHTO J. (1993). *Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites*. Rome : ICCROM-UNESCO-ICOMOS, 122 p.
- FERRANTI F. (2005). *L'Esprit des ruines*. Paris : Éditions du Chêne, 255 p.
- FOURNIER É. (2008). *Paris en ruines. Du Paris haussmannien au Paris communiste*. Paris : Imago Auzas Éditeurs, 279 p.
- GAUTHIER N., BOIRET Y. (1991). « Introduction au thème conservation-lisibilité ». *Faut-il restaurer les ruines ? Actes des colloques de la Direction du Patrimoine, mémorial de Caen*. Paris : Ministère de la Culture, coll. « Entretiens du Patrimoine », p. 31-36.
- HALBWACHS M. (1950). *La Mémoire collective*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 170 p.
- HERNANDEZ J. (2008). « Le tourisme macabre à La Nouvelle-Orléans après Katrina : résilience et mémorialisation des espaces affectés par des catastrophes majeures ». *Norois*, t. 208, n° 3, p. 61-73.
- JACKSON J.B. (2005). « De la nécessité des ruines ». In JACKSON J.B., *De la nécessité des ruines et autres sujets*. Paris : Éditions du Linteau, coll. « Librairie de l'architecture et de la ville », p. 139-158.
- JEUDY H.-P. (1991). « Ruines en trompe-l'œil ». *Faut-il restaurer les ruines ? Actes des colloques de la Direction du Patrimoine, mémorial de Caen*. Paris : Ministère de la Culture, coll. « Entretiens du Patrimoine », p. 49.
- JEUDY H.-P. (2001). *La Machinerie patrimoniale*. Paris : Sens & Tonka, coll. « Essai 10/20 », 127 p.
- KAHN L.I. (2005). *Silence et lumière. Choix de conférences et d'entretiens, 1955-1974*. Paris : Éditions du Linteau, 302 p.
- LACROIX S. (2007). *Ce que nous disent les ruines. La fonction critique des ruines*. Paris : Éditions de l'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 318 p.
- LE BLANC A. (2009). « La ville 30 ans après une catastrophe sismique : traces, identité, renouveau. L'exemple de Gémone (Italie) ». In VALLAT C. (dir.), PHILIFERT P., LE BLANC A. (coord.), *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses*. Volume I : *Traces*. Paris : Éditions de l'Harmattan, coll. « Itinéraires géographiques », p. 161-171.
- LE GOÏC P. (2009). « Traces et politiques de la trace : Brest, Lorient, Saint-Nazaire ». In VALLAT C. (dir.), PHILIFERT P., LE BLANC A. (coord.), *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses*. Volume I : *Traces*. Paris : Éditions de l'Harmattan, coll. « Itinéraires géographiques », p. 293-302.

- MARCONI P. (1995). «Architectures charismatiques. Pourquoi ne pas les reconstruire?». In SAUVAGEOT J. (dir.), *Architecture monumentale et reconstruction*. Actes du colloque des 8-9 décembre 1994, Rennes. Rennes: École régionale des Beaux-Arts, p. 58-63.
- PINON P. (1991). «Construire sur les ruines». *Faut-il restaurer les ruines?* Actes des colloques de la Direction du Patrimoine, mémorial de Caen. Paris: Ministère de la Culture, coll. «Entretiens du Patrimoine», p. 191-195.
- RICCI A. (2006). *Attorno alla nuda pietra. Archeologia e città tra identità e progetto*. Rome: Donzelli, coll. «Interventi», 159 p.
- RIEGL A. (1984). *Le Culte moderne des monuments*. Paris: Éditions du Seuil, coll. «Espaces», 122 p.
- ROBIN R. (2001). *Berlin, chantiers. Essai sur les passés fragiles*. Paris: Stock, coll. «Un ordre d'idées», 449 p.
- ROTH M., LYONS C., MEREWETHER C. (1997). *Irresistible Decay: Ruins Reclaimed*. Los Angeles: Getty Research Institute for History of Art and the Humanities, 109 p.
- SAUVAGEOT J. (dir.)(1995). *Architecture monumentale et reconstruction*. Actes du colloque des 8-9 décembre 1994, Rennes. Rennes: École régionale des Beaux-Arts, 78 p.
- STANFORD C. (2000). «On Preserving Our Ruins». *Journal of Architectural Conservation*, vol. 6, n° 3, p. 28-43.
- STONE M. (2004). «A memory in ruins?». *Public Archaeology*, n° 3, p. 131-144.
- VALE L.J., CAMPANELLA T.J. (eds)(2005). *The Resilient City. How Modern Cities Recover from Disaster*. New York: Oxford University Press, 376 p.
- VOISIN C. (2009). «Continuité? Rupture? Le difficile choix de la forme de la construction du centre-ville à Dresde, Chemnitz et Magdeburg». In VALLAT C. (dir.), PHILIFERT P., LE BLANC A. (coord.), *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses*. Volume 1: *Traces*. Paris: Éditions de l'Harmattan, coll. «Itinéraires géographiques», p. 173-185.

Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques

ARTICLE 8/ REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S., DJAMENT-TRAN G., LE BLANC A., LHOMME S., 2012, « What Resilience Is Not : Uses and Abuses », *Cybergéo*, 621, <http://cybergeog.revues.org/25554>.

Magali Reghezza-Zitt, Samuel Rufat, Géraldine Djament-Tran, Antoine Le Blanc et Serge Lhomme

What Resilience Is Not: Uses and Abuses

“Some cities do better in the face of disaster than others. It is tempting to describe apparent success in terms of resilience and apparent failure in terms of a shopping list of explanatory variables. Resilience then becomes the synonym for survival and the prescribed antidote for administrative shortcomings. This is too simple (...) Far from a fix-it-and-forget-it approach, resilience is the outcome of a long-term process, enduring resilience is a balancing act between risk and resources, between vulnerabilities and escalating or unmanageable risk” (Comfort et al. 2010a: 272-273).

- 1 Resilience is “fashionable” of late, as much with scientists as with the administrators and international authorities in charge of preventing disasters. Comfort *et al.* call it a “buzzword” (2010) and see its consecration with September 11 attacks and Katrina. Klein *et al.* rather emphasize its link with papers and concerns on climate change (2003). In any case, the omnipresence of resilience makes one wonder about its pertinence. In fact, the abundant use of the concept, especially in social sciences, does not always come with a solid theoretical base. The word then becomes a holdall word used with a variety of meanings, just like other fashionable concepts (sustainability, governance...) that are often used in relation to it (Aschan, 2000; Gallopin, 2006).
- 2 The polysemy of the concept resilience is not a problem per se; it is even productive in terms of heuristic and methodological issues (Folke, 2006). The difficulties arise when, little by little, the polysemy seems to legitimize a semantic blur that creates theoretical and operational dead ends. In view of occasional contrary injunctions, the concept ends up being “inoperative”, being reduced to some sort of unattainable discursive utopia to the point where some researchers have considered the concept too vague to be used in order to prevent disaster (Manyena, 2006).
- 3 We shall discuss two points here. First, polysemy implies a rigorous use of the words, and if we want to use resilience in an operative way, we must keep in mind the theoretical issues and the methodological limits that come with the different meanings, while paying attention to the intrinsic contradictions of certain uses. Hence the provocative title of this paper that aims less, in the end, to say what resilience is than to say what it is not or what it cannot be. In addition, because resilience is thought to have an operative ambition, we can’t omit to reflect on the conditions of its uses by non scientist decision makers. The spreading of resilience outside of the academic domain and the way it is used in the field by different protagonists bring up ethical and political issues that make the passage from theory to practice uneasy.
- 4 Thus, this paper has a double purpose. We are not aiming to establish a final definition for the concept. Beyond the impossible consensus on the meaning of the word this would only impoverish it. We wish to expose the limits and contradictions of certain uses and to shift the debate towards analyzing the discursive, ethical and political issues around resilience.

One or Many Resiliences?

- 5 The concept resilience has been the object of numerous publications. Even if etymology is often used to support its definition and if this etymology receives a global consensus, it is not the case for the origin of the scientific concept (Tisseron, 2009; Klein *et al.*, 2003; Godschalk, 2003). Hence, according to the sources, in the scientific field resilience was born through either engineering, ecology or psychology. Nevertheless, everyone agrees on the fact that the concept is multidisciplinary and that it has greatly spread outside of its original disciplinary fields (Turner *et al.*, 2003; Cutter *et al.*, 2008; Hernandez, 2009; De Bruijne *et al.*, 2010, etc.).

The Different Meanings and Uses of Resilience

- 6 Resilience is more and more used in hazard research or cindynics. Disaster results from the exposition of an element at risk to a hazard or a source of danger. However, there is only a disaster if the element at risk is vulnerable. When a threat becomes reality, the impact

- causes material damage, perturbations or disruptions. Beyond a certain level of disarray, we are dealing with a crisis, a state in which the system's functioning is perturbed in such a way that we find ourselves in an extraordinary – abnormal – situation (normality being a state of reference here, generally the initial state). Yet, a crisis doesn't necessarily bring about disaster and even if it does, a disaster rarely is an irreversible state of destruction. Most of the time, there is recovery, reconstruction, renewal, a return to equilibrium, to normality, etc., all situations that can be linked to the concept of resilience that, etymologically, refers to the idea of rebound.
- 7 If scientists generally agree on this first analysis, the use of resilience as an outcome, a state, a property or a process has been distinguishing different research communities (table 1). However, determining whether resilience is an outcome, a property or a process is a critical step toward its application. At this point, resilience's exact definition and uses are far from being unanimous. According to some researchers, resilience is both a process and a state (or an outcome), described as resilient. Indeed, resilience may refer to the steps leading to the perturbed or damaged state / consecutive to the shock. Depending on the definitions, the state of resilience is thus a return to the state prior to the crisis, to normal, to stability, etc. This condition is often thought in terms of a threshold of restoration / reconstruction. However, this threshold is highly dependent of the criteria taken into consideration and it varies considerably according to the authors and the systems considered. To say that such a system or such an element at risk was resilient is to declare a posteriori the fact that it was able to withstand the impact and to overcome the crisis that followed. They then try to account for the process that led to this state of resilience. It is a diachronic perspective: the reasoning is done about a long period of time, seeing resilience as a dynamic process - part of a time continuum - that has its own temporalities and rhythms. Resilience as a process can be described by taking into account shorter or longer time steps. The process is often broken down into various stages. The state of the system can then be measured at each stage from a number of indicators that should enable estimating the level of return to the previous state, the level of reconstruction, the share of the same and of innovation, etc.
- 8 Conversely, other researchers consider resilience as a property. They regard resilience as an inherent quality of a system or an element at risk, an ability that manifests itself at the moment of the impact but that was already there. The focus then is neither on the result nor on the impact but on the system or the element at risk. The relation to time is different: resilience pre-exists the impact, it is a potential, revealed through the impact. It is, in a way, a-chronic. Furthermore, if resilience is a quality, it can be innate or acquired but, unlike in the previous definition, it is not defined by observation a posteriori. One can be resilient without knowing it. This approach enables to initiate prospective and preventive approaches. Indeed, if we think upstream of the crisis, we can seek improving the resilience of a system in order to enable it anticipating disruptions, preparing and coping. When pressing on the process, one takes in a better perspective on feedback that allows learning from past failures.
- 9 Nevertheless, process-resilience and property-resilience are not conflicting: the intrinsic qualities of the systems, combined with exogenous factors are what will determine the process of resilience and the trajectory of the system. Consequently, even though the two meanings are linked, they do not pertain to the same methodological position and their theoretical implications are not univocal (Cutter *et al.*, 2008). If resilience pertains to observation, to the assessment of a third party, it is necessary to establish the criteria to be used to say if a system is resilient or not (part of the same and of the other, time scale, etc.). Then comes the question of the nature and the levels of qualitative changes that allow to talk (or not) of resilience. In a very schematic way, after an impact, three states can be observed: a definitive disappearance, the survival of the system as it was, and a structural change that corresponds to a radical structural change of the system. However, there is no agreement as for a correspondence between the degree of transformation and the state of resilience. For example, for some authors that rely on ecology, there is no radical opposition between structural change and resilience, flexibility and openness being consubstantial to resilience's process. For others however, resilience means stability assimilated to survival without change. Others still see that stability as a differential

adaptation of the system’s components, with a transformation of some elements while keeping an invariant core whose outlines have to be defined (table 1).

Table 1: Synthesis of the definitions and approaches of résilience

	Theoretical - heuristic / Practical	Stability (equilibrium) / Persistence	Proprety / Process	antonym vulnerability / continuity or complementarity
Theoretical	Holling, 1973 Provitolo, 2012 etc.	Pimm, 1985 Dovers and Handmer, 1996 Sheffy, 2007 O’Rourke, 2007	Klein <i>et al.</i> , 2003 Pelling, 2003 etc.	Folke <i>et al.</i> , 2002 Dovers and Handmer, 1996 UNISDR, 2005 etc.
Operational	Folke <i>et al.</i> , 2002 Godschalk, 2003 UN-ISDR, 2005 etc.	Holling, 1973 and 1996 Berkes, 2002 Walker <i>et al.</i> , 2006 etc.	Manyena, 2006 Mc Entire <i>et al.</i> , 2002 etc.	Provitolo, 2009 Gallopín, 2006 etc.
	Resistance / Adaptation	Social / Material	System / Analytical	Positive / Neutral
Theoretical	Mileti, 1999 Alwang <i>et al.</i> , 2001 etc.	Mc Manus <i>et al.</i> , 2008 Dovers and Handmer, 1996 Vale and Campanella, 2005	Berkes, 2002 Carpenter <i>et al.</i> , 2001 Gallopín, 2006	Godschalk, 2003 Folke <i>et al.</i> , 2002 etc.
Operational	Gordon, 1978 Comfort, 1999 Dovers and Handmer, 1992 Fiksel, 2003	Cimellaro <i>et al.</i> , 2010 Sheffy, 2006 O’Rourke, 2007 Bruneau <i>et al.</i> , 2003	Cardonna, 2003 Dauphiné, 2004 Mc Manus <i>et al.</i> , 2008 etc.	Perrow, 1986 Klein <i>et al.</i> , 2003 Comfort <i>et al.</i> , 2010a etc.

Serge Lhomme, 2012

10 The definition that shows resilience as a property is just as equivocal. The ideas of ability, capacity or capability (Sen, 1985), can be defined in different ways:

- The resilience of a material is the quality of being able to store strain energy and deflect elastically under a load without breaking or being deformed¹ (Gordon, 1978). This definition, from physics, is about the plasticity of a material which translates into flexibility and adaptation for social systems or individuals. Resilience becomes the adaptive capacity of the element at risk.
- Resilience is the ability, for an element at risk, to withstand disaster². This definition is strongly linked to the ideas of loss and damages that refer to the literature on physical vulnerability and the impact approach in physics and engineering.
- Resilience is the ability to recover or rebuild. This idea was formalized from the 1970’s and is used metaphorically (Klein *et al.*, 2003).
- Resilience is a system’s ability to maintain its integrity and to return to its original state, a state of equilibrium, normality, when it is confronted with a disruption³. This meaning comes directly from ecology and C.S. Holling’s research (Holling, 1973).

11 These 4 definitions are not always compatible and have been a cause for virulent debates. We shall present 2 of them that are not yet resolved. The first one is on the contradiction that exists between the first 2 definitions⁴ and the opposition between resilience and resistance. Synonyms for some who amalgamate resistance and persistence by implying that persistence pertains to strength and stiffness – which is exactly what Holling wanted to disprove in 1973; intimately linked for others who believe that resilience gives the system time to adapt; those two interpretations are strictly distinct for some other researchers. To them, resistance refers to damages⁵ where resilience refers to the impact (Smit *et al.*, 2000; Adger, 2000): resilience relies on a capacity to adapt and implies flexibility and plasticity where resistance implies opposition and stiffness.

- 12 The second point of debate comes directly from controversies in ecology and pertains to the link between resilience and stability. To the engineering resilience, a resilient system is a stable system, close to a permanent state of equilibrium (Pimm, 1984⁶). According to this definition, resilience is a capacity to stay the same through an impact. This capacity is correlated with the element at risk's resistance and can be measured through its speed to regain its equilibrium. To the ecosystem resilience or ecological resilience, however, a resilient system is a system that will not maintain its functions and its essential structures through a state of equilibrium but through different states of stability (stable and unstable)⁷. For Handmer and Dovers for example, an unstable system will be highly resilient since, because of this instability, it will be able to withstand multiple disruptions.

Resilience and Spatial Systems

- 13 Resilience was only recently introduced to research on hazards in French geography. However, it was in use as early as the end of the 1990's in other areas of the discipline.
- 14 The concept was especially present in theoretical geography through the self-organization and the dynamic systems theory paradigm (Pumain *et al.*, 1989; Lepetit, Pumain, 1993) and in the context of thoughts on disruptions and transversal structural changes from natural (Prigogine, 1978) and social (Bessin *et al.*, 2010) sciences. The Archaeomedes collective (Archaeomedes, 1998) had geographers and archeologists work together to study France's South-East urban system in the long run - this system being thought as the most resilient form of human inventions. Resilience was evaluated through the "geographical selection mechanisms" with an archeological criterion: the maintenance (survival) of a site's use. During the same period, Christina Aschan-Leygonie wrote a pioneer thesis on the resilience of the Comtat spatial system (Aschan-Leygonie, 1998). From the start, it states its affiliation to works dating from the 1980's on diachrony and the critical periods of spatial systems. Referring to C. S. Holling, Christina Aschan-Leygonie settles the debate on polysemy by stating that resilience is "a system's capacity to assimilate a perturbation to its functioning without a change to its qualitative structure". In the context of geography, resilience is thus the ability of a system (social, spatial, economical, etc.) to reproduce itself: it is not continuity without change but the ability of an element at risk to maintain itself through a disruption or even to assimilate the disruption to its functioning.
- 15 Christina Aschan-Leygonie's thesis brings up at least two questions relevant in today's cindynics. First, how to determine the structural change of open systems in constant change that are the socio-spatial systems? Second, how to explain the survival or the fall of those systems? Specifically, can we use the systemic properties that can explain the resilience of ecosystems to explain the resilience of spatial systems? The thesis clearly shows how hard it is to transfer concepts relating to biology or even inert matter to human societies. These are questions brought up by human ecology projects both in France (Robic, 1992; Bertrand, 2002) and in the United States (Chorley, 1973) that have slowed the introduction of resilience in French hazard geography.
- 16 Christina Aschan-Leygonie's work was an inspiration for more research. Géraldine Djament revisited resilience in her geo-history thesis on the reproduction of Roman centrality (2005). She emphasizes on the risk for steadiness inherent to resilience and suggests a change in the temporal scale – a switch to a longer period of time shifts resilience's issues to urban perennity (Vallat, 2009). The goal is no longer to characterize a socio-spatial system as resilient or not, as it is to analyze what changes and what stays the same in a socio-spatial system that faces a crisis, and especially to understand for whom and for what.
- 17 Instead of resilience, Géraldine Djament prefers the concept of spatial reproduction to insist on the interactions between the re-production of the same and the production of the other, interactions that make spatial systems irreducible to ecosystems (Djament, 2005). While resilience focuses on spatial systems dynamics, reproduction aims to present their historicity, that is to say the link between their evolution and the maintenance or the transformation of the social hierarchies.

Those Who Do Not Use Resilience But Still Talk About It

- 18 Meanwhile, numerous publications do not explicitly use the concept of resilience, even though the studied objects and issues are very similar. Let's illustrate this through the "post-" literature.
- 19 The prefix "post-" (postmodern, postcolonial, post-conflict, post-apartheid, post-socialism, etc.) marks transformations of systemic size on a length of time that is both relatively long (one or two generations) and contemporary. It is used to analyze the changes in society characterized by the telescoping of different processes (transition, reconciliation, globalization, emergence, etc.) that mark the reorganization of political, economical and social institutions after a crisis. "Post-" translates a difficulty to isolate a clear break with the previous period and rather indicates a progressive fray – like a comet tail – and the fact that there is not enough perspective yet to appreciate the entanglement of the old logics and the new processes that are going on (Houssay-Holzschuch, 2010). It is a "transition" period, a phase of uncertainty, great upheaval and territorial restructuring: a moment of "in between", characterized by a political, economical and social discontinuity, that reactivates the heritage of many previous historical periods, a moment of interference between conflicting processes, logics, codes and markers (Rufat, 2008). The ongoing processes do not bring about something that is radically new: it's something that is added, a new stage, but still dependent on the inertia of inherited structures: it is the "path dependence" (Hamilton *et al.*, 2005).
- 20 Finally, over the last two decades, the prefix "post-" won over other terms. Mainly because it is the least teleological: "transition" implies returning to normality (i.e. "transition towards market-economy"), "transformation" presets a final state (the same way as "modernization" does), "metamorphosis" implies a linear trajectory without uncertainties or going backs, "structural change" insists on remodeling over heritage, "palimpsest" on continuities, etc. (Harloe, 1996; Rufat, 2008; Houssay-Holzschuch, 2010). The mutations that happen after a crisis cannot be reduced to the emergence of new properties. They express the conflict between a present indecisive remodeling and different conditions from the past such as inherited situations from before the crisis, previous dynamics that are reactivated, traumatism that are brought back to light. The crisis brings about periods of turbulence, uncertainty and fluctuation, marked by the meeting of old processes and new properties, by temporalities that get entangled. During those periods, it becomes difficult to identify what pertains to adaptation from what pertains to resilience or inertia, especially spatial structure inertia, because the transformations happen according to different rhythms in the political, economical, socio-cultural and territorial fields (Gervais-Lambony, 2003).
- 21 Ultimately, there are post-crisis situations that are considerably more marked by inertia and going backs than by adaptation or emergence. Contrary to resilience, "post-" insists on uncertainties rather than continuities and focuses on turbulences, ambivalences, contradictions, entanglements of processes and multiplicity of temporalities and points of view.

Critique of Pure Resilience

- 22 The multiple meanings of resilience can be explained, in part, by multiple cross-disciplinary transfers. In fact, each discipline contributes to its polysemy. Depending on the corpus, resilience will refer to notions that are more or less closely related: resistance, ability to face a crisis, capacity to adapt, to respond, to go back to an equilibrium, shock absorption (system), reconstruction (buildings), reconstruction (political and social), reconstruction (symbolic), structural change, self-organization, transition, trajectory, sustainability, perennity, etc. Every one of these notions will slightly change the meaning of resilience.
- 23 Furthermore, borrowings and transfers face methodological issues that become even worse with the difficulties arising from a search to establish pertinent analysis criteria or to make resilience operational (Manyena, 2006; Dauphiné *et al.*, 2007). The passage from theory to practice thus leads to an alteration of the concept, everyone pulling resilience towards its own meaning to adapt it to its own object, its own issues, etc.

Formalization Issues

- 24 The first issue comes from formalization, in order to make the concept applicable. The consecration of resilience could be interpreted as an answer to an operational dead end. Certainly, the pertinence of a theoretical concept lies essentially in its heuristic potential or its hermeneutic power and not in its purely practical efficiency. Nevertheless, resilience was immediately seen as an opportunity to enrich or even renew the management systems such as the policies contributing in fine to reduce hazards and disasters. It must be emphasized that cindynics can hardly be independent from this passage from theory to practice. In hazard geography, the theory is quickly put to practice (Vinet, 2010) and Patrick Pigeon even wrote: “hazard geography is now acknowledged, to the point that the distinction between fundamental and applied becomes quite thin” (Pigeon, 2005).
- 25 In fact, if we analyze the hazard research, we see that the concepts change as we encounter obstacles to make theoretically seducing tools operational. For example, the works on hazard have given priority to hazardous process and danger for a long time (Morel *et al.*, 2006). In face of the incapacity of sciences and techniques to eradicate threats, the adaptive capacity of societies was brought forward in the years 1940-1960 (Chorley, 1973). The concept of vulnerability was used in the 1990’s to link the damages and the social sciences approaches (Cutter, 2006; Reghezza, 2006). But adaptive capacity, shock absorption, vulnerability, etc. are useful concepts to a posteriori cases study, by dissecting mechanisms and identifying explanatory factors. However, they are not easily applicable as shown by the increasing human and financial cost of disasters despite the money and energy invested in knowledge, prevention and protection (White *et al.*, 2001). Since there are no invulnerable societies, cities or territories, one will focus on reconstruction and its corollaries (shock resistance, adaptation, etc.). Hazard reduction will then be tackled through a resilience angle (Vale *et al.*, 2005) that permits a more positive, optimistic view. Furthermore, resilience doesn’t come from a critical view of hazard, unlike vulnerability that was strongly linked to radical positions (Wisner *et al.*, 1976; Hewitt, 1993; Quarantelli, 1998). It provides with a project that is consensual and integrating, a realm of expectations and actions (Lallau, 2011).
- 26 Consequently, resilience’s success answers a need to put into practice what the previous concepts can’t satisfy. Paradoxically, however, its operational pertinence constitutes a central question and was doubted from the start, especially in hazard geography (Dauphiné, 2004).

Figure 1: From vulnerability to resilience: moving forward or backward?



Samuel Rufat, 2012

- 27 A first debate questions the possibility of objectifying resilience. Because when resilience is defined as “a degree to which a system rebounds⁸⁾” or as “the measure of the capacity to absorb a shock⁹⁾”, one enters the domain of evaluation. This implies to produce adequate indicators that become so many ways of objectifying resilience. No matter how one sees resilience – as

a process, a state or a quality – it introduces subjectivity, discourse, norm, etc. for there has to be someone to say that there is resilience and to establish the levels that will define this state of resilience. Thus, resilience is a discursive construct that allows a qualification of a situation or a property a posteriori by giving it a positive dimension. If the political interest can easily be seen, the notion's operational pertinence remains evasive.

- 28 Furthermore, and this is a second difficulty, to define resilience, authors recall earlier concepts and rely on them, drawing some sort of circle where every term is linked to the other but without enough information to know just how they relate to one another (figure 1). For example, for some, resilience is part of vulnerability (Burton *et al.*, 1978; Fabiani and Theys, 1987) whereas, for others, it is defined as the adaptive capacity (Holland, 1995), in opposition to anticipation (Wildavsky, 1988). Vulnerability being the incapacity to face the impact because of a lack of adaptability, resilience and vulnerability are then opposites, which is in contradiction with the previous meaning that implied that one came from the other.
- 29 These formalizing difficulties that come in part from the multiple approaches to resilience that feed its polysemy have an immediate consequence: in practice, many interpretations are incompatible. For example, when the very poor are the first to come back to the disaster areas after an impact, some see a proof of their resilience, others of their vulnerability, others still of the metropolitan system's inertia or of the captivity of those populations (even if those categories do not necessarily correspond to reality). Moreover, it becomes evident that, to be resilient, a system must, at the same time, be redundant, diversified and efficient; autonomous and collaborative; stiff, flexible and adaptable; capable of learning from the past and of facing future uncertainties; etc., which, every time is evidently contradictory and do not, in the end, allow to find satisfying solutions, either from a heuristic or an operational point of view.

From Vulnerability to Resilience: a Big Step Backwards?

- 30 What was just discussed brings us back to one of resilience's use main issues, which is the relation between vulnerability and resilience (figure 1).
- 31 Resilience Alliance's work is particularly interesting here. The organization's objectives are, first, to stimulate multidisciplinary academic research on resilience (linked to the issues of sustainable development) and to inform politicians (especially the ones with an international reach) about their popularized results. To do so, Resilience Alliance works with a group of researchers with explicit theoretical bases (Holling, 1973; Carpenter *et al.*, 2001; Gunderson and Holling, 2002). In fact, their research is the basis for the concept's definitions and its application to "socio-ecological systems".
- 32 To give resilience an operational, intelligible and intuitive definition (Folke *et al.*, 2002), this organization chose to define it as the "flip-side" of vulnerability: resilience becomes the antonym of vulnerability, its positive counterpart. The will to bring forth the "positive" aspect of resilience (Klein *et al.*, 2003) is truly linked to a search for application: while vulnerability pertains to a negative connotation (incapacity), resilience becomes a system's desirable property towards which management should lean.
- 33 The matter is that one can be vulnerable to an impact while being perfectly resilient. It is not possible to systematically oppose vulnerability and resilience. This is especially obvious with cities where, however is defined vulnerability (as a damage potential, a degree of exposition, an incapacity to face an impact) we see a multiplicity of examples of cities exposed to hazards, hit by disasters, hence vulnerable, that yet manage to rebound, recoup and reconstruct, to come back to an equilibrium, to normality, etc. Vale and Campanella even wonder over the remarkable resilience of cities, since history only relates the definitive disappearance of a few cities while urban disasters are innumerable (Vale, Campanella, 2005). In a certain way, it could be said that it is because one is vulnerable that one can be resilient: in the strictest meaning, there can only be resilience if there is an impact and a disruption, which, analytically, implies vulnerability. But in a larger sense, it is because a society or a territory is vulnerable that it will suffer crises and that it will have to face up, to adapt and to learn from the disaster. The more crises a system suffers, the better it can show resilience capacity (property), learn from the disaster and become resilient in fact (state). The problem then lies in hazard acceptance,

not as fatalism or as the acceptance of the disaster, but as the price that a society is willing to pay when this society takes a risk.

34 Furthermore, because of its technical aspect, we tend to associate vulnerability with material structures. But in this context, associating vulnerability and resilience becomes an aporia. If we keep to buildings, forms, networks and structures, resilience means maintenance of service, the possibility to function, even in a diminished state, and speedy reconstruction. But an exact reconstruction of what was, even if it allows the maintenance or the reconstruction of functions, constitutes a problem because it doesn't account for the crisis: nothing is learned from it. To put it another way, the system remains as vulnerable as it was, which is in opposition to the idea that resilience is desirable. Conversely, a reconstruction that aims to adapt the system to disasters is also problematic because it can, and sometimes has to, radically change the networks' topology, the buildings' structures and thus, the system's functioning, which leads to a structural change and no longer to resilience.

35 The passage from vulnerability to resilience cannot be limited to a simple semantic shift: the two terms are not interchangeable and the continuum question has to be explored as for what would make it possible to go from one to the other (cf. "resiliency vulnerability" Provitolo, 2012). An inversion of the terms is even less desirable considering a certain tendency to use vulnerability's analysis methods on resilience, which basically comes down to shifting those methodological issues without solving them. Thus, the pertinence of the indicators that would allow measuring a system's adaptive ability or the analytical approaches' limits stays questionable (Dauphiné, 2004). Moreover, it is not enough to transpose vulnerability's factors into resilience's field to understand hazard dynamics because a vulnerability factor can also be a resilience factor. Kōbe after the 1995's earthquake (Menoni, 2001) or Manhattan after 9/11 (Sassen, 2004) showed that the concentration of strategic functions in large cities is a powerful damage factor – and hence a vulnerability factor – but that it is also a formidable stimulant for a speedy reconstruction and a return to "normality".

The Question of Spatial and Temporal Scales

36 Talking about resilience brings up the question of pertinent scales. Urban resilience's example is yet again particularly interesting. Resilience is a property known to the city system (Archaeomedes, 1998) but what about the city's resilience and the resilience of the urban system's various components? How do they work together and on what length of time?

37 For example, there has to be a systematic distinction between city scale and intra-urban scale on one hand, regional, national and global scales on the other. There can be resilience at an intra-urban scale without resilience at an inter-urban scale. A city can be rebuilt but lose its rank in the urban structure, as was the case in Martinique with the city of Saint Pierre after Mount Pelee's eruption in 1902. There can also be resilience at an urban scale but not at an intra-urban scale and inversely. L. Sanders mentions that a neighborhood can be affected with an important change without necessarily leading to a structural transformation of the city (Sanders, 1992). Julie Hernandez's analyses show the same for New Orleans (Hernandez, 2010). To yet another scale, the disappearance of a secondary knot on the globe will not lead to the collapse of the latter; on the other hand, the disappearance or the damaging of a "global city" can affect the system's structure (as was the case with the big earthquakes in Tokyo and Los Angeles).

38 The scale question has to be linked to the one about the nature and thresholds of the qualitative changes that allow to talk (or not) about resilience. The city suffers continuous internal fluctuations or external perturbations that can produce a new state, or not. The question is, then, to know from what threshold adaptation is no longer a renewal but rather gives birth to a new object and, if it does, to what spatial scale. Accordingly, after a disaster, a spatial reduction or, conversely, an expansion of the urban space can be seen. While rebuilding, the city can absorb outlying districts that were not or badly integrated like Los Angeles did after 1933's earthquake (Davis, 1998) or, on the contrary, it can lose its traditional sphere of influence like Saint Pierre after the 1902 eruption. If it can easily be said that there is no resilience in the second case, it is not so clear for the first one.

- 39 Most of the research on resilience also has to deal with the temporality question. After a crisis, the system's different components will not react at the same speed. There is, for example, a differential resilience within the city: some neighborhoods, functions and activities will rebound faster than others. S. Menoni showed that, in Kobe, the reconstruction happened in two phases. It was very fast for the mercantile world and its associated structures with the rebuilding of the port. On the other hand, it was rather slow for the housing districts (Menoni, 2001). There was also the case of some New Orleans communities that were faster than others to rebuild, which could be explained by a particular fondness for the destroyed landmarks and a strong "community network" (Li *et al.*, 2009).
- 40 Another issue pertains to the when. When can it be said that there was resilience? Let's take Port-au-Prince for example. Struck down by an earthquake on 12 January 2010, it is no longer in crisis *per se* but neither is it back to "normal". The capital's inhabitants seem to have been able to get over the death of 250 000 people and the destruction of 80% of the city's housing neighborhoods to calmly participate in the Haitian presidential election one year after the disaster. But less than half of the twelve ministries were reinstated and refugee camps piled up at the city's periphery (Comfort *et al.*, 2010b). Is it then too early to talk about resilience or can it be said that there wasn't any? In the same manner, one year after Katrina, Julie Hernandez gave a very contrasted report on New Orleans reconstruction: 20% of the city – indirectly touched by the flood – were functioning but the other 80% consisted of empty houses (Hernandez, 2010). Only 220 000 of the 600 000 downtown inhabitants were back. How long does it take then to study a system's resilience: a year, five years, ten? And can the notion be used to study a very long period of time: a century, a millennia? To talk about resilience, one needs to identify a *terminus ante* and a *terminus ad quem*. To do so, one will also have to establish the temporal scale to which the notion is pertinent so that a reference state can be defined to allow the use of resilience.
- 41 This question about temporalities explains in part why some researchers refrain from using resilience. We have seen that some of them prefer the prefix "post-" to resilience to qualify a period of uncertainty and turbulence without prejudging the ongoing processes' nature or dynamics' trajectory. There is also the fact that studies on "post-" came before the wider spread of resilience. However, this is mainly because resilience doesn't resolve the question of when the crisis stops and the "after" begins, doesn't implicitly define what is "going back to normal", doesn't explain how old ways and new ways interact, doesn't give a clear view of what is happening and what is to come, etc. Studies on "post-" and debates on transitology allow talking about an ongoing process using categories that stay open instead of having to wait to be able to give an a posteriori verdict.

Pushing Resilience to its Limits: Who States Resilience, When and Why?

- 42 Proclaim resilience brings forth a resilience referential that is neutral in neither a normative nor political point of view. For example, stating that a situation is back to normal implies a definition of what normality is. From that moment on, the question of who states resilience, when and why takes a whole new meaning.
- 43 Spreading out of the academic domain, resilience has entered the political field. For example, showing the success of the reconstruction as quickly as possible is a strong political move that shines a good light on the successful leaders. This process was studied by Helen Harter in the case of Chicago's great fire of 1871 (Harter, 2004) and in Vale and Campanella's work on resilient cities (Vale and Campanella, 2005). Conversely, an authority not declaring resilience may well maintain exceptional situations, point at guilty parties and ensure the continued existence of economic and humanitarian aid. We thus have to study resilience as a political line. What does the use of resilience imply?

Resilience Marks a Change in the Discourse

- 44 In cyndinics the shift from one concept to another (disaster to hazard, hazard to vulnerability, vulnerability to resilience) sharpened the binary oppositions such as hazard/vulnerability,

- vulnerability/resilience, risk production/risk construction. The latter has major political implications that are well illustrated in the case of urban resilience.
- 45 In social sciences, urban risks can be interpreted in two different ways: the construction and production of risk. These two notions are confusingly close and we propose to distinct them carefully. We have to keep in mind that the city represents a triple ideal of protection, rationality and environmental control. Risk can be considered a threat which, far from being totally exogenous, is produced by society and urban organisms. Thus, urban risks are an endogenous “social productions” (Blaikie *et al.*, 1994). Risk is a product that must be analyzed as the revealer of malfunctions in the urban system (Chaline *et al.*, 1994; D’Ercole *et al.*, 1994). As a result, megacities have been called “crucible of hazards” according to the many interactions between urban growth, hazards and vulnerability (Mitchell, 1999). On the other hand, risk can also be considered as the perception of an upcoming virtual event rather than a reality that threatens society. Consequently, urban risks are social representations congregating judgments, speeches, individual and collective cultures. Risk is defined and administrated by means of thresholds, expertise, standards and management procedures: it is an instrument constructed by social representations. Risk is a construct, an artifact at the heart of modernity allowing individuals to transform dangers and uncertainties in predictions in order to guide their action (Beck, 1986; Giddens, 1990).
- 46 These analyses produced a more endogenous interpretation of urba hazards but also led to a double paradox: risk construction hides and maintains risk production. Cities then become, at the same time, the greatest risk producing places and the places with the biggest accumulation of fast response crisis services. The need for security and prediction ends up being the source for hazard and disaster overestimations. The articulation between risk construction and risk production thus pertains to urban “counter productivity” as formulated by Ivan Illich (1973): the latter will, for example, make captive the poorest inhabitants of big cities by making them more vulnerable instead of giving them the protection they were looking for. It is then possible to interpret the introduction of resilience to management policies another way. On the one hand, vulnerability seems to be on the side of risk production, at a collective level and before the crisis. On the other hand, resilience seems to be on the side of risk construction, at an individual level, after the crisis, on longer periods of time.
- 47 The articulation between vulnerability and resilience then becomes problematic. Vulnerability was an answer to the needs of international organizations for which preventing disasters is done through aiding the most fragile societies which are, in most cases, the least developed ones. If the logic behind resilience is pushed to its limit, resilience is a direct result of those societies’ vulnerability since one has to have suffered a crisis to be resilient. Defining resilience as a capacity to cope, reconstruct and restore implies a prior damage, thus vulnerability, understood as a susceptibility of damage. Consequently, resilience presupposes an indomitable inner fragility and in a certain way, the acknowledgement of that fragility. Hence the recurring interrogations about the use of the concept in the current management paradigm that primarily aims to reduce hazards and vulnerability. Hence too, the insistence on avoiding to go back to the original state since this might reproduce the same vulnerabilities that led to damage and crisis. As a result, resilience rather requires seeing the crisis is an opportunity to improve things. Therefore, resilience may also appear as a powerful legitimating instrument for political action.
- 48 The shift from vulnerability to resilience is not neutral from a political point of view. Its implications can be seen through different agencies such as the UN, NATO, the European Union and regional organizations as shown in Sandrine Revet’s work. Between the end of the 1980’s and the beginning of the 1990’s, those stakeholders have developed a multitude of programs, norms or guidelines to show the “right” way to deal with disaster and most of all, how to get prepared to lower consequences. Those programs contributed to the building of a responsibility model based on individual failures: the failure to perceive danger, to respect the environment and to develop a “good citizen” attitude, explaining the presence of buildings in hazardous areas and the “pathological” aspects of social behavior (Revet, 2009a). The introduction of vulnerability in the 1990’s has altered this logic: international authorities have

proposed a new way of understanding populations' individual failures. These populations have then been considered as pure victims incapable of getting over damage and crisis without help (Revet, 2009b). International agencies have then been focusing on material and social characteristic in order to target the more vulnerable populations. However, this shift is far from the development structural issues revealed by researchers on vulnerability. Agencies have not been trying to identify the structural causes for disasters but rather to target for aid programs by still focusing on individual fragility and failure.

49 During the 2000's, facing budget cuts and an increase in disaster costs, those programs were frowned upon, accused of inducing people's passivity. Organizations then brought forth notions of participation, community and of people's capacity to face crises (Ambrosetti et al., 2009). This new responsibility model emphasizes on individual participation in the process that leads to resilience; the discourse is now centered on the local stakeholders, not the victims: "Disaster risk reduction is a no-regret investment that concerns everyone, from villagers to heads of states, from bankers and lawyers to farmers and foresters, from meteorologists to media chiefs. The UN Resilience Framework promotes the decentralization of authority and resources to promote local-level disaster risk reduction; citizens, including indigenous communities and other vulnerable populations must participate, be actively informed, and take individual responsibility" (UNISDR, 2012). The notion of adaptation becomes fundamental because it helps strengthen this new orientation, especially from 2004 with the publication of UN's report *Living with Risk*; the injunction to adaptation is presented as the means to face climate change (UNISDR, 2004). The notion of resilience is put forward as a more flexible strategy than prevention or mitigation. It became even central in 2007 when 168 countries adopt the Hyogo Plan "building the resilience of nations and communities to disaster" (UNISDR, 2005). And in 2010-2011, the recent UN Making Cities Resilient Campaign has clearly put forward the urgent need for action and the responsibility of local governments as well as individual stakeholders: resilience has become an injunction to local and individual responsibility, participation and adaptation (UNISDR, 2010; UNISDR, 2011; UNISDR, 2012).

50 The recent shift from vulnerability to resilience gives a glimpse of a radical change in the approach of international agencies to disaster management. On one side, a social vulnerability, mainly suffered by the poorest populations but that can be anticipated and reduced by various aids relying on solidarity and states' participation. On the other, a desired resilience that is only validated long after the crisis and that sanctions adaptation at an individual level.

The Comeback of a Moral Interpretation of Disasters

51 This shift allowed for the comeback of a moral interpretation of disasters with very harsh criticisms against cities and stakeholders that do not abide by the dominant model. The new injunction to resilience expresses a change in the political strategy: it goes from a centralized prevention to focusing on the local, on community participation and on individual responsibility (UNISDR, 2005). Working at an individual or a community scale and putting the responsibility mainly on the local stakeholders leads to blaming everyone that doesn't abide by the "good" practices: it stigmatizes those who do not participate in resilience's process, without any attempt to understand the causes for their "passivity".

52 Not only does resilience express an injunction to adaptation, it also expresses an obligation for the people concerned with international programs to participate actively: they must get informed, motivated and organized to act on the situation (UNISDR, 2011). We go from victims to heroes. UN's recent campaign *Towards Resilient Cities* is very explicit on this point: the UN imagery of vulnerability (UNISDR, 2004) – a black woman, alone or with a child in her arms – has been replaced by an imagery of resilience (UNISDR, 2010) – fit, smiling men rebuilding a community clinic or erecting a dyke (Revet, 2011). First, the image of vulnerability created by the UN two decades ago is far from the radical interpretation of the 1970's that was denouncing the economical and structural causes for disasters. Second, the new image for resilience in use by international agencies to communicate on their new programs is far from either disaster or social claims. This shift conveys need to go from victims

- to heroes. This need to produce heroes can also be seen at a city scale with a showcase of model cities, right practices, mayors and local leaders, etc.
- 53 Accordingly, the injunction to resilience could be analyzed as a new way to govern those who are vulnerable. To see resilience as an intrinsic property of systems leads to posing some sort of resilience teleology that makes societies virtually resilient in essence. Talking of resilience focuses the attention on the individual responsibility of the people suffering crises, whatever the negative interactions of their social sphere or their environment, or the positive results of the crisis for the rest of society. Hélène Thomas has shown that management policies treat vulnerable people as individual citizens hit by hazards and misfortunes that are being taken care of by the community, for humanitarian reasons. They are expected to take part in their moral and social rehabilitation and to actively participate, with their own resources, in the actions taken. The management of vulnerable people relies on the ancient rule stating that the poor or the citizen is expected to offer compensation for the assistance that is given to him or her. He/she has a moral or civic obligation to give back what was given, in the way that is then imposed, to show his/her will to make it through (Thomas, 2010).
- 54 The pernicious effects of this injunction to resilience can also be seen at an international scale, as illustrated by Haiti's case after the earthquake of January 2010 (Comfort et al., 2010b). The public sphere was saturated with images of Port-au-Prince's inhabitants going back to pray in their ruined churches surrounded by corpses, or by those of a little girl who had lost her whole family and her legs but who, nevertheless, showed an exceptional strength of character. At the same time, the fatality condemning Haitians to collectively resign themselves to chaos was greatly insisted upon (Huttes, 2011). Conversely, almost no one commented the fact that the cholera epidemic after the quake was in fact a side effect of international aid (Elhofy, 2011). Haiti's disaster has been analyzed through resilience, insisting in people's qualities, but not through Jared Diamond's work that has shown how colonial powers have kept Haitian society isolated and vulnerable for the past two centuries (Diamond, 2005). Port-au-Prince's disaster was not due to the qualities of Haitian people but to the under development of the island; and this is something that the concept of resilience tends to leave aside, leading people to believe that individuals can reach beyond fatality and determinism through mere willpower.
- 55 Resilience allows for a comeback of disaster conceptions that were thought to be obsolete. Some discourses on resilience even favor a return to the 18th century with a moral interpretation of disasters as divine punishments transposed to an individual scale. This step back can lead to the idea that the weakest, the more vulnerable have to be sacrificed so that the less vulnerable, the stronger can repent and choose to adapt. Furthermore, by presenting resilience in a teleological way one eventually naturalizes vulnerability. Resilience then brings back a determinist discourse that can even lead to social Darwinism. In a certain way, this completes the circle. Adaptation has been chosen since as early as the 1920's as a way to go beyond mesological determinism (Zimmerer, 1994), and looking for resilience factors leads to the identification of the physical, biological, social and psychological factors that determine the hero (Revet, 2009b).

Resilience is Not Always Useful

- 56 At last, resilience can present itself like a story turned incantation of the post-disaster. This makes discourses on resilience a tool for power similar in Foucault's concept of "governmentality" (Foucault, 1994). In creating a realm of expectations desirable by all, resilience allows for an imposition of choices and behaviors. In promoting a "bouncing back", leaders favor a social and political status quo; in presenting the crisis as an "opportunity to improve things", they make use of a powerful legitimating instrument for their choices and actions. The tension between those two sides of the discourses on resilience reveals its political issues.
- 57 The political implications of resilience can be found at a community level when the disaster is shown as an opportunity for a necessary purification of the "bad" city so that the "good" city can thrive after the disaster. Those mechanisms were observed well before the introduction of resilience in the discourses and practices, but the study of resilience now becomes quite

pertinent to deconstruct the idea of a “normal” functioning of our cities. In fact, it makes it possible to identify who sets the norms for resilience, what are the conceptions of the normal city and what do those norms say about the political project (or about the conflict between different political projects).

58 Unlike in Port-au-Prince, resilience was not brought up in Bucharest. But the earthquake of March 1977 gave a pretext to condemn the historical downtown and to plan the destruction of more than 200,000 living accommodations that were “bellow the standards” (one third of the capital’s housing). The disaster served as a pretext to apply an old modernization scheme that dated from the middle of the 19th century, when Bucharest became the capital of a newly independent Romania. In this context, the crisis cycles (wars, earthquakes, floods, fire) are all opportunities to put an urban project to practice – in this case, the eradication of the mahala that represented the “bad” city. Those oriental neighborhoods, built out of wood and cob, rather correspond to the slum as it was defined by the UN. They had to be destroyed to make way for a modern, resistant, monumental European capital that should become a showcase for the country. But if the town planner’s “good” city is resistant, the mahala’s “bad” city is resilient since, even if periodically destroyed, it quickly comes back after a trauma (Rufat, 2008). In Bucharest, the leaders looking to impose their urban project did not use the concept of resilience because it was working only for the “bad” city. However, in a certain way, the slum is the representation of urban resilience: it keeps on functioning even when damaged, it gets rebuilt quickly; slum and refugee camps are built with light materials, and have no need for infrastructures, viability networks or property ownership allocation.

59 Hence, resilience is not always useful. Haiti’s earthquake is also a bitter example of a disaster that does not play a purifying part, and that societies will not necessarily change for the best after a major crisis. Political dysfunction, social polarization and hunger are also part of resilience’s process. This is what Julie Hernandez showed with the case of New Orleans: resilience can be “bad” when it brings back things that didn’t work or were harmful in the first place (Hernandez, 2009).

60 It is necessary that we rid ourselves of the preconceptions that we have about resilience that make it a desirable absolute horizon, to the extend of suppressing any debate. What lies primarily behind resilience are political choices. This is why resilience carries an implicit idea of the “good” city or the “good” poor through the promise of a bright and sunny horizon – as can be read in the last UN campaign slogan: “Making cities resilient – My city is getting ready”.

Conclusion: Resilience in Perspectives

61 Resilience is a rich concept that has the patent advantage of being stimulating. However, its use brings up substantial definitional, methodological and political issues that we must – if not resolve – at least state explicitly. To talk about resilience, one must at least identify: the system that goes through the crisis, what is the crisis, who stated it so or defined it as such, its characteristics and what are its spatial and temporal limits. Resilience’s key issue is to know who says that there is resilience, when and why.

62 Resilience cannot be an absolute realm of expectations and shouldn’t necessarily be looked for in the layers, landscapes and material structures of the city. The different examples that we presented showed that it doesn’t solely lie at the city’s buildings and material structures level: it involves some forgetting to allow a reconstruction, even if identical, and to adapt and impose a change in the urban structures and functioning. Resilience, however, must always be analyzed as a political speech that aims to impose choices that should, at least, be publicly discussed, whereas its use tends to shift the attention from political and social processes to technological solutions.

63 To us, resilience offers at least three opportunities.

64 First, from a heuristic point of view, resilience has proven its efficiency. For example, it forces us to reflect on the pre- and post-crisis temporalities and to combine cyclic and linear times. It urges us to take into consideration the memory of the disaster by developing diachronical comparisons or to combine, fit together or confront the temporal and spatial scales. The

deliberate anachronic use of the notion makes it possible to historicize resilience and thus compare the discourse and the reactions of the different societies confronted with disasters, to understand what thinking resilience changes in their management.

65 Second, from an operative point of view, resilience opens new perspectives to get over wedged situations – made worse by an accumulation of negative experience feedbacks – by giving hope in the possible existence of other solutions that need to be searched for. Managers thus develop great expectations regarding the researchers.

66 Above all, from a political point of view, resilience is mainly a discourse. It opens the way to decentralization of practices and representations because it allows the bringing back of old analyses and ideas that were toned down, emptied of their meaning or marginalized. It highlights the necessity of getting over the “zero risk” logic. Resilience could have led to a debate on acceptable level of risk for every society. However, because the concept stays blurred and elastic, it was picked up by a multitude of stakeholders with divergent interests, leading to a point where now, talking about resilience is more about imposing one’s views than about opening a real debate.

Bibliographie

Adger W. N., 2000, “Social and ecological resilience: are they related?”, *Progress in Human Geography*, 24(3), p. 347-364

Ahwang J., Siegel P. B., Jorgensen S. L., 2001, “Vulnerability: A View from Different Disciplines”, *Social Protection Discussion Paper* n° 0115. Washington, D.C.: The World Bank, 42 p.

Ambrosetti D., Buchet de Neuilly Y., 2009, “Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d’acteurs”, *Culture et conflits*, Vol. 75, n°3, p. 7-14

ARCHAEOMEDES, 1998, *The Archaeomedes Project - Understanding the natural and anthropogenic causes of land degradation and desertification in the Mediterranean*, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Union

Aschan-Leygonie C., 2000, “ Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux ”, *L’Espace Géographique*, n°1, p. 67-77

Barel Y., 1973, *La reproduction sociale. Systèmes vivants, invariance et changement*, Paris: Anthropos

Beck U., 1986, *Risikogesellschaft: Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt: Suhrkamp Verlag

Berkes F., Colding J. and Folke C. (ed.), 2002, *Navigating Social- Ecological Systems: Building Resilience for Complexity and Change*, Cambridge: Cambridge University Press

Bertrand C. and Bertrand G., 2002, *Une géographie traversière, l’environnement à travers territoires et temporalités*, Paris: Arguments

Bessin M., Bidart C. and Grossetti M. (dir.), 2010, *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l’événement*, Paris, Éd. la Découverte

Blaikie P., Cannon T., Davis I. Wisner B., 1994, *At Risk: Natural hazards, people’s vulnerability and disasters*, London, Routledge

Bruneau M., Chang S. E., Eguchi R. T., Lee G. C., O’Rourke T. D., Reinhorn A. M., 2003, “A Framework to Quantitatively Assess and Enhance the Seismic Resilience of Communities”, *Earthquake Spectra*, 19(4), p. 733-752

Burton I., 1983, “The vulnerability of cities”, *Approaches to the study of the environmental implications of contemporary urbanization*, Paris, UNESCO, p. 111-117

Burton I., Kates R., White G., 1978, *The Environment as Hazard*, New York, Oxford University Press

Cardona O. D., 2003, “The Need for Rethinking the Concepts of Vulnerability and Risk from Holistic Perspective: A Necessary review and Criticism for Effective Risk Management”, in Bankoff G. and Frerks, D. H., *Mapping Vulnerability: Disasters, Development and People*, Earthscan Publishers, Londres

Carpenter S., Walker B., Anderies M., Abel N., 2001, “From metaphor to measurement: Resilience of what to what?”, *Ecosystems*, 8 (8), p. 765-781

Chaline C., Dubois-Maury J., 1994, *La ville et ses dangers*, Paris, Masson

Chorley R., 1973, *Directions in geography*, London, Methuen

- Cimellaro G. P., Reinhorn A. M., Bruneau M., 2010, "Framework for analytical quantification of disaster resilience", *Engineering Structures*, 32(11), Elsevier, p. 3639-3649
- Comfort L. K., Boin A., Demchak C., 2010a, *Designing Resilience. Preparing fo Extrem Events*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press
- Comfort L. K., Siciliano M. D., Okada A., 2010b, "Risque, résilience et reconstruction : le tremblement de terre haïtien du 12 janvier 2010", *Télescope*, 16(2), p. 37-58
- Comfort L. K., 1999, *Shared risk: Complex systems in seismic response*, New York: Pergamon
- Cutter S. (ed), 2006, *Hazards, Vulnerability and Environmental Justice*, London, Earthscan Publishers
- Cutter S., Barnes L., Berry M., Burton C., Evans E., Tate E., Webb J., 2008, "A place-based model for understanding community resilience to natural disasters", *Global Environmental Change*, 18(4), p. 598-606
- Dauphiné A., Provitolo D., 2007, "La résilience: un concept pour la gestion des risques", *Annales de Géographie*, n°654, p. 115-125
- Dauphiné A., 2004, *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*. Paris, Armand Colin (Coll. U – Géographie).
- Davis M., 1998, *Ecology of Fear. Los Angeles and the Imagination of Disaster*, New York, Vintage Books.
- De Bruijne M., Boin A., Van Eeten M., 2010, "The rise of resilience", in *Designing Resilience. Preparing fo Extrem Events*, ed. Comfort L. K., Boin A., Demchak C., Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 13-32
- D'Ercole R. et al., 1994, "La vulnérabilité des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, mode d'analyse", *Revue de Géographie Alpine*, n°4, p. 87-96
- Diamond J., 2005, *Collapse: how societies choose to fail or survive*, London, UK Penguin Books, Ltd
- Djament G., 2005, *La reproduction de la centralité romaine. De la "Ville Eternelle" à la capitale de l'Italie. Essai de géohistoire urbaine*, Thèse de doctorat, Université Paris VII - Diderot
- Dovers S. R., Handmer J. W., 1992, "Uncertainty, sustainability and change", *Global Environmental Change*, 2 (4), p. 262-276
- Dovers S. R., Handmer J. W., 1996, "A typology of resilience: rethinking institutions for sustainable development", *Industrial and Environmental Crisis Quarterly*, 9 (4), p. 482-511
- Duita A., Galaza V., Eckerberga K., Ebbessona J., 2010, *Governance, complexity, and resilience*, *Global Environmental Change*, n° 20, p. 363-368
- Dupuy J.-P., 2002, *Pour un catastrophisme éclairé*, Paris, Point Seuil
- Elissalde B., 2000, "Géographie, temps et changement spatial", *L'Espace Géographique*, n° 3, p. 224-235
- Elhofy A., 2011, "Understanding the Cholera Epidemic in Haiti ", in *Resilience: Interdisciplinary Perspectives on Science and Humanitarianism*, Volume 2, p. 94-106
- Fiksel J., 2003, "Designing resilient, sustainable systems", *Environmental science & technology*, 37(23), p. 5330-5339
- Folke C., Rockström J., 2009, "Turbulent times", *Global Environmental Change*, n° 19, p. 1-3
- Folke C., 2006, "Resilience. The emergence of a perspective for social-ecological systems analyses", *Global Environmental Change*, Vol. 16, n°3, p. 253-267
- Folke C. et al., 2002, *Resilience and Sustainable Development: Building Adaptive Capacity in a World of Transformations*, Environmental Advisory Council to the Swedish Government, Stockholm, Sweden.
- Foucault M., 1994, *Dits et Écrits. 1976-1979*, Paris, Gallimard, vol. III
- Gallopain G. C., 2006, "Linkages between vulnerability, resilience and adaptive capacity", *Global Environmental Change*, Vol. 16, n°3, p. 293-303
- Geis D. O., 2000, "By Design: The Disaster Resistant and Quality-of-life Community", *The Journal of Natural Hazards Review*, Vol. I, n° 3 - Août 2000
- Giddens A., 1990, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press
- Gervais-Lambony P., 2003, "Afrique du Sud, les temps du changement", *Hérodote*, n°111, p. 81-98
- Godschalk D.R., 2003, "Urba hazard Mitigation: Creating Resilient Cities", *Natural Hazards Review*, 4(3), p. 136-143.
- Gordon J. E., 1978, *Structures*, Penguin Books, Harmondsworth, UK

- Gunderson L. H., Holling C. S., 2002, *Panarchy: Understanding transformations in human and natural systems*, Washington DC: Island Press
- Hamilton I., Dimitrovska Andrews K., Pichler-Milanovic N. (eds), 2005, *Transformation of Cities in Central and Eastern Europe. Towards Globalization*, New York, United Nations University Press
- Harloe M., 1996, "Cities in the Transition", in Andrusz G., Harloe M., Szelenyi I. (eds), *Cities After Socialism. Urban and Regional Change and Conflict in Post-Socialist Societies*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 1-22
- Harter H., 2004, "Chicago et l'incendie de 1871: Entre mythes et réalité", in *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, Alain Cabantous (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 219-236
- Hartog F., 2003, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil
- Hernandez J., 2009, "The Long Way Home : une catastrophe qui se prolonge à La Nouvelle-Orléans, trois ans après le passage de l'ouragan Katrina", *Espace géographique*, Tome 38, n°2, p. 124-138
- Hernandez J., 2010, *ReNew Orleans ? Résilience urbaine, mobilisation civique et création d'un "capital de reconstruction" à la Nouvelle Orléans après Katrina*, Thèse de doctorat, Université Paris X - Nanterre
- Hewitt K. (ed), 1983, *Interpretation of Calamity from the Viewpoint of Human Ecology*, Allen and Unwin, Londres, 304 p.
- Holland J., 1995, *Hidden Order: How Adaptation Builds Complexity*, New York, Helix Books.
- Holling C. S., 2002, "Understanding the complexity of economic, ecological and social systems", *Ecosystems*, n° 4, p. 390-405
- Holling C.S., 1996, "Engineering resilience vs. Ecological resilience", in Schulze P.C. (ed.), *Engineering within ecological constraints*, Washington DC : National Academy Press.
- Holling C. S., 1973, "Resilience and stability of ecological systems", *Annual Review of Ecology and Systematics*, n°4, p. 1-23
- Houssay-Holzschuch M., 2010, *Vivre ensemble dans l'Afrique du Sud post-apartheid*, Mémoire de HDR, tome 3, Université de Paris I
- Huttes C., 2011, *Hope for Haiti*, Illinois Wesleyan University Magazine, Vol. 20, Iss. 1, Article 2
- ISDR, 2002, *Living with Risk. A global review of disaster reduction initiatives*, Genève: United Nations University Press, <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/657>
- Kasperson J. X., Kasperson. R. E. (eds), 2001a, *Global Environmental Risk*, London: United Nations University Press/Earthscan
- Kasperson J. X., Kasperson. R. E., 2001b, *Climate change, vulnerability and social justice*, Stockholm: Stockholm Environment Institute
- Klein R. J., Nicholls R. J., Thomalla F., 2003, "Resilience to Natural Hazards: How Useful is the Concept?", *Environmental Hazards*, Vol. 5, n°1-2, p. 35-45
- Koselleck R., 1979, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Francfort: Suhrkamp.
- Lallau B., 2011, "La résilience, moyen et fin d'un développement durable ?", *Éthique et économique*, Vol. 8, n°1, <http://ethique-economique.net/>
- Lepetit B., Pumain D., 1993, *Temporalités urbaines*, Paris, Économica
- Li W., Airriess C., Chen A. C.-C., Leong K., Keith V., 2010, "Katrina and Migration: Evacuation and Return by African Americans and Vietnamese Americans in an Eastern New Orleans Suburb", *The Professional Geographer*, 62(1), p. 103-118
- Manyena S. B., 2006, "The concept of resilience revisited", *Disasters*, Vol. 30, n°4, p. 434-450
- McEntire D., Fuller C., Johnson W., Weber R., 2002, « A comparison of disaster paradigms: The search for a holistic policy guide », *Public Administration Review*, 62: 267-281
- McEntire D. A., 2001, "Triggerring agents, vulnerabilities and disaster reduction: Toward a holistic paradigm", *Disaster prevention and Management*, 10 (3), p. 189-196
- McManus S., Seville E., Vargo J., Brunsdon D., 2008, "Facilitated Process for Improving Organizational Resilience", *Natural Hazards Review*, (May 2008), p. 81-90
- Menoni S., 2001, "Chains of damages and failures in a metropolitan environment: some observations on the Kobe earthquake in 1995", *Journal Hazardous Materials*, 86, p. 101-119
- Mileti D., 1999, *Disasters by Design*, Joseph Henry Press, Washington, D.C.

- Mitchell J. K. (ed), 1999, *Crucibles of Hazard : Mega Cities and Disasters in Transition*, Tokyo: United Nation University Press
- Morel V. *et al.*, 2006, "Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004)", *L'Information Géographique*, Vol. 70, n° 1, 6-24
- O'Rourke T. D., 2007, "Critical infrastructure, interdependencies and resilience", *The Bridge – The Journal of the National Academy of Science*, 37 (1), p. 22-31
- Pelling M., 2003, *The Vulnerability of Cities: social resilience and natural disaster*, Earthscan, London
- Perrow C., 1986, *Complex Organizations: A critical essay*, New York: Random House
- Pigeon P., 2005, *Géographie critique des risques*, Economica, collection Anthropos, Paris
- Pimm, S. L., 1984, "The complexity and stability of ecosystems", *Nature*, 307, p. 321-326
- Prigogine I., 1978, "Time, Structure, and Fluctuations", *Science*, vol. 201, n. 4358, p. 777-785
- Provitolo D., 2012, "The Contribution of Science and Technology to meeting the Challenge of Risk and Disaster Reduction in Developing Countries: From Concrete Examples to the Proposal of a Conceptual Model of « Resiliency Vulnerability", in J.-C. Bolay *et al.* (eds), *Technologies and Innovations for Development*, Springer-Verlag, DOI. 10.1007/978-2-8178-0268-8_10
- Pumain D., 1994, "Pour une théorie évolutive des villes", *L'Espace Géographique*, n° 2, p. 119-134
- Pumain D., Sanders L., Saint-Julien T., 1989, *Villes et auto-organisation*, Économica, Paris
- Quarantelli, E. L., 1998, *What is a Disaster ? Perspective on the Question*, Routledge, Londres, 312 p.
- Reghezza M., 2006, *Réflexions sur la vulnérabilité métropolitaine. La métropole parisienne face au risque de crue centennale*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre
- Revet S., 2011, "Injonctions contradictoires. La gestion internationale des catastrophes naturelles: entre vulnérabilité et résilience ", Séminaire Résilience Urbaine, ENS UIm, février 2011, <http://www.geographie.ens.fr/Compte-rendus-de-seances-2010-2011.html>
- Revet S., 2009a, " Les organisations internationales et la gestion des risques et des catastrophes 'naturels' ", *Les Études du Ceri*, n° 157, CERI, Sciences Po, Paris, septembre 2009.
- Revet S., 2009b, "Vivre dans un monde plus sûr. Catastrophes 'naturelles' et sécurité 'globale'", *Culture et conflits*, Vol. 75, n°3, 33-51
- Robic M.-C., 1992, *Du milieu à l'environnement : Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Économica, 343 p
- Rufat S., 2008, *Transition post-socialiste et vulnérabilité urbaine à Bucarest*, thèse de doctorat, ENS de Lyon
- Sanders L., 1992, *Système de villes et synergie*, Paris, Économica, coll. Villes –Anthropos.
- Sassen S., 2004, "New York reste la capitale du monde", *Alternatives internationales*, p. 6-11
- Sen A. K., 1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam & New York, North-Holland
- Sheffy Y., 2007, "Building a resilient organization", *The Bridge –The Journal of the National Academy of Science*, 37 (1), p. 30-36
- Smit B., Burton I., Klein R. T. J. and Wandel J., 2000, "An Anatomy of Adaptation to Climate Change and Variability", *Climate Change*, 45, p. 223-251
- Tisseron S., 2009, *La résilience*, Que sais-je?, PUF, 3^{ème} édition
- Teys J., Fabiani J.-L. (dir), 1987, *La Société Vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'ENS
- Thomas H., 2010, *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Paris, Éditions du Croquant
- Timmerman P., 1981, *Vulnerability: resilience, and the collapse of society: a review of models and possible climatic applications*, University of Toronto, Institute of Environment Studies
- Turner B. L. II *et al.*, 2003, " A framework for vulnerability analysis in sustainability science ", *PNAS*, Vol. 3, n°14
- United Nations Inter-Agency Secretariat of the International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR), 2012, *How to make cities more resilient: a handbook for local government leaders*, New York and Geneva: United Nations publication
- UNISDR, 2011, *Towards Resilient cities - A Guidance Note on Engaging Urban Poor*, New York and Geneva: United Nations publication

- UNISDR, 2010, *Making Cities Resilient: addressing urban risk*, New York and Geneva: United Nations publication
- UNISDR, 2005, *Hyogo Framework for Action 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters*, New York and Geneva: United Nations publication
- UNISDR, 2004, *Living with Risk. A global review of disaster reduction initiatives*. New York and Geneva: United Nations publication
- Vallat C. (dir.), 2009, *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses*, Paris, L'Harmattan
- Vale, J. V., Campanella, T. J. (eds.), 2005, *The Resilient City. How modern cities recover from disaster*, New York, Oxford University Press
- Vinet F., 2010, *Le risque inondation : Diagnostic et gestion*, Paris: Tec & Doc Lavoisier
- Walker B., Salt D., 2006, *Resilience thinking: Sustaining ecosystems and people in a changing world*, Washington DC: Island Press
- Wildavsky A. B., 1988, *Searching for Safety*, New Brunswick, Transactions
- Wisner B., O'Keefe P., Westgate K., 1976, "Taking the Naturalness out of Natural Disaster", *Nature*, Vol. 260, n°5552, p. 566-567
- White G., Kates R., Burton I, 2001, "Knowing better and losing even more: The use of knowledge in hazard management", *Environmental Hazards*, vol. 3, p. 81-92
- Zimmerer K. S., 1994, "Human Geography and the New Ecology: the Prospect and Promise of Integration", *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 84, n°1, p. 108-125

Notes

- 1 "The resilience of a material is the quality of being able to store strain energy and deflect elastically under a load without breaking or being deformed" (Gordon, 1978).
- 2 "Resiliency to disasters means a locale can withstand an extreme natural event with a tolerable level of losses. It takes mitigation actions consistent with achieving that level of protection" (Mileti, 1999).
- 3 "Resilience provides the capacity to absorb shocks while maintaining function. Resilience provides the components for renewal and reorganisation" (Holling, 2002).
- 4 'Resistant' is defined as "the ability to resist." Do we want our communities to 'recover from or adjust easily' to a disaster, (which insinuates that one has occurred) or do we want them to 'resist the disaster', i.e., not to allow the inevitable damage from an extreme natural event to reach 'disastrous' proportions" (Smit *et al.*, 2000).
- 5 "Degree to which a system is susceptible to injury, damage or harm" (Smit *et al.*, 2000).
- 6 To S. L. Pimm, resilience becomes "the speed at which a system returns to its original state" (Pimm, 1984).
- 7 "Holling (1973) coins the term resilience for ecosystems as a measure of the ability of these systems to absorb changes and still persist. As such, it determines the persistence of relationships within an ecosystem. This is contrasted with stability, which Holling (1973) defines as the ability of a system to return to a state of equilibrium after a temporary disturbance" (Klein *et al.*, 2003).
- 8 "Degree to which a system rebounds, recoups or recovers from stimulus" (Smit *et al.*, 2000).
- 9 According to P. Timmerman, resilience is "the measure of a system's or part of a system's capacity to absorb and recover from the occurrence of a hazardous event" (Timmerman, 1981).

Pour citer cet article

Référence électronique

Magali Reghezza-Zitt, Samuel Rufat, Géraldine Djament-Tran, Antoine Le Blanc et Serge Lhomme, « What Resilience Is Not: Uses and Abuses », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, article 621, mis en ligne le 18 octobre 2012, consulté le 18 octobre 2012. URL : <http://cybergeo.revues.org/25554> ; DOI : 10.4000/cybergeo.25554

À propos des auteurs

Magali Reghezza-Zitt

Cybergeo : European Journal of Geography

Département de géographie de l'École normale supérieure (ENS)

Maître de conférences
magali.reghezza@ens.fr

Samuel Rufat

Laboratoire " Mobilité, territoires, réseaux, environnement ", Université de Cergy Pontoise

Maître de conférences
samuel.rufat@u-cergy.fr

Géraldine Djament-Tran

Laboratoire " Image, ville et environnement ", Université de Strasbourg

Maître de conférences
djament@equinoxe.u-strasbg.fr

Antoine Le Blanc

Laboratoire " Territoires, Villes, Environnement, Société ", Université du Littoral Côte d'Opale

Maître de conférences
Antoine.Le-Blanc@univ-littoral.fr

Serge Lhomme

École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP)

Doctorant
serge.lhomme@eivp-paris.fr

Droits d'auteur

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

Résumés

A fashionable concept, resilience is now a must in both academic research and management. However, its polysemy nourishes many debates on its uses, heuristics and operational relevance. The purpose of this article is not to bring these debates to a close. Starting from a cross-disciplinary state of the art, we point out the incompatibilities between certain meanings and uses of the term. These inconsistencies raise theoretical issues, leading some researchers to reject the term for that matter, especially those outside the cindynics field. The analysis of the concept also brings out some methodological pitfalls. These are evident when attempting to translate theory into operational terms. Resilience is indeed seen as a promising response to recurrent difficulties in risk management. Nevertheless, it solves them only partially and produces new ones. Lastly, its implementation involves ethical and political risks. The injunction to resilience that seems to prevail internationally is in fact implying a number of moral and ideological assumptions which are not always clearly stated and remain serious issues.

Ce que la résilience n'est pas, ce qu'on veut lui faire dire

Concept à la mode, la résilience s'impose désormais tant dans les recherches académiques que dans les pratiques gestionnaires. La polysémie du terme nourrit de nombreux débats sur son utilisation et sa pertinence heuristique et opérationnelle. L'objet de cet article n'est pas de trancher dans ces débats mais de montrer, à partir d'un état de l'art pluridisciplinaire, qu'il y a incompatibilités entre certaines acceptions du terme. Ces incompatibilités soulèvent des questions théoriques, qui conduisent d'ailleurs certains chercheurs, en particulier en dehors de la cindynique, à rejeter l'utilisation du terme. L'analyse du concept fait également émerger des écueils méthodologiques. Ces derniers sont manifestes lorsque l'on cherche à traduire la théorie en termes opérationnels. La résilience apparaît en effet comme une réponse prometteuse aux difficultés récurrentes rencontrées dans la gestion du risque. Or, elle ne les résout que partiellement et en suscite de nouvelles. Enfin, sa mise en œuvre comporte des risques éthiques et politiques. L'injonction à la résilience qui semble s'imposer jusqu'à l'échelon international, implique en effet un certain nombre de présupposés moraux et idéologiques, qui ne sont pas toujours clairement énoncés mais qui posent problème.

Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques

ARTICLE 9/ LE BLANC A., RUFAT S., 2012, « La ville au prisme de la résilience », *Historiens et Géographes*, dossier spécial dirigé par Colette VALLAT et Nathalie LEMARCHAND, 419, p.55-61.

La ville au prisme de la résilience

Introduction : La résilience, un changement de paradigme ?

La « résilience » fait le buzz : elle semble marquer un tournant majeur dans la gestion des risques. L'approche géographique des risques distingue traditionnellement, pour des raisons opérationnelles, les aléas, phénomènes menaçants, l'exposition des sociétés, des groupes ou des enjeux, leur vulnérabilité, et les différentes modalités de gestion de ces risques. Mais ces dix dernières années, la résilience semble avoir supplanté la vulnérabilité, au point de s'imposer dans les organisations internationales. Lors de la Conférence de Yokohama en 1994, l'ONU a adopté la vulnérabilité comme concept clé dans le cadre de la Stratégie Internationale de Réduction des catastrophes (UNISDR).

Le début du XXI^{ème} siècle, avec la multiplication des catastrophes urbaines, des attentats et la prise de conscience du réchauffement climatique semble montrer les limites de cette stratégie. En 2005, après la Conférence de Hyogo, l'ONU adopte un nouveau cadre d'action, « pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». S'il n'est pas possible d'éviter les catastrophes, il faut s'y adapter, ce qui semble être un changement de paradigme de la gestion du risque. La résilience urbaine, de ce point de vue, constitue une volonté de réponse à de nouvelles perceptions et à de nouveaux modes de comportements urbains.

En réalité, la vulnérabilité et la résilience sont des concepts qui ont été introduits presque de façon simultanée dans la gestion des risques. En 1976, c'est l'article *Taking naturalness out of natural disaster* [Extirper la nature des catastrophes naturelles] qui introduit le concept de vulnérabilité en insistant sur les causes économiques, politiques et sociales des catastrophes (O'Keefe, 1976, n° 5552). Les catastrophes émergent des interactions entre les sociétés et leur environnement, en fonction du niveau de stress, du choc, de la réponse et de la capacité d'adaptation des systèmes. La vulnérabilité est donc une propriété des personnes, des groupes et des sociétés qui influence leur capacité d'anticipation, de résistance, de réponse, de rétablissement et d'adaptation à leur environnement. Elle est caractérisée par des niveaux

d'exposition, de sensibilité et d'adaptation. Puis en 1978, c'est l'ouvrage *The Environment as hazard* [L'environnement comme aléa] qui introduit à son tour le concept de résilience pour rendre compte de la capacité des sociétés à absorber un niveau de stress ou de choc sur le court terme, à y répondre sur le moyen terme et à s'y adapter sur le long terme (Burton *et al.* 1978). Les deux concepts de vulnérabilité et de résilience sont donc assez proches. La différence, c'est que la résilience avait auparavant été théorisée en physique et en écologie (Holling, 1973, n° 4), puis qu'elle a ensuite été formalisée en sciences complexes et en ingénierie (Mileti, 1999), et enfin appropriée par la psychologie (Tisseron, 2007). En France, ces concepts ont été diffusés à la fin des années 1980 par l'ouvrage *La société vulnérable* (Theys et Fabiani, 1987). Mais la résilience est encore assez mal définie et intégrée dans la géographie française et plus largement dans les sciences sociales francophones.

Malgré l'adoption de la résilience par les organisations internationales et la médiatisation du concept après les attentats du 11 Septembre 2001 puis après l'ouragan Katrina en 2005, elle ne fait toujours pas l'unanimité. Nous présentons les éléments clé des débats en cours en montrant comment la résilience urbaine peut constituer une réponse aux nouveaux modes de vie urbains et aux nouveaux contextes des villes mondialisées, bien que relevant souvent plus du discours que d'une réelle adaptation des politiques urbaines.

* Maître de conférences, Université du Littoral Côte d'Opale.

** Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise.



Mémorial du 11 septembre à New York (février 2012) photo Antoine Le Blanc.

La résilience, une réponse aux mutations du monde urbain contemporain

En 2010, un ouvrage dirigé par trois universitaires américains (Comfort *et al.*, 2010) propose une synthèse des définitions et des pratiques de la résilience :

« Resilience is the capacity of a social system (e.g., an organization, city, or society) to proactively adapt to and recover from disturbances that are perceived within the system to fall outside the range of normal and expected disturbances. » [*La résilience est la capacité d'un système social (par exemple une organisation, une ville, ou une société) de s'adapter de manière proactive et de se remettre de perturbations perçues, au sein du système, comme non ordinaires et non attendues.*]

Cette définition insiste sur la dimension subjective, perçue, du risque ; et sur la nécessité de ne pas prendre en compte les risques et événements perçus comme ordinaires, ou fréquents. Cette distinction permet d'éviter de faire de la résilience concept fourre-tout, en désignant toute sorte d'adaptation à tous types de risques. En saisissant la complexité, en prenant en compte l'articulation des échelles et en insistant sur les processus qualitatifs, cette approche se révèle féconde pour l'étude de systèmes urbains et de façons d'habiter la ville qui ont été bouleversés au vingtième siècle : mondialisation économique, urbanisation massive et métropolisation, compétition accrue entre les territoires, systèmes de plus en plus interdépendants et vulnérables...

L'échelle de l'information également a changé, et modifié en conséquence les acteurs et la perception des risques, dans les sociétés industrialisées tout au moins (Beck, 2001). Le paradigme de la prévention, qui domine la ges-

tion des risques depuis quelques décennies, a produit dans certains domaines une réponse inadaptée à de nombreuses nouvelles exigences sociales et urbaines face aux risques. Notamment, la prévention montre ses limites face à une baisse de l'acceptabilité du risque et à un coût de prévention en constante augmentation. Corollaire de ces évolutions, l'action institutionnelle qui s'inscrit dans la durée et à une échelle souvent nationale perd de sa légitimité et de son efficacité.

Le paradigme de la résilience s'inscrit dans ce contexte évolutif et constitue une forme de réponse à la modification des perceptions des risques qui en découlent. Il souligne d'autres hiérarchies de priorités, une meilleure coordination des actions de gestion des risques permettant d'articuler des échelles spatiales et temporelles variées, un comportement autre que préventif, l'implication d'acteurs plus divers ou plus ouverts, en particulier dans les villes. En cela, la résilience urbaine est une tentative d'adaptation des politiques urbaines à une société et à des habitants plus mobiles, plus diversifiés, aux interactions plus complexes.

Le terme insiste donc sur la capacité d'adaptation d'un système, sur son élasticité ; il souligne l'intérêt pour ce système d'être relativement flexible, par opposition à des systèmes basés sur la volonté d'anticiper et de maîtriser tout risque.

Un processus proactif : les enjeux de la résilience urbaine en termes d'aménagement et de gouvernance

Pourquoi parler de résilience plutôt que de gestion des risques, de capacité d'adaptation, ou de vulnérabilité ? Quel est l'apport de ce nouveau concept ? A notre sens, la rési-

lience apparaît comme un concept plus complexe et en réalité plus opérationnel que la vulnérabilité ; ses connotations politiques, voire idéologiques, sont également différentes.

Ainsi, il faut revenir sur l'évolution du concept depuis ses premières utilisations en sciences sociales (Dauphiné & Provotolo, 2007, n° 654) et notamment aux distinctions établies par Handmer et Dovers au début des années 1990 (Handmer & Dovers, 1996, n° 9-4). D'abord envisagé comme un trait, une qualité intrinsèque d'un système, le terme a pris ensuite le sens d'un processus, une dynamique (on parle de résilience réactive), qui implique une volonté politique de réaction après une perturbation ; enfin, la « résilience proactive » donne au concept un sens plus stratégique et opérationnel, et il y a alors volonté politique non seulement de réagir après perturbation, mais également d'anticiper un événement futur, d'intégrer de nouveaux facteurs dans le système pour le renforcer.

Ainsi, par rapport au concept de capacité d'adaptation, qui évoque seulement une propriété d'un système et non un processus, la résilience désigne plutôt le processus, la dynamique, et prend en compte l'environnement externe du système considéré, en l'occurrence les villes.

Concrètement, une gestion des risques effectuée dans une approche de résilience insiste sur la réactivité, la rapidité, la souplesse, face aux événements les moins connus et les moins prévisibles. Pour aboutir à cette flexibilité, un des outils est le transfert plus ou moins important du rôle de gestion de l'événement de la part des pouvoirs publics aux individus et aux groupes sociaux intermédiaires (associations, collectivités, entreprises...). En effet, la résilience nécessite moins d'investissements lourds, massifs, sur les structures vulnérables, que l'anticipation et la maîtrise de l'aléa ; elle requiert plus de souplesse que l'action technocratique soumise à des processus décisionnels longs et politiquement délicats. Ce transfert de pouvoir s'inscrit dans la lignée des processus de participation de plus en plus fréquents dans les villes et leurs quartiers.

Cette stratégie s'appuie sur des outils plus nombreux et d'échelles variées. Elle nécessite de porter une attention accrue à l'articulation des échelles et à la coordination des acteurs (Rhinard et Sundelius, *in* Comfort, Boin, Demchak, 2010). Ainsi, le paradigme de la résilience peut constituer une réponse adaptée aux nouvelles échelles (spatiales et temporelles) et aux nouvelles modalités de gouvernance de villes désormais sorties de leurs cadres administratifs traditionnels et connectées au monde par de multiples réseaux.

En termes d'aménagement urbain, la résilience est une approche qui permet de réagir plus rapidement et de manière plus flexible, ce qui constitue un atout pour des villes soumises à une compétition de plus en plus affirmée et globalisée. Ainsi, le concept et ses modalités d'appli-

tion semblent particulièrement adaptés aux mutations du monde contemporain : risques globalisés, fortes incertitudes, grande décentralisation, participation citoyenne, etc.

Une approche qualitative, ou comment la résilience peut « faire ville »

Dans l'ouvrage fondateur de Vale et Campanella (2005, p.313-334), William J. Mitchell et Anthony M. Townsend comparent, pour expliquer la nécessaire mise en œuvre de la résilience urbaine, les systèmes de défense d'une ville fortifiée médiévale et d'une ville contemporaine. D'après eux, la protection des villes médiévales par des murs d'enceinte n'a pas de sens pour les villes d'aujourd'hui : cette protection rigide, massive, d'échelle unique, contre un aléa externe, ne peut suffire pour des villes désormais définies par des réseaux à différentes échelles et parfois immatériels, l'urbanité même reposant sur des liens nombreux et variés entre la ville et l'extérieur. Mais cette qualité urbaine, cette densité des interactions et cette complexité des échelles, sont précisément ce qui engendre la résilience de la ville, ce qui lui permet, notamment, de réagir rapidement et de manière flexible à une menace.

Les stratégies de résilience s'appuient sur un certain nombre de principes et d'outils qui varient en fonction du risque considéré – recherche de la redondance des réseaux pour une récupération alternative en cas de rupture d'un lien ou d'un nœud, recherche de sens et de confiance dans les acteurs et l'information, culture de l'improvisation, entre autres (Comfort *et al*, 2010). Ces stratégies insistent sur des processus qualitatifs et conduisent à souligner certains enjeux politiques. Par exemple, en France, les obstacles à la mise en place d'une gestion par la résilience sont nombreux : tradition du rôle prépondérant de l'Etat, réticence des autres acteurs à assumer leurs responsabilités, difficulté à constituer des stocks (Gilbert, *in* Comfort *et al*, 2010)... Dès lors, quels outils employer, comment modifier le paradigme de la gestion des risques, dans la mesure où cette gestion repose sur des fondements culturels, sociaux, politiques, profondément ancrés dans la société et l'identité d'un pays ? Il semble que l'approche par la résilience corresponde en tout cas à une demande sociale et à une politique de participation démocratique, lente à se mettre en place en France (et ailleurs), mais réelle. La résilience est un processus politique qui implique de nouvelles formes de gouvernance et s'appuie sur une participation bien comprise.

D'autre part, la résilience est liée à la culture, à l'identité, au fait d'être ancré dans un territoire, un lieu habité ; pour aug-

menter la résilience, il faut approfondir ce lien avec l'identité et la culture. Des indicateurs plus qualitatifs peuvent en résulter : un indicateur de résilience pourrait s'appuyer sur un indicateur de connaissance du territoire à différentes échelles : connaissance des acteurs, notamment des élus ; connaissance des services, de leur localisation, de leur fonctionnement ; connaissance des infrastructures, de leur localisation, de leur capacité ; connaissance ou perception des distances / temps / coûts. Enfin, l'identité, la culture, ne valent que si elles sont partagées, conscientes. Les indicateurs de confiance entre différents acteurs sont donc primordiaux. Nous retrouvons ici le poids d'indicateurs de processus politiques démocratiques impliquant une participation plus ou moins poussée.

Au final, le paradigme de la résilience incite à « faire ville » : en insistant sur le qualitatif et sur les liens entre les habitants d'une ville, sur la connaissance du territoire, sur la coordination entre les différents acteurs, la résilience s'écarte d'un modèle de gestion *top-down* devenu moins efficace dans des villes où les limites administratives, économiques, identitaires, ne se superposent plus que de manière très partielle.

Les limites de la résilience : y a-t-il une « mauvaise » résilience ?

Mais la résilience est victime de son succès, et le concept devient souvent une sorte de mot valise sollicité à des fins très diverses, comme d'autres notions en vogue (durabilité, gouvernance, etc.). Le foisonnement des sens du concept de résilience s'explique par les multiples transferts transdisciplinaires, mais aussi par son investissement par les gestionnaires d'horizon très variés. Cette polysémie semble légitimer un flou sémantique et théorique. Au point que la résilience se résume souvent à la promesse d'un horizon radieux et demeure, en termes de politiques urbaines et de conséquences pratiques pour les habitants, un vœu pieux.

« Some cities do better in the face of disaster than others. It is tempting to describe apparent success in terms of resilience and apparent failure in terms of a shopping list of explanatory variables. This is too simple. » [Certaines villes s'en sortent mieux face aux catastrophes que d'autres. Il est donc tentant de décrire les succès apparents en termes de résilience et de traduire les échecs manifestes en un catalogue de variables explicatives. Mais c'est trop simple.] (Comfort *et al.* 2010, p. 272).

Ce flou est illustré par l'utilisation conjointe de la rési-

lance pour décrire un *processus*, acter *a posteriori* le fait qu'une ville a su se maintenir malgré un choc, et une *propriété* intrinsèque, une capacité qui se manifeste au moment du choc mais qui est déjà présente antérieurement. La résilience souffre aussi de sa proximité théorique de la vulnérabilité : pour les uns, la résilience est avec la résistance l'une des composantes de la vulnérabilité, pour d'autres, la résilience est définie comme la capacité d'adaptation, pour d'autres enfin, la vulnérabilité est une incapacité à faire face à la crise, résilience et vulnérabilité se retrouvent alors opposées (Theys et Fabiani, 1987). La résilience peut alors être considérée comme une notion trop vague pour être utilisée dans une démarche scientifique et une notion passe-partout justifiant des politiques urbaines extrêmement variées.

En essayant de démarquer la résilience urbaine de la vulnérabilité du système urbain, on est souvent conduit à une logique binaire : mettre tout le positif dans la résilience et garder tout le négatif pour la vulnérabilité, qui est alors réduite à l'idée de fragilité (Cutter, 2006). La résilience urbaine apparaît à la fois comme un horizon d'attente, une nouvelle utopie urbaine, et comme une mise en récit incantatoire de l'après catastrophe (Lallau, 2011, n° 8-1). Mais elle ne peut être validée qu'*a posteriori*, comme une réinterprétation du vécu des différents acteurs. Il s'agit donc à la fois d'une catégorie d'interprétation et d'une légitimation par l'expertise de choix qui visent à imposer la « bonne » ville à ses habitants en brandissant la menace des catastrophes. C'est aussi une opportunité pour des acteurs politiques et des corps de métiers qui ont su habiller leurs solutions techniques de l'image rendue désirable d'une ville résiliente.

Tout comme le développement durable, si la résilience est forcément « bonne », c'est plus une injonction qu'une notion qui stimule la réflexion. Mais la résilience comme injonction ou comme mise en récit porte en elle la menace d'un retour à une interprétation téléologique des catastrophes (voire comme « punition »), à une essentialisation de la vulnérabilité qui peut aller jusqu'au darwinisme social, et à la résurgence du discours moralisant, avec des critiques très acerbes à l'encontre des villes et des acteurs qui ne se conforment pas au modèle dominant. Pour rendre le concept opératoire, il faut se débarrasser de ces préjugés, ceux de la « bonne » ville et du catalogue de « bonnes » pratiques technocratiques. Force est alors de constater que la forme urbaine la plus résiliente, c'est le bidonville, le processus le plus résilient, c'est l'économie informelle et l'organisation la plus résiliente, c'est la confiscation du pouvoir par des gangs. C'est le visage que présentent les métropoles après une catastrophe au point de constituer une grande partie des périphéries des villes ayant affronté des crises récurrentes. Ainsi, d'une certaine manière, la ville vue au prisme de la résilience permet de

souligner les dynamiques les plus informelles des modes contemporains d'habitat urbain. Le fait qu'il soit si difficile d'admettre que l'archétype de la résilience urbaine, c'est le bidonville, montre l'étendue du problème : qui dit la résilience, quand et pourquoi ?

Qui dit la résilience ?

L'ambiguïté de la résilience, qui est à la fois entendue comme une propriété (la ville résiliente) et comme un processus (la résilience urbaine) pose problème (Reghezza et Djament, 2009). Si la résilience urbaine est un processus, on ne peut qu'acter *a posteriori* le fait qu'une ville a su se maintenir malgré un choc et dépasser la crise qui en résulte. Si la résilience est une propriété, elle préexiste à la crise : une ville peut donc être résiliente sans le savoir, mais on peut en chercher les multiples facteurs pour tenter d'améliorer le potentiel de résilience d'une métropole. Que l'on adopte la perspective diachronique ou bien analytique de la résilience, elle est dite par un tiers, il est donc nécessaire d'établir des critères pour dire la résilience. Mais cela nécessite un accord sur le degré de transformations qui permet de parler de résilience urbaine : certains parlent de stabilité, de maintien ou de retour à l'équilibre, alors que d'autres les conçoivent en termes de bifurcations et de mutations, tandis que pour d'autres enfin la résilience est une adaptation différentielle des composantes du système, avec une transformation de certains éléments mais la persistance d'un noyau invariant, dont il reste à définir les contours. Selon les auteurs et leur culture disciplinaire, la résilience fait référence à des notions connexes : résistance, capacité à faire face, capacité d'adaptation, capacité de réponse, retour à l'équilibre, absorption du choc, reconstruction (bâtiments), reconstruction (politique et sociale), reconstruction (symbolique), bifurcation, auto-organisation, transition, trajectoire, durabilité, pérennité, etc. Le passage de la théorie à la pratique conduit donc à un infléchissement du concept, chacun tirant la résilience dans son sens pour l'adapter à son objet, à ses problématiques, etc.

En l'absence de convergence vers une définition stable et des critères partagés, la résilience n'est pas neutre (Revet, in Reghezza et Djament, 2011). Il faut donc interroger le moment où l'on dit la résilience et le sujet qui la désigne. Mettre en scène le plus rapidement possible le succès de la reconstruction est un acte politique fort, qui permet de magnifier la ville et ses dirigeants. Au contraire, ne pas dire la résilience peut permettre à un pouvoir de maintenir des situations d'exceptions, de désigner des coupables ou de pérenniser des aides. En fait, que la résilience soit nommée *a posteriori*, comme le constat administratif ou scientifique d'un processus, ou bien formulée *a priori*

comme le projet d'améliorer certaines propriétés d'une métropole, c'est d'abord un discours politique. En mobilisant un horizon d'attente désirable par tous, la résilience permet d'imposer des choix, la « bonne » ville, et des comportements, les « bons » citoyens. De plus, en rendant désirable le « bond en arrière » (*bouncing back*), les élites privilégient le maintien du *statu quo* social et politique. Au final, le discours sur la résilience urbaine, sous couvert d'adaptation aux logiques contemporaines de la ville mondialisée, tendrait à mettre en place une forme de résistance à ces processus, et à conforter un mode d'habiter la ville plus ancien et caractérisé par une permanence politique et sociale forte. Mais ce discours politique est-il formulé autour d'un projet collectif choisi démocratiquement ou bien est-ce la recommandation d'institutions qui, de façon plus ou moins explicite, incitative ou coercitive, l'imposent aux sociétés et aux individus ?

La résilience urbaine, pour quoi faire ?

Derrière la résilience, ce sont d'abord les choix politiques du fonctionnement urbain qui sont en jeu. La résilience doit donc toujours être analysée comme un discours politique, qui joue de la peur de la crise et des catastrophes pour imposer des choix qui devraient au moins être publiquement discutés, alors que son usage tend à détourner l'attention de processus politiques et sociaux vers des solutions technologiques.

Il devient alors difficile d'expliquer le succès de la résilience, à la fois parce que c'est une injonction qui ferme le débat au lieu de l'ouvrir et parce qu'il semble presque impossible non pas simplement de la quantifier avec des critères universels (Dauphiné & Provitolo, 2007), mais tout simplement de l'évaluer. En fait, la résilience n'a pas résolu les problèmes sur lesquels ont buté les concepts qu'elle a supplantés dans la gestion des risques (Galopin, 2006, n° 16-3). La capacité d'adaptation et la vulnérabilité ont buté sur des écueils méthodologiques lorsqu'on a essayé d'en dégager les leviers pour les rendre opérationnels. Ces concepts ont été tirillés entre une approche analytique qui réduit leur complexité sans parvenir à en embrasser l'ensemble des facteurs et une approche synthétique qui les condamne aux analyses *a posteriori* (Wisner, 2004). Mais c'est désormais aussi le cas de la résilience urbaine, il est surprenant qu'elle bute sur les mêmes écueils, qui l'empêchent de passer de la polysémie à l'opérationnel. Ce qui souligne encore une fois les fondements plus politiques que scientifiques de la vogue de la résilience.

Toutes les organisations internationales (ONU, OCDE, OTAN, UE, etc.) ont un plan d'action pour des villes rési-

lientes, en lien avec la gestion des catastrophes, le changement climatique ou l'économie de la connaissance, avec des guides de bonnes pratiques. En fait, l'enthousiasme pour la résilience laisse entrevoir un changement radical d'approche de la gestion du risque : à une vulnérabilité des sociétés, qui est largement subie par les plus démunis, mais qui peut être anticipée et réduite par des dispositifs d'aide reposant sur la solidarité collective et l'implication des États, s'oppose une résilience souhaitée, mais qui n'est validée que rétrospectivement et qui inscrit l'adaptation à l'échelle individuelle. Cette résurgence d'un discours moralisateur, essentialiste, à la limite du darwinisme social, peut aller jusqu'à l'idée qu'il faut que les plus faibles, les plus vulnérables, soient sacrifiés pour que les moins nécessiteux, les plus puissants, s'amendent et décident de faire l'effort de s'adapter. La résilience conduit ainsi à imposer une responsabilité individuelle des personnes affectées par les crises, qui ne sont plus des victimes mais des acteurs, quelles que soient les interactions négatives de leur milieu social, de leur environnement, ou les bénéfices de la crise pour le reste de la société.

Conclusion

Les dynamiques de résilience soulignent des processus urbains en phase avec les mutations du monde contemporain et en particulier avec les transformations majeures des villes et des modes de vie urbains : articulation complexe d'échelles spatiales et temporelles nombreuses, insistance sur la coordination d'acteurs avec un poids croissant donné aux acteurs moins institutionnels, processus plus flexibles et adaptatifs, participation politique des habitants aux décisions à différentes échelles. La résilience permet d'envisager la gestion des risques urbains sous un angle différent, puisqu'il s'agit non pas d'éviter l'aléa, de prévenir à tout prix la survenue d'une catastrophe, mais de préparer les populations et les structures matérielles et immatérielles à des fluctuations, à une forme d'instabilité ; en d'autres termes, le concept de la résilience urbaine et son application proposent de réintroduire des marges de manœuvre dans la gestion de systèmes urbains soumis à de puissantes pressions de compétitivité et d'immédiateté, en s'appuyant sur les habitants de la ville et la diversité de leurs comportements et perceptions.

Toutefois, la résilience constitue sans doute plus un changement de regard qu'un changement de paradigme. Elle montre une évolution dans les interactions sociales et politiques à l'œuvre dans les villes, et propose une analyse légèrement décalée de jeux d'acteurs complexes et de solutions technicistes. Concept souvent mal défini, et utilisé de plus en plus de manière volontairement floue, la résilience peut servir de mot-valise sans réelle portée

pratique ni critique. Le principal problème rencontré dans la pensée de la résilience et dans sa mise en œuvre dans les villes est de présenter un horizon triomphant, souvent illusoire, par opposition à une idée de vulnérabilité qui ne serait que négative. Or, la résilience urbaine ne peut se passer de l'analyse de la vulnérabilité des systèmes urbains ; de même qu'il convient de trouver un juste milieu entre l'injonction politique à être résilient et l'analyse rétrospective, *a posteriori*, de la catastrophe et de ses processus. Utilisé dans un sens large et idéologique, le concept de résilience urbaine aboutit à justifier un *statu quo* politique et social et à souligner les injustices entre groupes sociaux dans la ville.

Références

- ASCHAN-LEYGONIE C. (2000). « Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux », *L'Espace géographique*, 1, p. 64-77.
- BECK U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto.
- BURTON I., KATES R., WHITE G. (1978). *The Environment as Hazard*, New York, Oxford University Press, 240 p.
- COMFORT L., BOIN A., DEMCHAK C. (2010). *Designing Resilience. Preparing for Extreme Events*, University of Pittsburgh Press, Pittsburgh.
- CUTTER S. (ed.) (2006). *Hazards, Vulnerability and Environmental Justice*, London, Earthscan, 418 p.
- DAUPHINE A., PROVITOLLO D. (2007). « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de Géographie*, 2, n°654, p. 115-125.
- FABIANI J.-L., THEYS J. (1987). *La société vulnérable*, Paris, Presses de l'ENS.
- GALLOPIN G. C. (2006). « Linkages between vulnerability, resilience and adaptive capacity », *Global Environmental Change*, Vol. 16, n°3, p. 293-303.
- HANDMER J. W., DOVERS S. R., (1996). « A Typology of Resilience: Rethinking Institution for Sustainable Development », *Industrial and Environmental Crisis Quarterly*, 9, 4, p.482-511.
- HOLLING S. (1973). « Resilience and Stability of Ecological Systems », *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4, p.1-23.
- LALLAU B. (2011). « La résilience, moyen et fin d'un développement durable ? », *Éthique et économique*, Vol. 8, n°1, <http://ethique-economique.net/>
- MILETI D. (1999). *Disasters by Design*, Joseph Henry Press, Washington, D.C.
- O'KEEFE P., WESTGATE K., WISNER B. (1976). « Taking the Naturalness out of Natural Disaster », *Nature*, Vol. 260, Issue 5552, p. 566-567.
- ONU / ISDR (2004). *Living with Risk. A Global Review of*

Disaster Reduction Initiatives, Inter-Agency Secretariat of the International Strategy for Disaster Reduction, New York.
REGHEZZA M., DJAMENT G. (coord.) (2009-2011). Séminaire mensuel « Résilience urbaine » de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, <http://www.geographie.ens.fr/-Resilience-urbaine-.html>
TISSERON S. (2007). *La résilience*, Paris, PUF.
TURNER II B. L. *et al.* (2003). « A framework for vulner-

ability analysis in sustainability science », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 100, 14, p.8074-8079.
VALE J. V., CAMPANELLA T. J. (dir) (2005). *The Resilient City. How modern cities recover from disaster*, Oxford University Press, New York.
WISNER B., BLAIKIE P., CANNON T., DAVIS I. (2004). *At Risk: Natural hazards, people's vulnerability and disasters*, 2nd edition, London, Routledge.

Antoine LE BLANC

Ancien élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm à Paris et agrégé de géographie, Antoine le Blanc est Maître de Conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale depuis 2007. Il travaille au sein du laboratoire *Territoires, Villes, Environnement, Société*, sur la perception et la gestion des risques dans les villes européennes. Chercheur associé au séminaire Résilience Urbaine à l'ENS, il a publié notamment dans les revues *L'Espace géographique*, *Regional Studies*, et *Espace, Populations, Sociétés*.

Samuel RUFAT

Né en 1979, normilien (ENS Fontenay/St Cloud 2000), agrégé de géographie (2003) et docteur en géographie et en urbanisme (2008), Samuel Rufat est Maître de Conférences à l'Université de Cergy-Pontoise et responsable du Master Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques. Membre de l'ANR JC Ludespace, il est chercheur associé à Géographie-cité (UMR 8504) et chercheur associé au séminaire Résilience Urbaine à l'ENS.

RÉSUMÉ / ABSTRACT

La ville au prisme de la résilience

Par Antoine LE BLANC et Samuel RUFAT

La résilience urbaine, définie comme la réponse assurant le fonctionnement d'un système après une perturbation, permet d'élaborer une forme nouvelle de gestion des risques dans la ville, insistant sur l'articulation des échelles temporelles et spatiales, pouvant redéfinir les façons d'habiter la ville. Mais le concept demeure complexe et souvent flou ; les stratégies de résilience urbaine ne doivent pas se transformer en injonction mettant en concurrence les différents acteurs et quartiers de la ville.

Cities and their "resilience"

By Antoine LE BLANC and Samuel RUFAT

Urban resilience, defined as the capacity of a system to recover after a shock, sets up a new approach for urban risk management: it stresses the importance of combining spatial and temporal scales, and might lead to a new urban way of life. However, the concept remains complex and vague; urban resilience strategies should not be normative and lead to competition between the various actors and districts of the city.

Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques

ARTICLE 10/ LE BLANC A., 2015, « Résilience, mémoire et pratiques », *in* REGHEZZA M., RUFAT S. (dir), *Résilience*, Londres, ISTE, p.175-185.

RÉSILIENCE, MÉMOIRE ET PRATIQUES

Antoine LE BLANC

La résilience, envisagée du point de vue du discours, et en tant que construit politique, renvoie également à la question de la perception et de la mémoire des risques – et tout particulièrement aux messages mémoriels post-catastrophe. En effet, les perceptions et la mémoire¹ des risques tiennent une place cruciale dans le réseau complexe de processus et d'actions que recouvre le concept de résilience. La gestion des risques, qui est l'objectif principal de la résilience², repose largement sur la perception des risques et la mémoire des catastrophes. Quels sont donc les politiques et les aménagements, qui, en termes de processus mémoriels, peuvent faciliter la résilience ? Quelle mémoire convient-il de souligner pour lancer ou approfondir des stratégies de résilience urbaine ?

Ces questions pourraient sembler plutôt simples – il s'agirait de patrimonialiser³ les traces des catastrophes pour en maintenir la mémoire et faciliter la gestion d'événements futurs. Pourtant, l'histoire nous apporte d'innombrables exemples de gestion des risques avortée, malgré la présence de traces, d'avertissements, de politiques de mémoire et de conscience des risques – on peut penser, entre autres, à la destruction de la ville de L'Aquila en Italie suite au séisme d'avril 2009, alors que l'histoire sismique de la région était très dense et très documentée.

I - Le système résilient entre identité et évolution

Les diverses définitions de la résilience mettent l'accent sur la capacité du système redevenir ce qu'il était, à persister dans une identité malgré une perturbation majeure. Pourtant, par définition, son histoire se trouve modifiée par la perturbation, et donc l'identité du système n'est plus la même après le choc.

Tel est le paradoxe du système résilient : il doit à la fois absorber le choc pour rester le même, et le prendre en compte pour évoluer et mieux résister par la suite à ce type de chocs. Tout l'enjeu se situe donc dans la marge de flexibilité du système et de son identité. À partir de quel

¹ Nous utiliserons dans ce chapitre les termes de « mémoire » et de « perception » dans leur acception la plus large et la plus commune. On pourra toutefois pour des précisions conceptuelles se référer à Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, 304 p. et à Beck U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, 2001.

² Le concept est défini de la façon suivante par L. K. Comfort *et al.* : « la résilience est la capacité d'un système social [...] de s'adapter de manière proactive et de se remettre de perturbations perçues [...] comme non ordinaires et non attendues. » in Comfort L. K., Boin A., Demchak C. C., *Designing Resilience. Preparing for Extrem Events*, 2010.

³ Pour mieux comprendre la notion de patrimoine et les dynamiques qui lui sont liées, cf. Choay F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, 270 p.

moment et d'après quels critères peut-on juger que la structure qualitative d'un système est modifiée et que ce système n'est donc pas résilient ?

Nous ne répondrons pas ici à cette interrogation mais nous proposons de la poser de manière un peu différente. La résilience, au sens où nous l'entendons, repose avant tout sur un ancrage territorial, associant lieux, personnes, dynamiques. Notre perspective envisage la variabilité du système : il ne s'agit pas d'une photographie statique d'un territoire mais de dynamiques complexes, qualitatives et évolutives. Aussi faut-il plutôt comprendre quels aspects du système sont détruits par la catastrophe et quelles structures peuvent se reconstruire en nous intéressant aux acteurs et à leur mémoire : n'y a-t-il pas essentiellement résilience lorsque les personnes survivent et transmettent leur mémoire ? Cela suffit-il à conserver la structure qualitative d'un système ?

1.1. Résilience et identité des territoires

Cette mémoire multiple, qui repose sur des perceptions individuelles très diverses, est difficile à transmettre, mais c'est précisément cette complexité qui autorise la résilience du système urbain. En effet, une gestion des risques menée dans une perspective de résilience repose sur une perception du risque nuancée, complexe, fine, qualitative, cette perception résultant de l'implication d'un nombre important d'acteurs, à des échelles variées.

Un pivot essentiel de la résilience se situe donc à la croisée de ces perceptions, dans la qualité des relations entre acteurs : leur façon de communiquer, de partager une compréhension du risque, de façonner une mémoire commune. Les actions entreprises dépendront des informations partagées, elles-mêmes issues des diverses perceptions du risque. C'est pourquoi Rhinard et Sundelius⁴ ont pu montrer que la résilience reposait sur la qualité de la coordination des acteurs, elle-même dépendante des modalités de coopération et du degré d'interconnaissance entre ces acteurs.

Concrètement, un objectif de résilience conduira à dépenser moins pour les actions techniques et structurelles d'envergure, et plus pour répondre au besoin d'information de la population et d'instauration de dynamiques d'interconnaissance, de confiance et de coopération. La résilience implique ainsi la délégation partielle du pouvoir de gestion des risques à des acteurs autres que les décideurs politiques conventionnels. Les logiques *top-down* sont non pas remplacées mais atténuées, complétées par des logiques *bottom-up*, ce qui revient à démocratiser le processus

⁴ Rhinard M., Sundelius B., « The Limits of Self-Reliance. International Cooperation as a Source of Resilience », in Comfort L., Boin A., Demchak C., *Designing Resilience. Preparing for Extreme Events*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2010, p. 196-219, p.198

d'information et de décision, et permet de prendre en compte la complexité et la variété des perceptions des risques dans la population. On pensera par exemple à la reconstruction du Frioul italien après le dévastateur tremblement de terre de 1976 : reconstruction considérée comme exceptionnellement rapide et efficace, alors que le séisme était inattendu dans la région. L'étude approfondie des dynamiques de reconstruction a montré que celle-ci a été grandement impulsée par les habitants sans attendre la réaction des autorités, et que la résilience – sans que le mot soit utilisé à l'époque – a été la plus forte là où la solidarité entre les habitants, les dynamiques d'interconnaissance et de confiance, la qualité du lien territorial, ont fonctionné à plein⁵.

La résilience est ainsi fortement liée à l'ancrage territorial, à la connaissance du lieu, habité, vécu, ressenti, connu ; la résilience augmente de manière proportionnelle à la meilleure connaissance du territoire et de ses habitants, à la qualité des relations et interactions entre acteurs.

1.2. Temporalités et mémoires

La mémoire commune constitue le socle de l'identité d'un territoire et la résilience repose sur cet ancrage territorial et mémoriel. La mémoire du lieu, du fonctionnement du système territorial, les habitudes, contribuent à consolider la résilience des lieux et des habitants.

Cette mémoire est aussi une mémoire des catastrophes. Elle permet la continuité du système selon diverses temporalités : la temporalité de la crise, la temporalité de la gestion des risques, la temporalité de la vie humaine et des générations d'habitants... Souvent, pourtant, pour diverses raisons (dissonance cognitive, traumatisme, occultation), la mémoire des crises est brève, outre le fait qu'elle diffère énormément⁶ entre individus⁷. Les gestionnaires sont donc confrontés à la question de la pérennité de cette mémoire : comment la soutenir, comment la faire vivre ? Une des réponses les plus courantes et les plus efficaces est la matérialisation, dans l'espace, de la mémoire par la patrimonialisation de la catastrophe.

La mémoire des personnes se retrouve alors projetée sur des symboles physiques, matériels, construits. Ceux-ci constituent un support visible, de taille plus ou moins grande, de la mémoire et de l'identité du territoire. Berlin a maintenu à l'état de ruine son église du Souvenir (*Gedächtniskirche*), l'École des Mines de Paris a conservé l'intégrité de ses murs criblés de

⁵ Fabbro S. (dir), 1976-1986. *La ricostruzione del Friuli. Realizzazioni, trasformazioni, apprendimenti, prospettive. Un approccio multidisciplinare*, Udine, IRES Friuli-Venezia Giulia, 1986, 198 p.; Le Blanc A., *Risque sismique et conservation du patrimoine. Exemples italiens*, Sarrebruck, Editions universitaires européennes, 2010, 476 p.

⁶ Tisseron S., *La résilience*, Paris, 2007.

⁷ Bailly A., *Risques naturels, risques de société*, Paris, Economica, 1996, 103 p.

balles, le Japon place des bornes indiquant l'étendue des tsunamis, de nombreuses villes un jour inondées disposent ensuite dans leurs rues des plaques indiquant des lignes de hauteur de crue... Toutefois, la mémoire des personnes demeure une nécessité : le support matériel de la mémoire ne suffit pas à lui seul à véhiculer un message de mémoire de la crise et de prévention des risques. Georges Prévelakis a montré que la résilience était plus forte en cas de destruction d'un bâti sans nombre de victimes important, par rapport à une catastrophe ayant fait de nombreux morts sans destruction importante du bâti⁸. Un système territorial se remet plus rapidement d'un événement qui cause des destructions mais fait relativement peu de victimes – on peut citer des régions habituées à des éruptions fréquentes mais peu violentes comme à La Réunion ou en Sicile, ou évoquer les inondations dans l'Aude ou dans la Somme en France – que d'une catastrophe qui engendre de très nombreuses victimes, comme le tremblement de terre de 2009 à L'Aquila, qui n'était pas le plus violent qu'ait subi historiquement cette région du centre de l'Italie, mais qui a fait plus de 300 victimes. On peut aussi mentionner le cas de ces rues, quartiers ou villes qui, malgré un changement de nom ou d'apparence, conservent, dans l'esprit des habitants, leur ancien nom, leur ancienne structure, voire leur ancienne fonction. Istanbul est encore Byzance et Constantinople à la fois ; nombre de villes – ou de pays – sont encore désignés d'un nom qui n'est plus le nom officiel suite à un changement de régime ou à une catastrophe ; les villages et villes de France sont parsemés de rues dont le nom inscrit sur les plaques ne correspond pas à l'appellation courante traditionnelle. La résilience semble ainsi reposer plus sur la mémoire des personnes que sur la permanence des lieux, même si les lieux, les monuments, les systèmes territoriaux, constituent des supports puissants des processus d'identité et de mémoire.

1.3. L'exemple de la conservation des ruines

L'analyse de la conservation des ruines traumatiques montre que ce choix constitue un outil de résilience⁹ : le système urbain intègre le traumatisme au lieu de l'effacer, et ce choix est ouvertement destiné à la réduction du risque, comme dans le cas de Gémone, petite ville du Frioul italien qui a choisi de conserver en l'état les ruines causées par un séisme pour maintenir le souvenir de la catastrophe et développer une culture du risque. La conservation de la ruine est donc ici une stratégie qui renvoie à la résilience « proactive », au sens où l'objectif n'est

⁸ Prévelakis G., « L'amnésie contre la résilience. Charte d'Athènes, nettoyages ethniques et marketing urbain », in Reghezza M., Djament G. (coord.), Séminaire mensuel « Résilience urbaine » de l'École normale supérieure, <http://www.geographie.ens.fr/-Resilience-urbaine-.html>, 2010.

⁹ Le Blanc A., « La conservation des ruines traumatiques, un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », 2010.

pas seulement de regarder en arrière, mais de mettre en place des actions de prévention dans le but de réduire un risque futur, par opposition à la résilience « réactive »¹⁰. Le géographe américain J. B. Jackson¹¹ souligne ce message de la ruine de manière imagée, en comparant les ruines avec les rappels de factures impayées par les compagnies de téléphone : « *de bonne ou de mauvaise grâce, nous attrapons notre carnet de chèques pour acquitter notre dû et éviter ainsi de nouveaux désagréments* ». Les ruines traumatiques seraient une manière de *post-it* urbain, instrument de mémoire et de résilience.

Toutefois, la conservation de la ruine indique la mémoire de l'événement, non du risque ; ce n'est ainsi *qu'un* élément de la constitution d'une culture du risque. En effet, prendre connaissance d'une catastrophe passée et imaginer que cette catastrophe puisse survenir à nouveau sont deux processus mentaux distincts. Il ne suffit pas de sécuriser et de conserver la ruine pour assurer un processus proactif de résilience. La ruine doit aussi être présentée, remise en contexte, et interprétée¹² ; le public de la ruine doit être amené à comprendre que le risque est encore actuel, au moyen de panneaux ou d'autres outils pédagogiques.

Il faut aussi aménager l'espace autour de la ruine. Une ruine est une sorte de cicatrice : c'est le réaménagement de l'espace environnant qui aide à comprendre que le traumatisme est intégré et dépassé, et non simplement subi. À Gémone comme à Londres (églises de *Christchurch Greyfriars* et de *St Duncan in the East*, détruites par les bombardements de la Seconde guerre mondiale), les municipalités ont transformé les ruines, tout en les conservant, en parcs urbains et mémoriels. À Palerme, une ruine au centre de la ville (l'église du Saint Esprit) est devenue un lieu de concerts. À Berlin, l'église du Souvenir a retrouvé sa fonction originelle grâce à une construction architecturale complémentaire à la ruine. Hambourg a aménagé un petit musée de la guerre dans les ruines monumentales de l'église Saint Nicolas.

À Gémone, trente ans après le séisme, une enquête que nous avons menée auprès des habitants de la ville montre que le choix de conservation de la ruine traumatique, dans un objectif de souvenir et de culture du risque, a porté ses fruits. Seuls 11 % des habitants de la ville pensent qu'il ne reste aucune trace visible du séisme, tandis que 42 % d'entre eux citent l'église Sainte Marie des Anges, qui n'est pourtant ni centrale ni majeure dans la hiérarchie des églises de la ville¹³. Le choix d'urbanisme audacieux effectué par la municipalité semble bien avoir

¹⁰ Dovers S. R., Handmer J. W., « A Typology of Resilience. Rethinking Institutions for Sustainable Development », 1996.

¹¹ Jackson, J. B., « De la nécessité des ruines », in *De la nécessité des ruines et autres sujets*, Paris, Éditions du Linteau, 2005, 195 p.

¹² Lacroix S., *Ce que nous disent les ruines. La fonction critique des ruines*, Paris, L'Harmattan, 2007, 324 p.

¹³ Le Blanc A., art. cit., 2010.

contribué à la culture du risque de la population locale, et à accélérer un processus de résilience proactive.

II - Résilience et mise en mémoire du risque

La patrimonialisation des traces des catastrophes est une dynamique complexe, de nature politique, qui n'aboutit pas automatiquement à un renforcement de la résilience des systèmes urbains.

2.1. Les ambiguïtés de la patrimonialisation des traces de catastrophes

Depuis l'érection des premiers tombeaux, les hommes ont construit des monuments ou patrimonialisé des traces d'événements particulièrement tragiques et douloureux¹⁴, des mémoriaux rappelant les victimes des guerres aux bâtiments conservés comme témoignages dramatiques, comme les maisons des esclaves dans les villes coloniales, ou les camps de concentration des régimes nazis.

Dans presque tous les cas, cette patrimonialisation de la catastrophe s'accompagne d'un message idéologique et moral, d'une injonction à la paix et à la non répétition de la catastrophe¹⁵. Cette mise en mémoire des traumatismes, traduite spatialement et élaborée par des présentations et des interprétations, permet en théorie de maintenir une conscience du risque et tend à réduire l'exposition aux risques des systèmes considérés.

Toutefois, la patrimonialisation de la catastrophe est très complexe et le message politique est à analyser en profondeur, comme le montre l'exemple des camps de concentration, qu'analyse l'historien Alain Sinou¹⁶. Ainsi, l'État polonais fait dès 1946 du site d'Auschwitz un musée. Classé en 1979 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le site accueille aujourd'hui 1,3 million de visiteurs annuels. Mais pourquoi patrimonialiser Auschwitz, et pas les autres camps ? Certes, c'est le plus grand camp et à ce titre il est non seulement impressionnant mais également représentatif d'une horreur massive ; mais c'est aussi le support d'un discours politique. En effet, jusque dans les années 1980, le camp a été présenté comme un lieu symbolisant l'extermination des communistes, et non des Juifs.

De nombreux autres exemples illustrent l'exploitation politiquement orientée de la patrimonialisation des traces des catastrophes. À Reims, après les destructions de la première

¹⁴ Halbwachs M., *op. cit.*, 1950 ; Choay F., *op. cit.*, 1992

¹⁵ Jeudy H.-P., *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka, 2001, 127 p.

¹⁶ Sinou A., « Résilience et patrimoine de l'inhumanité », in Reghezza M., Djament G. (coord.), Séminaire mensuel « Résilience urbaine » de l'École normale supérieure, <http://www.geographie.ens.fr/-Resilience-urbaine-.html>, 2010

Guerre mondiale, une polémique éclate à propos de la cathédrale et de son éventuelle conservation en l'état, éventrée par les bombardements ; l'argument en faveur de la conservation n'est pas un désir de paix, de « plus jamais ça », mais la volonté d'attiser le feu de la haine envers les Allemands¹⁷. Plus récemment, la création d'un centre de culture islamique sur les ruines du *World Trade Center* à New York a engendré également une vaste polémique. Le message issu de la patrimonialisation d'une catastrophe est sensible et délicat à manipuler. En ce sens, la résilience est clairement une construction politique.

2.2. La construction symbolique de la catastrophe et du risque

Si la résilience est une construction politique, c'est aussi parce que la catastrophe et le risque eux-mêmes sont construits symboliquement et politiquement. Ainsi, en fonction des cas particuliers, il est évident qu'un événement peut être plus ou moins construit comme catastrophe, de manière disproportionnée par rapport à d'autres drames plus ou moins similaires, mais vécus différemment, ou à d'autres époques. Il est particulièrement instructif de comparer les médiatisations des séismes et de leurs conséquences dans différents pays, comme l'Algérie, l'Italie ou le Japon. Le séisme de L'Aquila, déjà évoqué plus haut, a fait plusieurs centaines de victimes et a été l'objet d'une intense médiatisation internationale. Pourtant, son intensité était relativement limitée par rapport aux séismes historiques de la région, voire par rapport à d'autres séismes survenus en Italie dans les trois dernières décennies. Il ne s'agit pas ici de nier le drame, mais de constater qu'il est construit socialement et symboliquement de manière non linéaire par rapport aux données objectives de la catastrophe.

Dans le cas de L'Aquila comme dans bien d'autres exemples, c'est la mémoire collective, relayée par les médias, qui a reconstruit un aléa hors de proportion par rapport à la réalité mesurée. Ce discours amplificateur de l'aléa et donc de la catastrophe aboutit à une mise en mémoire spécifique, à une identité bouleversée par la catastrophe, malgré un système qui se reconstruit de manière très similaire à celui d'avant la catastrophe.

La construction politique et symbolique de la catastrophe est un élément fondateur de la résilience, ou de son absence. On pourrait évoquer ici les multitudes d'exemples de drames humains et urbains qui ne sont pas relayés par les informations ni construits en tant que catastrophes, n'engendrent pas de culture du risque et conduisent à la répétition des mêmes situations.

¹⁷ André M., « Cathédrale de Reims », *Monuments Historiques*, 145, 1986, p.113-114.

2.3. Résilience et oubli

L'analyse du lien entre mémoire et résilience conduit à s'interroger sur le droit à l'oubli et les raisons de la brièveté de la mémoire des catastrophes. Les individus, une fois la catastrophe surmontée, désirent souvent, passer à autre chose. C'est le fameux paradoxe du traumatisé : est-il pire de se souvenir ou d'oublier ?

On retrouve ici l'importance du support physique et matériel de la mémoire. Le support matériel permet de décharger la mémoire individuelle. Platon faisait dire à Socrate que l'écriture était à la fois un remède et un poison, parce qu'elle constituait un support externe de la mémoire : remède, car le souvenir, extériorisé, est conservé ; poison, car l'existence du support externe invite à la paresse de la mémoire individuelle. Comme l'écriture pour Socrate, la matérialisation et la patrimonialisation des traces d'une catastrophe permettent aux individus de se souvenir sans avoir à se souvenir de manière permanente. La résilience se construit ainsi sur un compromis mémoriel et psychologique, où les habitants peuvent se souvenir, grâce au monument qui ravive leur mémoire, mais ont également droit de vivre sans être constamment confrontés à la mémoire du traumatisme.

III - Le dilemme identitaire

Ainsi la résilience repose, à divers degrés, sur des supports matériels (le bâti) et immatériels (la mémoire, le message, la connaissance du risque). Le caractère politique de la résilience conduit à s'interroger sur les risques d'instrumentalisation idéologique de l'identité et de la mémoire urbaines, sous couvert de processus de résilience positivement connotés.

3.1. La résilience confrontée au palimpseste urbain

Lors de la reconstruction post-catastrophe, les acteurs urbains sont confrontés au dilemme du « palimpseste » : les lieux se construisent petit à petit, les identités sont complexes, les territoires sont constitués de diverses strates historiques et identitaires : comment reconstruire cette complexité ? Dans la mesure où les populations ont différentes perceptions et différentes légitimités sur un même lieu, les stratégies de résilience constituent nécessairement des choix qui simplifient et réorganisent les identités des lieux. Le risque de la résilience est de justifier un « retour à une situation antérieure » qui est en réalité construite idéologiquement, simplifiée, voire instrumentalisée.

On voit bien ici que le processus de reconstruction est un processus lent et multi-acteurs. La résilience implique la prise en compte de multiples acteurs non seulement dans la phase de prévention du risque, mais aussi lors de la reconstruction des lieux et de leur identité complexe.

Un réel processus de résilience est mis en place lorsqu'il parvient à reconstruire un partage, un vivre ensemble, un lien urbain ; le processus devient une construction idéologique éventuellement controversée lorsqu'il privilégie une seule strate du palimpseste, lorsqu'il efface une partie de l'histoire du lieu pour en privilégier une autre. On peut évoquer à nouveau ici l'exemple du camp d'Auschwitz et de sa présentation comme anti-communiste jusqu'aux années 1980.

3.2. L'exemple de Dresde

Chloé Voisin a longuement étudié le cas de Dresde, ville historique¹⁸, détruite à 80% à la fin de la seconde guerre mondiale, reconstruite, et patrimonialisée. Dresde a été exclue récemment de la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ; cette exclusion, consécutive à des constructions sur les rives de l'Elbe et donc non directement liée à la reconstruction historique du centre de la ville, signale toutefois une attitude spécifique vis-à-vis de la patrimonialisation, un retrait par rapport aux critères reconnus par la communauté internationale. Chloé Voisin parle de temps de « digestion » pour cette ville : digestion des différentes idéologies qui ont marqué les différentes phases de la reconstruction de la ville. Elle rappelle que l'histoire de la reconstruction s'apparente à une histoire de la destruction (matérielle et identitaire), suivant plusieurs étapes. Tout d'abord, à la suite des bombardements, le déblaiement du centre a sans doute été excessif et a abouti à une sorte de « *page blanche* », en 1946, prétexte mis en œuvre par les autorités pour reconstruire une ville soviétique débarrassée de son passé, et future vitrine d'un système idéologique. Au cours des décennies suivantes, alternent des phases de planification, destructions, reconstructions, touchant surtout le centre « ancien » de la ville, et lui conférant, successivement, une identité soviétique, puis bourgeoise, allemande, occidentale, baroque, moderne... La réunification allemande donne ensuite lieu à une volonté de « *normalisation* », « *d'européanisation* » de la ville¹⁹. À cette étape, les rênes des politiques d'aménagement sont confiés à des promoteurs privés, et les héritages du socialisme sont détruits, comme le *Zentrum Warenhaus* ou la perspective de la Pragerstrasse, remaniée et réduite en largeur.

¹⁸ Chloé Voisin, « Reconstruire Dresde après 1990 ? Les enjeux patrimoniaux des projets urbains au centre-ville de Dresde depuis la réunification. », Djament G. (coord.), Séminaire mensuel « Politique culturelle et enjeux urbains » de l'École normale supérieure, <http://www.geographie.ens.fr/Archives-2009-2010.html>, 2009

¹⁹ Voisin C., *ibid.*; Voisin C., *La construction de nouveaux espaces publics au centre de dresde et de chemnitz : quels espaces pour quelle société ?*, Thèse de doctorat, Université Lyon II et TU de Dresde, 2012.

Au final, l'exemple de Dresde est-il celui d'une ville résiliente ? L'identité et l'histoire de la ville, constamment revisitées et refaçonnées pour des raisons essentiellement politiques, permettent-elles de dire que le système urbain s'est perpétué, est demeuré qualitativement le même ? Quelle mémoire, ou plus exactement quelles mémoires, sont véhiculées par les habitants d'une ville non seulement traumatisée mais dont le deuil a été chaotique et qui semble encore aujourd'hui chercher un chemin identitaire stable ? Peut-être peut-on hasarder, à tout le moins, que Dresde n'est pas encore sortie de la période de perturbation, conçue non comme le temps historique des bombardements, mais la longue phase de « tempête » urbaine ayant, par vagues successives, rendu très difficile à lire le palimpseste urbain de son centre-ville. Si les politiques de résilience reposent sur une adaptabilité et une flexibilité forte, le cas de Dresde – entre autres – montre que l'équilibre entre flexibilité et stabilité est difficile à trouver, surtout lorsque les perturbations ont été violentes et longues.

Conclusion

L'approche par la résilience permet de souligner la subtilité et la complexité des messages mémoriels, et propose des chemins alternatifs pour aboutir à des pratiques mieux adaptées à la diversité des risques, des lieux et des personnes. Elle postule finalement que la mémoire est le processus qui permet la continuité du système tout en intégrant la diversité des perceptions et des actions de reconstruction. Cette mémoire peut être spatialisée, voire normée, par des actes politiques tels que la conservation et l'interprétation sociale des ruines traumatiques. Toutefois, cette construction symbolique de la catastrophe et du risque comporte des corollaires culturels et politiques importants qui rappellent que la résilience n'est pas idéologiquement neutre.

Réfléchir en termes de résilience exige de confronter des dynamiques d'une extrême complexité : complexité des interactions d'acteurs et des articulations d'échelles ; complexité des strates historiques et des identités ; complexité des messages de mémoire et d'oubli ; complexité des jeux politiques et idéologiques... Les processus mémoriels constituent un socle fondamental pour les stratégies de résilience mais les messages mémoriels sont délicats à manipuler et requièrent une bonne coordination et une attention approfondie à la complexité des situations particulières.

Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles

PUBLICATION 11/ LE BLANC A., GERVAIS-LAMBONY P., PIERMAY J.-L., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S., 2014, *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, 420 p.

Métropoles en débat (dé)constructions de la ville compétitive

La compétitivité, un horizon incontournable de la ville ! Aucune ville n'y est en tout cas insensible, ni les favorites des classements internationaux, ni celles ne pouvant prétendre qu'à une place régionale, ni même les autres, reléguées de la hiérarchie mondiale mais impatientes de faire bonne figure. Cet ouvrage a précisément pour objectif d'interroger une telle unanimité. Que signifie au juste ce terme de « compétitivité » dont toutes les villes usent voire abusent ? Comment se fait-il que les autorités des villes les plus pauvres de la planète, pourtant incapables de concourir, se laissent prendre elles-mêmes à ce discours ? Quelle place accorder à un « impératif » de compétitivité dans le fonctionnement des villes et particulièrement des métropoles : en regard des autres enjeux urbains, notamment de justice sociale ? Qui définit la ville compétitive, qui la construit idéologiquement et matériellement ?

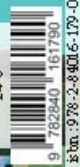
Cet ouvrage tient toute sa place dans les débats contemporains sur l'urbain : il a pour ambition de démontrer que c'est bien à la lecture de la tension entre compétitivité et justice, entre enjeu économique et enjeu social, que l'injonction à la ville compétitive et ses conséquences spatiales méritent d'être déconstruites.

Collage de couverture : Michel Coquery



www.pressesparisouest.fr

24 €



9 782840 161750
ISBN 978-2-94016-179-0



PRESSES UNIVERSITAIRES DE PARIS OUEST

sous la direction de
Antoine Le Blanc, Jean-Luc PIERREMAX, Philippe CERVAIS-LAMBOURG,
Céline PIERREBERT, Samuel RUGAT

Métropoles en débat (dé)constructions de la ville compétitive

sous la direction de
Antoine Le Blanc, Jean-Luc PIERREMAX, Philippe CERVAIS-LAMBOURG,
Matthieu GROND, Céline PIERREBERT, Samuel RUGAT



PRESSES UNIVERSITAIRES DE PARIS OUEST

Sommaire

<i>Introduction</i>	11
Jean-Luc PIERMAY	

LA COMPÉTITIVITÉ AU PRIX DE L'EXCLUSION

<i>Introduction à la première partie</i>	35
Antoine LE BLANC	

<i>La modernisation de Phnom Penh (Cambodge) au prix de l'éviction des quartiers informels de la ville-centre: l'émergence de nouvelles territorialités</i>	39
Julie BLOT et Céline PIERDET	

<i>« Miracle chilien » ou mirage métropolitain ? Une approche par les espaces ouverts périphériques</i>	59
Cécile FALIÈS	

<i>Bangalore, la Silicon Valley indienne : Mythes technopolitains et réalités sociales d'une métropole du Sud</i>	77
Alexandre GRONDEAU	

<i>Business de l'espace urbain et « droit à la ville » Le cas de l'opération Faria Lima (São Paulo)</i>	93
Ana Fani Alessandri CARLOS et Silvana Maria PINTAUDI	

LA DIFFICILE RENCONTRE DES ÉCHELLES DE GESTION

<i>Introduction à la deuxième partie</i>	109
Samuel RUFAT et Céline PIERDET	

<i>Compétitivité économique et inégalités sociales à Austin, Texas : les échelles de l'aménagement urbain en tension</i>	111
Marie LE GUEN	

<i>La construction territoriale de la compétition et de la redistribution à Londres: entre rééchelonnement (rescaling) de l'État et enclavement stratégique</i>	131
Martine DROZDZ	
<i>Hô Chi Minh Ville, une métropole compétitive en construction: la voie contre la rue?</i>	151
Marie GIBERT	
<i>Les grands projets dans la stratégie de ville compétitive en Inde. La mobilisation des informations et des savoirs dans la production des espaces urbains</i>	171
Bérénice BON, Loraine KENNEDY et Aurélie VARREL	
<i>De nouveaux quartiers d'affaires nocturnes? Externalisation des centres d'appel et standardisation de la nuit dans la métropole de Manille</i>	189
Jérôme TADIÉ	

LE COMPROMIS EN QUESTION

<i>Introduction à la troisième partie</i>	209
Philippe GERVAIS-LAMBONY	
<i>Compétitivité, attractivité et durabilité, une rencontre impossible? Le cas de Bo01 à Malmö</i>	213
Théa MANOLA, Silvère TRIBOUT et Élise GEISLER	
<i>Planifier des centralités urbaines, entre compétitivité et équité. Le cas de Bogotá</i>	235
Alice BEUF	
<i>Nouakchott : ériger des tours et éradiquer les bidonvilles, ou comment faire rentrer dans la compétition les périphéries du monde</i>	255
Armelle CHOPLIN	
<i>La gestion des périphéries casablancaises, entre compétitivité et question sociale: le local, une affaire d'État</i>	273
Aziz IRAKI et Jean-Luc PIERMAY	

LA VILLE COMPÉTITIVE, UNE ILLUSION ?

<i>Introduction à la quatrième partie</i>	291
Matthieu GIROUD	
<i>« Le Grand Caire 2050 » : l'entrée dans la compétition globale par le renouvellement urbain</i>	295
Pierre-Arnaud BARTHEL, Agnès DEBOULET et Marta PAPPALARDO	
<i>Antananarivo (Madagascar) : nouvelles politiques urbaines et maintien des hiérarchies sociales. La mondialisation au service d'une élite locale</i>	315
Catherine FOURNET-GUÉRIN et Marie MORELLE	
<i>Bucarest, de la sortie du socialisme à la caricature de la ville libérale</i>	337
Samuel RUFAT	
<i>Ni compétitives, ni justes, alors quoi ? Métropoles ouest-africaines et circulation mondialisée de modèles urbains</i>	355
Monique BERTRAND	

POSTFACES

<i>Les villes sommées d'être compétitives peuvent-elles répondre dans le même temps aux nouveaux enjeux sociaux ? Une contradiction indépassable</i>	381
Marie-Christine JAILLET	
<i>Competition, « neo-liberalism » and twenty-first century capitalism : perspective from the cities</i>	395
Bill FREUND	
<i>Competitive Cities or Competing Agendas: reframing the politics of urban development</i>	407
Jennifer ROBINSON	

CETTE PREMIÈRE PARTIE PRÉSENTE quelques-unes des logiques les plus fondamentales que cet ouvrage veut mettre en avant : le couple compétitivité économique/justice sociale, sa transcription spatiale dans la ville, les rôles cruciaux des acteurs et des échelles de gouvernance, les politiques de compensation ou leur absence, les temporalités accélérées des processus. Sont regroupés ici quatre articles qui proposent des analyses assez crues des dynamiques à l'œuvre : les exemples développés élaborent chacun une articulation distincte de la compétitivité économique et de la justice sociale, mais de manière très directe, ce qui souligne la brutalité des processus. Il s'agit d'exemples situés dans des pays en développement et émergents. On en vient alors à une remarque déjà galvaudée : le contexte de développement économique, d'entrée dans la mondialisation, et d'urbanisation rapide – entre autres facteurs –, sous-tendu par une multiplication des investissements privés à but spéculatif dans le foncier et l'immobilier, provoque une accélération très forte des mutations socio-spatiales dans les grandes agglomérations. Certes, cette mise en contexte est bien connue désormais, mais cela ne la rend pas moins pertinente et actuelle, et il convient de la creuser et de l'affiner. Ces villes ressemblent à de grands corps lacérés de manière quasi chaotique par des projets immobiliers désordonnés : elles sont des témoins presque impuissants de leurs propres mutations. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'elles deviennent, pour certaines, des laboratoires de politiques urbaines complexes, opérations chirurgicales à cœur ouvert... Les cas présentés ici révèlent ainsi des dynamiques très différentes en fonction des acteurs, et des réponses locales diversifiées face à une sorte d'obligation de compétitivité pour ces villes qui muent et deviennent, de capitales locales, des sas de transition ouverts sur le monde.

La ville compétitive se fabrique au premier abord au prix d'injustices et d'exclusions. C'est ce que démontrent Julie Blot et Céline Pierdet dans le cas de Phnom Penh, en soulignant le contexte de mobilisation collective

naissante de classes pauvres face aux mutations accélérées de la ville et à la spéculation foncière qui rejette hors du centre les populations les moins favorisées. La métropole sud-est asiatique est en cours d'intégration à un système métropolitain mondial qui l'invite à plus de compétitivité, ce qui se traduit essentiellement par une course au foncier disponible, central, valorisable. La transformation qui se joue à Phnom Penh est spatiale et sociale avant d'être politique. Le tissu urbain se transforme pour s'adapter au paradigme dominant de la métropole mondiale, au prix du déguerpissement des populations les plus pauvres qui habitaient les espaces centraux moins valorisés auparavant. La compétitivité se fait donc ici au prix de l'exclusion, par le biais de la spéculation foncière et de politiques publiques perçues comme injustes. Le résultat est aussi une forme d'homogénéisation socio-spatiale de la métropole. La société civile commence à s'organiser face aux expulsions et requiert une sorte de droit non à la ville, mais à la centralité.

Le cas de Santiago du Chili, abordé par Cécile Faliès, montre non tant une opposition entre compétitivité et justice spatiale qu'une quasi-absence de régulation ou de compensation face aux processus d'urbanisation et de métropolisation à marche forcée. En outre, les problématiques sont différentes : le développement est plus avancé, les centralités sont déjà bien établies, et c'est aux marges de la métropole que se jouent les conflits d'usage les plus intéressants. Toutefois, ici aussi, comme à Phnom Penh, une absence de régulation antérieure et juridique autorise les spéculations et les valorisations de diverses sortes sur des terrains ouverts (d'un point de vue paysager), sans périmètre juridique d'un point de vue fonctionnel, et souvent de taille importante.

Une bataille sociale se joue à ces marges, sur la catégorisation sociale et professionnelle de ces espaces et de leurs habitants. Ce sont donc encore des espaces très divers avec des acteurs très hétéroclites. Mais la demande de compétitivité métropolitaine tend à favoriser une seule solution : la multiplication des projets immobiliers en tous genres, sans politique de compensation sociale et encore moins environnementale.

L'analyse de Bangalore proposée par Alexandre Grondeau permet de faire la même constatation tout en nuancant les conséquences spatiales de la compétitivité, qui génère de la ségrégation aussi bien pour les classes pauvres que pour les populations les plus aisées. Dans la métropole du sud du quasi continent indien, tout l'accent est mis sur la compétitivité : il y a une absence totale de politique de compensation sociale, et Bangalore grandit de façon tout aussi rapide qu'inégalitaire. Cette compétitivité urbaine est ici fonctionnelle plus que spatiale : la ville à deux vitesses qui se

crée est moins une ville où s'opposent marges et centres qu'une ville où contrastent des centralités fonctionnelles éclatées et multiples, mais closes, et des interstices pauvres, délaissés par les politiques publiques. Ainsi, si à Phnom Penh la ville compétitive valorise le centre par rapport aux périphéries, tandis qu'au Chili ce sont les périphéries de la ville qui sont l'objet de conflits, de convoitises et de cristallisations sociales, à Bangalore la traduction spatiale de la compétitivité est plus éclatée, mais la mosaïque urbaine qui en découle reflète la même opposition frontale entre classes pauvres et classes plus riches et plus éduquées.

Enfin, un quatrième cas, celui de São Paulo, étudié par Ana Fani Alessandri Carlos et Silvana Maria Pintaudi, propose une lecture plus politique et engagée, centrée sur les acteurs de la gestion urbaine et sur une opération urbaine spécifique. Cette perspective permet de changer d'échelle et propose une étude plus poussée de ces phénomènes dans le cas d'une opération importante de réalisation d'infrastructures, appelée Opération Urbaine Faria Lima. L'analyse est ici plus politique et plus radicale. L'article considère que cette opération constitue une illustration forte de processus capitalistes à l'œuvre dans la ville, et plus particulièrement du passage d'une économie industrielle à une économie financière, qui transforme l'espace urbain en marchandise financiarisée. Cette lecture se fonde sur des analyses de coûts du foncier, de hiérarchisations des priorités faites par les acteurs de la gestion urbaine, d'évolutions des cadres législatifs autorisant les opérations urbaines. Or, l'exemple de Faria Lima traduit encore une fois une forme d'éviction des catégories populaires et de destruction du lien social urbain, au bénéfice de la production d'espaces disponibles pour les entreprises et de meilleures articulations entre les zones économiquement dynamiques de l'agglomération. L'article aboutit à se poser la question d'une contradiction fondamentale entre réponse urbaine aux exigences de compétitivité mondialisée, et gouvernance démocratique de la ville.

Antoine LE BLANC
Université du Littoral Côte d'Opale
TVES EA 4477

Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles

PUBLICATION 12/ LEMARCHAND N., **LE BLANC A.** (coord.), 2015, « Rapport sur les langues de la diffusion scientifique géographique dans la mondialisation », Comité National Français de Géographie, disponible sur www.cnfg.fr.



RAPPORT SUR LES LANGUES SCIENTIFIQUES DANS LA MONDIALISATION – GÉOGRAPHIE

Rapport dirigé par Nathalie Lemarchand et Antoine le Blanc, vice-présidents du Comité National Français de Géographie en charge des manifestations et des relations internationales, co-écrit par l'ensemble des présents lors du forum.

MARS 2015

Remerciements

Le Comité National Français de Géographie remercie vivement tou.te.s les participant.e.s au forum, notamment les responsables d'ateliers, qui sont également co-auteur.e.s de ce rapport, ainsi que les institutions qui ont contribué au forum à divers titres : les laboratoires ENEC, LADYSS et TVES. Nous remercions également l'Union Géographique Internationale, qui a fortement soutenu le projet, en particulier le Professeur Vladimir Kolossov, président de l'UGI, et le Professeur Dieter Soye, membre du bureau exécutif de l'UGI, présents à ce forum.

Nos remerciements également à Lucie Daeye, qui nous a aidés à organiser l'ensemble du forum, et à l'ensemble des personnels qui nous ont fourni un appoint logistique essentiel.

Co-auteurs du rapport

ARNOULD Paul
BALLAIS Jean-Louis
BERDOULAY Vincent
BOQUET Yves
DUBRESSION Alain
DUPONT Louis
GERMES Méline
LE BLANC Antoine
LEMARCHAND Nathalie
MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette
MILHAUD Olivier
PILKINGTON Hugo
PRIEUR Charlotte
REGNAULD Hervé
TILLOUS Marion
WAYENS Benjamin

Plan du rapport

Introduction

- o Origine du questionnement
- o Quelques réflexions sur la mesure de la recherche géographique francophone et son évolution au sein de la recherche mondiale
- o Les constats de l'UGI
- o Un rapport qui constitue une première réflexion

Partie 1. Rapport du forum

- o Présentation des journées
- o Synthèses des conférences introductives
- o Synthèses par atelier : constats, débats, pistes proposées
- o Synthèse des débats conclusifs

Partie 2. Synthèse des recommandations et pistes proposées

- o Valorisation du multilinguisme dans la recherche
- o Valorisation du multilinguisme dans l'enseignement
- o Valorisation de la traduction
- o Mobilisation des institutions et des financeurs
- o Renforcement de l'internationalisation
- o Valorisation des alternatives à la tendance à l'évaluation quantitative
- o Renforcement des spécificités de la géographie
- o Valorisation de la francophonie et des recherches françaises

Remarques conclusives

Annexes

Ce rapport est issu des débats qui se sont tenus lors du Forum francophone *Langue, production et diffusion scientifiques dans la mondialisation : une question pour les géographes et les géographes*, organisé par le Comité National Français de Géographie. Le forum s'est tenu les 3 et 4 juillet 2014 à Paris, dans les locaux de la Maison de la Recherche de la Sorbonne, et a réuni enseignants-chercheurs et chercheurs, directeurs de revue, doctorants, personnel institutionnel. Plusieurs nationalités étaient représentées (Belgique, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Russie...), les personnes présentes ayant toutes des expériences internationales variées. Le Président de l'UGI, Vladimir Kolossov, ainsi que Dieter Soyez du bureau exécutif ont pris part aux différents ateliers du forum.

o Introduction

Le Comité National Français de Géographie a organisé un forum sur le rapport entre la langue et les contextes sociétaux de production de la connaissance et, plus largement, les langues de l'échange scientifique international, en particulier l'anglais. Étaient invités les géographes francophones et francophiles, de contextes nationaux et linguistiques variés, mais aussi tous les géographes intéressés à partager leur expérience de la production et de la diffusion du savoir dans la mondialisation.

De ce forum est issu ce rapport, qui a vocation à être diffusé largement auprès de l'ensemble des géographes francophones, des instances institutionnelles françaises et francophones de la recherche et de l'enseignement supérieur, des instances institutionnelles européennes de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'UGI et de toutes les associations de géographes en faisant la demande. Il s'agit de rappeler l'importance du multilinguisme et de prendre en compte les spécificités de la science géographique dans la mondialisation.

o Origine du questionnement

De plus en plus de communautés scientifiques se questionnent sur les effets que la « globalisation » a sur la production et la diffusion du savoir. La communauté des géographes ne fait pas exception. Comme c'est le cas dans de très nombreux pays, les géographes français sont plus que jamais soumis à la pression de publier en anglais, et cette pression se répercute sur les revues scientifiques voire sur les manifestations scientifiques. Cette situation est souvent appréhendée avec fatalisme, sinon comme une nécessité afin de faire connaître ses travaux à l'échelle internationale. Mais n'y a-t-il pas quelque chose qui se perd avec la traduction ? Plus important peut-être, y a-t-il quelque chose qui se perd avec une production scientifique en sciences sociales réduite à une seule langue globale d'expression ? Ce questionnement va plus loin que la problématique du déclin du français comme langue internationale ; il s'agit plutôt de se pencher sur la production du savoir telle qu'elle se réalise par le processus en cours de normalisation par l'anglais scientifique. Que devient la diversité des démarches dans une science globale ? Qu'en est-il de la valeur des études locales et régionales, etc. ?

o Quelques réflexions sur la mesure de la recherche géographique francophone et son évolution au sein de la recherche mondiale

Le forum avait pour ambition notamment de questionner l'apparente perte de vitesse de la recherche géographique francophone à l'international. Certains chiffres semblent en attester : nombre de revues francophones mentionnées dans le Web of Science, Impact Factor faible en moyenne pour les publications francophones, autres bibliométries... Même s'il faut analyser avec précaution ces chiffrages, comment interpréter cette évolution ? S'agit-il d'un « déclin » ? Que perd-on, que gagne-t-on ? Les indicateurs chiffrés ne représentent qu'une partie de la production scientifique mondiale. D'autre part, comme le montre Christian Vandermotten, il est très difficile de rattacher une revue à une langue spécifique ou à une nationalité, les pratiques étant nuancées et très diverses d'une revue à l'autre, et les comptabilités étant soumises à de nombreux biais : par exemple, les décomptes de la Bibliographie Géographique Internationale et du HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation et de la Recherche en Enseignement Supérieur) prennent très peu en considération les revues du monde asiatique, ce qui fausse complètement les pourcentages de production et de diffusion des recherches francophones¹. On ne peut donc en tirer des conséquences trop hâtives sur le rayonnement global de la recherche francophone.

o Les constats de l'UGI

De son côté l'Union Géographique Internationale a établi ses constats et tente de trouver des solutions pour accompagner les évolutions de la géographie vers une internationalisation plus poussée et une accélération des processus de diffusion, tout en affirmant le plurilinguisme. Les définitions de ces concepts², des processus qui y sont liés, ou des modalités de mise en œuvre de mesures d'accompagnement ou de soutien, par exemple, à des productions ou événements dans des langues locales, font largement débat. En témoigne, entre autres, la difficulté de maintenir le français comme langue officielle, dans la pratique des congrès de l'UGI.

D'autres disciplines se confrontent également à cette problématique, comme la sociologie, au sein de laquelle une réflexion a été menée, et des rapports rédigés, concernant l'effacement de la production scientifique francophone dans la recherche internationale et la prééminence croissante de l'anglais. D'autres encore s'interrogent déjà de longue date tels les anthropologues au Québec ou au Mexique (colloque 1998 - Diversité, mondialisation, langues

¹ <http://belgeo.revues.org/6275> et <http://belgeo.revues.org/7131>. Nous choisissons ici de ne pas citer de chiffres à cause de ces très importants biais. Si l'on veut des chiffres précis, on les trouvera dans les références et notamment dans le numéro 7131 de Belgeo, ces chiffrages ne pouvant être lus qu'à la lumière d'analyses détaillées et nuancées.

² Par exemple, l'internationalisation est un mot-valise qui pour certains constitue une sorte de cheval de Troie de l'hégémonie anglophone, tandis que pour d'autres il est plus transversal et représente une opportunité majeure pour la diversification des langues de la recherche scientifique.

et pensée scientifique / Diversidad, mundialización, lenguas y pensamiento científico). Ces rapports visent le plus souvent à accompagner la tendance (répondre à la demande croissante de production en anglais) tout en affirmant le plurilinguisme.

o Un rapport qui constitue une première réflexion

Ainsi ce rapport constitue une première réflexion générale sur ces aspects concernant la géographie, en particulier francophone, face à la mondialisation. Il ne vise pas à l'exhaustivité des réflexions et des préconisations. Il constitue plutôt un travail d'analyse initial, destiné à être poursuivi et approfondi, et, proposant des pratiques visant à favoriser le plurilinguisme scientifique. Issu d'un forum et de débats contradictoires, il restitue ces réflexions de manière volontairement ouverte, évitant la formalité habituelle de démonstrations sans aspérités, considérée comme moins pertinente compte tenu de la variété des idées et des débats du forum.

PREMIERE PARTIE

Compte-rendu du forum

o **Quatre ateliers pour quatre grandes thématiques :**

- **Globalisation / mondialisation du savoir** : quels sont les modes de production et de diffusion d'un savoir globalisé ?
- **Production scientifique et contexte « local » (sociétal, national, linguistique)** : quelle place pour la diversité des contextes « locaux » dans la production scientifique mondialisée ?
- **Diffusion du savoir** : quels sont les moyens d'expression et les réseaux d'une collectivité géographique scientifique particulière et sa validation scientifique aux échelles locale et internationale ?
- **Formation** : quels liens entre la publication des travaux scientifiques des géographes et la formation supérieure ?

o **Synthèses des conférences introductives**

Mot d'ouverture de Vladimir Kolossov, Président de l'Union Géographique Internationale

La géographie mondiale, et avec elle, l'UGI, est confrontée aujourd'hui à plusieurs défis importants tels que :

- La fragmentation thématique : le nombre de commissions à l'UGI est passé de 30 à 41 commissions, ce qui est toutefois le signe que l'UGI est très vivante : 1600 participants à Kyoto ; 1500 à Cracovie.
- La géographie peut être trop souvent considérée comme une « vieille dame du XIXe siècle », dont on perd quelque peu la nature ou l'identité. Souvent, la géographie est divisée entre sciences sociales et sciences dures ; et les géographes « humains » sont une minorité.
- Les outils techniques semblent remplacer peu à peu la géographie, qui est également confrontée à l'émergence de domaines interdisciplinaires avec la géographie : celle-ci est peu à peu remplacée par les politologues, sociologues, économistes... Il est important de préserver le nom de la géographie et non « environnement » ou « sciences du territoire » ; il faut protéger l'identité du géographe qui, bien comprise, rappelle toute la valeur de l'analyse géographique en phase avec les préoccupations majeures du siècle.
- La communication avec la société est aussi un défi pour les géographes. L'UGI a plusieurs projets à ce titre, notamment avec Eugéo et Eurogé, d'autres associations de géographes. Par ailleurs, le comité de l'UGI augmente sa participation dans les grands

programmes internationaux et dans les comités scientifiques internationaux. Le programme International Year of Global Understanding à initiative du Professeur Benno Werlen l'illustre, ou encore les programmes de l'ICSU par exemple (5 des 18 membres du comité sont géographes).

- Il est souvent reproché à la géographie de manquer de théorie et d'être une discipline de synthèse. Aujourd'hui on s'emploie, comme en Russie, à publier des manuels sur les théories en géographie.
- La question linguistique peut renvoyer à l'importance des comparaisons internationales. Mais la production des géographes n'a pas comme seule finalité l'échange scientifique international. Elle a aussi une finalité sociétale.
- Il peut être utile d'ajuster la langue des géographes à celle des décideurs.
- Le défi linguistique est donc aussi celui de la traduction en langue administrative, en langue politique, en langue juridique.
- L'« hégémonie anglophone », entraîne la séparation du monde anglophone et du reste du monde. Cette situation favorise la fréquentation des congrès de l'AAG qui réunit chaque année environ 6 000 participants dont 600 non anglophones. Ces congrès deviennent une alternative aux congrès de l'UGI, ce qui là encore renforce la construction d'un modèle scientifique unique. L'UGI réfléchit à des propositions pour dynamiser la dimension scientifique de ses congrès. Cette hégémonie a aussi des conséquences pour les revues. L'UGI en discute beaucoup, et a signé la Déclaration de San Francisco³.
- Les chiffres des publications, revues, *impact factor* etc., montrent la domination des revues, et notamment des revues anglophones. Cela décourage les publications autres : livres, atlas, manuels, etc., ainsi que les publications consacrées aux régions non anglophones. Souvent, la réaction dans les régions « latines » en particulier, est de mettre les revues en libre accès.

Au final, ces défis sont très importants. Les projets de l'UGI tentent de s'y confronter, par exemple sur l'éducation scolaire pour conforter la géographie, la rendre plus visible. On peut aussi mentionner le projet Villes durables de l'UGI.

Résumé de la conférence introductive d'Augustin Berque : « Structures linguistiques et réalités terrestres »

Selon l'hypothèse dite de Sapir-Whorf, il y aurait une corrélation entre les traits d'une langue et la vision du monde des locuteurs de cette langue. La science moderne, de son côté, repose sur des méthodes qui en principe font abstraction de l'existence des sujets qui l'exercent, y

3

Cette déclaration a été élaborée en décembre 2012 par l'American Society for Cell Biology (ASCB) et un groupe de rédacteurs et d'éditeurs de journaux scientifiques. Parmi ses auteurs figurent plus de 150 rédacteurs et éditeurs de renom international ainsi que plus de 80 organisations. La déclaration recommande à titre général de ne pas utiliser la bibliométrie comme un substitut aux mesures de la qualité individuelle de la recherche en vue des décisions de financement. http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/SF_trad_MC.pdf

compris donc logiquement de la langue qu'ils parlent, pour cerner au plus près l'en-soi des objets qu'elle se donne. Par conséquent, la langue serait neutre dans l'exercice de la science, qui de ce fait, conformément à son idéal, serait universelle. Cet idéal a toutefois été remis en cause par la sociologie des sciences et plus généralement par la phénoménologie - un Bruno Latour, par exemple, allant jusqu'à écrire que "nous n'avons jamais été modernes", et Husserl, plus radicalement encore, que "la Terre ne se meut pas", c'est-à-dire que la science elle-même ne peut s'abstraire de la structure profonde de la réalité. Quel est donc le rôle de la langue dans la saisie des réalités terrestres qui font l'objet de la géographie? Et, au XXI^e siècle, cette notion d'objet elle-même est-elle aussi justifiée que l'a posé l'ontologie moderne? On comparera quelques thèses à cet égard, dans leur rapport avec la culture - y compris donc avec la langue - dans laquelle elles se sont exprimées.

o Synthèses par atelier : constats, débats, pistes proposées

ATELIER 1 : Globalisation / mondialisation du savoir

SYNTHESE DES DEBATS ET DES PROPOSITIONS (Paul Arnould, Vincent Berdoulay, Méline Germes, Charlotte Prieur, Hervé Regnauld)

Dans l'atelier globalisation/mondialisation du savoir, l'idée était de réfléchir aux expériences scientifiques internationales et à la valeur de leur diversité.

Thèmes abordés

- La domination linguistique est le résultat de rapports géopolitiques : aujourd'hui l'hégémonie de la langue anglaise, hier celle de la langue française qui reste dominante sur les anciennes colonies francophones. Ce lien entre la diffusion d'une langue et la colonisation est très débattu, ainsi que la comparaison entre ce qui s'est passé pour le français et ce qui se passe pour l'anglais aujourd'hui : comparaison contestable puisque la diffusion de l'anglais s'inscrit dans une logique néolibérale très différente de celle de la colonisation.
- Les diverses formes de mondialisation du savoir peuvent être en contradiction avec la responsabilité sociale de maintenir le lien entre les chercheur.e.s et la société civile : cette responsabilité implique la préservation de publications en langues nationales (mais aussi régionales et indigènes) de qualité, et cela rejoint la question de l'échelle régionale ou méso. Un savoir publié dans d'autres langues ou dans des revues mondiales rend plus difficile la diffusion et la restitution aux habitants par les articles. D'un autre côté, cette mondialisation permet peut-être de s'éloigner de formes très normatives de savoirs et de diffusion locale du savoir par des « sachants ».
- La connaissance des langues nationales ou véhiculaires autre que l'anglais permet aussi de constituer des passerelles nécessaires pour faire de la recherche sur le terrain, pour mieux le comprendre, pour co-construire la recherche avec les acteurs locaux.

- Cette question de la mondialisation scientifique renvoie aussi à celle de l'évaluation scientifique, que ce soit sur le plan linguistique (par exemple expertise de francophones pour évaluer des non francophones, expertise de non francophones pour évaluer des francophones) ou sur un plan plus large (expertise de traditions scientifiques issues d'univers scientifiques autres, et portant dès lors d'autres formes de normalisations du savoir et de l'écriture scientifique).
- La publication en anglais est désormais regardée avec attention, voire largement favorisée, dans les recrutements de jeunes chercheurs et dans les demandes de subventions.
- Quelle langue d'usage dans les congrès ? Faut-il intervenir en russe ou en anglais en Russie ? dans sa langue nationale ou en anglais dans les congrès européens ?
- Ceci pose la question de la traduction scientifique, de l'écriture scientifique et de la transmission :
 - o Traduction/transposition : traduire un texte en respectant l'intelligibilité de l'argumentation, du contexte, des résultats ; une traduction scientifique implique un exercice de transposition, de paratexte, d'appareillage de commentaires qui accompagne la seule traduction.
 - o Conséquence de la gestion des articles scientifiques plurilingues dans les comités de rédaction des revues : recrutement de traducteurs, moyens financiers, réseaux de connaissance... Faut-il publier dans les deux langues ? Quelle langue d'édition choisir ?
- La question est aussi celle d'une internationalisation ambiguë. L'internationalisation signifie-t-elle normalisation par l'anglophonie et les standards des grandes universités anglo-saxonnes, ou accélération d'échanges internationaux décentralisés et multilingues ? L'internationalisation, dans le premier sens, peut renvoyer à une forme d'impérialisme non seulement linguistique mais aussi méthodologique : par exemple, les normes anglo-saxonnes issues des sciences dures insistent sur un modèle de démonstration particulier (état de l'art, concepts, méthodologie, résultats).
- On peut évoquer une sorte d'« aplatissage » conceptuel spécifiquement par rapport à la richesse des langues régionales concernant les territoires régionaux.

Propositions :

- Dans les **comités de rédaction des revues, promouvoir une juste évaluation des articles d'auteurs étrangers** : ne pas être obsédé par la qualité de la langue mais plutôt par le contenu quitte à proposer ensuite un suivi éditorial. Si l'article est accepté, un travail de traduction ou de co-écriture peut être réalisé si le niveau de langue est insuffisant. L'évaluation dans la langue de la personne qui propose un article est une autre possibilité.
- Proposition de la création d'un **réseau international de traduction gratuite** : banque de temps de traduction entre chercheur.e.s. Chaque personne inscrite pourrait donner du temps et en demander à d'autres personnes inscrites pour faire des traductions dans

certaines langues. La banque de temps permettrait de ne pas laisser certaines personnes se faire exploiter car la traduction est un travail long et fastidieux ; reconnaissance de la valeur scientifique du travail de traduction par la catégorisation de ce travail dans les travaux scientifiques (au même titre que les comptes-rendus d'ouvrages par exemple).

- Proposition de publication d'articles traduits et commentés ; ou bien : nécessité que les textes scientifiques traduits d'une langue étrangère soient accompagnés d'un appareil de commentaires.
- Dans **les laboratoires**, possibilité de recruter des traducteurs professionnels pour la diffusion des travaux des chercheurs français.e.s au niveau international.

ATELIER 2 : Production scientifique et contexte « local » (sociétal, national, linguistique)

SYNTHESE DES DEBATS ET DES PROPOSITIONS (Jean-Louis Ballais, Jean-Louis Chaléard, Hugo Pilkington, Benjamin Wayens)

1. Avoir pour objectif de publier pour tous

L'idée est que les publications doivent viser la communauté scientifique, mais aussi les « sujets » ou « objets » d'étude, qui doivent pouvoir contrôler ce que l'on dit d'eux (la problématique de la recherche doit se positionner sur le plan de l'éthique). Il convient d'écrire dans des formats et des médias qui s'adressent à d'autres acteurs que la seule communauté scientifique, de manière à être compris par ces autres utilisateurs du savoir : citoyens-usagers-contribuables, acteurs (pouvoirs et contre-pouvoirs). Cela pose la question de la langue (locale), mais aussi du niveau de langue (texte vulgarisé, synthèse non technique) selon les types de publication.

2. Identifier et souligner les enjeux de la traduction

- Un enjeu essentiel est de traduire non pas exclusivement de/vers l'anglais mais aussi de manière croisée de/vers différentes langues représentatives de différentes cultures géographiques. L'objectif serait de promouvoir une culture géographique mondialisée (et non pas globalisée ? c'est-à-dire internationale au sens diversifié et décentralisé, et non uniforme) par des espaces d'échanges où sont accessibles des versions multilingues (et commentées ?) d'articles représentatifs, pertinents et/ou socialement utiles. Cela pose toutefois la question de la sélection de tels articles et du risque de normativité.

- Regarder de près ce qui se passe dans les régions multilingues. La traduction multilatérale du savoir géographique dans ces régions multilingues peut favoriser un débat nuancé (et éviter le « globish ») : villes cosmopolites (cf. "*Brussels Studies*"), régions transfrontalières...

- Le coût de la traduction s'ajoute à celui de la gestion des publications, même dans le cas de publications électroniques. Il faut prendre en compte ce coût dans les projets, les comptabilités, etc. Toutefois, il ne faut pas confondre coût (relativement le même pour tous, rien n'est gratuit) et financement, où peuvent coexister différents modèles (gratuité prise en charge de manière directe et indirecte par les financements publics, bénévolat, mécénat, sponsoring...). On constate un relatif consensus pour dire que la traduction (tout comme la publication) ne doit pas être à charge des auteurs ; cela pourrait induire certains risques pour l'indépendance des revues par rapport aux auteurs.
- Les chercheur.es doivent se poser une question fondamentale : vaut-il mieux écrire dans une langue qui n'est pas la sienne ou bien recourir aux traducteurs/rewriters ?
- Il est indispensable de soulever la question de la valorisation du travail de traduction : valorisation pour le CV, pour les évaluations et les carrières, etc. Par exemple, la question se pose pour les enseignants-chercheurs qui traduisent des ouvrages ou articles depuis une langue qu'ils maîtrisent vers leur langue de travail/enseignement.

3. Varier les formats : ne pas se focaliser uniquement sur les articles et les revues

- Les débats du forum ont été dominés par la question des revues : ils ont été implicitement guidés par le modèle dominant de diffusion scientifique.
- Les débats ont également constaté l'importance décroissante des actes de colloque... bien mal remplacés par l'accumulation de présentations PowerPoint ou assimilés.
- Il existe de nouveaux modèles de communication / diffusion scientifique à développer : numéros spéciaux de revues ou de dossiers, livres, comptes rendus de recherche, formats électroniques...
- A été manifesté un certain intérêt pour le format de l'essai, qui semble parfois meilleur que les articles pour diffuser et mettre en valeur les points de vue innovants ou synthétiques.
- On pense aussi à la publication papier sur des supports plus économiques (par exemple, le livre de poche résiste à la crise du livre) ou via le développement de l'édition électronique (liseuses, tablettes, e-pub, <http://books.openedition.org/>).

4. Écouter et lire dans d'autres langues

- Il convient de réfléchir à la formation à la lecture scientifique dans une autre langue dans le cadre des cursus universitaires. Ceci pose le débat plus large du rôle de l'enseignement secondaire, de la connaissance des langues étrangères... Le cursus universitaire peut se concentrer sur la lecture scientifique, non l'apprentissage d'une autre langue.
- Il faut donc observer les cursus : les lectures dans une autre langue sont-elles systématiquement intégrées dans les cursus ? Sont-elles uniquement en anglais ou proposent-elles une ouverture linguistique plus large ? Comment, dans des cursus universitaires déjà chargés, mettre en œuvre une ouverture linguistique large ?
- Le débat souligne l'intérêt des glossaires géographiques multilingues, éventuellement commentés pour tenir compte des spécificités linguistiques (cf. exposé introductif d'A. Berque). Ces glossaires devraient être mieux connus et plus utilisés dans les cursus universitaires entre autres.

- Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance active de la langue : favoriser une connaissance et une pratique passive (écouter vs parler, lire vs écrire) permet déjà d'élever la qualité du débat, de valoriser les patrimoines linguistiques respectifs, et d'éviter l'affaiblissement conceptuel lié à la pratique d'un « globish » minimaliste.

5. Développer et valoriser certains métiers spécialisés

- traducteur spécialisé. Le métier n'est pas assez reconnu, et il est dominé par la traduction vers l'anglais (par rapport à la traduction depuis l'anglais, et par rapport à d'autres langues et d'autres univers linguistiques).

- le *rewriter* : un « ré-écrivain » ? Relecteur-auteur ? Il s'agit d'un créneau de plus en plus fondamental pour les diverses publications, sous divers formats. Le métier pourrait être développé et valorisé.

- l'éditeur de revue tend souvent vers le « *community manager* », y compris translinguistique. La base du métier s'est élargie et désormais il s'agit pour l'éditeur de gérer des acteurs plus nombreux, des processus plus divers. Les acteurs – auteurs ou lecteurs – proviennent d'horizons linguistiques différents et l'éditeur se trouve à la croisée de leurs chemins.

- enseignant en écriture scientifique : un métier qui existe par endroits mais qui est très peu développé, et qui prend en compte les spécificités linguistiques.

ATELIER 3 : Diffusion du savoir

SYNTHESE DES DEBATS ET DES PROPOSITIONS (Armelle Choplin, Louis Dupont, Bernadette Mérenne-Schoumaker, Olivier Milhaud, Marion Tillous)

- Comment diffuser le savoir d'univers multilingues aux étudiants ? Les expériences spécifiques locales doivent être attentivement analysées, pour comparer les échecs et les succès. Il est important de prendre en compte la variété des étudiants, mais cela complexifie la problématique. Bien regarder les projets et expériences innovantes, par exemple les tailles des groupes, groupes de niveau, enseignements autres que magistraux, tutorats, implication des étudiants étrangers, projets multilingues...
- Pourquoi et avec quels moyens enseigner en anglais ? La question spécifique de la langue anglaise se pose plus particulièrement. Le cas français montre que la mauvaise maîtrise de l'anglais est un handicap pour la diffusion du savoir et de la recherche. Mais les enseignants et les autres acteurs de la diffusion du savoir n'ont pas toujours les moyens adéquats ni la formation – et la question du pourquoi se pose également, l'enseignement de l'anglais pouvant être considéré comme normatif, exclusif, etc.
- Quid de l'évaluation des cours en anglais ? La difficulté de faire ces cours, pour des géographes, n'est pas évaluée ni valorisée. Beaucoup ont été mis en place et se sont arrêtés. Comment évaluer les résultats ? Comment améliorer cet enseignement ?
- Les autres langues sont peu valorisées : il faut du plurilinguisme. Ici encore se pose la question de l'articulation entre l'enseignement supérieur et le secondaire ; l'enseignement supérieur propose finalement moins d'expérience du plurilinguisme

que le secondaire. Pourquoi, et comment améliorer la situation ? Comment sortir d'un système binaire français-anglais hégémonique en France ?

- Pour favoriser la pratique de la diversité des langues, il faut diversifier les expériences. Sont évoqués ici aussi bien les projets pédagogiques que les expériences externes à l'université. Favoriser l'ouverture et la mobilité des étudiants mais aussi des enseignants, des personnels...
- Il existe des ressources en ligne, comme Géocube (<http://geo-cube.eu/>). Il convient d'utiliser beaucoup plus les ressources mises à disposition en ligne, et les potentialités énormes de l'internet. Le CNFG pourrait héberger sur son site des expériences innovantes, créer une page spéciale de mise en avant des projets pédagogiques multilingues en lien avec la recherche géographique.
- Les bourses de mobilité, tant étudiantes qu'enseignantes, sont un atout très important. Il convient de les publiciser plus pour qu'elles soient utilisées, d'essayer de les multiplier, sous forme de mobilités Erasmus ou autres, d'échanges de postes... Il faut réfléchir aux questions de financement qui sont souvent des obstacles cruciaux.
- L'UGI pourrait mettre en place des sessions spéciales de colloques sur l'enseignement. C'est déjà en partie le cas avec des sessions sur l'enseignement de la géographie, mais la participation française et francophone à ces sessions est très faible.
- L'accueil des étudiants étrangers (mais aussi des enseignants) est à améliorer considérablement en France : c'est-à-dire ne pas discriminer en fonction de la « maîtrise de la langue française », mais aider à améliorer cette maîtrise, cet apprentissage. L'accueil peut être amélioré à tous points de vue : logement, conseil, financement, tutorat, etc. Cela pourrait créer un appel d'air qui augmenterait la présence d'étudiants internationaux en France, avec une multiplication des langues et des réseaux.

ATELIER 4 : Formation

SYNTHESE DES DEBATS ET DES PROPOSITIONS (Yves Boquet, Alain Dubresson)

1. La mondialisation du monde universitaire est ambivalente et asymétrique :

- D'une part elle facilite les échanges entre les continents, entre les Nords et les Suds, avec cependant une assez faible internationalisation des universités françaises par rapport à leurs homologues européens autres qu'anglo-saxons (ces derniers étant en réalité assez peu internationalisés) et une circulation qui draine plutôt les élites des Suds vers les Nords.
- D'autre part, elle favorise la diffusion de la langue anglaise et son hégémonie mais ouvre également d'autres possibilités, qui sont travaillées par des collègues européens ou latino-américains par exemple, à la recherche de solutions pédagogiques et scientifiques alternatives.

2. Le rapport de force général demeure très favorable au monde anglophone, qui est en capacité de nommer et de normer, d'imposer sa démarche et ses concepts et de récupérer des argumentaires pour les réintégrer dans son univers théorique (comme par exemple c'est le cas du « multiculturalisme » et de l'argument multiculturel réinséré dans le « global »). Il faut toutefois différencier plusieurs logiques : l'hégémonie de l'anglais provient moins d'une volonté de dominer de la part des anglophones que dans l'acceptation, de la part de non-anglophones, de travailler en anglais, de s'éloigner de leur langue de travail originelle et de leurs méthodes de travail originelles.

3. Il est nécessaire de faire vivre la diversité des langues, donc des cultures, des pensées et des manières de faire des géographes. La défense de la francophonie, par exemple, est importante seulement dans la mesure où elle ne s'enferme pas dans une posture défensive, consistant à défendre un pré carré historique, à créer une ou des « aires protégées », pour reprendre une comparaison avec la biodiversité, mais bien de trouver des nouveaux modes opératoires permettant de sortir de l'hégémonie anglophone. La francophonie ne peut se défendre que dans le cadre d'une approche du multilinguisme, de la diversité des méthodes et des univers linguistiques.

Propositions

De nombreuses pistes ont été évoquées, tant dans cet atelier que lors des ateliers précédents :

- Au niveau de l'UGI : créer une revue mondiale, multiplier les sessions libres et ouvertes lors des Congrès, accroître l'effort en faveur des jeunes géographes, promouvoir et faire financer des réseaux internationaux et des instruments de publications multilingues.
- Au niveau du CNFG et des comités nationaux de géographes : ouvrir les commissions à de nouvelles pratiques, connecter entre eux les réseaux d'individus et d'associations, inventer de nouveaux modes de diffusion et d'échanges multilingues entre géographes ; mettre en place des revues à traduction collaborative, des réseaux multilingues, inventer des instruments de coordination à l'échelle européenne...

SYNTHESE DES DEBATS CONCLUSIFS (Nathalie Lemarchand, Antoine le Blanc)

Spécificités de la géographie à souligner

- La diversité des phénomènes locaux doit apparaître en géographie, dans le vocabulaire ; ces phénomènes sont *nommés*. Il faut faire attention à ne pas perdre cela.
- Pourquoi ne pas identifier, comme il y a quelques décennies, des spécialistes régionaux en géographie ? Cette proposition viserait à redonner de la valeur aux études régionales, à une connaissance localisée, implantée sur un territoire et dans un univers linguistique.

Multilinguisme à encourager

- Les cours plurilingues et pluridisciplinaires méritent une réflexion plus approfondie et éventuellement des préconisations à l'échelle nationale.
- Ouvrir les cours d'anglais aux enseignants ? La vie d'enseignant-chercheur aujourd'hui en France présuppose la connaissance de l'anglais, or la réalité est bien différente. Mais est-ce possible, compte tenu de la diversité des pratiques, et n'est-ce pas favoriser une langue au détriment d'autres ?
- Demander au HCERES et aux autres instances d'évaluation de reconnaître la valeur des traductions.

Autres langages / formats à investir

- Le langage cartographique n'a pas beaucoup été évoqué. Pourtant, il y a là aussi une réflexion à mener, car il y a aussi des langages cartographiques, liés à des méthodes, des conventions, qui sont en butte également à une internationalisation normative.
- Il faut porter la plus grande attention aux autres supports et formats (que les revues) pour la géographie : MOOC, bandes dessinées, cartographie, autres langages, notamment à destination des plus jeunes. Les MOOC en particulier sont sur le point de déferler sur les universités françaises, il faut se préparer à la vague, comprendre qu'il s'agit essentiellement d'une question d'argent, identifier les enjeux en termes de diffusion du savoir et son articulation avec les langues.

Rôle et place du CNFG à faire évoluer

- Le CNFG pourrait organiser quelques séances, séminaires, sur certaines thématiques ou pays. Les commissions pourraient être remobilisées, ainsi que leurs réseaux.
- Certains auteurs français et francophones sont complètement ignorés malgré des productions scientifiques importantes, à cause de leur langue d'expression. Comment trouver des moyens de mieux diffuser cette science, autres que la traduction ?
- Le site web du CNFG pourrait être une sorte de vitrine des expériences pédagogiques mises en place. Il pourrait aussi héberger des pages de débats, comme les carnets d'hypothèses, pages qui pourraient être multilingues (mais attention à la valorisation des traductions, et problème du temps passé). Le site CNFG pourrait aussi accueillir une page sur les bonnes pratiques : recensement et description de ressources, de pratiques, de liens vers des réflexions et des outils sur la diversité linguistique.
- Discussion autour de la proposition de créer une association francophone de géographie : une nouvelle association ? une fédération d'associations existantes et thématiques ? un forum pérennisé ? un réseau, un groupe d'échange ? Il faudrait une structure qui représente et porte la voix de la géographie francophone... Le CNFG peut difficilement proposer la création d'une autre structure... mais évoluer ? La

question se pose mais il faut bien cadrer l'optique comme francophone et non française, de manière à être ouvert sur toute la francophonie dans sa diversité.

Remerciements et suites

Vladimir Kolossov remercie le CNFG pour l'organisation du forum.

Yves Boquet propose de publier le rapport final du forum dans le BAGF.

Nathalie Lemarchand et Antoine le Blanc remercient tous les participants pour ce forum très riche, et invitent les collègues à participer à la rédaction du rapport final issu de ces journées.

DEUXIEME PARTIE

Synthèse des recommandations et pistes proposées

Les pistes proposées lors du forum ont été extrêmement variées : les acteurs à mobiliser sont très divers, d'échelles très diversifiées ; les calendriers vont de l'immédiat au temps très long ; les pistes suggérées requièrent plus ou moins de moyens, etc. Nous n'avons pas souhaité dans ce rapport proposer de hiérarchisation de ces idées, ou de réflexion plus poussée sur leur faisabilité. Il s'agit d'une première étape, dense, qui ouvre diverses perspectives.

Nous envisagerons dans un second temps l'éventuelle poursuite de la réflexion avec des acteurs plus ciblés, de manière à entamer une démarche plus opérationnelle.

Valorisation du multilinguisme dans la recherche

- Ne pas se positionner contre l'anglophonie, mais pour le multilinguisme ;
- Favoriser le multilinguisme dans les réunions, congrès... Créer des espaces de cohabitation des langues ;
- Les publications ne doivent pas se limiter à la publication de textes originaux : mais publication de traductions - pas seulement en anglais, pas seulement depuis l'anglais ;
- Pour les doctorats, prendre en compte la nécessité d'apprendre une langue, établir des dérogations sur le temps d'un doctorat ;
- Lire plus dans d'autres langues...
- Voyager plus et plus longtemps dans des pays étrangers en immersion scientifique.

Valorisation du multilinguisme dans l'enseignement

- Dans les enseignements, insister sur les programmes vers d'autres langues (que la langue nationale et l'anglais), d'Europe ou d'ailleurs ; et donner plus de place à d'autres langues et cultures dans les contenus des enseignements ;
- Mettre en place une évaluation des cours en anglais, ou constituer un programme de recherche international pour évaluer la réalité et les conséquences de l'anglicisation des enseignements ;
- Réfléchir à l'enseignement de langues « dominantes » et de langues « minoritaires » ;

- L'UGI pourrait mettre en place des sessions spéciales sur les modalités d'enseignement de la géographie ;
- Le site web du CNFG peut héberger des pages sur les enseignements innovants.

Valorisation de la traduction

- Reconnaître la valeur de la traduction en soi / l'interprétation ;
- Créer un réseau international de traducteurs volontaires, sur le modèle de l'échange gratuit de services (comme le *couchsurfing*, le *peer-to-peer*...);
- Mettre en place une revue mondiale avec traductions bénévoles collaboratives, attention aux problèmes de droits ;
- Poursuivre et consolider le glossaire international de la géographie mis en place par l'UGI ; le conforter avec des apports français.

Mobilisation des institutions et des financeurs

- Mobiliser les institutions : leur demander de se prononcer, de diffuser des propositions cadres, notamment, dans le cas de la recherche francophone, pour protéger la francophonie dans la science géographique et sa diffusion ;
- Utiliser les leviers des financeurs pour orienter les politiques et modalités de publication notamment dans les revues. Les financeurs peuvent exiger / favoriser les publications dans les langues locales ;
- Soutenir fortement le bilinguisme (au moins) des sites des universités, des laboratoires et des institutions ; mettre en anglais (au moins) les résumés de tous les cours dispensés.

Renforcement de l'internationalisation

- Ouvrir à plus de diversité les comités de rédaction des revues et notamment par des visioconférences pour sortir d'un système qui reproduit des inégalités ou qui est peu représentatif. Le niveau de langue en français doit être plus tolérant. Ouvrir aux plus jeunes, aux scientifiques étrangers...
- Favoriser la participation des enseignants et chercheurs aux congrès de l'UGI, renforcer le CNFG, renforcer la participation des Français à l'UGI. Faire circuler l'information que les commissions UGI s'adressent aussi aux jeunes géographes. Inciter les jeunes à s'inscrire. Devenir actifs dans les commissions ;
- Le CNFG pourrait organiser des séminaires internationaux, sur certaines thématiques ou certains pays ;
- Améliorer considérablement l'accueil des étudiants étrangers à différents niveaux, ainsi que des enseignants et chercheurs ;
- Lors des recrutements, essayer d'une manière ou d'une autre d'ouvrir plus aux autres nationalités.

Valorisation des alternatives à la tendance à l'évaluation quantitative

- Moins publier dans les revues pour se soustraire à quelque chose qui devient un système d'évaluation et de classement emprisonnant, normatif et de plus en plus exclusif, se référant aux sciences dures ;
- Favoriser les autres leviers de diffusion : livres, cartographie, SIG, MOOC, bandes dessinées, jeux vidéo... Comprendre et approfondir ces enjeux ;
- Conserver le lien entre publication et communication orale, car l'oral demeure essentiel. Les actes de colloque ont une valeur sociale, pédagogique, évolutive, forte.

Renforcement des spécificités de la géographie

- Travailler plus sur les thématiques. Ce sont les thématiques innovantes qui permettent d'améliorer la diffusion des revues et ouvrages, même en français, et qui créent des liens avec le monde de la recherche anglophone. L'internationalisation « réussie », multilatérale, repose sur la qualité de projets, de thématiques, d'innovations ;
- Parallèlement, et de manière complémentaire, tirer plus la recherche géographique vers l'application, vers les décideurs, qui demandent plutôt des publications en langues locales. La géographie appliquée et régionale intéresse moins une audience internationale, audience qui indirectement oriente la science géographique vers plus de théorie ;
- Continuer à travailler, en recherche, sur les échelles, l'ingénierie scalaire ;
- Travailler sur le langage cartographique ;
- Analyser les discours de pouvoir, politiser la géographie.

Valorisation de la francophonie et des recherches francophones

- Orienter la défense de la francophonie dans une optique d'internationalisation et de langues multiples, et non dans une optique hégémonique ;
- Dans nos publications internationales (en anglais essentiellement), citer les travaux en langue française ou de collègues francophones, si possible jeunes, afin de diffuser la culture géographique française et francophone ;
- S'appuyer sur la puissance de revues.org ou d'autres modalités de diffusion qui fonctionnent bien ;
- Essayer de mieux mobiliser le lectorat et les auteurs francophones non français, ainsi que les institutions ;
- Créer une association de géographes francophones (non thématique), ou une fédération des associations de géographes francophones.

Remarques conclusives

Le forum et les préconisations qui en sont issues constituent une première approche, pour la géographie française et francophone, qui a permis de souligner de très nombreux enjeux mais aussi de très nombreuses possibilités d'évolutions, de réactions, d'accompagnement des

dynamiques, de valorisation des recherches géographiques francophones... Il s'agit d'ouvrir le monde de la recherche géographique à un multilinguisme bien compris, au-delà des réticences et des obstacles de divers ordres. Utiliser les potentialités de l'internet, de la mise en réseau, de plateformes de diffusion scientifique multilingue, paraît une direction majeure de travail.

Le Comité National Français de Géographie, en particulier, a donc une tâche relativement lourde à lancer, avec des directions de travail multiples, qui vont nécessiter du temps, de l'investissement, de la réflexion, et la mobilisation de nombreux autres acteurs de la géographie francophone.

Annexe 1 : Programme et affiche du forum

Programme

Journée 1 : jeudi 3 juillet après-midi

13h00 accueil

Mot de bienvenue par Richard Laganier, Président Comité National Français de Géographie
Intervention de Vladimir Kolossov, Président de l'Union Géographique Internationale
Présentation du forum par Nathalie Lemarchand et Antoine Le Blanc, V-P CNFG

13h55-14h30 conférence d'ouverture par Augustin Berque (EHESS):
Structures linguistiques et réalités terrestres

14h30 – 16h00 Atelier : Langue et production scientifique
Séance 1 (D323) animée par V. Berdoulay, UPPA, SET ; H. Regnauld, U. de Rennes, Costel,
Président CNU section 23, C. Prieur, U. Paris-Sorbonne, ENeC
Séance 2 (D421) animée par P. Arnould, ENS Lyon, EVS ; M Germes, CNRS ADESS

16h00-16h30 pause

16h30-18h00 Atelier : Diffusion du savoir
Séance 1 (D323) animée par D. Eckert, CNRS Toulouse, LISST, Président du Comité
National section 39 ; H. Pilkington, U. Paris 8, LADYSS
Séance 2 (D421) animée par J-L Ballais, U. d'Aix-Marseille, ESPACE ; B Wayens, ULB,
IGEAT

Journée 2 : vendredi 4 juillet

9h30 – 11h00 Atelier : Formation et enseignements

Séance 1 (D323) animée par L. Dupont, Paris-Sorbonne, ENeC ; M. Tillous, U. Paris 8,
LADYSS
Séance 2 (D421) animée par B Merenne-Schoumaker, U de Liège, SEGEFA ; O Milhaud,
Paris-Sorbonne, ENeC ; A. Choplin, UPEMV, ACP

11h00-11h30 pause

11h30 – 13h00 Atelier : Mondialisation, savoir géographique et diversité
Séance commune (D323) animée par Y. Boquet, U. de Bourgogne, THEMA ; R. Borghi,
Paris-Sorbonne, ENeC ; A. Dubresson, U. Paris Ouest-Nanterre, LAVUE

Buffet

14h00 – 16h00 : rapports des ateliers et débat
Séance commune (D323) présidée par N. Lemarchand et A. Le Blanc

Annexe 2 : Liste alphabétique des participants au forum

ARNOULD Paul
BALLAIS Jean-Louis
BERDOULAY Vincent
BERQUE Augustin
BLANC Nathalie
BOQUET Yves
BORGHI Rachele
CHALEARD Jean-Louis
CHO Hunhee
CHOPLIN Armelle
DAEYE Lucie
DELAGNEAU Jean-Marc
DELAMARRE Arnaud
DUBRESSON Alain
DUPONT Louis
ECKERT Denis
GERMES Méline
GHORRA-GOBIN Cynthia
GINTRAC Cécile
JOLIVET Violaine
KAZIG Rainer
KOLOSSOV Vladimir
KOWASCH Matthias
LE BLANC Antoine
LEMARCHAND Nathalie
MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette
MILHAUD Olivier
PILKINGTON Hugo
PRIEUR Charlotte
REGNAULD Hervé
SOYEZ Dietrich
TILLOUS Marion
WAYENS Benjamin
ZEMBRI Pierre

Annexe 3 : Témoignage de B. Mérenne-Schoumaker, Université de Liège, Belgique

ATELIER 1. Globalisation / mondialisation du savoir

Si la production du savoir émane encore et toujours des universités, sa diffusion échappe généralement à ces dernières et passe principalement par les publications et les colloques internationaux. Or en ce domaine, il existe une domination des grandes maisons d'édition anglophones qui imposent en quelque sorte les règles du jeu à toute la planète, d'autant plus que beaucoup de revues nationales ou régionales ont disparu. Pour y publier, il faut généralement rentrer dans les normes essentiellement définies par eux et se retrouver dans les réseaux qui pilotent la production du savoir. Cela pose beaucoup de problèmes pour les plus jeunes, surtout s'ils ne sont pas anglophones. Il y a ainsi une sorte de formatage de la recherche reposant sur des valeurs et principes qui sont principalement ceux du monde occidental anglophone.

ATELIER 2. Production scientifique et contexte « local » (sociétal, national, linguistique)

Dans une discipline telle que la géographie en lien avec des territoires souvent spécifiques, il est indispensable de conserver des productions axées sur des cas locaux et régionaux si on veut non seulement répondre aux attentes de la société (géographie appliquée) mais encore et surtout comprendre comment fonctionnent les différents territoires (géographie fondamentale) car il n'y a que peu de lois universelles. Mais ces travaux sont-ils reconnus et où peut-on les publier ?

ATELIER 3. Diffusion du savoir

Qu'il s'agisse de publications proposées à des revues ou de projets de recherche, la validation des travaux est de plus en plus soumise à des jurys internationaux où généralement on retrouve souvent les mêmes personnes, ce qui conforte une convergence des idées et des méthodes de travail. Les articles ou projets ne répondant pas à ces normes ont donc plus de mal à émerger d'autant plus qu'un peu partout on incite ou on oblige à présenter les travaux en anglais.

ATELIER 4. Formation

La formation des doctorants s'inscrit dans la même logique et accroît même l'évolution puisque l'on incite les plus jeunes géographes à se mettre très rapidement dans un moule universel. Cela conduit aussi de plus en plus à privilégier le nombre de publications ou de communications à des colloques à tout autre critère. Il n'est donc pas étonnant de voir se multiplier des travaux avec de multiples signatures ou les interventions à des colloques où chacun vient pour parler et n'écoute guère les autres... Cette course à la réussite personnelle déforce les travaux pour la collectivité, comme les recherches appliquées ou les recherches visant à améliorer l'enseignement et la formation.

Annexe 4 : Quelques références et liens utiles

Liens institutionnels

Agence universitaire de la francophonie : www.auf.org
Association de science régionale de langue française : <http://www.asrdlf.org/>
Association des universités de la francophonie canadienne : <http://www.aufc.ca/>
Association francophone de géographie physique : www.afgp.net
Association francophone pour le savoir : <http://www.acfas.ca/>
Association internationale de climatologie : www.climato.be/aic
Association internationale des études québécoises : <http://www.aieq.qc.ca/>
Association internationale des sociologues de langue française : <http://www.aislf.org/>
Comité national français de géographie : www.cnfg.fr
Commission Histoire de la géographie de l'Union géographique internationale : <http://www.univ-pau.fr/RECHERCHE/UGIHG/>
Conseil International d'Études Francophones : <http://cief.org/>
Ministère des Affaires Étrangères, secrétariat d'Etat à la francophonie : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>
Organisation internationale de la francophonie : <http://www.francophonie.org/>
Union géographique internationale : <http://www.igu-online.org/>

Quelques références

Géocube : <http://geo-cube.eu/>
Ghorra-Gobin C., « l'anglosphère par-delà la langue », *Le Journal du CNRS*, interview par Lydia Ben Ytzhak, <https://lejournald.cnrs.fr/articles/langlosphere-par-dela-la-langue>, janvier 2015.
Grossetti M., Eckert D., Jégou L., Maisonobe M., Gingras Y. et V. Larivière, "La diversification des espaces de production du savoir", CERISCOPE Puissance, 2013, <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-diversification-des-espaces-de-production-du-savoir>
Schmitz S., « La géographie humaine et ses revues « internationales »: globalisation ou fragmentation? / Human geography and its "international" journals: globalisation or fragmentation? », *Annales de Géographie*. 2003, t. 112, n°632. pp. 402-411. [/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2003_num_112_632_946](http://web.revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2003_num_112_632_946)
Vandermotten C., Kesteloot C., « Editorial : Belgéo et les quatre crises de la géographie », *Belgéo*, 1-2, 2012, <http://belgeo.revues.org/6275>.
Vandermotten C., « Cotation des revues de géographie, impérialisme scientifique anglo-saxon et culture de l'excellence marchandisée », *Belgéo*, 1-2, 2012, <http://belgeo.revues.org/7131>.

Thème 6. Sport LGBT

ARTICLE 13/ LE BLANC A., 2016, « Gestion du risque et résilience des pratiques spatiales du sport LGBT », *Géographie et cultures*, 95, automne, p.99-116.

GESTION DU RISQUE ET RÉSILIENCE DES PRATIQUES SPATIALES DU SPORT LGBT

Risk management and resilience of the spatial practices of LGBT sports

Antoine LE BLANC ¹

*Laboratoire TVES (Territoire, Villes,
Environnement, Sociétés) – EA 4477
Université du Littoral - Dunkerque*

Résumé : Cet article se propose d'analyser les pratiques spatiales des membres d'associations sportives LGBT, à diverses échelles, et notamment la mise en place de marqueurs territoriaux souvent controversés. Nous étudierons ici ces pratiques par le prisme de la gestion du risque, à laquelle est associée l'inscription d'individus dans des espaces identitaires bien définis. Ces pratiques et ces lieux reflètent une dimension classique de l'étude des territoires du risque, à savoir le paradoxe d'une marginalisation choisie par un groupe social dans un objectif de sécurité, combinée à un objectif (non consensuel) de dé-marginalisation. Sont créés des réseaux flexibles et résilients, et des territoires sécurisés, temporaires, tandis que les frontières de genre se déplacent, mais demeurent fortes.

Mots-clés : sport, associations, sexualité, risques, LGBT

Abstract: *The analysis of LGBT sports clubs highlights specific spatial patterns, at various scales, and their territorial markers are often contested. This paper uses the risk management approach to understand these patterns, since this perspective can bring light on the motivations of individuals choosing to refer to specific communities. Notably, we will underline the classic paradox of a marginalization chosen by a group of people in an attempt to reach more safety, but combined with a non-consensual objective of de-marginalization. LGBT sports clubs create flexible and resilient networks with secured, temporary territories, in which gender limits are questioned and slightly displaced.*

Keywords: *sports, associations, sexualities, risks, LGBT*

INTRODUCTION

En 2016, on compte en France une cinquantaine d'associations affiliées à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL), avec près de 6 000 adhérents

¹ Courriel : Antoine.Le-Blanc@univ-littoral.fr

pratiquant 45 sports². L'analyse des pratiques spatiales de membres de ces associations sportives montre une certaine diversité, et un système résilient rarement analysé en tant que tel, en tout cas dans une perspective géographique. L'affichage LGBT (lesbiennes, gays, bis, trans) constitue un marqueur identitaire fort, avec une composante territoriale originale (Lefebvre, Roult, Augustin, 2013). Ces pratiques spatiales peuvent être appréhendées par le prisme de la gestion du risque à laquelle est associée l'inscription d'individus dans des espaces identitaires bien définis. Ces pratiques et ces lieux identitaires reflètent une dimension classique de l'étude des territoires du risque, à savoir le paradoxe d'une marginalisation choisie par un groupe social dans un objectif de sécurité, combinée à un objectif de dé-marginalisation – objectif non partagé par tous les membres du groupe.

Les pratiques spatiales en question sont diverses : forte structuration réticulaire doublée d'une hyperconcentration à différentes échelles, création d'isolats territoriaux temporaires, mise en place de marqueurs territoriaux symboliques... Ces pratiques peuvent rappeler des processus classiques de diasporas. Dans le cas des associations sportives, elles sont toutefois associées à des caractéristiques socio-économiques diversifiées, liées notamment à des parcours différenciés entre les lieux de résidence et ceux de pratiques sportives.

Ces caractéristiques se retrouvent à différentes échelles, de l'échelle mondiale (avec des compétitions telles que les *Gay Games*) à l'échelle nationale (avec des systèmes de tournois), de l'échelle locale (les réseaux de convivialité) à l'échelle du gymnase (lors des entraînements), voire du corps, expression à la fois de diversité et de revendication (Liotard et Ferez, 2007).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES PRÉLIMINAIRES

En géographie française et internationale, il n'y a, à notre connaissance, aucune étude sur ce sujet précis ; on en trouve quelques-unes en sociologie et en sciences du sport, rares en France (Ferez, Liotard...), plus fréquentes en sociologie anglo-saxonne³. Il en résulte un besoin d'enquêtes et d'études plus approfondies, suivant des méthodologies spécifiques. Nous proposons ici une approche proprement géographique de ces problématiques. Outre les quelques recherches notamment sociologiques sur le sujet, nous nous

² La FSGL est l'héritière, à échelle nationale, du CGPIF, centre sportif LGBT francilien, qui avait été fondé en 1986. Nous remercions la FSGL et l'association Paris 2018 pour leur soutien et les données fournies.

³ La revue de littérature sur le sport et l'orientation sexuelle proposée par Brackenridge *et al.* en 2008 montre que la grande majorité des études sont nord-américaines, et centrées sur le sport féminin (cité par Mette, 2015, p.44).

appuierons principalement sur nos observations pendant huit années de participation et d'organisation d'événements liés aux associations LGBT, sur des entretiens menés par nos soins, et sur des sources diverses, dont les documentations des sites internet des associations étudiées, leurs statuts, chartes, et sur les bilans analytiques des événements sportifs. Cette démarche en partie empirique permet de mieux appréhender une réalité mouvante, difficile à délimiter, qui est celle de la perception individuelle et collective des discriminations et des territoires à risques. Comme le notent Arnaud Alessandrin et Yves Raibaud (2013, p. 17), « la géographie des homophobies questionne les espaces » et « évite de dessiner des frontières ou des limites » de manière trop fixiste, dans la mesure où « l'acte du dessin matérialise les relégations et les processus d'invisibilisation ».

Nous appelons clubs sportifs LGBT, ou associations sportives LGBT, les clubs et associations qui choisissent de s'étiqueter ainsi et de l'afficher. Ils se distinguent d'autres associations sportives qui peuvent être *gay-friendly* et le revendiquer, et des associations traditionnelles, non étiquetées en fonction d'une sexualité ou d'un genre, qu'elles soient dans les faits *gay-friendly* ou non. L'affichage en tant qu'association LGBT est un marqueur identitaire et territorial important, comportant des implications en termes de pratiques spatiales et de gestion des risques.

Ce marqueur public est fondamental car il correspond à une visibilisation de la norme hétérosexuelle majoritaire plus qu'à une fermeture communautaire. Les associations étiquetées LGBT, en France comme ailleurs, sont des associations *de facto* ouvertes à tous sans distinction de genre ou de sexualité. Ce sont des associations qui mettent l'accent sur l'ouverture aux sexualités et genres minoritaires mais sans qu'il y ait de discrimination « inverse » à l'entrée.

Toutefois, la majeure partie des inscrits dans ces associations sont homosexuels⁴, et cette inscription dans un club sportif estampillé LGBT correspond à une perception et à des motivations complexes. C'est en réalité une réinscription spatiale, à diverses échelles, dans un milieu sportif, qui répond à une marginalisation antérieure, réelle ou perçue.

⁴ Les enquêtes menées par la FSGL font apparaître des pourcentages très variables d'une association à l'autre, avec des personnes qui se disent hétérosexuelles au sein de ces associations comptant pour 0 % à plus de 50 % des membres. À Cleveland, le questionnaire de satisfaction, après les *Gay Games* de 2014, fait apparaître un chiffre de 88 % de participants se déclarant gays ou lesbiennes (Gg9.com, 2016).

DÉCALAGES : LES ASSOCIATIONS SPORTIVES LGBT COMME OUTILS DE GESTION DE RISQUES SOCIAUX

Marginalisation subie ou marginalisation choisie ?

Au cours d'entretiens menés personnellement, il apparaît que nombre de personnes s'interrogent sur la pertinence du choix de faire du sport dans un club estampillé LGBT, en soulignant que la sexualité n'entre pas en ligne de compte dans le sport. En effet, la sexualité ne devrait peut-être pas être considérée comme facteur décisionnel, mais les études sur le sujet montrent que c'est une illusion de croire qu'elle est absente des clubs traditionnels ; en réalité, c'est sans doute dans les clubs estampillés LGBT que les sexualités rentrent le moins en ligne de compte, ces clubs constituant une réponse pragmatique au fait que les clubs traditionnels, non estampillés LGBT, pratiquent une normativité hétérosexuelle marquée, qui se traduit, volontairement ou non, par une discrimination envers les homosexuels plus ou moins visible et plus ou moins assumée. Le sport demeure un « espace privilégié de construction de la masculinité virile » (Guérandel, 2014, p. 139), un puissant outil de la « fabrique des garçons » selon une certaine norme (Raibaud et Ayrat, 2014).

Ainsi, les premières pratiques spatiales liées à l'homosexualité dans le sport sont des formes de mises à l'écart, volontaires ou non, spatialisées ou discursives, dans le milieu non spécifiquement LGBT. Cela aboutit, surtout en ce qui concerne l'homosexualité masculine, à des phénomènes de marginalisation à diverses échelles, notamment dans le gymnase, mais aussi socialement et plus généralement dans l'ensemble du domaine sportif.

Les enquêtes montrent que l'expérience de l'exclusion des homosexuel.le.s dans le sport est forte et fréquente, bien que prenant des formes diverses et parfois discrètes. Il s'agit parfois de violences physiques (6 % des personnes interrogées dans l'échantillon de Sylvain Ferez (2007), ce qui est un chiffre important), plus fréquemment verbales, et souvent difficiles à appréhender : impression d'étrangeté, regards, mise à l'écart implicite... et auto-exclusion (Ferez, 2007, p. 40). S'il semble que l'homophobie dans le milieu sportif soit aujourd'hui en baisse dans les pays occidentaux (Anderson, 2009), la peur de l'homophobie continue d'expliquer l'inscription dans les clubs sportifs LGBT, en particulier dans les sports collectifs (Mette, 2015).

Lorsque l'on pose la question de leur choix de pratique sportive aux membres des clubs LGBT, les réponses sont variées, mais inmanquablement on aboutit, parfois en première réponse, parfois plus tard, à la gestion de certains risques sociaux, à des comportements d'évitement des clubs non LGBT pour des raisons liées aux discriminations envers les homosexuels

(Ferez, 2007). D'après une enquête menée par Baks et Malecek en 2004⁵, 72 % des personnes inscrites dans des associations LGBT ont pratiqué auparavant dans des clubs traditionnels avant de rejoindre un club LGBT. Au cours des entretiens menés personnellement et dans l'enquête menée par Sylvain Ferez, on retrouve, dans la majorité des réponses, l'envie ou le besoin de s'extraire d'un milieu sportif perçu comme hostile aux homosexuels. Certes, d'autres réponses sont données : les personnes interrogées répondent parfois qu'il s'agit d'une envie d'ordre communautaire, un besoin de rencontre, une occasion qui s'est présentée, un choix économique rationnel, entre autres (Elling *et al.*, 2003). Dans tous ces cas de figure, le fait est que la personne effectue un choix entre un club LGBT et la possibilité d'intégrer d'autres clubs non estampillés LGBT. Le choix est réfléchi, et donc significatif.

Une modalité particulière de réappropriation du territoire sportif, qui constitue un choix de gestion des risques

L'inscription dans un club sportif estampillé LGBT correspond donc à un mouvement complexe, à une réinscription spatiale à diverses échelles dans un milieu sportif, à considérer que « j'ai ma place dans le gymnase ou sur le terrain », à comprendre que cette place peut se situer au sein d'un collectif, n'est pas forcément individuelle, isolée, que prendre cette place ne signifie pas abandonner une partie de son identité, etc. Au décalage initial, marqué par une mise à l'écart, répond une réappropriation territoriale.

Ainsi, que cela soit formulé ou non, l'inscription dans un club de sport LGBT constitue une revendication, avec un aspect territorial fort. Paradoxalement, cette démarche de réappropriation territoriale se fait, dans un premier temps, au sein d'un collectif minoritaire et avec des marqueurs spatiaux discrets, et non dans le milieu sportif hétérosexuel. La réappropriation du sport par le biais d'associations LGBT est ainsi à l'opposé de *coming out* plus ou moins médiatiques de sportifs et sportives homosexuel.le.s pratiquant le sport dans les organismes traditionnels majoritairement hétérosexuels.

Cette première étape de re-territorialisation peut être interprétée comme une forme de gestion des risques : on avance un pion, on teste la réaction du collectif, on se renforce, avant d'imaginer aller plus loin. Ces pratiques et cette gestion des risques peuvent être identifiées à l'échelle plus fine et plus intime des corps. Sans entrer dans le détail⁶, on peut aisément retrouver ces dynamiques de marginalisation et de revendication dans la mise à l'écart ou

⁵ Citée par Mette (2015, p.156).

⁶ Le lien entre les corps et le sport est largement étudié par ailleurs.

la mise en avant des corps, de la virilité ou de la féminité, de la peur de la nudité (de sa nudité ou de celle des autres) dans les vestiaires par exemple. Montrer son corps nu devant un public d'autres hommes sportifs est pour un certain nombre d'homosexuels un cauchemar durant la scolarité ; les vestiaires des clubs sportifs LGBT constituent un lieu de ré-apprentissage, de ré-acceptation, de monstration des corps. Processus qui a ses contraintes et ses excès, par exemple dans une forme d'hypersexualisation, quand il prend parfois la forme de séduction et peut aboutir à une autre forme de violence.

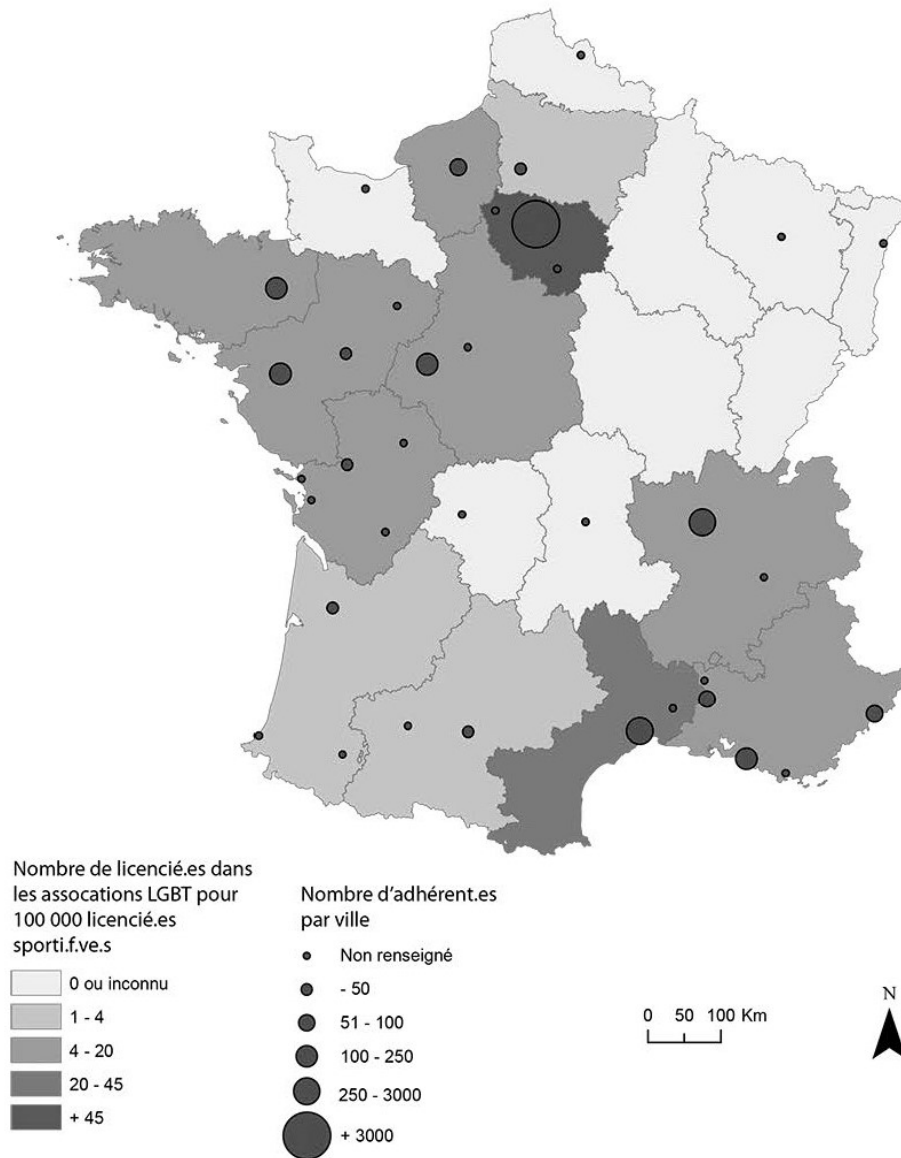
Hyperconcentration et construction identitaire de groupe

Au sein de la communauté LGBT, si tant est qu'elle existe, les sportifs constituent un groupe spécifique, voire minoritaire (rappelons que nous parlons ici des sportifs inscrits dans des clubs LGBT, non des sportifs au sens large d'homosexuels pratiquant du sport. Voir Ferez (2007) qui évoque le sport en salle comme lieu de pratique sportive homosexuelle). Il y a donc une forme de double marginalité des sportifs de clubs LGBT, qui se traduit par une concentration redoublée : les pratiques sportives mais aussi de convivialité sont restreintes à un petit nombre de lieux. Ce processus se nourrit lui-même : l'hyperconcentration permet une interconnaissance forte des membres les plus actifs des associations, le petit nombre de lieux bien identifiés constituant une base solide de construction identitaire.

Cette construction identitaire de groupe s'appuie sur des pratiques de convivialité, comme dans la plupart des clubs traditionnels. Ce terme de « convivialité » marque une pratique spatiale de regroupement, caractérisée, dans le cas des clubs LGBT, par une très forte centralisation à différentes échelles, ce qu'on peut appeler une hyperconcentration : les grandes villes des pays développés, la capitale à l'échelle de la France, le centre et l'Est à l'échelle de Paris, quelques lieux spécifiques à l'échelle de ce qui a pu être identifié comme le « village gay » parisien (le Marais)...

Comme dans beaucoup de domaines, la capitale française constitue un lieu d'hyperconcentration en matière de clubs sportifs LGBT. Ceci s'explique par de nombreux facteurs, historiques, socio-culturels, économiques, entre autres, mais la gestion du risque n'est pas le moindre : « la ville incarne également la possibilité accrue de rencontres et d'entre-soi LGBT, d'accès à des modèles d'identification positifs, à des ressources et à des espaces-refuges » (Lerch, dans IDEM, 2015, p. 219).

Toutefois, les clubs « régionaux » se multiplient depuis la fin des années 1990 et surtout la fin des années 2000, sous l'impulsion notamment de la FSGL, et suite à certains événements plus ou moins médiatiques comme l'organisation du Tournoi International de Paris ou la candidature (réussie) de Paris à l'organisation des *Gay Games* en 2018.



Carte 1 – Les clubs adhérents à la FSGL en France, 2014
Régis Dugué et Antoine Le Blanc

À l'échelle de la ville de Paris, on constate de façon assez intéressante que les lieux de la pratique sportive se concentrent à l'est, dans les arrondissements moins riches, ou tenus par des mairies de gauche. Une hypothèse d'explication serait l'attitude plus conciliante des mairies d'arrondissement tenues par la gauche, politiquement plus portées à mettre en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations. Une autre hypothèse, difficile à

démontrer sans carte d'évolution des lieux de pratique, serait que ces choix de localisation tendent petit à petit à mieux correspondre aux attentes des membres et à rapprocher les sites sportifs des lieux d'habitation. En tout cas la conséquence semble être une localisation moins « à risques », puisque située dans des quartiers où le vote majoritaire est traditionnellement plutôt favorable aux droits LGBT.

RÉSILIENCES : MOBILITÉ ET FLEXIBILITÉ DES RÉSEAUX DE PRATIQUES SPORTIVES

Des réseaux flexibles

Ces personnes et associations se constituent en réseaux actifs, qu'ils soient de sport, de convivialité et parfois de revendications. La spatialité en réseaux est particulièrement importante dans le cas des pratiques sportives LGBT, compte tenu des longues distances parcourues entre le domicile et le lieu de pratique sportive, et d'une forte mobilité internationale (voir plus loin). Les pratiques spatiales construisent des territoires qui s'organisent en tant que réseaux extrêmement forts (en lien avec l'interconnaissance forte déjà évoquée) et autonomes (par volonté de gérer le risque social), presque superposés aux réalités spatiales plus communes. On pourrait dire que le monde sportif LGBT superpose des territoires en réseaux sur l'espace hétéronormé ordinaire sans que le monde non LGBT (ni le monde LGBT non sportif) n'en ait la moindre conscience. Le grand public ne connaît pas le système de tournois sportifs internationaux LGBT. Pourtant, un événement comme les *Gay Games*, qui se tiendront à Paris en 2018, constitue « la plus grande manifestation sportive, culturelle et festive du monde »⁷, avec une participation attendue de 15 000 athlètes.

La territorialité spécifique du monde sportif LGBT engendre la création d'îlots qui sont autant de nœuds. Dans le sillage des géographies queers, qui « pensent l'espace en termes de réseau, de rhizome et de constellation plutôt que de territoire délimité, marqué et approprié de manière durable » (Prieur, 2014, p. 174), on pourrait parler d'un archipel, au sens où les liens entre ces nœuds ne constituent pas spécifiquement, ou pas toujours, des liens territorialisés, appropriés, par les LGBT ; et les îlots sont appropriés, mais cette appropriation est, le plus souvent, réduite dans le temps. Par exemple, tel gymnase est transformé, le temps d'un entraînement, en îlot communautaire, sécurisé. La communauté sportive LGBT, par besoin de sécurité, recrée un espace clos, un isolat au sein d'un monde perçu comme hostile.

⁷ Site de l'association Paris 2018 : www.Paris2018.org

Certes, la création d'isolats territoriaux temporaires n'est pas spécifique à la communauté gay, par rapport à d'autres communautés (par exemple linguistiques ou de minorités ethniques). Toutefois, l'aspect réticulaire est plus marqué. Les LGBT, ensemble de minorités non visibles, sont plus disséminés dans l'espace, notamment en ce qui concerne leur domicile. Les marqueurs territoriaux sont également moins visibles, sans doute partiellement pour des raisons de sécurité, la visibilité étant parfois perçue comme une provocation et donc un marqueur de risque. Les isolats sont plus mobiles que ceux d'autres communautés, c'est d'ailleurs ce qui explique les dynamiques de changement repérées dans le Marais parisien, celui-ci perdant peu à peu son aspect identitaire gay et lesbien (Giraud, 2014), tandis que les quartiers dits ethniques par exemple se caractérisent par une grande stabilité dans le temps et l'espace.

Ouverture internationale et forte mobilité

Les membres des associations sportives LGBT se caractérisent par une mobilité importante à l'échelle nationale et internationale, par le biais notamment de tournois internationaux. Ceci est dû à plusieurs facteurs. Premièrement, le faible nombre de personnes concernées et la forte structuration réticulaire aboutissent à des interconnaissances à un niveau d'échelle supérieur à ce qu'on peut observer dans le sport non LGBT. Le nombre de personnes membres de clubs LGBT d'arts martiaux dans toute l'Europe n'excède pas deux cents, les effectifs étant encore bien plus faibles pour des disciplines telles que le golf ou le softball, et pouvant monter à quelques centaines tout au plus (toujours à l'échelle européenne) pour les sports les plus recruteurs (natation, volleyball, badminton, football). Il y a une sorte de hausse de niveau d'échelle par rapport à la pratique sportive hétérosexuelle : pour la pratique hétérosexuelle, l'échelle de base est le quartier, alors que pour les LGBT c'est la ville voire la région ; pour les hétérosexuels, l'échelle régionale puis nationale sont compétitives et difficiles d'accès en termes de compétition, alors que pour les LGBT c'est seulement le 2^e gradient scalaire. Ainsi, par exemple, la mobilité à l'échelle européenne est forte, car ce niveau est plus accessible que pour les sportifs non LGBT.

Un second facteur majeur de mobilité est l'hétérogénéité des niveaux de pratiques sportives dans les clubs LGBT, soulignée par la sociologie de ces clubs LGBT et par les règles d'adhésion. Il s'agit d'une pratique amateur, de loisir, pour le plaisir – ce qui n'exclut pas la compétition. Les athlètes de haut niveau sont présents (dont le niveau est parfois reconnu par les instances nationales non LGBT), mais il n'y a « pas de sélection des meilleurs » (Ferez, p. 136-138). Ceci aboutit à un effacement partiel des barrières psychologiques à la participation aux tournois.

Troisième facteur, moins important : suivant une logique associative et de lutte contre les discriminations, il existe différents systèmes d'aides, qui facilitent les déplacements par des frais minorés par exemple (aides financières directes, hébergements chez les sportifs participants, etc.).

	Clubs non LGBT	Clubs LGBT
1 ^{er} gradient scalaire, échelle de l'entraînement sportif	quartier	Ville ou région
2 ^e gradient scalaire, échelle de compétition accessible	Ville ou région	France ou Europe
3 ^e gradient, échelle de forte compétition	France ou Europe	Monde
4 ^e gradient, échelle de très forte compétition	Monde	-

Tableau 1 – Pratiques sportives et échelles

En conséquence, les chiffres de participation sont très importants dans de nombreux tournois à l'échelle européenne, qui est, on l'a vu, une échelle de compétition accessible facilement : le tournoi de Noël de Francfort (1 700 athlètes), le tournoi *Rainbow Spring* à Prague (600 athlètes), le tournoi de Bruxelles, le LAT41 à Rome et Madrid, des tournois plus récents dans les pays est-européens comme à Cracovie... Tous ces tournois sont annuels.

L'échelle internationale connaît les mêmes processus que l'échelon local : une hyperconcentration dans un pôle identitaire reconnu et stable dans le temps, une forme de réticularité très spécifique, dynamique, évolutive, en archipel, dont les nœuds sont situés dans les centres économiques (quartiers centraux urbains, capitales nationales ou grandes métropoles, pays développés occidentaux).

La localisation des villes hôtes (tableau ci-dessous), ainsi que des villes candidates non choisies, pour les *Gay Games* (Sao Paulo, Rio de Janeiro, Limerick, Londres, Orlando, Amsterdam...) comme pour les *World Out-Games* (Utrecht, Manchester, Sao Paulo, Le Cap, Denver, Philadelphie...) confirme ces tendances.

Gay Games

Année	Ville hôte	Participants
1982	San Francisco	1 350, 12 pays
1986	San Francisco	3 500, 17 pays
1990	Vancouver	8 800, 27 pays
1994	New York	12 500, 40 pays
1998	Amsterdam	13 000, 88 pays
2002	Sydney	12 100, 70 pays
2006	Chicago	11 700, 70 pays
2010	Cologne	9 500, 70 pays
2014	Cleveland-Akron	8 000, 51 pays
2018	Paris	15 000, +/- 70 pays
2022	-	-

World Outgames

2006	Montréal	10 000
2009	Copenhague	8 000
2013	Anvers	5 000, 100 pays
2017	Miami	-
2021	-	-

Tableau 2 – Historique des Gay Games et des World Outgames

Des réseaux résilients

Nous avons brièvement comparé les pratiques spatiales des sportifs LGBT à celles d'une diaspora, avec un lieu central de référence et des îlots communautaires disséminés et à la hiérarchie évolutive, avec toutefois plus de dissémination sur le territoire, et un caractère plus évolutif, moins durable, des dynamiques. Les diverses pratiques spatiales au sein des clubs sportifs LGBT pourraient rappeler peut-être également des stratégies de survie de certaines espèces végétales... Est-ce le signe d'une gestion des risques optimisée, bien que partiellement consciente seulement ? Nous y voyons le signe d'une certaine résilience. Ainsi, le caractère « non visible » de l'homosexualité permet une certaine souplesse des choix de localisation ou de relocalisation. Le fonctionnement par création d'isolats fermés temporaires,

associée à une mobilité facile, permet une flexibilité. En cas d'indisponibilité d'un gymnase, ou de changement politique, l'aire de recrutement vaste des associations sportives LGBT leur permet de chercher des solutions alternatives dans un espace vaste, contrairement à un club de proximité, qui n'aura qu'un choix très limité, et se trouve donc moins résilient face à une crise. Les pratiques spatiales des membres d'associations sportives LGBT construisent des territoires qui s'organisent en tant que réseaux mobiles, résilients et flexibles, qui marquent l'espace urbain par une visibilité tout à fait particulière, temporaire et controversée ; ces réseaux sont en croissance, comme le montre l'augmentation rapide du nombre d'associations et de tournois sportifs LGBT, en France mais aussi aux échelles européenne et mondiale. On peut parler d'une véritable résilience systémique de ces territoires et de ces réseaux.

FRONTIÈRES ET TERRITOIRES CONTROVERSÉS

Aires de recrutement des clubs : la diversité socio-économique comme neutralisation de marqueurs sexuels

La majorité des personnes interrogées parcourent un trajet important entre leur domicile et leur lieu de pratique sportive. Il existe peu de clubs sportifs LGBT, mais il existe en revanche de très nombreux clubs non LGBT. Par exemple, il existe à Paris un grand nombre de clubs de boxe ou du volleyball non LGBT, toute personne désireuse de pratiquer ces sports aura donc le choix, notamment celui de s'inscrire dans un club de proximité. En revanche, il n'existe qu'un seul club LGBT de boxe à Paris (Paname Boxing Club) et un seul club de volleyball (Contrepied) : une personne voulant s'inscrire dans l'un de ces clubs n'aura donc qu'une seule possibilité. Préférer faire un trajet éventuellement long entre le domicile et le lieu de pratique sportive constitue donc un choix significatif⁸.

Cette stratégie, de parcourir éventuellement une distance longue, entraîne une mixité socio-économique plus importante que dans des clubs sportifs de voisinage ; et en effet, l'analyse sociologique des membres des associations sportives LGBT tend à montrer un vaste éventail de caractéristiques socio-économiques et culturelles (Ferez, 2007, p. 60-61), avec une « dispersion plus grande des origines sociales » parmi les sportifs FSGL. D'après nos observations personnelles, l'amplitude d'âge est également beaucoup plus importante, et l'enquête de Sylvain Ferez note un âge moyen relativement élevé parmi les sportifs FSGL. Au final, ceci aboutit, paradoxalement, à faire

⁸ Malheureusement, nous ne disposons pas encore suffisamment de données d'enquêtes pour étudier en détail, comprendre, et cartographier, ces stratégies, qui s'expriment dans des mobilités spécifiques.

de ces lieux clos et marqués par une revendication identitaire, des espaces d'expression de la diversité (Ferez et Beukenkamp, 2009), diversité socio-professionnelle, d'âge et de quartier d'origine, au sein des associations. Sylvain Ferez identifie donc une pratique « contre-communautaire », au sens où la communauté est une illusion, car elle est variée et ouverte, non exclusive (p. 178)⁹.

Au cours d'un entretien mené personnellement, une personne membre d'une association sportive LGBT résume ces aspects de la façon suivante : « dans mon club, il y a des hommes, des femmes, des homos, des lesbiennes, des bis, des trans. Ça va de 20 ans à 60 ans en gros. Il y a des Blancs, des Noirs, des Maghrébins, des Asiatiques. Les gens viennent de tout Paris, et de banlieue, de milieux très différents. Dans le club de bridge de ma grand-mère, il n'y a que des femmes hétérosexuelles de plus de 70 ans, blanches, toutes du même quartier et du même milieu social. Alors, quel est le club le plus communautariste ? » Ajoutons que les mots utilisés sont, comme toujours, lourds de sens : les clubs LGBT sont taxés de « communautarisme », alors qu'on dira que le club de bridge est « select » ; l'emploi des mots est significatif d'une auto-légitimation des communautés majoritaires, qui conduit à une exclusion des autres formes communautaires¹⁰.

Les membres des clubs LGBT sont tout de même plutôt des urbains, et la tranche d'âge 25-44 y est majoritaire. Il y a plus d'hommes que de femmes (un quart à un tiers de femmes), et beaucoup plus d'homosexuels que d'hétérosexuels. Les milieux sociaux d'origine sont hétérogènes, mais cette hétérogénéité à l'échelle de tous les clubs semble moins forte à l'intérieur de chaque club ; autrement dit, le sport choisi est un marqueur, plus ou moins important, d'un milieu socio-économique, comme lorsque l'on étudie le sport non LGBT. Si la sociologie a pu identifier assez facilement ces caractéristiques, l'analyse géographique permet d'aller au-delà, et de poser les pratiques spatiales comme un des facteurs explicatifs de ces caractères.

Au final, cette diversité vient contrebalancer l'affichage communautaire LGBT, et entrave au moins en partie la volonté initiale de revendication politique, constituant ainsi une sorte de neutralisation des marqueurs identitaires.

⁹ Sur ces aspects et sur la caractérisation du sport LGBT comme regroupement communautaire (ou « affinitaire ») mais non refermé sur lui-même, voir Ferez et Beukenkamp, 2009.

¹⁰ Voir Lerch, dans Collectif IDEM, 2015, p. 219 : « Cet entre-soi est souvent décrit comme du “communautarisme” » mais cette désignation « occulte systématiquement les causes sociales du dit “communautarisme” en feignant de croire que l'espace public est également accueillant à toutes les identités. »

Mais cette atténuation des marqueurs de sexualité peut aussi s'expliquer par la peur, toujours présente, face au sentiment d'homophobie.

**Des marqueurs territoriaux controversés :
la peur toujours présente ?**

Le fait d'assumer un affichage LGBT pour un club de sport constitue en soi un marqueur territorial, social et culturel qui est perçu fréquemment comme une provocation, et qui sert effectivement, par définition et par une dénonciation de la norme, à engendrer des interrogations. De surcroît, l'affichage de l'homosexualité est souvent confondu avec l'affichage d'une intimité, de la seule sexualité, ce qui est également perçu comme provocateur. Toutefois, face à ce choix d'engendrer des interrogations ou à cette éventuelle confrontation avec l'homophobie, une ligne de clivage se dessine très nettement parmi les membres des clubs sportifs LGBT, entre celles et ceux qui souhaitent une dé-marginalisation, et donc une visibilité, et celles et ceux qui voient dans le club un espace protecteur, fermé, sécurisé, et qui préfèrent la discrétion. La peur est toujours présente, et l'affichage volontariste n'est pas du tout consensuel.

En témoignent ne serait-ce que les noms des clubs, qui pour la plupart font référence à l'homosexualité de manière détournée, voire difficile à appréhender. Le nom du club de karaté Niji-Kan signifie « maison de l'arc-en-ciel »... en japonais. Le club de handball féminin « Décalage » fait référence à une technique de handball mais aussi à un côté « décalé » socialement, de même que le nom « Contrepied », du club de volleyball parisien. Le club Aquahomo affiche plus clairement cette identité, mais propose à ses adhérents de n'écrire que « AH » sur les justificatifs de paiement des inscriptions. À Nice, le club multisport propose un affichage beaucoup plus marqué, puisque le nom choisi est GAIS, pour Groupe Azur Inter-Sports, mais ce club est beaucoup plus récent que les autres (il a été créé en 2009 alors que les clubs pré-cités ont été fondés dans les années 1990).

Dans notre analyse des noms des associations membres de la FSGL en 2015, on dénombre 9 noms d'associations explicites quant à l'appartenance au monde LGBT (Femmes entre Elles, Gays Randonneurs, Volley Club Gay de Lyon...), 36 noms ambigus (Les Dérailleurs, Double Jeu Tennis Paris, Golf Friendly...), et 20 noms ne comportant aucune allusion au monde LGBT (Paris Aquatique, Acrobad...).

Entre affichage et discrétion, entre communauté forte et communauté assiégée, les choix ne sont pas toujours clairs. Le dosage entre loisir sportif et militantisme est difficile, et sont mises en place aussi bien des stratégies de visibilité que des « techniques de neutralisation des marqueurs » (Ferez, p. 152). Dans les pratiques spatiales, cela a un certain nombre de conséquences, et aboutit à beaucoup de débats. Comment faire la part des choses entre

visibilité des associations et visibilité des membres ? Quels marqueurs territoriaux choisir, comment l'espace public est-il investi ? Lors des tournois, affiche-t-on clairement la couleur, en ville, à l'extérieur des gymnases, ou bien cantonne-t-on cette visibilité à l'intérieur de l'espace sportif, par sécurité ou respect de la vie privée des athlètes ? Les *goodies* et sacs des athlètes sont souvent estampillés LGBT d'une manière ou d'une autre, par un code couleur, une écriture, une allusion, un sponsor... Comment ces sacs ou affichages sont-ils portés, amenés dans l'espace public ?

Des frontières de genre toujours présentes

Au-delà de ces controverses sur la territorialisation de la sexualité, la mixité de genre et des sexualités n'est pas aussi importante que le discours politique d'ouverture de ces associations le souhaiterait. Il existe à Paris deux clubs LGBT pratiquant le handball, tous deux en théorie ouverts aux deux sexes, mais dans la réalité l'un quasi exclusivement féminin (Décalage), l'autre quasi exclusivement masculin (Aquahomo). Plus généralement, les femmes sont sous-représentées, bien qu'elles soient proportionnellement plus nombreuses et plus intégrées que dans le sport traditionnel (FSGL, 2010).

Parmi les divers facteurs d'explication, une des idées principales est que le sport en milieu scolaire est le véhicule majeur de normes hétérosexuelles masculines plus que féminines (Elling *et al*, 2003). En d'autres termes, en milieu scolaire ordinaire, il serait moins grave pour une femme que pour un homme de n'être pas douée en sport. Par conséquent, le vécu sportif par les femmes homosexuelles en milieu scolaire serait différent de celui des hommes homosexuels, peut-être moins violent. Nous n'entrerons pas dans les détails de ces explications qui peuvent toutes être discutées et qui sont relativement étudiées (Anderson, 2009 ; Guérandel, 2014 ; Raibaud et Ayrat, 2014).

Toujours est-il que le milieu sportif LGBT intègre des pratiques spatiales de mixité telles que le partage des vestiaires (comme le font par exemple le club d'arts martiaux Niji-Kan ou les clubs de danse), ou le jeu mixte sur le terrain lors d'entraînements ou même de tournois (Contrepied, en volleyball). Ce n'est pas toujours possible au regard des règles de certains sports, mais certaines associations en déduisent qu'il convient d'adapter ces règles (par exemple, abaisser légèrement la hauteur du filet au volleyball), parfois par la mise en place de politiques controversées, comme le fait de compter double un but marqué par une femme (lors de tournois mixtes de handball).

Une réflexion sur l'intégration des transgenres est menée et approfondie depuis quelques années par la FSGL, qui permet de poser frontalement nombre de ces questions, sur la visibilité des corps et la mixité dans les vestiaires, sur la dissipation de la frontière rigide hommes-femmes et sur les moyens de vivre le continuum sexuel / de genre dans la pratique sportive.

Ainsi les pratiques spatiales comme la mixité dans les vestiaires sont loin d'être anodines : elles reflètent une sociologie, un état d'esprit, et une politique, dont les implications sont fortes – ce qui est parfois souligné par des formes de rejet de ces choix, avec la persistance de clichés et de discours véhiculant de l'homophobie, du sexisme, de la transphobie.

CONCLUSION

En conclusion, on peut poser un certain nombre de questions, par exemple sur la convivialité et les pratiques intégratives de ces clubs. Sont-ils si ouverts ? Permettent-ils réellement un être-ensemble, dans un même lieu ? Sylvain Ferez répond par l'affirmative, par opposition aux « non-lieux » que sont les salles de sport, lieux de passage, de drague mais non de convivialité (p. 153, 246). Il semble que l'interrogation des membres des clubs ne permette pas d'être aussi affirmatif. La convivialité concerne un petit nombre des membres en réalité, de même que l'investissement dans la gestion du club ou l'organisation des tournois (Ferez, p. 183). Les logiques de diversité sociale et économique aboutissent finalement à une grande diversité de positionnements politiques et de pratiques au sein des clubs. Beaucoup refusent la convivialité hyperconcentrée ; beaucoup d'autres souhaiteraient des marquages territoriaux plus forts, plus assumés. La mobilisation des sportifs LGBT et des associations a permis à Paris de gagner la course à l'organisation des prochains *Gay Games*, à l'été 2018. Gageons que cet événement, qui vise à accueillir 15000 athlètes, ravivera les lignes de partage entre revendicateurs et protectionnistes, entre compétiteurs et sportifs de loisir, entre militants des stratégies d'autonomisation et tenants des stratégies de conformité (Le Pogam *et al.*, 2004).

RÉFÉRENCES

- ALESSANDRIN Arnaud, RAIBAUD Yves (dir), 2013, *Géographie des homophobies*, Paris, Armand Colin.
- ANDERSON Eric, 2009, *Inclusive Masculinity. The changing nature of masculinities*, Routledge.
- Collectif IDEM, 2014, *Les LGBT font bouger les sociétés. Cultures et politiques de l'émancipation*, Paris, Des Ailes sur un tracteur.
- ELLING Agnes, DE KNOP Paul, KNOPPERS Annelies, 2003, « Gay/lesbian sport clubs and events. places of homo-social bonding and cultural resistance », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n° 4, p. 441-456.

FEREZ Sylvain, 2006, « Entre loisir et militantisme : naissance d'une communauté sportive gay et lesbienne », in Thierry Terret (dir.), *Sport et genre : la conquête d'une citadelle masculine*, Paris, L'Harmattan, p. 312-330.

FEREZ Sylvain, 2007, *Le corps homosexuel en-jeu*, Presses universitaires de Nancy.

FEREZ Sylvain, BEUKENKAMP Kirsten, 2009, « Le "sport homosexuel", une pratique communautaire ou contre-communautaire ? », *Movement and Sport Sciences*, 2009-3, n° 68, p. 39-50.

FÉDÉRATION SPORTIVE GAIE ET LESBIENNE, 2010, *Pratique sportive féminine dans les associations sportives affiliées à la FSGL. Description quantitative et retours d'expériences*, disponible à l'url : www.fsgl.org

GIRAUD Colin, 2014, *Quartiers gays*, PUF, coll. « Le lien social ».

GUÉRANDEL Carine, 2014, « genre et sport(s) », *Miroir/miroirs*, Des Ailes sur un tracteur, hors-série n° 1 « Genre ! », p. 139-141.

LEFEBVRE Sylvain, ROULT Romain, AUGUSTIN Jean-Pierre, 2013, *Les nouvelles territorialités du sport dans la ville*, Québec.

LE POGAM Yves, LIOTARD Philippe, FERREZ Sylvain, MOLES Jean-Bernard, POULIQUEN Guillemette, 2004, « Homophobie et structuration des jeux sportifs homosexuels », *Corps & Culture*, n° 6-7, p. 57-98.

LIOTARD Philippe, FERREZ Sylvain, 2007, « Lesbiens, gays, bis et trans : des corps et des jeux », *Corps*, 2007-1, n° 2, p. 61-66.

LIOTARD Philippe (dir.), 2008, *Sport et homosexualités*, Carnon, Association Quasimodo & Fils.

METTE Anthony, 2015, *Les homos sortent du vestiaire ! La fin du tabou de l'homosexualité dans le sport ?*, Paris, Des ailes sur un tracteur.

PRIEUR Cha, 2014, « Le genre en géographie », *Miroir/miroirs*, Des Ailes sur un tracteur, hors-série n° 1 « Genre ! », p. 173-175.

RAIBAUD Yves, AYRAL Sylvie (dir), 2014, *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume II : Loisirs, sport, culture*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

SITES INTERNET CITÉS, CONSULTÉS EN 2016

Fsgl.org : site de la Fédération sportive gaie et lesbienne française.

Paris2018.org : site de l'association Paris 2018, organisatrice des *Gay Games 10*.

Gg9cle.com : site de la Cleveland Foundation, organisatrice des *Gay Games 9* à Cleveland et Akron.

Thème 6. Sport LGBT

ARTICLE 14/ LE BLANC A., 2016, « Accueillir les Gay Games à Paris en 2018 : du projet sportif au projet urbain structurant », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 60, n. 171, p.477-491.

Accueillir les Gay Games à Paris en 2018 : du projet sportif au projet urbain structurant

*The Paris 2018 Gay Games: From a sports
competition to a structuring urban project*

*Acoger en París los Gay Games en 2018:
Del proyecto deportivo al proyecto urbano
estructurante*

Antoine LE BLANC
Université du Littoral Côte d'Opale
Laboratoire TVES EA 4477
Alb@univ-littoral.fr

Résumé

Paris a été choisie comme ville d'organisation des prochains Gay Games, tournoi organisé par les associations gaies et lesbiennes dans un but d'ouverture de la compétition sportive, à la fois similaire et décalé par rapport à l'esprit olympique. L'aspect associatif et les budgets plus faibles semblent impliquer un moindre impact sur l'aménagement urbain. Pourtant, par l'ampleur du nombre de participants, par la recherche d'ouverture et de visibilité, par la spécificité de l'accueil dans une grande capitale mondiale et par ses effets sur la spatialisation du genre et la norme urbaine, le projet Paris 2018 constitue bien un projet urbain important, voire un véritable projet de ville.

Mots-clés

Sport, associations, LGBT, Paris 2018, Gay Games, projet urbain.

Abstract

Paris was chosen to host the next Gay Games, a sports tournament organized by gay and lesbian associations in order to promote inclusion in sports competition. The Gay Games are similar to an Olympic Games organization, but quite different in spirit. The emphasis on cooperation and the smaller budgets seem to entail a lesser impact on the urban territory. However, the huge number of participants, the political claims, the specificity of Paris – a world class capital city – and the probable consequences on gender norms and visibility in the city, all contribute to make the Paris 2018 bid an actual urban project, indeed a veritable city project.

Keywords

Sports, associations, LGBT, Paris 2018, Gay Games, urban project.

Resumen

París ha sido escogida como la ciudad organizadora de los próximos *Gay Games*, torneo organizado por las asociaciones homosexuales y lesbianas, con el objetivo de abrir la competición deportiva, simultáneamente similar al espíritu olímpico y rezagada de él. El aspecto asociativo carente y el bajo presupuesto parecen indicar impactos menores sobre el planeamiento urbano. Sin embargo, el gran número de participantes, la búsqueda de apertura y de visibilidad, la recepción específica de una gran capital mundial y los efectos sobre la espacialización de género y norma urbana, hacen del proyecto París 2018 un importante proyecto urbano, mismo un verdadero proyecto de la ciudad.

Palabras claves

Deporte, asociaciones, LGBT, París 2018, *Gay Games*, proyecto urbano.

Introduction

Les Gay Games, qui devaient originellement s'appeler *Jeux olympiques gays*, sont une compétition sportive amateur d'ampleur mondiale, organisée par des associations gayes et lesbiennes dans un but d'ouverture à tous. Comme l'annonce avec fierté le site de l'événement, cette compétition multisports accueillant plusieurs milliers de participants est « la plus grande manifestation sportive, culturelle et festive du monde » (Association Paris 2018, 2016). Pourtant, elle est faiblement médiatisée par rapport à son ampleur, et son impact sur l'espace urbain est également bien moindre que celui d'autres compétitions internationales. L'aspect associatif et les budgets plus faibles peuvent expliquer cette situation. Pourtant, par l'ampleur du nombre de participants, par la recherche d'ouverture et de visibilité et par leurs effets sur la spatialisation du genre et la norme urbaine, les Gay Games constituent bien un projet urbain d'impact important. Or, à l'automne 2013, c'est la ville de Paris qui a été choisie par la Fédération des Gay Games (FGG) pour l'organisation des dixièmes Gay Games, en 2018. Quel impact cette compétition pourrait-elle avoir sur une capitale, ville mondiale, première destination d'accueil du tourisme international? Ce projet sportif constitue-t-il un projet urbain, voire un projet de ville, par ses conséquences sur les pratiques de la ville et sur une ambiance urbaine?

La recherche scientifique sur le sport gay et lesbien est relativement limitée et quasiment inexistante en géographie. Précisons que nous parlons du sport étiqueté¹ gay et lesbien, et non des athlètes gays ou lesbiennes dans le monde du sport en général. Depuis deux décennies, on trouve des recherches sur ce sujet en sociologie et en sciences du sport, notamment dans le monde anglophone, et de façon plus restreinte dans la recherche française (Liotard, Ferez, Raibaud) ; mais nous proposons ici une approche proprement géographique de ces problématiques, au croisement de la géographie du sport et de la géographie sociale et culturelle, dans ses composantes centrées sur les géographies du genre et de la sexualité. Outre les quelques recherches notamment sociologiques sur le sujet, nous nous appuyons principalement sur nos observations pendant huit années de participation et d'organisation d'événements liés aux associations lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), sur des entretiens menés par nos soins et sur des sources diverses (documentations des sites web des associations étudiées, leurs statuts, chartes, bilans analytiques des événements sportifs, rapports ministériels). L'objectif est non seulement la construction de la connaissance dans ce domaine quasiment inexistant en géographie, mais aussi l'analyse de pratiques et de conséquences spatiales relevant d'une méthode géographique somme toute très classique: comment le sport LGBT construit-il des territoires spécifiques, à différentes échelles, avec quelles frontières et quelles structures? Quelles sont les dynamiques de ces territoires? Comment ceux-ci s'articulent-ils avec les territoires voisins, dans le temps et dans l'espace, ainsi qu'avec des territoires urbains définis par une norme majoritaire conquérante et des structures de genre profondément ancrées dans les pratiques?

1 Il est difficile de placer des limites précises et fixes à ce sport gay et lesbien. Le mot étiqueté ne fait pas référence ici à une stigmatisation externe, mais à un affichage volontaire. Nous prenons en considération les associations ou compétitions qui s'affichent publiquement comme lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) : appartenance communautaire revendiquée dans les statuts de l'association, adhésion à la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL), publicisation d'un tournoi sur des sites communautaires, etc.

Les Gay Games à Paris en 2018

Des jeux organisés par les sportifs LGBT

Nous appelons *associations sportives LGBT*² les associations qui choisissent de s'étiqueter ainsi et de l'afficher. Ces organisations se distinguent ainsi d'autres associations sportives, plus traditionnelles, non étiquetées en fonction d'une sexualité ou d'un genre, qu'elles soient dans les faits *gay-friendly* ou non. Elles se distinguent également des clubs sportifs, car leur fonctionnement repose très majoritairement sur des bénévoles et non des salariés, ce qui induit un fonctionnement différent en termes financiers et donc dans l'état d'esprit. L'étiquette d'association LGBT, publique et revendiquée, constitue un marqueur communautaire important et, pour notre approche géographique, un marqueur territorial (Lefebvre *et al.*, 2013). Ce marqueur public est fondamental. Il faut bien comprendre que les associations étiquetées LGBT, en France comme ailleurs, sont des associations *de facto* ouvertes à tous sans distinction de genre ou de sexualité. Ce sont des associations qui mettent l'accent sur l'ouverture aux sexualités et genres minoritaires, mais sans qu'il y ait de discrimination «inverse» à l'entrée. En France, une cinquantaine de ces associations sportives LGBT sont affiliées à la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL).³

Toutefois, la majeure partie des inscrits dans ces associations sont homosexuels,⁴ et cette inscription dans un club sportif estampillé LGBT correspond à une perception et à des motivations complexes. C'est en réalité une réinscription spatiale à diverses échelles, dans un milieu sportif, laquelle répond à une marginalisation antérieure, réelle ou perçue. Les enquêtes montrent que l'expérience de l'exclusion des homosexuels et homosexuelles dans le sport est forte et pas toujours formulée. Il s'agit parfois de violences physiques (6% des personnes interrogées dans l'échantillon de Sylvain Ferez, ce qui est un chiffre important), plus fréquemment verbales et souvent difficiles à appréhender: impression d'étrangeté, regards, mise à l'écart implicite... et autoexclusion (Ferez, 2007: 40). S'il semble que l'homophobie dans le milieu sportif soit aujourd'hui en baisse dans les pays occidentaux (Anderson, 2009), elle continue d'expliquer l'inscription dans les clubs sportifs LGBT.⁵ Cette inscription est une réappropriation spatiale du sport comme pratique sociale, conviviale et compétitive. Il s'agit de comprendre que «j'ai ma place dans le gymnase ou sur le terrain»; que cette place peut se situer au sein d'un collectif, qu'elle n'est pas forcément individuelle, isolée; que prendre cette place ne signifie pas abandonner une partie de son identité (Ferez et Beukenkamp, 2009).

2 Nous reprenons l'étiquette majoritaire figurant dans les statuts des associations considérées. Mais il faut entendre *LGBT* dans un sens plus large d'ouverture à tous sans discrimination de sexe, d'identité de genre ou de sexualité.

3 La FSGL est l'héritière, à échelle nationale, du Comité gay Paris Île-de-France (CGPIF), centre sportif LGBT francilien, fondé en 1986. Le CGPIF avait lui-même été créé dans le but d'organiser la délégation française pour les Gay Games de Vancouver, en 1990. Nous remercions la FSGL et l'association Paris 2018 pour leur soutien et les données fournies.

4 Les enquêtes menées par la FSGL font apparaître des pourcentages très variables d'une association à l'autre, avec des personnes qui se disent hétérosexuelles au sein de ces associations comptant de 0% à plus de 50% des membres. À Cleveland, le questionnaire de satisfaction après les Jeux fait apparaître un chiffre de 88% de participants se déclarant gays ou lesbiennes (Cleveland Foundation, 2016).

5 Ainsi, le rapport Karam, en France sur les discriminations dans le football et le rugby, indique que l'homophobie reste «la première discrimination» dans le football (Karam, 2013: 28), alors même que ce rapport tend à minimiser les discriminations homophobes par rapport aux autres violences discriminatoires.

L'approche géographique ne consiste pas seulement à comprendre cette réappropriation territoriale à l'échelle des individus ou des associations, mais à étudier les conséquences spatiales de ces processus: réseaux qui se structurent notamment à l'international, conséquences sur l'espace urbain et les pratiques de cet espace... Le sport LGBT s'organise comme le sport conventionnel en logique d'entraînement et de tournois à différentes échelles. Parmi ces tournois, la compétition sportive la plus importante est un événement de portée mondiale ayant lieu tous les quatre ans depuis 1982: les Gay Games. L'objectif de cet article est de proposer une première analyse de l'impact spatial d'un événement tel que les Gay Games dans une capitale mondiale, en l'occurrence Paris.

L'historique des Gay Games

D'autres chercheurs ont largement présenté et analysé l'origine et le développement des Gay Games (en France, Liotard et Ferez, 2007, entre autres). Nous ne reviendrons pas sur cet historique, mais nous pouvons en souligner les aspects fondamentaux d'un point de vue géographique.

Ainsi, l'échelle internationale des Gay Games reproduit des processus spatiaux qu'on peut analyser aux échelles locale et nationale: une hyperconcentration dans un pôle identitaire reconnu et stable dans le temps (un espace urbain, à forte densité, ouvert, où les discriminations envers les populations homosexuelles sont moindres qu'ailleurs), et une forme de réticularité très spécifique, dynamique, évolutive, en archipel, localisée dans les centres économiques (quartiers centraux urbains, capitales nationales ou grandes métropoles, pays développés occidentaux). La localisation des compétitions sportives LGBT mondiales (tableau 1) reflète clairement des choix liés à une culture occidentale et à un monde économiquement plus développé, mais c'est en grande partie le reflet d'une FGG qui est américaine, qui a pratiquement lancé tout le mouvement sportif gay et lesbien depuis les premiers jeux gays de 1982 (Liotard, 2008), et d'autres associations (comme l'European Gay and Lesbian Sports Federation [EGLSF]) qui sont très marquées culturellement.

Tableau 1 Localisation et nombre de participants aux Gay Games et World Outgames depuis leur création

GAY GAMES		
Année	Ville hôte	Participants
1982	San Francisco	1350, 12 pays
1986	San Francisco	3500, 17 pays
1990	Vancouver	8800, 27 pays
1994	New York	12 500, 40 pays
1998	Amsterdam	13 000, 88 pays
2002	Sydney	12 100, 70 pays
2006	Chicago	11 700, 70 pays
2010	Cologne	9500, 70 pays
2014	Cleveland-Akron	8000, 51 pays
2018	Paris	15 000, 70 pays (estimation)
2022	-	-

WORLD OUTGAMES		
Année	Ville hôte	Participants
2006	Montréal	10 000
2009	Copenhague	8000
2013	Anvers	5000, 100 pays
2017	Miami	-
2021	-	-

Source: Association Paris 2018, 2016
Conception: Le Blanc, 2016

La localisation des villes candidates non choisies confirme ces tendances, pour les Gay Games (São Paulo, Rio de Janeiro, Limerick, Londres, Orlando...) comme pour les World Outgames (Utrecht, Manchester, São Paulo, Le Cap, Denver, Philadelphie...). Toutefois, aujourd'hui commencent à se développer des compétitions sportives LGBT en Asie.

Des jeux olympiques inverses ?

Les athlètes membres d'associations sportives LGBT se caractérisent par une mobilité importante aux échelles nationale et internationale, notamment pour des tournois internationaux. Ceci est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la pratique en association sportive LGBT locale ne dispose pas d'un choix de clubs aussi vaste que la pratique conventionnelle. En d'autres termes, dans une ville donnée, pour un sport donné, une personne aura le choix entre différents clubs de quartiers pour une inscription traditionnelle, mais ne trouvera généralement qu'une seule organisation sportive LGBT couvrant l'ensemble de la ville, voire de la région, aboutissant ainsi à une sorte de hausse de niveau d'échelle par rapport à la pratique sportive hétérosexuelle: pour la pratique hétérosexuelle, l'échelle de base est le quartier, alors que pour les LGBT, c'est la ville, voire la région. Pour les hétérosexuels, les échelles régionale puis nationale sont compétitives et difficiles d'accès, alors que pour les LGBT ces échelles sont très accessibles (tableau 2).

Tableau 2 Pratiques sportives et échelles spatiales: une comparaison entre clubs LGBT et non LGBT

	Clubs non LGBT	Clubs LGBT
1 ^{er} gradient scalaire, échelle de l'entraînement sportif	Quartier	Ville ou région
2 ^e gradient scalaire, échelle de compétition accessible	Ville ou région	France ou Europe
3 ^e gradient scalaire, échelle de forte compétition	France ou Europe	Monde
4 ^e gradient scalaire, échelle de très forte compétition	Monde	-

Source : Enquêtes et entretiens personnels - Le Blanc, 2016
Conception : Le Blanc, 2016

Ainsi, la mobilité à l'échelle européenne, par exemple, est forte et plus accessible que pour les sportifs non LGBT. Il en va de même pour l'échelle mondiale des Gay Games et des World Outgames, ce qui explique en partie le nombre important de participants et leurs origines variées.

Un second facteur majeur de mobilité est l'hétérogénéité des niveaux de pratique sportive dans les clubs LGBT, soulignée par la sociologie de ces clubs (Ferez, 2007) et par les règles d'adhésion. Il s'agit d'une pratique amateur, de loisir. Les athlètes de haut niveau sont présents, mais il n'y a « pas de sélection des meilleurs » (Ferez, 2007 : 136-138). Cette mise au second plan de la compétition par rapport aux valeurs communautaires est rappelée par une des expressions-clés du slogan de la FGG: le *personal best*, le meilleur de soi. Comme l'explique Philippe Liotard, « le meilleur de soi valorise la participation quel que soit le niveau » (Liotard et Ferez, 2007 : 63). Cette diversité des niveaux aboutit à un effacement partiel des barrières psychologiques à la participation aux tournois et à une mobilité plus forte.

Enfin, suivant une logique associative et de lutte contre les discriminations, il existe différents systèmes d'aide qui facilitent les déplacements, par des frais minorés par exemple (aide financière directe, hébergement chez les sportifs participants, etc.). Pour les Gay Games de Cleveland, ce soutien a profité à 6% des athlètes, soit près de 500 personnes (Rohlin et Greenhalgh-Stanley, 2015). Paris 2018 prévoit de l'aide à hauteur de 300 000 \$. Ce principe de soutien, appelé *outreach*, aide grandement à démocratiser les tournois LGBT et facilite la mobilité internationale.

Au final, ceci aboutit à l'organisation de pratiques spatiales fondées sur l'expression de la diversité (Ferez et Beukenkamp, 2009) : diversité de genre et de sexualité, mais aussi socioprofessionnelle, d'âge et de lieu d'origine (FSGL, 2010). Sylvain Ferez parle donc d'une pratique «contre-communautaire», au sens où la communauté est une illusion, car elle est variée et ouverte, non exclusive (Ferez et Beukenkamp, 2009 : 178).

Cette sociologie et ces pratiques spatiales peuvent être lues comme une forme de démocratisation du sport LGBT, malgré quelques bémols. Les Gay Games ou les Outgames sont pensés comme une sorte d'antithèse aux Jeux olympiques : mondiaux et ayant lieu tous les quatre ans, ils sont voulus comme une compétition ouverte à tous les niveaux de pratique sportive, sans aucune discrimination de genre, de sexualité, etc. Certes, au-delà des affichages, le tableau réel est loin d'être aussi parfait, mais on peut affirmer avec Philippe Liotard que «les Gay Games questionnent les valeurs diffuses et implicites de la normalité corporelle, identitaire, sexuelle, et donc politique, en organisant la visibilité des invisibles sociaux» (Liotard et Ferez, 2007 : 65). Ce positionnement vis-à-vis de l'olympisme résulte à la fois d'une stratégie construite et de pressions exogènes. C'est le Comité international olympique (CIO) qui a refusé aux Gay Games l'autorisation d'employer l'adjectif *olympique* dans sa dénomination, rejetant ce faisant une sorte de normalisation des Gay Games et incitant ces derniers à se positionner comme extérieurs à l'olympisme officiel (Liotard, 2008).⁶ Ce rejet a été perçu comme une manifestation supplémentaire de l'homophobie structurelle des institutions sportives, et donc une preuve de la nécessité de l'existence des Gay Games. Les organisateurs n'ont pas renouvelé la demande par la suite. À l'inverse, il existe d'autres compétitions qui ont pu obtenir l'autorisation d'employer le terme *olympique* ou qui, plus généralement – bien que ciblant une communauté spécifique – ne provoquent pas le même rejet (Liotard, 2008).⁷

6 À la suite du rejet par le CIO du nom *Gay Olympic Games*, des débats ont eu lieu parmi les organisateurs de la manifestation pour savoir comment désigner celle-ci. Le nom *Gay Games* a été adopté pour marquer un affichage fort et refuser les euphémismes ou dissimulations, mais il suscite encore aujourd'hui de nombreuses critiques : invisibilisation des personnes trans, signal de fermeture et non d'ouverture... Il est à noter que le terme *gay*, en anglais, désigne couramment autant les hommes que les femmes, tandis que l'utilisation française tend à le réserver aux hommes. L'appellation anglaise *Gay Games* ne constitue donc pas une invisibilisation des femmes.

7 Liotard cite par exemple les Jeux méditerranéens, les Jeux mondiaux de la confédération sportive du travail, les Championnats du monde des médecins... À quoi on peut ajouter, par exemple, les Maccabiah Games, les World Masters Games, ou les Jeux olympiques de la jeunesse. Ces compétitions sont plus ou moins ouvertes à différentes catégories de sportifs et de sportives.

Un faible impact urbain ?

Structures sportives préexistantes, faible budget : peu de nouveautés dans l'espace urbain

Les tournois sportifs internationaux LGBT regroupent des milliers d'athlètes, mais ne bouleversent pas le paysage urbain comme le font des Jeux olympiques. Leur impact sur le territoire est-il pour autant négligeable ? Plusieurs facteurs tendent à le faire penser en première approche, notamment le fait qu'ils accueillent beaucoup moins de public et ont besoin d'infrastructures plus restreintes.

L'aspect amateur et ouvert à tous de l'évènement induit une diversité dans la compétition sportive qui est un peu éloignée de la recherche des hauts niveaux de performance voulus par le grand public en matière d'événements sportifs (Liotard et Ferez, 2007). Certes, on peut imaginer que le public serait intéressé également par cette diversité de la compétition, mais il faudrait pour cela une plus forte médiatisation et donc un plus gros investissement financier.

Le budget d'un tournoi sportif LGBT tourne généralement autour de quelques milliers d'euros pour un tournoi national, quelques dizaines de milliers d'euros pour un tournoi international moyen, jusqu'à 150 000 euros pour le Tournoi International de Paris (FSGF, 2016), quelques millions d'euros pour Paris 2018 (le budget estimatif est de 6,7 millions d'euros). Ces chiffres ne sont pas négligeables, mais restent très en-deçà des budgets des tournois traditionnels, pour lesquels les impératifs d'accueil, d'aménagement des lieux et de publicité sont plus importants.⁸

Les budgets faibles, la médiatisation limitée et l'aspect associatif contribuent à limiter l'impact urbain des compétitions annuelles, mais aussi des grands événements sportifs comme les Gay Games, à l'inverse des Jeux olympiques qui transforment souvent durablement le visage d'une ville. On peut aussi analyser ce faible impact urbain comme une manifestation spatiale de la normativité hétérosexuelle de l'espace urbain, réticent à des changements tendant à dé-générer l'espace urbain. Par exemple, la très grande majorité des espaces publics sportifs dans les villes sont utilisés presque exclusivement par des hommes (Augustin, 2011 ; Raibaud et Ayral, 2014). Autrement dit, de manière plus ou moins volontaire, un groupe majoritaire constitué d'hommes hétérosexuels défend un territoire et les privilèges qui y sont liés : appropriation de l'espace public, monstration des corps, symbolisation d'une puissance virile, transfert, en dehors des lieux de pratique sportive, de dynamiques de compétition et de domination... Les (peu ambitieuses) stratégies de modification des espaces urbains portées par les compétitions LGBT se heurtent à ces stratégies contraires, majoritaires et très solidement implantées.

Les lieux de la compétition sont similaires à ceux de la pratique sportive et s'articulent à des réseaux préexistants. À Paris, la pratique sportive LGBT est concentrée à l'Est de la ville-centre, ce qui correspond non tant à l'habitat des athlètes qu'à la plus grande ouverture et disponibilité à proposer des terrains, de mairies tenues par la gauche et plus ouvertes aux problématiques de lutte contre les discriminations. Cela reste globalement concentré dans l'espace urbain. Certes, les lieux de la compétition pour Paris 2018 seront plus variés et plus éclatés au niveau régional, compte tenu d'une capacité d'accueil nécessairement plus importante (Association Paris 2018, 2016) ; mais il ne devrait pas y avoir de création d'infrastructures ni de modification substantielle de bâtiments ou de transports existants.

⁸ Le budget prévu pour la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024 tourne plutôt autour de 60 millions d'euros, ce qui est un montant assez faible.

Certains tournois sportifs LGBT internationaux visent même ouvertement l'impact minimum sur l'espace urbain, par souci de médiatisation minimale envers le grand public, pour la protection des athlètes. Ce sont parfois les autorités de la ville qui tentent de limiter cet impact. Lors des Eurogames de Budapest, en 2012, le trajet des athlètes entre le lieu de résidence et le lieu de compétition était intégralement encadré par les forces de police. Ainsi, l'organisation de grandes compétitions sportives internationales estampillées LGBT oscille-t-elle souvent entre désir de reconnaissance et crainte d'une trop grande visibilité, entre impact spatial revendiqué et impact spatial minimum.

L'expérience du tournoi international de Paris et de son faible impact urbain

L'attribution de l'organisation des dixièmes Gay Games à Paris, en 2018, doit être remise dans le contexte parisien pour comprendre les enjeux sociaux et urbains de la candidature et de l'organisation de ces jeux, et le potentiel impact urbain bien plus important que celui d'autres tournois LGBT. En réalité, Paris avait déjà soumis sa candidature pour l'organisation des Gay Games au début des années 2000, pour les jeux de 2010, finalement attribués à Cologne. Les associations sportives LGBT de la capitale, chapeautées par la FSGL, ont alors lancé, en 2003-2004, le Tournoi international de Paris (TIP). Ce TIP était censé préfigurer les Gay Games, démontrer la capacité d'organisation des associations sportives LGBT parisiennes (Picaud, dans Liotard, 2008). Malgré la non-attribution des huitièmes Gay Games à Paris, le TIP a été pérennisé, et il s'est considérablement développé au fil des années, pour devenir une compétition internationale majeure, toujours étiquetée LGBT et amateur. En 2015, ce tournoi a accueilli 2300 athlètes d'une cinquantaine de nationalités, provenant de 34 pays (FSGL, 2016). Ainsi, Paris et les associations sportives LGBT démontrent, chaque année, leur capacité d'organisation d'un événement mondial de grande ampleur. L'attribution à Paris des Gay Games 2018 entérine cette compétence et récompense la persévérance des personnes, toutes bénévoles, derrière cette organisation.

L'expérience du TIP permet toutefois de constater que l'impact urbain d'une telle compétition est très limité. Les réseaux sont invisibles ou presque. Les marqueurs spatiaux sont minimes. Il n'y a pas de création d'infrastructures, et pas non plus de modification structurelle des lieux investis. Tout au plus s'agit-il de redécoration, de marqueurs identitaires situés à l'intérieur des espaces sportifs, à l'exception toutefois du «village sportif». Ce «village» est une extension dans le temps de la journée d'inscription et d'accréditation, qui est prolongée par deux journées d'accueil, d'activités diverses, d'ouverture au public, en un lieu dédié, au centre de la capitale, qui fait office de vitrine politique et sociale pour la compétition. Créé à partir de 2012, le village, bien que plus ouvert et plus visible que les sites de compétition sportive à proprement parler, reste peu médiatisé et est fréquenté très majoritairement par les athlètes et leurs amis, plutôt que par le grand public. Il ne nécessite pas non plus de modification structurelle du lieu.

Toutefois, l'impact spatial d'un tel tournoi ne peut se mesurer seulement à la modification de sites urbains. La pérennisation du TIP implique une série de conséquences administratives et sociospatiales parfois peu directes et peu marquées, mais qui finissent par modifier des pratiques et des sites. Ainsi, l'attribution d'une trentaine de sites sportifs, une fin de semaine de trois jours chaque année, est-elle de plus en plus facile à obtenir. Les commanditaires, rares au début, sont confortés par la fiabilité de l'organisation, notamment en termes financiers, et la visibilité s'accroît progressivement dans l'espace

urbain.⁹ Ceci est valable également pour les autres acteurs, en particulier la ville, qui est confortée petit à petit dans son choix de soutien au tournoi, ce soutien ne se traduisant toutefois pas, dans le cas de Paris, par un soutien à la visibilité. Pour les associations et les bénévoles, l'expérience de l'organisation permet de faire disparaître peu à peu le sentiment de peur, la part de l'angoisse face à une homophobie, réelle ou supposée, et face à une accusation quasi systématique de «communautarisme».¹⁰ La pratique de l'espace urbain autour de ces sites est une pratique plus sécurisée et moins angoissée, d'année en année. En d'autres termes, l'objectif originel de créer de la visibilité afin d'améliorer l'acceptation sociale de l'homosexualité se révèle ici un outil certes lent, mais pertinent.

Ainsi, l'impact spatial d'un tournoi de plus faible ampleur que les Gay Games, mais pérenne, n'est pas négligeable. Qu'en est-il de l'impact spatial des précédents Gay Games?

L'expérience des autres Gay Games et des Outgames

À notre connaissance, l'impact urbain des Gay Games et des World Outgames n'a pas fait l'objet d'études systématiques. On peut se référer aux bilans, publics et disponibles sur le Web, des différents Gay Games, mais ces bilans sont réalisés par la structure organisatrice et sont axés sur des points divers (bilan de la compétition, de l'ouverture et de la lutte contre les discriminations, bilan financier...), sans présenter de réflexion sur l'impact sur la ville, ni immédiat ni à plus long terme. Toutefois, on peut explorer quelques pistes de réflexion concernant ces aspects spatiaux.

Il n'y a pas de création d'infrastructures, mais il a pu y avoir des modifications de certaines infrastructures, de certains sites, tant pour le sport que pour les festivités (cérémonies...). Lors des tournois majeurs, de grandes places sont investies par l'organisation, pour l'installation des scènes de spectacle et de concert, des stands d'information et de prévention, des buvettes, ce qu'on appelle généralement le *village*. À Copenhague en 2009 (Outgames), à Cologne en 2010 et à Cleveland en 2014 (Gay Games), un quartier plutôt central de la ville changeait ainsi d'aspect et de pratiques pendant une dizaine de jours.

En effet, si les sites de pratique sportive sont souvent éloignés des centres des villes et éclatés dans la région urbaine, c'est un peu moins le cas des villages sportifs, qui peuvent être très légèrement excentrés, mais où la volonté de se situer au plus près du centre de la ville est clairement manifestée. Cette recherche de centralité s'explique par la volonté de visibilité, de vitrine politique, mais aussi de lieu de polarisation des athlètes une fois la journée de compétition terminée. Ces villages s'accrochent, quand c'est possible, aux quartiers gays ou *gay-friendly* des villes (Cologne en 2010, Anvers en 2013), eux-mêmes souvent centraux (Giraud, 2014).

On peut noter des différences notables en fonction du type d'organisation et en fonction de la taille de la ville d'accueil. Ainsi, les World Outgames, comme les Eurogames à l'échelle européenne, accueillent moins d'athlètes (de 3000 à 5000 pour

⁹ Entretien avec les responsables en charge des commanditaires du TIP, 2015.

¹⁰ Le rapport Karam pointe cet aspect de manière à la fois directe et dénonciatrice, en écrivant que «les clubs peuvent apparaître aux autres Français comme porteurs d'un 'communautarisme gay'» (Karam, 2013 : 18), et indirecte, par des formulations maladroites et porteuses d'une certaine violence symbolique, semblant donner corps à cette accusation de communautarisme : «Les statuts prévoient bien l'adhésion d'autres groupes sexuels, sous le label *friendly*. La discrimination n'est donc pas fondée en droit», formulation semblant montrer que la «discrimination» existe *de facto* (*ibid.*). Voir aussi Ferez et Beukenkamp, 2009.

les Eurogames), organisent moins de sports et les villages sont moins fréquentés. Mais, à l'inverse, dans des petites villes comme Copenhague ou Anvers, qui ont accueilli les World Outgames en 2009 et 2013, ou même Cologne en 2010, la visibilité de la compétition a été importante, car ces villes sont moins habituées à accueillir de larges manifestations et compétitions internationales, par rapport à Chicago ou Paris. Les villes organisatrices peuvent y voir un réel bénéfice politique, l'organisation de jeux identifiés comme gays et lesbiens constituant un marqueur politique clair.

Des conséquences spatiales plus importantes sur les pratiques de l'espace urbain

Les marqueurs spatiaux et politiques

L'association Paris 2018 prévoit accueillir, pour les Gay Games de Paris, pas moins de 15 000 athlètes, ce qui en fait une compétition de très grande ampleur. Quelques 70 pays devraient être représentés, et des compétitions se tiendront dans 36 sports se déclinant en plusieurs centaines de catégories sportives. Au-delà des athlètes, plus de 40 000 visiteurs sont attendus.

Pendant une dizaine de jours, auront lieu non seulement des compétitions sportives, mais aussi toute une série d'activités culturelles et festives, sur des sites parfois exceptionnels de la capitale française, comme Roland-Garros pour le tennis, la salle Bercy Arena ou le stade Charléty, tandis que les cérémonies auront également lieu dans des sites prestigieux tels que le Grand Palais. Ainsi, l'ambition de Paris 2018 est-elle plus importante que pour d'autres Gay Games ou que pour le TIP. La spécificité de Paris entre en ligne de compte : les Gay Games 10 se greffent à un site très touristique, pendant la haute saison (début août). Le village sportif sera situé en plein cœur de la ville, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, ce qui lui conférera une visibilité maximale, en lien avec l'opération Paris Plages. Le soutien institutionnel est très marqué, non seulement à l'échelle de la ville et de la région, mais aussi à l'échelle nationale (Association Paris 2018, 2016). Enfin, depuis 2015 et l'annonce de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2024, les Gay Games de 2018 sont un peu envisagés comme un test spatial et politique (ouverture, capacité d'organisation, budget). Pour l'accueil des Gay Games, Paris était en compétition avec d'autres villes mondiales, telles que Londres ou Rio, ce qui montre à quel point l'organisation de ces jeux a pris de l'ampleur et constitue désormais une image de marque, en apportant un bénéfice politique non négligeable dans la compétitivité internationale des grandes villes.

L'appropriation territoriale devrait ainsi être plus visible et marquée que pour le TIP ou pour n'importe quel autre événement sportif LGBT, y compris les précédentes éditions des Gay Games. Cette appropriation plus marquée se fera selon des modalités toutefois assez similaires : création d'îlots communautaires temporaires, sécurisés, plus ou moins clos ; mailles du réseau peu visibles ; un cœur de réseau, le village, vitrine centrale de la visibilité et de l'affichage politique, mais aussi de la festivité.

Une différence d'esprit s'ajoute toutefois à la différence d'échelle. Par rapport à un tournoi mineur, les Gay Games concernent un grand nombre de personnes, ce qui modifie la perception des athlètes en termes de sentiment d'appartenance communautaire et de

sécurité par rapport à la société extérieure. Au sein des associations sportives LGBT, une ligne de partage sépare assez nettement deux approches, deux états d'esprit : d'un côté, un groupe de personnes dont la motivation principale est la sécurité, la protection des sportifs homosexuels, ce qui pousse à favoriser la discrétion et non l'affichage (grâce à ce que Ferez appelle des « techniques de neutralisation des marqueurs », qui consistent à rendre invisibles différents comportements et affichages pouvant être perçus comme révélateurs de l'homosexualité, [Ferez, 2007 : 152]) ; de l'autre côté, un groupe pour lequel l'existence de ces associations est un fait politique, une revendication qui doit être rendue visible. À la marginalisation de fait que constitue la formation d'une association sportive spécifiquement LGBT répondent deux attitudes, l'une souhaitant cette marginalité de façon à créer un espace clos sécurisé, l'autre faisant de cette marginalisation un point de départ, un outil de dé-marginalisation, de réintégration dans un espace mixte. Entre affichage et discrétion, entre communauté forte et communauté assiégée, les choix ne sont pas toujours clairs. Mais cette ligne de clivage, assez forte à l'échelle de l'association, s'estompe lors d'événements tels que les Gay Games, qui mobilisent tant de personnes et de structures que l'affichage public n'est plus perçu comme synonyme de risque.¹¹

Au final, des pratiques controversées d'affichage ou de discrétion lors d'entraînements ou de tournois mineurs deviennent des pratiques revendiquées d'affichage, parfois de fierté, lors des événements majeurs que sont les Gay Games. La plupart des tournois proposent aux inscrits de porter des badges d'accréditation, qui sont plus ou moins colorés, plus ou moins ostensiblement affinitaires ; souvent, ce sont des objets de divers ordres, par exemple des sacs légers pour sportifs, qui sont distribués avec le soutien financier de commanditaires. Il est assez rare de voir les athlètes parcourir les villes avec ces sacs ou ces badges durant les tournois mineurs, ce qui est en revanche un phénomène d'ampleur lors des Gay Games ou des Outgames. Les villes se remplissent de groupes de personnes soudainement étiquetées – et fières de l'être – comme participantes à un tournoi sportif LGBT, ce qui est amplement confondu avec le fait d'être une personne LGBT. Par des codes de couleur, des objets que les participants portent, par des déplacements en groupe, des cérémonies diverses, les Gay Games et les Outgames (et parfois les Eurogames ; Lefèvre, 1998) modifient temporairement, mais assez visiblement, les pratiques de l'espace urbain.

Un impact économique et touristique incertain, mais croissant

Aux dires du coprésident actuel de l'association Paris 2018, Manuel Picaud,¹² c'est lors des Gay Games d'Amsterdam, en 1998, que les organisateurs et les associations prennent conscience de l'impact économique et touristique des Gay Games. C'est la première fois que les Gay Games quittent le continent américain. Seize années après les premiers jeux gays, le nombre de participants est énorme : 13 000 athlètes représentant 88 pays. Mais, à notre connaissance, aucune étude économique chiffrée à l'époque ne vient corroborer ces perceptions.¹³ En revanche, le changement pour l'image de la ville, notamment auprès des populations LGBT, est très sensible. Par la suite, les impacts économiques et en termes d'image de marque sont tels qu'ils constituent une des raisons directes du

11 On peut ici penser à une dynamique similaire lors d'événements tels que la Marche des fiertés gaies et lesbiennes, telle qu'elle a été analysée par Leroy (2010).

12 Propos recueillis par nous (entretien personnel, Paris, février 2015).

13 Le déficit des Gay Games d'Amsterdam est toutefois estimé à environ 7 millions d'euros (Le Pogam *et al.*, 2004).

schisme intervenu au milieu des années 2000 à Montréal, lorsque la ville canadienne décide de mener son propre projet de jeux LGBT et qu'une organisation parallèle à celle de la FGG apparaît, la Gay and Lesbian International Sports Association (GLISA) qui, à partir de ce moment, met en place les World Outgames. Les premiers Outgames ont lieu à Montréal au même moment que les Gay Games de Chicago, en 2006. Immédiatement après, il est décidé qu'on évitera cette superposition concurrentielle et que les Outgames, prévus également tous les quatre ans, auront lieu l'année d'avant les Gay Games. Le conflit perdure malgré des appels au rassemblement et, en mars 2016 encore, la FGG met fin aux négociations visant à revenir à un événement unique. Les motivations politiques et éthiques de ce conflit sont en tous les cas liées à des problématiques économiques.

Il semble que les budgets des différents World Outgames et Gay Games aient été déficitaires en termes purement financiers, du moins jusqu'au milieu des années 2000, à l'exception des Gay Games de New York, qui auraient dégagé un excédent de 12 millions de dollars américains (Le Pogam *et al.*, 2004).¹⁴ Par la suite, des bilans financiers ont parfois été rendus publics et permettent de mieux saisir les enjeux. Si les World Outgames semblent avoir été déficitaires à Anvers en 2013, ils étaient bénéficiaires à Copenhague en 2009, grâce au soutien de la ville et en particulier de l'office du tourisme. En ce qui concerne les Gay Games, l'organisation de Cleveland a publié les résultats financiers des Jeux de 2014, qui se sont révélés très bénéficiaires. Les recettes ont été de 6,8 millions de dollars américains, avec un impact estimé sur l'économie locale de plus de 52 millions de dollars américains (Rohlin et Greenhalgh-Stanley, 2015). Pour les Gay Games de Paris, l'organisation prévoit des recettes directes à hauteur de 40 millions d'euros (Czerwinski, 2014).

En outre, les villes organisatrices en tirent un réel bénéfice sur le plus long terme, comme Cologne qui, depuis 2010, a vu ses associations sportives LGBT, notamment le club SC Janus, considérablement se développer, organiser des compétitions, accueillir un flux régulier de personnes grâce aux réseaux développés et, plus généralement, conforter son image de grande ville allemande extrêmement favorable et conviviale pour les personnes LGBT.¹⁵ L'organisation de Gay Games vient ainsi renforcer voire multiplier, pour les villes hôtes, un flux touristique de personnes LGBT et amies des LGBT, qui constitue un apport non négligeable, bien que difficile à quantifier de manière précise.¹⁶

Les Gay Games comme projet urbain et projet de ville

Notre analyse est donc que l'organisation spécifique des dixièmes Gay Games à Paris, en 2018, s'avère bien plus qu'un projet sportif : un projet urbain, voire un projet de ville. Projet urbain, car plusieurs quartiers de Paris et des villes alentour vivront, certes temporairement, au rythme des Jeux, du village sportif, des compétitions, des mobilités d'une quinzaine de milliers d'athlètes, sans compter un public qui sera moindre que

¹⁴ À propos des Gay Games de New York, Le Pogam *et al.* (2004) évoquent aussi des retombées financières indirectes à hauteur de 400 millions d'euros, mais le chiffre nous paraît exagéré.

¹⁵ Ferez montre notamment que la première participation à des Gay Games agit comme une «révélation» et induit des comportements durables (Liotard, 2008).

¹⁶ Le Québec, par exemple, s'est doté d'une Chambre de commerce LGBT, qui a procédé à une analyse détaillée de ces apports économiques pour le Québec (Chambre de commerce gaie du Québec, 2013).

pour des Jeux olympiques, mais qui ne devrait pas être négligeable pour autant. Projet de ville, car l'accueil des Gay Games véhicule une certaine idée de la ville, des pratiques sociospatiales, et vise à modifier durablement, non par petites touches mais par l'effet massif d'un grand événement mondial, la spatialisation des normes de genre et de sexualité dans la ville. Les effets pourraient même dépasser la lutte contre les discriminations liées au genre, et amener plus généralement de meilleures pratiques d'accueil d'autres catégories de populations invisibilisées ou discriminées. C'est en tout cas le sens de la communication de l'organisation Paris 2018, qui met en avant l'ouverture envers, par exemple, les aînés, les personnes handicapées, les personnes racialisées...

Ces effets sur les normes de genre et de sexualité dans la ville sont difficiles à démontrer, mais les pratiques sportives, d'une part, et leur visibilité, d'autre part, constituent des leviers de changement cruciaux. Liotard et Ferez (2007) montrent, par exemple, que l'exposition des corps dans leur diversité lors des festivités des Gay Games a une portée politique qui vise à modifier l'ordre social, en jouant sur la visibilité et les variations à l'ordre des corps.

Ainsi, le village devrait accueillir diverses activités sportives, hors compétition, mais particulièrement symboliques, comme du handisport, des sports mixtes qui ne le sont pas habituellement, avec une ouverture à divers niveaux et une visibilité très forte liée à l'emplacement sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Ceci devrait être d'autant plus une réussite que cela s'inscrit dans une certaine continuité avec la volonté de la mairie de Paris, depuis le milieu des années 2000, de faire de cette place centrale un lieu de rencontre vivant, et notamment un espace sportif, aménagé fréquemment en terrain de volleyball de plage, en patinoire, en terrain de basket handisport. Dans le cadre du village des Gay Games, cette pratique sera accompagnée d'informations, d'une pédagogie du sport et de l'ouverture des normes de genre.

Ces pratiques devraient être mises en œuvre également sur les terrains de sport, avec l'organisation, au sein des compétitions, de catégories multiples dépassant les habituelles catégorisations binaires entre sport féminin et sport masculin, mais aussi avec une mise en valeur du sport pour les catégories plus âgées ou concernant d'autres types de discrimination, comme les discriminations envers les personnes séropositives.

En dehors des pratiques sportives, la visibilité affichée des athlètes, avec tenues de sports, sacs de sports et badges et un peu partout la mention *Gay Games*, aura au minimum comme effet d'interpeller les passants, les habitants et les touristes. L'objectif recherché, et qui sera sans doute au moins partiellement atteint, sera le mélange des populations, ce qu'on pourrait appeler une mixité sociospatiale. Même temporairement, cette mixité remettra en question le genre urbain: une présence et une visibilité inhabituelles de personnes homosexuelles (ou perçues comme homosexuelles) a comme effet de renvoyer les personnes hétérosexuelles à leur identité hétérosexuelle et à leurs pratiques de la ville comme espace dominé majoritairement, ordinairement, par elles.¹⁷ L'organisation des Gay Games cherche à rendre durables ces modifications des pratiques urbaines et, pourrait-on dire, de la culture urbaine.¹⁸ On peut transposer à

17 Cette idée apparaît dans plusieurs entretiens que nous avons menés auprès de sportifs ayant participé aux Gay Games de Cologne et de Cleveland.

18 D'après Elling, De Knop et Knoppers (2003 : 449), les Gay Games « créent un espace social *queer* qui conteste, au sein de l'espace urbain, les relations sexuelles hégémoniques et les frontières sociales ».

l'espace urbain ce qu'explique Le Pogam au sujet de la pratique sportive : les Gay Games sont «le producteur d'une culture originale par l'invention des formes de pratiques proposées et par les adaptations des règlements du sport officiel» (Le Pogam *et al.*, 2004 : 11). Le site web *paris2018.com* vante, au-delà du sport, un «impact culturel» aussi bien que touristique et économique.

Il est probable que ces modifications se heurteront à des résistances de la part de diverses catégories d'acteurs de la ville. Ces résistances seront, selon toute vraisemblance, plus structurelles et durables, liées au refus de la remise en cause de normes bien implantées ; mais elles se traduiront par des discours déjà entendus lors d'autres compétitions. Un an avant les Gay Games de Paris, la médiatisation de l'événement reste très limitée et ne génère donc pas, à notre connaissance, de réticences affichées publiquement. Les rares résistances au projet se sont fait entendre en 2013 lors de l'annonce, par la FGG, de la désignation de Paris comme ville hôte.¹⁹ À l'inverse, l'association Paris 2018 continue à mobiliser un grand nombre d'institutions, d'entreprises, de fondations et de politiques qui lui apportent un soutien public fortement mis en avant par l'organisation, comme l'affiche la liste des partenaires publics et privés sur le site *paris2018.com*.²⁰ Le changement de majorité de la région Île-de-France, en 2015, n'a pas engendré de retournement : au contraire la nouvelle majorité de droite a confirmé son soutien au projet. Enfin, la ville de Paris étant candidate également à l'organisation des Jeux olympiques de 2024, ces deux projets sont perçus comme complémentaires, au point que Paris 2018 a reçu le soutien officiel du Comité national olympique et sportif français.

Au final, l'expérience de l'organisation des Gay Games permet à une ville et à ses habitants de se poser la question : quelle ville veut-on ? En cela, les Gay Games sont bien un projet de ville, qui ne dit pas forcément son nom, et constituent un exemple parlant de ce que Jean-Pierre Augustin (2011) appelle un «prétexte pour accélérer les mutations urbaines».

Conclusion

Le militantisme LGBT, qui avait fait de la lutte contre le sida son fer de lance à partir des années 1980, passe-t-il désormais par le sport (Le Pogam *et al.*, 2004) ? Le sport, vecteur fondamental de reproduction sociale normée, est-il en passe de devenir l'outil majeur de revendication des droits aux différences (Raibaud et Ayrat, 2014) ? Et, pour ce qui concerne cet article, l'espace urbain peut-il être le support de cette revendication ? C'est grâce à une croissance progressive des réseaux et des géographies du sport LGBT que se sont créées les conditions d'accueil, à Paris, d'un événement tel que les Gay Games qui, au-delà de l'aspect sportif et convivial, prend l'aspect, peu étudié mais crucial, d'un véritable projet de ville. Gageons toutefois que cet événement, dans son ampleur, ne manquera pas de raviver également des tensions de diverses sortes, tant au sein des associations sportives LGBT (Liotard, 2008), entre militants et protectionnistes, entre compétiteurs et sportifs de loisir, qu'entre ce monde LGBT et la société conventionnelle sur laquelle va venir se greffer l'événement.

¹⁹ Ces résistances, émises par la présidente du Parti Chrétien-Démocrate, sont de plus à remettre dans un contexte français particulier, celui du débat autour de la loi dite Taubira sur le mariage des personnes de même sexe (PCD, 2013).

²⁰ Début 2017, la liste des soutiens officiels sur le site *paris2018.com* comprend, entre autres, une quarantaine de fédérations sportives et une cinquantaine d'associations dans des domaines plus variés : associations sportives, associations de lutte pour les droits des LGBT, associations de santé, de tourisme, de promotion économique, etc.

Bibliographie

- ANDERSON, Eric (2009) *Inclusive masculinity. The changing nature of masculinities*. Londres, Routledge.
- ASSOCIATION PARIS 2018 (2016) *Paris 2018. 10^e édition des Gay Games* [En ligne]. <https://www.paris2018.com/fr/>
- AUGUSTIN, Jean-Pierre (2011) Qu'est-ce que le sport? Cultures sportives et géographie. *Annales de géographie*, vol.680, n°4, p. 361-382.
- CHAMBRE DU COMMERCE GAIE DU QUÉBEC (2013) *Analyse des enjeux touristiques LGBT au Québec. État de la situation* [En ligne]. <https://cclgbtq.org/wp-content/uploads/2015/12/rapport-tourisme-2013.pdf>
- CLEVELAND FOUNDATION (2016) *GG9, presented by the Cleveland Foundation: Gay Games 2014* [En ligne]. <http://www.gg9cle.com/>
- CZERWINSKI, Natacha (2014) *Gay Games à l'horizon*. Paris, Île de France, 18 septembre 2014 [En ligne]. <https://www.iledefrance.fr/fil-actus-region/gay-games-horizon>
- ELLING, Agnes, DE KNOP, Paul et KNOPPERS, Annelies (2003) Gay/lesbian sport clubs and events. Places of homo-social bonding and cultural resistance. *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 38, n°4, p. 441-456.
- FEREZ, Sylvain (2007) *Le corps homosexuel en-jeu. Sociologie du sport gay et lesbien*. Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- FEREZ, Sylvain et BEUKENKAMP, Kirsten (2009) Le «sport homosexuel», une pratique communautaire ou contre-communautaire? *Movement and Sport Sciences*, n°68, p. 39-50.
- FSGL (FÉDÉRATION SPORTIVE GAIE ET LESBIENNE) (2010) *Pratique sportive féminine dans les associations sportives affiliées à la FSGL. Description quantitative et retours d'expériences* [En ligne]. <http://www.fsgl.org/wp-content/uploads/2015/07/Rapport-filles-fsgl.pdf>
- FSGL (FÉDÉRATION SPORTIVE GAIE ET LESBIENNE) (2016) *Fédération sportive gaie et lesbienne française* [En ligne]. <http://www.fsgl.org/>
- GIRAUD, Colin (2014) *Quartiers gays*. Paris, Presses Universitaires de France.
- KARAM, Patrick (2013) *Synthèse du rapport de la mission d'inspection générale relative aux discriminations et aux incivilités dans le sport et plus particulièrement dans le football et dans le rugby. Rapport 2013-M-22*. Paris, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.
- LEFEBVRE, Sylvain, ROULT, Romain et AUGUSTIN, Jean-Pierre (2013) *Les nouvelles territorialités du sport dans la ville*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEFÈVRE, Nathalie (1998) Les Euro Games V: un analyseur du réseau sportif gai et lesbien. *Corps & Culture*, n°3, p. 57-67.
- LEPOGAM, Yves, LIOTARD, Philippe, FERÉZ, Sylvain, MARIE MOLES, Jean-Bernard et POULIQUEN, Guillemette (2004) Homophobie et structuration des jeux sportifs homosexuels. *Corps & Culture*, n°6-7, p. 57-98.
- LEROY, Stéphane (2010) «Bats-toi ma sœur». Appropriation de l'espace public urbain et contestation de la norme par les homosexuels. L'exemple de la Gay Pride de Paris. *Métropoles* [En ligne]. <http://metropoles.revues.org/4367>
- LIOTARD, Philippe (dir.) (2008) *Sport et homosexualités*. Carnon, Association Quasimodo & Fils.
- LIOTARD, Philippe et FERÉZ, Sylvain (2007) Lesbiens, gays, bi et trans: des corps et des jeux. *Corps*, n°2, p. 61-66.
- PCD (PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN) (2013) *Non aux GayGames!* [En ligne]. <http://lepcd.fr/aux-gaygames/>



- RAIBAUD, Yves et AYRAL, Sylvie (dir.) (2014) *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume II: Loisirs, sport, culture*. Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- ROHLIN, Shawn M. et GREENHALGH-STANLEY, Nadia (2015) *The 2014 Gay Games: An economic impact study* [En ligne]. http://www.gg9cle.com/_CE/pagecontent/Documents/Learn%20About%20The%20Games/Economic%20Impact%20Study%20for%20Gay%20Games%202014.pdf

Thème 6. Sport LGBT

ARTICLE 15/ LE BLANC A., 2017, « Spatial Structures and Practice of LGBT Sport : Challenging the Gender of Places », in MATSUSHITA TANIMOTO C., *Proceedings of GENA Transnational Conference : Gender, Sexuality, and Sports*, Nagoya University, p.44-50.

Spatial Structures and Practice of LGBT Sport: Challenging the Gender of Places

Antoine LE BLANC

The analysis of LGBT sports associations and tournaments highlights the normativity and the gendered nature of public spaces. These associations and tournaments create safe places for LGBT people, with specific characteristics: they are temporary, isolated, resilient territories, relying on strong networks that are both local and international.

This paper uses the risk management approach to understand these patterns: this perspective can bring light on the motivations of individuals choosing to refer to specific gendered communities and to specific places, half-way between public spaces and private places. Notably, we will underline the classic paradox of a marginalization chosen by a group of people in an attempt to reach more safety, but combined with a non-consensual objective of de-marginalization. The spatial characteristics of LGBT sport can be analyzed at various scales, from the global scale (with competitions such as the Gay Games) to the national and local scales, with various tournaments and networks.

Introduction

The study of LGBT labeled sports associations reveals specific, interesting spatial practices, which are rarely, if at all, discussed, at least from a geographical perspective. These groups have opted for a public LGBT display, which is a means to assert an identity but also a territorial marker (Lefebvre, Roul, Augustin, 2013). I hypothesize that those associations' spatial practices can be construed through the prism of risk management, which is associated with the decision of individuals to confine themselves in specific, temporary spaces. These practices are associated with certain socioeconomic characteristics and can summon up more classic diasporas and risk management processes. They can be found at different scales: the global (with competitions such as the Gay Games), national (with tournament systems), local (through social and spatial networks) and micro-scale (during training).

Preliminary Methodological Notes

In French and international geography, there is, to my knowledge, no study on the topic; there are some in sociology and sports science, which is rare in France (Le Pogam, 2004), but more common in American and British sociology. Further studies and surveys using precise methodologies are thus very much needed. My paper is based on these few studies, and suffers from a lack of data and international references; however my method is also based on my own experience and personal surveys during 8 years of taking part in LGBT sports clubs and managing tournament practices. I have conducted a series of interviews with LGBT sports club leaders, and studied documentation often available on these clubs' websites. This largely empirical approach is relevant in order to describe a rapidly changing

reality, that of the individual and collective perception of risks, and subsequent spatial practices.

I will refer to the clubs and associations that choose to label themselves as LGBT and publicly display this choice as LGBT sports clubs or LGBT sports associations. In France, there are around fifty of these LGBT sports associations, and most of them are affiliated to the Gay and Lesbian Sports Federation (FSGF).

Sports, as a social activity, is a powerful “space for the construction of virile masculinity” (Guérandel, 2014, p.139), a widely used tool for “the construction of boyhood” according to certain social norms (Raibaud et Ayrat, 2014). Some studies show that homophobia is decreasing in Western countries sports (Anderson, 2009), but the fear of homophobia continues to explain why many gays and lesbians prefer LGBT sports clubs, particularly in team sports (Mette, 2015). The absence of an LGBT label allows ordinary sports clubs to discriminate against the LGBT population, be they visible or not, whereas an LGBT label constitutes a pragmatic response to the possibility of hostility or discrimination – the LGBT label is thus the first marker of a risk management action. The absence of a label means the absence of risk management, and not the absence of risk.

Specificities of Spatial Practices in LGBT Sports

The choice of joining an LGBT sports association results in very specific spatial practices, which are often very different from those that can be found in traditional sports associations.

The socio-economic diversity of the athletes

Whatever the sport, there are few LGBT sports clubs, whereas there are many non-LGBT clubs. In Paris for instance, there is only one LGBT boxing association (Paname Boxing Club) and one LGBT volleyball association (Contrepied), whereas there are dozens of non LGBT boxing and volleyball associations or institutions. It is therefore a significant choice to prefer to join one of these clubs and potentially travel long distances from home to the location of the club. The choice to travel long distances between home and sporting locations leads to greater socio-economic diversity than in heterosexual clubs, which are more often local sports clubs; and indeed, the sociological analysis of LGBT sports association members suggests a wide range of socio-economic and cultural characterizations (Ferez, 2007).

Ultimately this leads to a paradox: the enclosed spaces of LGBT sports, characterized by a claim about sexuality and identity, become spaces where social diversity is manifest in social and professional category, age, class and origin (Ferez and Beukenkamp, 2009). Sylvain Ferez therefore identifies a “counter-community” practice, in the sense that the community is an illusion, because it is varied, open, and non-exclusive (Ferez, 2007).

Concentration and togetherness

As in many other clubs, conviviality is strongly associated with sports practice in LGBT associations. The term conviviality indicates an atmosphere but also the spatial practice of regrouping; in the case of LGBT clubs, this process is characterized by a very strong centralization at different scales, which could be defined as hyperconcentration: at the global scale, this means hyperconcentration in large cities of developed countries; at the French scale, the capital city; but it is also concentrated in the most central area of Paris, and in a few specific places at the scale of the Marais¹.

Indeed, as in many other sectors, the French capital city is a place of extreme concentration of LGBT sports clubs. This is due to many factors: historical, socio-cultural, economic, among others, but risk management is not the least of these factors. At the scale of the city of Paris, the sporting places

are concentrated in the east, in the districts held by left-wing mayors. This can be explained by district councils' more conciliatory attitude, or because these location choices are gradually trying to better meet the expectations of LGBT association members, and to get closer to where people live. In any case the result is a less risky location.

It must be noted, however, that the LGBT clubs located in other French regions have been increasing in numbers since the late 1990s and especially the late 2000s, thanks in particular to the action of the FSGL, and more or less following big media events such as the organization of Gay Games² or Paris's successful bid to host the Gay Games in 2018.

Solidly structured networks

The population under study is socially and politically active. They build active networks in sports practice, implement conviviality, and some put forward political claims. The spatial networks seem to be particularly important in the case of LGBT sports practices: indeed, their specific spatial practices build temporary territories that are organized as extremely autonomous and resilient networks, and superimposed on the ordinary spatial realities according to specific timelines. One could say that the world of LGBT sports superimposes its networks on territories of the ordinary heteronormative space, without non-LGBT people (or the non LGBT sporting world) being aware of it. Apart from the recent media coverage (in France) of the organization of the Gay Games in 2018 in Paris, few people know about the system of international LGBT sports tournaments.

These networks are spatialized thanks to the production of small temporary territories that are so many nodes between which there are flows of people, objects, information. A gym or a training place is transformed, for a limited amount of time, in a secure island for the community. Thus, the LGBT sports community permanently recreates a number of enclosed spaces that are more or less isolated from the rest of the world, which is perceived as hostile and risky. The networks are strong and flexible, which makes them very resilient.

Obviously, the creation of temporary territories is not specific to the gay community in comparison to other communities (e.g. linguistic or ethnic minorities). However, the reticular aspect is more pronounced. LGBT people are not a visible minority, they are scattered in space, particularly as far as their places of residence are concerned. Also, territorial markers are less visible, probably partly for security reasons, visibility being sometimes perceived as a provocation and therefore a risk marker. The isolated territories are more mobile than those from other communities.

A high mobility

Aside from being characteristically mobile throughout the city, LGBT sports clubs show great national and international mobility, mostly through international tournaments. This is due to several factors.

First, the small number of people involved and the strong reticular networks lead to a level of inter-knowledge that is higher than usual. People from an LGBT volleyball club in Paris know people from an LGBT volleyball club in Brussels or London quite well, in the same way as people from a non LGBT volleyball club in a Paris district will know another team from another Paris district quite well. There is a leap in scale compared to heterosexual sports: in heterosexual sports practice, the neighborhood is the basic scale, whereas for LGBT sports the city or the region is; for heterosexuals, the regional and national levels are competitive and difficult to access, while for LGBT sports it is only the second scalar gradient, hence not so difficult to access (table 1).

Table 1 Compared scales of sports practices and competitions between LGBT and non LGBT sports clubs

	Non LGBT Clubs	Clubs LGBT
1 st level : scale of the training practice	Neighborhood	City or region
2 nd level : scale of the accessible competition	City or region	France or Europe
3 rd level : scale of strong competition	France or Europe	World (Gay Games, World Out Games)
4 th level : scale of hypercompetition	World	

Thus, mobility at the European scale, for example, is high, and more accessible to LGBT athletes.

A second major factor of mobility is the heterogeneity of practice levels in LGBT sports clubs, emphasized by the sociology of these LGBT clubs and by membership rules. These clubs promote as an amateur, leisure activity, even if competitiveness is not excluded. As a result, the members can partially overcome the psychological barriers that prevented them from taking part in tournaments. Consequently, participation is very high in a number of yearly tournaments, notably at the European scale: for instance, the Paris Tournament welcomes more than 2,000 people, and the Frankfurt Christmas tournament has 1,700 participants.

At the global scale, the same processes can be observed: hyperconcentration in a very small number of large cities (nodes), strong stability over time but with flexibility at various time scales; high mobility; and hence a very specific and dynamic form of network (table 2).

Table 2 A few figures about the Gay Games and the World Out Games, 2014

Gay Games (GG)		
Year	Host city	Participants
1982 (1st Gay Games)	San Francisco	1.350, from 12 countries
1986	San Francisco	3.500, 17 countries
1990	Vancouver	8.800, 27 countries
1994	New York	12.500, 40 countries
1998	Amsterdam	13.000, 88 countries
2002	Sydney	12.100, 70 countries
2006	Chicago	11.700, 70 countries
2010	Cologne	9.500, 70 countries
2014	Cleveland-Akron	8.000, 51 countries
2018	Paris	15.000, 70 countries (est.)
World Out Games (WOGA)		
2006	Montreal	10.000
2009	Copenhagen	8.000
2013	Antwerp	5.000, 100 countries
2017	Miami	

What about gendered practices?

Last but not least, there are also specific spatial practices at the micro scale in LGBT sports clubs, regarding gender more than sexuality.

Gender diversity is not as substantial as announced or projected in these clubs. Women are particularly underrepresented, although the proportion of women is higher than in traditional sports. Women account for 20% to 30% of FSGL associations members (FSGL, 2010). Among the various factors of explanation, one of the main ideas is that sports at school could be the major vehicle for male heterosexual norms, more than female heterosexual norms, the latter being more focused on other

results (Elling *et al.*, 2003; Anderson, 2009).

Despite these characteristics, the LGBT sports community organizes space in a way that respects diversity through mixed locker rooms or mixed games on the field. Rules do not make this always possible in every sport; but the conclusion drawn by some associations is that the rules should change (e.g., the height of the volleyball net, the size of the handball, etc.: LE BLANC, 2016).

In recent years, the FSGL has been conducting some research on ways to integrate transgender people into sports clubs, which confronts many of these issues, such as the visibility of the body and gender diversity in locker rooms, the ethics and materiality of the hard man/woman boundaries in various spaces of the sporting location or ways to integrate the sex/gender continuum in sports. Therefore spatial practices such as creating diversity in the locker room are far from trivial: they reflect a particular form of sociability, a state of mind, and a policy, that have very significant implications. However stereotypes, rejection and speeches conveying homophobia, sexism, and transphobia are persistent.

Community Gatherings, or Political Statements? A Geography of Risks Analysis

After identifying these specific spatial practices, I would like to point out one particular way of interpreting them: they are answers to risks that are more or less perceived and more or less publicly assumed.

Isolation, and making a statement

The first spatial practices related to homosexuality in sports are forms of avoidance and rejection that are voluntary or not, in space or in speech, and outside the LGBT community. This, especially regarding male homosexuality, entails phenomena of marginalization at various levels, for example at the gym, but also an exclusion from the congenial aspects of sports, and more generally from the field of sports, considered a place of heteronormative training.

Surveys show that the experience of exclusion in sports is quite frequent among LGBT people, but it isn't always articulated. Sometimes physical violence occurs (this happened to 6% of respondents in the sample Sylvain Ferez questioned, which is significant); more commonly, violence is verbal, and often difficult to grasp: a certain feeling of eeriness, looks, implicit marginalization and self-exclusion (Ferez, 2007, p.40) have been described.

Therefore, choosing to be a member of an LGBT sports club is in fact a complex move. It doesn't only mean that one wants to play sports; it's also a way to reclaim a space that had previously been denied to that person: "I belong at the gym or on the field"; it also shows understanding that this place can be located within a community, and isn't necessarily individual and isolated; and taking this place does not mean giving up part of one's identity. Territorial reappropriation is a spatialized response to the initial sidelining.

Hence, whether formulated or not, joining an LGBT sports club constitutes a strong territorial claim. The paradox of course is that this claim is made in a hushed, favorable environment, and not in heterosexual sports groups. But many see this as a first step towards a broader claim and reappropriation. This can be interpreted as a form of risk management.

The fundamental controversy: discretion, or visibility?

LGBT sports associations, although marginalized, almost systematically claim "de-marginalization" in their official regulations; but this claim is not shared by everyone. The display of an LGBT label for a sports club is a social, cultural and territorial marker which is sometimes seen as a provocation or

a risk. Some members explain that its aim is, precisely, to generate questions. But many LGBT club members refuse this public display, maybe out of fear, most of them justifying this refusal by saying it is intrusive, a breach of intimacy, a public display of an area that should remain private. This position reproduces a common misunderstanding (leading to discrimination), which is to reduce homosexuality to the display of sexuality. However, associations have to take into account this fear in many of their members, and this desire not to be too public. So there is a clear dividing line in these clubs between those who want visibility, and those who see the club as a protective place and prefer discretion.

A telling example of this division between members who want protection and members who wish to make a political statement, is the names of the associations. Most of them refer to homosexuality, but in an ambiguous way that can be quite difficult to grasp, in order to be clear to LGBT people but not understandable by straight people. For example, in Paris, the LGBT martial arts club's name is Niji-Kan. It means "home of the rainbow", which is a clear reference to homosexuality and to a protective zone, but it is in Japanese. The club *Aquahomo* has a clearer name, but its members can choose to get an invoice with "multisports association" or "AH" written instead of the full name. A few more recent clubs have chosen a somewhat more direct display. For instance, the LGBT club in Nice has chosen the name *Groupe Azur Inter-Sport*, which does not refer to homosexuality but whose acronym is "GAIS".

The choice between display and discretion, or between a strong community and a besieged community, is not always clearcut (Le Pogam *et al.*, 2004). Mixing leisure sports and activism is difficult, and conflicting policies can be implemented (Liotard, 2008). From the geographical point of view, this has a number of consequences, and leads to much debate. What territorial markers are chosen and how can public space be reclaimed? How does it affect the gendered nature of this public space?

Conclusion

Do LGBT sports clubs really create specific spaces and dynamics that are different from non-LGBT sports clubs? Sylvain Ferez answers positively, and opposes these practices to "non-places" such as work out gyms, which are places of seduction that people pass through, but devoid of conviviality or claims (Ferez, 2007). However, the social and economic diversity of LGBT sports clubs leads to a variety of political positions and spatial practices. Many refuse the conviviality or the hyperconcentration that visibility implies. The territorial markers are often subtle and reflect a risk management process that allows prejudice to flourish and is sometimes accused of justifying discrimination.

The rallying of LGBT athletes and associations has allowed Paris to win the race to host the next Gay Games in the summer of 2018. It is highly likely that this event, which aims to accommodate 15,000 athletes, will revive the dividing lines between activists and protectionists, strong competitors and amateurs, inclusive and exclusive strategies; but it might also have a clearer, stronger impact, on the practices and gendered norms of the urban space.

* Some parts of this paper appeared, in French, in the paper I quote: Le Blanc (2016).

Notes

- 1 The Marais is the most central area in Paris. The name is often used to designate Paris's gay area, which is limited to a few streets of the historical Marais.
- 2 The Gay Games are a competition organized every four years by LGBT associations in a chosen city, as in the Olympic Games. They were designed as a counterpoint to the Olympic Games, by admitting all participants, regardless of their sexuality but also of their levels in competition.

References

- Anderson, E. (2009). *Inclusive masculinity. The changing nature of masculinities*. Londres: Routledge.
- Elling, A., De Knop, P., & Knoppers, A. (2003). Gay/lesbian sport clubs and events: Places of homo-social bonding and cultural resistance. *International Review for the Sociology of Sport*, 38 (4), 441–456.
- Ferez, S. (2007). *Le corps homosexuel en-jeu*. Nancy: Presses universitaires de Nancy.
- Ferez, S., & Beukenkamp, K. (2009). Le « sport homosexuel », une pratique communautaire ou contre-communautaire ? *Movement and Sport Sciences*, 2009–3, n°68, 39–50.
- Federation Sportive Gaie et Lesbienne. (2010). *Pratique sportive féminine dans les associations sportives affiliées à la FSGL. Description quantitative et retours d'expériences*, disponible à l'url : www.fsgl.org, 21 p.
- Guerandel, C. (2014). Genre et sport(s). *Miroir/miroirs*. Des Ailes sur un tracteur, hors-série n°1 « Genre ! », 139–141.
- Le Blanc, A. (2016). Gestion du risque et résilience des pratiques spatiales du sport LGBT. *Géographie et Cultures*, 95, automne, 99–116.
- Lefebvre, S., Roult, R., & Augustin J.-P. (2013). *Les nouvelles territorialités du sport dans la ville*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Le Pogam, Y., Liotard, P., Ferez, S., Moles, J.-B., & Pouliquen, G. (2004). Homophobie et structuration des jeux sportifs homosexuels. *Corps & Culture*, 6–7, 57–98.
- Liotard, P. (Dir), (2008). *Sport et homosexualités*. Carnon: Association Quasimodo & Fils.
- Mette, A. (2015). *Les homos sortent du vestiaire ! La fin du tabou de l'homosexualité dans le sport ?* Paris: Des ailes sur un tracteur.
- Raibaud, Y., & Ayrat, S. (Dir). (2014). *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume II : Loisirs, sport, culture*. Bordeaux: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Conclusion du volume

Il est pratiquement contradictoire de « conclure » un volume dont le principe est de présenter un parcours inachevé ; sans compter qu'une longue conclusion, pour un second volume qui présente exclusivement mon parcours universitaire et de publications, me paraît moins pertinente que pour le premier volume. Je me permettrai donc de reprendre ici une comparaison utilisée au tout début de l'introduction du premier volume de cette Habilitation : j'ai gravi quelques volées de marches, et ce travail d'Habilitation constitue un palier, un replat si on veut ; l'occasion de respirer, de jeter un coup d'œil – ou de regarder longuement et attentivement ! – la distance que je viens de parcourir. Mais, arrivé à un palier, il faut aussi regarder devant soi, les autres étages à gravir ; et l'on comprend d'autant mieux ce qui vient, que l'on a intégré ce qui a déjà été fait.

C'est pour cette raison que j'ai proposé au lecteur, notamment pour ce second volume, une grille de lecture sous le signe du doute. Une fois le palier atteint, il ne faut pas oublier l'effort fourni et les doutes pendant la montée, car c'est cette mémoire et cette connaissance qui vont me permettre d'essayer de continuer en ménageant mes forces, en sachant gravir les marches une par une, sans glisser, sans chercher à courir, en me tenant à une rampe méthodologique déjà bien en main je l'espère.

Il faudra bien cela pour encadrer d'autres étudiants encore plus que je n'ai eu l'occasion de le faire jusqu'ici. A ce jour, j'ai pu suivre des centaines d'étudiants dans leur parcours, j'ai encadré quelques dizaines de mémoires de licence et de master, et une seule thèse de doctorat. La suite logique de ce parcours est un accroissement progressif des encadrements de thèse, ainsi que des suivis et portages de projets de recherche.

Cela nécessite plus de solidité, plus d'énergie et de méthode. Un mot peut résumer cela, avec sa polysémie : la direction. Il me faut bien me diriger, pour pouvoir diriger d'autres. La collégialité qui est de mise en milieu universitaire est heureusement un moteur, une aide, et un garde-fou : on ne dirige pas seul. Je crois pouvoir terminer cette conclusion-étape de l'Habilitation par cette pensée, qui se traduit à la fois par un vœu et des remerciements : je remercie toutes les personnes qui m'ont accompagné dans mon parcours et qui accompagneront encore ce parcours, et je continuerai à m'insérer dans un collectif, quel que soit mon rôle.

Table des matières du volume 2

Introduction	7
Partie 1. Curriculum Vitae développé	9
Etat civil et situation professionnelle actuelle	11
Synthèse du Curriculum Vitae	11
Encadré de synthèse.....	11
Synthèse rédigée du Curriculum Vitae.....	12
- Synthèse de la carrière.....	12
- Activité pédagogique.....	13
- Activité scientifique.....	15
- Responsabilités administratives et collectives.....	16
Formation universitaire	18
Activités pédagogiques	19
Tableau général des enseignements.....	19
Enseignements dispensés en tant que Maître de Conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale.....	20
Enseignements dispensés en tant que vacataire à l'Institut Catholique de Paris, Faculté d'Economie (FASSE).....	20
Enseignements dispensés en tant qu'ATER à l'Université de Paris IV Sorbonne.....	20
Enseignements dispensés dans le cadre du monitorat à l'Université de Provence.....	21
Autres expériences pédagogiques.....	21
Encadrement pédagogique	22
Responsabilités pédagogiques.....	22
Encadrement de thèses, mémoires et stages.....	22
Responsabilités administratives	24
Charges de direction.....	24
Conseils et participation aux instances représentatives.....	24
Autres responsabilités collectives.....	24
Responsabilités régionales et nationales	26
Comité National Français de Géographie.....	26
Conseil National des Universités.....	26
Communauté d'Etablissements Lille Nord de France.....	27
Responsabilités et échanges internationaux	28
Comité National Français de Géographie et Union Géographique Internationale.....	28
Eugeo.....	28
Relations internationales dans le cadre de l'Université du Littoral Côte d'Opale.....	28
Jurys, expertises, animation scientifique	29
Comités scientifiques et d'organisation.....	29

Comités de sélection.....	29
Jurys.....	29
Comités éditoriaux.....	30
Animation scientifique locale.....	30
Activités de recherche.....	31
Thèmes de recherche.....	31
Mots-clés.....	31
Thèse.....	31
Laboratoires d'accueil et groupes de recherche.....	32
Responsabilités de programmes de recherche.....	32
Participation à des programmes de recherche.....	32
Distinctions, bourses de recherche.....	34
Publications et communications.....	35
Directions d'ouvrages.....	35
Directions de numéros de revues.....	35
Articles publiés dans des revues scientifiques internationales ou indexées.....	35
Articles publiés dans des revues scientifiques nationales ou non indexées.....	36
Articles publiés dans des ouvrages collectifs.....	36
Actes de colloques publiés.....	37
Rapports de recherche et de projets internationaux publiés.....	38
Articles de presse.....	39
Traductions scientifiques.....	39
Comptes-rendus de lecture publiés.....	39
Organisation de sessions de colloques.....	39
Interventions non publiées.....	40
Partie 2. Publications choisies.....	45
Introduction – Présentation du choix des publications.....	47
Thème 1. Gestion des risques dits naturels, exemples italiens.....	55
ARTICLE 1/ LE BLANC A., 2002, «Le delta du Pô : un espace doublement instable », <i>Mappemonde</i>	55
ARTICLE 2/ LE BLANC A., 2008, « L'inégalité face aux séismes. Les cas d'Assise et de Noto (Italie) », <i>Espace, Populations, Sociétés</i>	61
Thème 2. Risques industriels et concertation.....	79
ARTICLE 3/ LE BLANC A., FLANQUART H., FRERE S., HELLEQUIN A.-P., 2009, « Le jeu de la concertation autour des sites SEVESO : une analyse des dispositifs de gouvernance locale dans l'agglomération dunkerquoise », <i>Vertigo</i>	79

ARTICLE 4/ LE BLANC A., ZWARTEROOK I., 2015, « Les évolutions de la gouvernance des risques industriels vers une transition plus juste. Le cas du Dunkerquois (France) », <i>International Journal of Labour Research</i>	87
PUBLICATION 5/ LE BLANC A., GREMBO N., GIBOUT C. (coord.), ZWARTEROOK I., 2013, <i>Pour une meilleure concertation autour de la gestion des risques technologiques : 10 fiches-actions</i>	115
Thème 3. Conservation du patrimoine, tourisme, mémoire	141
ARTICLE 6/ LE BLANC A., 2010, « Cultural Districts, A New Strategy for Regional Development? The South-East Cultural District in Sicily », <i>Regional Studies</i>	141
ARTICLE 7/ LE BLANC A., 2010, « La conservation des ruines traumatiques : un marqueur ambigu de l'histoire urbaine », <i>L'Espace Géographique</i>	157
Thème 4. Résilience, épistémologie et pratiques	173
ARTICLE 8/ REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S., DJAMENT-TRAN G., LE BLANC A., LHOMME S., 2012, « What Resilience Is Not : Uses and Abuses », <i>Cybergéo</i>	173
ARTICLE 9/ LE BLANC A., RUFAT S., 2012, « La ville au prisme de la résilience », <i>Historiens et Géographes</i>	195
ARTICLE 10/ LE BLANC A., 2015, « Résilience, mémoire et pratiques », in REGHEZZA M., RUFAT S. (dir), <i>Résilience</i>	205
Thème 5. Villes, acteurs, relations institutionnelles	217
PUBLICATION 11/ LE BLANC A., GERVAIS-LAMBONY P., PIERMAY J.-L., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S., 2014, <i>Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive</i>	217
PUBLICATION 12/ LEMARCHAND N., LE BLANC A. (coord.), 2015, « Rapport sur les langues de la diffusion scientifique géographique dans la mondialisation ».....	227
Thème 6. Sport LGBT	255
ARTICLE 13/ LE BLANC A., 2016, « Gestion du risque et résilience des pratiques spatiales du sport LGBT », <i>Géographie et cultures</i>	255
ARTICLE 14/ LE BLANC A., 2016, « Accueillir les Gay Games à Paris en 2018 : du projet sportif au projet urbain structurant », <i>Cahiers de Géographie du Québec</i>	275
ARTICLE 15/ LE BLANC A., 2017, « Spatial Structures and Practice of LGBT Sport: Challenging the Gender of Places », in MATSUSHITA TANIMOTO C., <i>Proceedings of GENA Transnational Conference : Gender, Sexuality, and Sports</i>	293

Conclusion du volume	303
Table des matières	305

